


FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XIII
21
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI
CA PROVINCIALE
Palchetto
Num.° d' ordine

MEMOIRES
POLITIQUES
ET
MILITAIRES.

MÉMOIRES POLITIQUES, ET MILITAIRES,

Pour servir à l'histoire de Louis XIV *& de* Louis XV.

Composés sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice, duc de NOAILLES, maréchal de France & ministre d'état.

Par M. l'Abbé MILLOT,
des Académies de Lyon & de Nanci.

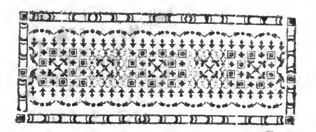
SECONDE ÉDITION,

Augmentée de quelques Observations sur cet ouvrage par M. de V***.

TOME II.

A LAUSANNE & à YVERDON.
Chez la Société Typographique.

M. DCC. LXXVIII.



MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES,

Pour servir à l'Histoire de LOUIS XIV & de LOUIS XV.

SECONDE PARTIE,

Depuis l'an 1700 *jusqu'à la mort de Louis XIV.*

L'ÉTABLISSEMENT de Philippe V en Espagne, les intrigues de sa cour, l'influence du cabinet de Versailles sur celui de Madrid, la conduite des principaux Espagnols sous un nouveau gouvernement, la conduite encore plus

étrange de quelques ambaſſadeurs françois, leurs querelles avec la princeſſe des Urſins, les fauſſes démarches où ils engagèrent Louis XIV & ſon miniſtre, la correſpondance intime des deux monarques, les conſeils paternels de l'un, les peines & les dangers de l'autre, le rôle brillant & douloureux d'une jeune reine expoſée à tous les coups de la fortune; enfin, les combats, les cabales, les éclats de la diſcorde, les vues & les reſſorts de la politique ou de l'intérêt, dans une ſi grande révolution, doivent former un morceau d'hiſtoire d'autant plus intéreſſant, que les matériaux en ſont également précieux & inconnus. Les manuſcrits qui m'ont été confiés, fourniſſent un vaſte recueil de pièces originales, lettres de rois, de miniſtres, de généraux, de gens de cour, &c. d'où je tirerai les faits & les circonſtances, en appréciant néanmoins les autorités. Cette partie de mon ouvrage, indépendamment de ſes rapports eſſentiels avec l'hiſtoire de Louis XIV, en a de particuliers avec les opérations mili-

taires & politiques du feu maréchal de Noailles, qui pendant la guerre de la ſucceſſion fit déjà connoître tous ſes talens dans l'un & l'autre genre.

LIVRE PREMIER.

LE duc d'Anjou, âgé de dix-ſept ans, proclamé roi d'Eſpagne ſous le nom de Philippe V, partit au commencement de Décembre 1700, pour aller prendre poſſeſſion d'un trône environné de périls, d'où les ennemis de la France vouloient le faire tomber. Ses deux freres, les ducs de Bourgogne & de Berri, l'accompagnoient juſqu'à la frontière, avec le duc de Beauvilliers, ſon gouverneur, & le maréchal de Noailles. Le comte d'Ayen étoit du cortège. Philippe avoit grand beſoin de conſeils. Louis XIV lui en avoit donné d'excellens, dans cette inſtruction que l'on conſerve écrite de ſa main, & dont la plupart des maximes peuvent être utiles à tous les princes.

1700. Philippe V va régner en Eſpagne.

Conſeils que lui donne Louis XIV.

1700. *INSTRUCTION de Louis XIV pour le roi d'Espagne, du 3 Déc. 1700.*

" Ne manquez à aucun de vos de-
„ voirs fur-tout envers Dieu. Confer-
„ vez-vous dans la pureté de votre
„ éducation. Faites honorer Dieu par-
„ tout où vous aurez du pouvoir ;
„ procurez fa gloire, donnez-en
„ l'exemple ; c'eft un des plus grands
„ biens que les rois puiffent faire.

„ Déclarez-vous en toute occafion
„ pour la vertu & contre le vice.

„ N'ayez jamais d'attachement pour perfonne. (Il femble que cela devoit s'expliquer.)

„ Aimez votre femme, vivez bien
„ avec elle ; demandez-en une à Dieu
„ qui vous convienne. Je ne crois pas
„ que vous deviez prendre une Au-
„ trichienne.

„ Aimez les Efpagnols & tous vos
„ fujets attachés à vos couronnes &
„ à votre perfonne. Ne préférez pas
„ ceux qui vous flatteront le plus ;
„ eftimez ceux qui pour le bien ha-

„ farderont de vous déplaire ; ce font „ là vos véritables amis. 1700.

„ Faites le bonheur de vos fujets, „ & dans cette vue n'ayez de guerre „ que lorfque vous y ferez forcé, & „ que vous en aurez bien confidéré, „ bien pefé les raifons dans votre con-„ feil.

„ Effayez de remettre vos finances ; „ veillez aux Indes & à vos flottes ; „ penfez au commerce ; vivez dans „ une grande union avec la France, „ rien n'étant fi bon pour nos deux „ puiffances que cette union à laquelle „ rien ne pourra réfifter.

„ Si vous êtes contraint de faire la „ guerre, mettez-vous à la tête de „ vos armées.

„ Songez à rétablir vos troupes par-„ tout, & commencez par celles de „ Flandre.

„ Ne quittez jamais vos affaires „ pour votre plaifir ; mais faites-vous „ une forte de règle qui vous donne „ des tems de liberté & de divertiffe-„ ment.

„ Il n'y en a guère de plus inno-

1700. „ cent que la chasse, & le goût de
„ quelque maison de campagne, pour-
„ vu que vous n'y fassiez pas trop de
„ dépense.

„ Donnez une grande attention
„ aux affaires quand on vous parle ;
„ écoutez beaucoup dans le commen-
„ cement sans rien décider.

„ Quand vous aurez plus de con-
„ noissance, souvenez-vous que c'est
„ à vous à décider ; mais quelque ex-
„ périence que vous ayez, écoutez
„ toujours tous les avis & tous les
„ raisonnemens de votre conseil,
„ avant que de faire cette décision.

„ Faites tout ce qui vous sera pos-
„ sible pour bien connoître les gens
„ les plus importans, afin de vous en
„ servir à propos.

„ Tâchez que vos vice-rois, gou-
„ verneurs, soient toujours Espa-
„ gnols.

„ Traitez bien tout le monde, ne
„ dites jamais rien de fâcheux à per-
„ sonne ; mais distinguez les gens de
„ qualité & de mérite.

„ Témoignez de la reconnoissance

„ pour le feu roi, & pour tous ceux „ qui ont été d'avis de vous choisir „ pour lui succéder. 1700.

„ Ayez une grande confiance au „ cardinal Portocarréro, & lui témoi- „ gnez le gré que vous lui savez de la „ conduite qu'il a tenue.

„ Je crois que vous devez faire „ quelque chose de considérable pour „ l'ambassadeur, qui a été assez heu- „ reux pour vous demander, & pour „ vous saluer le premier en qualité de „ sujet.

„ N'oubliez pas Bedmar, qui a du „ mérite & qui est capable de vous „ servir.

„ Ayez une entière créance au duc „ d'Harcourt; il est habile homme „ & honnête homme, & ne vous „ donnera des conseils que par rap- „ port à vous.

„ Tenez tous les François dans „ l'ordre.

„ Traitez bien vos domestiques, „ mais ne leur donnez pas trop de „ familiarité, & encore moins de „ créance. Servez-vous d'eux tant

1700. „ qu'ils feront fages, renvoyez-les à „ la moindre faute qu'ils feront, & „ ne les foutenez jamais contre les „ Efpagnols.

„ N'ayez de commerce avec la reine „ douairière que celui dont vous ne „ pourrez vous difpenfer ; faites en-„ forte qu'elle quitte Madrid, & „ qu'elle ne forte pas d'Efpagne. En „ quelque lieu qu'elle foit, obfervez „ fa conduite & empêchez qu'elle ne „ fe mèle d'aucune affaire ; ayez pour „ fufpects ceux qui auront trop de „ commerce avec elle.

„ Aimez toujours vos parens ; fou-„ venez-vous de la peine qu'ils ont „ eue à vous quitter ; confervez un „ grand commerce avec eux dans les „ grandes chofes & dans les petites ; „ demandez-nous ce que vous aurez „ befoin ou envie d'avoir qui ne fe „ trouve pas chez vous ; nous en ufe-„ rons de même avec vous.

„ N'oubliez jamais que vous êtes „ François, & ce qui peut vous arri-„ ver. Quand vous aurez affuré la „ fucceffion d'Efpagne par des enfans,

„ visitez vos royaumes, allez à Naples & en Sicile, passez à Milan & 1700.
„ venez en Flandre ; ce sera une occasion de nous revoir ; en attendant, visitez la Catalogne, l'Aragon & autres lieux ; voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta.

„ Jettez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, & sur-tout en entrant dans Madrid.

„ Ne paroissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez, ne vous en moquez point ; chaque pays a ses manières particulières, & vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paroîtra d'abord le plus surprenant.

„ Evitez autant que vous pourrez de faire des graces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir ; donnez à propos & libéralement, & ne recevez guère de présens à moins que ce ne soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter d'en recevoir ; faites-en, à ceux qui vous en auront donné, de plus

„ conſidérables, après avoir laiſſé

1700. „ paſſer quelques jours.

„ Ayez une caſſette pour mettre ce „ que vous aurez de particulier, dont „ vous aurez ſeul la clef.

„ Je finis par un des plus impor- „ tans avis que je puiſſe vous donner : „ ne vous laiſſez pas gouverner, ſoyez „ le maître ; n'ayez jamais de favori „ ni de premier miniſtre. Ecoutez, „ conſultez votre conſeil, mais déci- „ dez. Dieu qui vous a fait roi vous „ donnera toutes les lumières qui „ vous ſeront néceſſaires, tant que „ vous aurez de bonnes intentions. „

Grandes difficultés à vaincre.

Cette inſtruction n'étoit que générale ; & il y avoit mille difficultés à prévoir. Outre les orages qu'on devoit craindre du dehors, l'ancienne antipathie des Eſpagnols pour les François, la différence du caractère national & des coutumes, les intérets oppoſés des factions, le déplorable état des affaires ne pouvoient que multiplier les ſollicitudes. Il falloit réformer le gouvernement ; il fallait donc ſurmonter une

infinité d'obſtacles. L'expérience & la fermeté de Louis XIV auroient été preſque néceſſaires à ſon petit-fils. 1700.

Charles II avoit établi par ſon teſtament une junte ou conſeil de régence, préſidée par la reine douairière ; mais où le cardinal Portocarréro décidoit tout. La junte envoya le marquis de Vélaſco connétable de Caſtille, en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, pour offrir ſes hommages à Philippe ſur les terres de France, & pour aller enſuite complimenter Louis XIV. Son inſtruction portoit qu'il prendroit des lettres de créance du nouveau roi, ſi ce prince le jugeoit néceſſaire ; qu'arrivé à la cour de France il s'informeroit *adroitement*, ſans néanmoins marquer de ſoupçons, s'il pourrait être reçu avec le caractère qu'on lui avoit donné en Eſpagne ; qu'en ce cas, il ſe ſerviroit des lettres de la junte ; qu'en cas de difficulté ſur ce point, il feroit ſeulement uſage des lettres que Philippe lui auroit données par précaution. Du reſte, il devoit montrer cette inſtruction au roi ſon maître, &

Ambaſſadeur envoyé au roi par la junte de régence.

Son inſtruction très-remarquable.

Mémoire donné au connétable de Caſtille.

exécuter ce qu'il lui prescriroit, pour
1700. agir *avec sûreté.* On ne pouvoit guère s'attendre que Louis XIV reçût un ambassadeur d'Espagne, qui ne seroit pas l'ambassadeur du roi d'Espagne. Les Espagnols le desiroient; mais leurs précautions même prouvent qu'ils l'espéroient peu.

Le connétable arrive à Bordeaux
1701. presqu'au même instant que Philippe. Le maréchal de Noailles & le duc de Beauvilliers s'entretiennent d'abord avec lui. Il demande à saluer le roi en cérémonie, comme ambassadeur de la reine & de la junte. On lui répond qu'étant Espagnol, il ne doit être reçu que comme tel, sans prendre de caractère, & il se rend de bonne grace. Montrant sa clef d'or, qu'il continuoit de porter par la permission de la junte, il demande si le roi trouveroit bon qu'il la portât (la clef d'or distingue les gentils hommes de la chambre). Beauvilliers répond de la part de Philippe, qu'il ne l'empêcheroit point de la porter, puisque la junte l'avoit jugé à propos; mais que pour décider sur

Demandes que fait cet ambassadeur.

Le duc de Beauvilliers à M. de Torci, 1 Janvier.

toutes choses grandes ou petites, il attendroit que le tems lui eût fait connoître en Espagne ce qui feroit le plus convenable. 1701.

Philippe l'envoie au roi de France.

Admis à l'audience de Philippe, le connétable lui témoigna l'impatience de tous les Espagnols de voir leur souverain, & sa joie particulière d'avoir des premiers cet honneur. Il accepta volontiers de nouvelles lettres de créance, persuadé que la qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne l'honoreroit plus que celle dont la junte l'avoit décoré. Philippe y ajouta une lettre de sa main, par laquelle il marquoit à Louis XIV que les ordres donnés au connétable en Espagne étoient conformes à ce qu'on devoit au roi de France, puisqu'il lui avoit ordonné de se rendre incessamment à sa cour pour les exécuter, & pour l'assurer en même tems de sa tendresse.

M. Noblet à M. de Torci, 4 Janvier.

On espère de gagner cet Espagnol.

Cette attention à ménager les Espagnols, en maintenant la dignité de la couronne, étoit aussi juste que nécessaire. Vélasco méritoit sur-tout des

1701.

M. de Beauvilliers à M. de Torci, 3 Janvier.

égards. “ C’eſt un homme d’eſprit ; „ écrivoit le duc de Beauvilliers, liant, „ & capable , à ce que je croirois , de „ quitter bientôt le parti de la reine , „ quand il ſentira que , ſans retour , „ il ne ſera plus le tout puiſſant comme „ il l’a été long - tems. Si je me ſuis „ trompé en quelque choſe, je ne l’ai „ fait qu’après avoir bien concerté „ avec M. le duc de Noailles. „

On augure bien de la nation.

Juſqu’alors toutes les apparences étoient favorables. Les Eſpagnols ſe montroient paſſionnés pour leur nouveau maître , & pénétrés de confiance ainſi que de vénération pour le roi de France. Noailles marquoit à Torci, miniſtre des affaires étrangères , que leur ſoumiſſion aux volontés de Louis XIV étoit ſans réſerve.

Plaintes de la reine douairière contre un ſeigneur.

La reine douairière, dont le dévouement pour la maiſon d’Autriche avoit éclaté ſous le dernier règne , étoit contenue par la néceſſité & par l’intérêt. Elle ſe plaignit néanmoins avec hauteur du comte de San-Eſtevan , ſon *mayordomo mayor* (grand-maître de ſa maiſon), qu’elle préten-

doit l'avoir offensée en se démettant de cet emploi ; elle demanda son éloignement à Philippe V, par une lettre fort vive ; mais le roi lui répondit sagement : 1701.

Réponse sage du roi. *Philippe V à la reine douairière.*

" Madame ma sœur & tante, je
» considère en la personne de V. M.,
» & son rang & la qualité de veuve
» du roi mon oncle, dont la mémoire
» me sera toujours précieuse. Ainsi
» j'aurai soin que le respect dû à l'un
» & à l'autre soit inviolablement ob-
» servé. Comme je compte aussi sur
» les assurances que V. M. me donne
» de son amitié ; je suis persuadé
» qu'elle ne voudra pas me priver dans
» le commencement de mon règne,
» d'un ministre tel que le comte de
» San-Estevan. V. M. connoît mieux
» que personne sa fidélité & les servi-
» ces qu'il a rendus : ainsi je m'assure
» qu'elle différera jusqu'à mon arrivée
» à Madrid à décider sur les plaintes
» qu'elle me fait. Cependant V. M.
» doit être persuadée que mon inten-
» tion est qu'on lui rende tout le res-

1701. „ pect qui lui est dû, & que je ferai „ connoître en toutes occasions les „ sentimens que j'ai pour elle, étant „ *bon frère & neveu de V. M.* „

Proposition de faire assister l'ambassadeur de France au *despacho*.

Le duc d'Harcourt au roi, 12 Janvier.

Cependant le duc d'Harcourt, ambassadeur de France, proposoit à Louis XIV des précautions pour veiller sur le ministère Espagnol. C'étoit la coutume depuis les deux derniers règnes, que les *consultes* de tous les conseils revinssent au roi d'Espagne, par le secrétaire du *despacho universal* (des *dépêches*), & que le roi prît tête à tête avec lui ses résolutions sur toutes choses. A l'âge où étoit Philippe, quels inconvéniens ne pouvoient pas naître de cet usage? Le cardinal Portocarréro & le président de Castille, *fort touchés du bien de l'état & gens désintéressés*, sentoient eux-mêmes ces inconvéniens. Ne devoit-on pas souhaiter que le ministre de Louis XIV fût présent aux résolutions de Philippe? Par-là il seroit instruit de tout; il veilleroit aisément aux intérêts de la France; & n'y assistant que comme interprète, ne

donnant ſon avis que lorſqu'on le lui demanderoit, il ne pourroit faire aucun ombrage.

1701.

Rien de plus ſage au premier coup-d'œil, que la réponſe de Louis à une propoſition ſi extraordinaire. Comme le roi d'Eſpagne, avant d'être inſtruit à fond des affaires, riſqueroit de ſe tromper ſouvent, il approuve qu'on faſſe intervenir le préſident de Caſtille, aux heures où le ſecrétaire des dépêches portera les avis des conſeils & les expéditions à ſigner; il juge que la préſence du cardinal Portocarréro y ſeroit auſſi très-néceſſaire, & il ſouhaite que ce miniſtre y aſſiſte dans les premiers tems: mais il ne veut point que ſon ambaſſadeur y paroiſſe. " La „ nation eſpagnole, dit-il, & l'Europe „ entière verroient avec peine que „ mes avis fuſſent la ſeule règle du con- „ ſeil d'Eſpagne; & l'éclat que feroit „ cette nouveauté produiroit bientôt „ plus de mal qu'on ne pourroit en „ attendre d'utilité. „ L'intention du roi étoit donc que le duc d'Harcourt conférât de toutes les affaires avec le

Louis XIV le refuſe d'abord.

Le roi au duc d'Harcourt. 17 Janvier.

1701. cardinal Portocarréro, & fit savoir à Philippe tout ce qu'il jugeroit convenable pour son service; qu'en cas que ce prince crût avoir besoin de ses avis, dans certaines occasions, il l'appellât pour les lui donner, ou sous prétexte de lui servir d'interprète; & que l'ambassadeur n'assistât d'aucune autre manière aux délibérations sur le gouvernement d'Espagne.

L'ambassadeur prévoit que l'on s'en repentira.

Le duc d'Harcourt au roi. 14 Février.

Le duc répondit qu'il obéiroit, mais qu'on perdoit une occasion unique, & que la reconnoissance des bienfaits venant à vieillir, l'Espagne pourroit bien échapper au roi de France.

Les François pensent que Louis doit gouverner l'Espagne.

M. Noblet à M. de Torci. 15 Janvier.

A en juger par les démonstrations & les discours des Espagnols, accourus en foule au-devant du nouveau roi, tous les peuples de sa domination, excepté les Castillans, desiroient que la France le gouvernât. Ils voyoient que si Louis XIV ne se mêloit pas de leurs finances, & des autres parties du gouvernement intérieur, il seroit impossible à la monarchie de se relever; parce que les grands, bien intentionnés pour le monarque, ou se trou-

voient intéressés dans le désordre par le profit qu'ils en retiroient, ou étoient trop foibles & n'avoient pas assez de lumières. Si Philippe profitoit des premiers momens, aimé, respecté de ses sujets, il pouvoit tout entreprendre, tout exécuter pour le bien public; mais si une fois il laissoit reprendre le train ordinaire, comment ramener les esprits & réformer les abus? C'étoit le raisonnement des François qui accompagnoient le monarque: ils jugeoient sur les apparences, ils ne pouvoient connoître le fond des choses. On sentira mieux dans la suite les difficultés. Le génie même des peuples en opposoit de considérables; & la guerre en devoit produire de plus grandes. 1701.

C'étoit une erreur.

La reine douairière eut ordre de quitter Madrid avant l'arrivée du roi, qui laissoit à son choix le lieu où elle voudroit se retirer. Elle éclata en plaintes, & son avarice parut à découvert. Elle prétendoit avoir de droit tous les meubles; elle auroit voulu, disoit-on, pouvoir emporter jusques aux pierres du palais. L'éloignement de cette prin-

Ordre à la reine douairière de quitter Madrid;

M. de Blécourt au roi, 16 & 20 Janvier.

1701. cesse avide étoit nécessaire: on craignoit ses intrigues, on ne pouvoit oublier son dévouement à la maison impériale. Son confesseur reçut aussi ordre de s'éloigner de douze lieues dans six jours, & celui du feu roi, de se retirer dans vingt-quatre heures. Portocarréro, naturellement dur & despotique, avoit demandé ces ordres. La tranquillité du gouvernement demandoit bien d'autres mesures.

& aux deux confesseurs.

Exil du grand inquisiteur.

Ces deux confesseurs exilés, l'un capucin & l'autre dominicain, paroissoient des hommes fort dangereux par leur caractère & par leurs discours. Mendoza, grand inquisiteur, l'auroit été infailliblement plus, en le supposant tel qu'on le peignoit, si violent, que les tribunaux de l'inquisition haïssoient sa tyrannie. Sans examiner le fait, on le relégua dans son évèché. Ce fut bientôt une occasion de grands embarras.

Conseils violens du cardinal Portocarréro.

Le cardinal vouloit aussi qu'on exilât quelques seigneurs, comme partisans de la maison d'Autriche. Heureusement Philippe suivit de meilleurs

conſeils : il ne conſentit point à ces rigueurs déplacées, propres au commencement d'un règne, & avant l'arrivée du monarque, à exciter des plaintes & des cabales ſans réprimer les mécontens. 1701.

C'eſt ce que penſoit Louis XIV, ainſi que le ſage Torci, miniſtre des affaires étrangères. "J'aurois ſouhaité, écrivit le roi au duc d'Harcourt en parlant de Philippe V, " qu'il eût différé davantage à reléguer l'inquiſiteur général, quand ce n'auroit été que pour éviter d'écrire au pape ſur ce ſujet (on avoit cru devoir en faire part à la cour de Rome). Cette réſolution étant exécutée, il faut préſentement la ſoutenir; mais il eſt très-néceſſaire dans les commencemens de ſon règne, & juſqu'à ce qu'il ait pris une connoiſſance exacte des affaires, qu'il ſoit lent à punir. Il eſt certain que nonobſtant les empreſſemens & les acclamations générales de toute la nation, il ſe trouvera des particuliers attachés encore à la maiſon d'Autriche; mais

Louis XIV conſeille plus de modération.

Le roi au duc d'Harcourt. 8 Février.

1701. „ il faut songer aussi que cet attache-
„ ment a été jusqu'à présent un mé-
„ rite pour eux, qu'ils changeront
„ bientôt de sentiment; qu'enfin ceux
„ qui le peuvent conserver ne méri-
„ tent pas d'être punis, à moins qu'il
„ ne les engage en des intrigues con-
„ traires au service du roi leur maître,
„ & à la fidélité qu'ils lui doivent. „

Ces principes d'équité & de modération auroient dû être des règles inviolables : les ministres ne pouvoient s'en écarter, que parce que les passions aveuglent sur les plus grands intérêts.

La reine douairière, obligée enfin de partir.

Le roi au duc d'Harcourt.

27 Janvier.

On douta quelque tems si la reine se détermineroit à quitter Madrid ; on craignoit que son séjour n'y troublât le gouvernement. Louis avoit marqué à son ambassadeur, qu'il falloit, suivant le conseil de Portocarréro, déclarer que le roi d'Espagne n'y entreroit point qu'elle ne fût partie, & chasser en même-tems le capucin son confesseur. Elle partit enfin pour Tolède ; car Philippe lui assignoit cette ville ou Ségovie, jusqu'à ce qu'il lui eût nom-

mé un autre lieu pour sa retraite. L'impératrice l'exhortoit à tenir ferme à Madrid, & c'étoit la principale cause de ses délais affectés.

1701.

M. de Blécourt au roi. 3 Février.

Enfin séparé de ses frères, de son gouverneur & du maréchal de Noailles; accompagné encore du comte d'Ayen qu'il chérissoit, & qui devoit le suivre jusqu'au terme du voyage; Philippe V passa les Pyrénées pour entrer bientôt dans sa capitale. Le marquis de Louville, attaché depuis longtems à sa personne, (en qualité de gentilhomme de la Manche) & qui étoit encore destiné à son service, homme d'esprit, en correspondance avec le ministre de Louis XIV, nous instruira de plusieurs particularités curieuses sur les affaires de la cour d'Espagne. Son imagination trop vive égara quelquefois son jugement; on le verra même suivre la passion plutôt que la vérité; mais nous relèverons ses erreurs en profitant de ses récits.

Arrivée du roi.

M. de Louville à M. de Torci. 27 Janvier.

Caractère de Louville.

Il ne sera pas inutile d'observer que pendant le voyage, malgré la magnificence des seigneurs espagnols, le roi

Particularités du voyage.

1701. ne trouva ni des équipages dignes de son rang, ni les commodités auxquelles des François s'imaginoient devoir s'attendre. On ne lui avoit envoyé que mille pistoles, quoiqu'on en eût donné douze mille au connétable ambassadeur. *Tout ressemble à leur gouvernement*, disoit Louville, qui regrettoit un peu de ne pas jouir des douceurs qu'il espéroit. Il tiroit du moins un bon augure de la joie qu'il voyoit peinte sur les visages. " Nous avons „ seulement besoin pour en sentir les „ effets, ajoutoit-il, de beaucoup de „ tems & de patience. „ On prévoit que cette patience fatiguera la vivacité françoise.

M. Noblet à M. de Torci. 18 Janvier.

M. de Louville au même. 23 Janvier.

Réception qu'on fait à Philippe V.

Le roi fut reçu avec les plus vives démonstrations d'amour & de respect. Jusqu'à trois lieues de Madrid, le chemin avoit été couvert d'environ cinq mille carrosses, & d'une foule innombrable d'Espagnols. La France même ne signaleroit pas d'avantage son enthousiasme pour un monarque chéri. Les qualités de Philippe, sa bonne mine, ses manières pleines de dignité, tout

Le duc d'Harcourt au roi. 19 Février.

M. de Louville à M. de Torci.

tout ajoutoit aux ſentimens qu'on avoit pris de loin en ſa faveur. Le cardinal Portocarréro, & enſuite D. Manuel Arias, préſident de Caſtille, admis les premiers à ſon audience, ſe montrèrent auſſi les plus paſſionnés pour ſon ſervice. 1701.

Chambre des grands d'Eſpagne.

Il entra la tète couverte dans la chambre des grands, qui tous découverts vinrent lui baiſer la main. C'eſt là qu'un air impoſant de grandeur & de ſageſſe donne une haute idée des Eſpagnols. Louville s'étonnoit que des gens ſi ſages, ſi prudens, ſi aviſés, euſſent ſi mal gouverné la monarchie, & demandoit à qui en étoit la faute. Il repréſentoit à Torci combien *les fous ſeroient déplacés* dans cette cour, & combien on devoit être attentif à n'y en point envoyer. Le comte d'Ayen fut le ſeul François que l'ambaſſadeur fit aſſiſter avec lui à la cérémonie. C'étoit encore un ménagement pour les Eſpagnols, infiniment jaloux des entrées & des étiquettes du palais. Le comte retourna bientôt en France.

1701.

Amour & respect pour le jeune roi.

Malgré le peu de ſympathie, pour ne pas dire l'antipathie des deux nations, quelques-uns crurent d'abord qu'il feroit aiſé à Philippe d'introduire les mœurs & les coutumes françoiſes. On devoit plutôt conjecturer qu'il s'accoutumeroit à celles d'Eſpagne, qu'il ne pourroit même faire autrement. “ Il n'y a rien de pareil, écrivoit Louville, à l'amour que ces „ gens-ci ont pour leur roi, dont ils „ font leur idole; & pourvu que cela „ dure, nous n'aurions rien à ſouhaiter de plus. Une ſeule choſe me fait „ peur: c'eſt qu'ils ont conçu une „ telle eſpérance du nouveau gouvernement, qu'à moins que Dieu n'envoie ſes anges pour les gouverner, „ il eſt difficile qu'on la puiſſe remplir. „ Qu'un royaume qui eſt cangrené „ d'un bout à l'autre ſe rétabliſſe en „ peu de tems: c'eſt une viſion, ou „ plutôt une folie; mais c'eſt celle de „ tous les peuples, qui ſe plaignent „ toujours des meilleurs gouvernemens, à plus forte raiſon des autres. „ Comme en effet de pareilles

M. de Louville au même. 19 *Février*.

On eſpéroit trop un excellent gouvernement.

espérances ne peuvent être que chimériques, on devoit craindre que le mécontentement ne succédât à l'illusion une fois dissipée; on devoit le craindre d'autant plus, que les Espanols conserveroient moins de pouvoir & d'influence. 1701.

Conformément à l'avis de Portocarréro, Philippe V régla d'abord, que le secrétaire du *despacho* universel ne se présenteroit à lui avec des papiers qu'en présence de ce cardinal, du président de Castille & de l'ambassadeur de France. Le duc d'Harcourt déclara qu'il ne pouvoit y assister, à moins que le roi ne le fit venir exprès. Le cardinal répondit qu'on ne pourroit s'entendre sans qu'il y fût; & que d'ailleurs le roi, dans les commencemens, ne connoissant pas encore les affaires, ne devoit prendre aucune résolution sans savoir par l'ambassadeur les intentions de Louis XIV, auxquelles il devoit conformer les siennes. L'ambassadeur persista: les ordres de sa cour lui en imposoient la nécessité.

Le duc d'Harcourt refuse d'assister au *despacho*.

Le duc d'Harcourt au roi.

Dans une conversation particulière

Démons-

1701.

trations à l'égard de Louis XIV.

M. de Louville à M. de Torci.
19 *Février.*

avec Louville, le président de Castille éleva de même jusqu'aux nues le roi de France; assura que le bonheur de l'Espagne dépendoit des ordres qu'il voudroit bien envoyer; & témoigna du regret de ce qu'il n'avoit pas envoyé des ministres, en attendant que son petit-fils pût gouverner par ses propres lumières. Quelle apparence que Portocarréro & Arias voulussent être gouvernés par le conseil de Versailles! Les François se flattoient de cette idée: l'expérience les détrompa.

Etiquette dont les grands étoient jaloux.

Le premier jour, on sentit les entraves de l'étiquette, & l'on desira de s'en affranchir. Philippe, voulant aller à la chasse, avoit donné l'ordre à son porte-arquebuse pour deux heures. Les personnes de sa suite se rendirent au palais: elles croyoient entrer dans l'appartement; mais celui qui avoit droit d'en fermer les portes, ne parut qu'à trois heures. Il fallut que le roi l'attendît comme les autres. Les grands jouissoient de privilèges que maintenoit la sévérité de l'étiquette; par-là ils tenoient le monarque en quelque

ſorte reclus, excepté pour eux. La nobleſſe en étoit fort mécontente; & il paroiſſoit convenable de *prendre un milieu, entre la cohue de France & la ſolitude d'Eſpagne.* Louville avoit raiſon de le dire; mais le tems ſeul pouvoit amener une réforme. 1701.

Malgré les tranſports d'allégreſſe de cette journée, un accident cruel cauſa de ſiniſtres impreſſions. Plus de ſoixante perſonnes, parmi leſquelles on compta des prêtres & des femmes groſſes, avoient été tuées ou écraſées dans la foule à l'arrivée du roi, & en grande partie par ſes gardes. La ſuperſtition s'exalta & devint féconde en mauvais préſages. On obſerva ſurtout avec terreur que le roi étoit arrivé un vendredi. Le vendredi & le mardi paſſoient pour des jours ſi malheureux, à en croire Louville, dont le témoignage paroît haſardé, que les Eſpagnols n'oſoient preſque ſortir ces jours là. Ils ſe forgèrent des monſtres pour l'avenir, de ce qui ne pouvoit y avoir le moindre rapport.

Accident qui effraye la ſuperſtition.

Tous deſiroient, ſelon lui, que

On deſire

1701.

que Louis XIV fasse un voyage en Espagne.

M. de Louville à M. de Torci. 22 Février.

Louis XIV fît un voyage en Espagne, & plusieurs l'espéroient. On y vit plus long-tems qu'en France, disoient-ils : l'air y est meilleur, sur-tout pour la vieillesse ; la goutte y est rare : si ce grand roi veut passer quelques années à Madrid, c'est l'affaire d'un courrier pour porter ses ordres en France, où tout est soumis & tranquille, où sa présence n'est point nécessaire. Le marquis de Léganez, lui-même, un des principaux seigneurs, tenoit de pareils discours, & disoit sérieusement qu'une année de la belle vie du roi de France seroit bien employée à rétablir les affaires de son petit-fils : tant les Espagnols sentoient les maux de leur monarchie, & la difficulté des remèdes.

Fêtes des taureaux qu'on croyoit pouvoir lui plaire.

Des bourgeois de Burgos avoient témoigné un grand desir que ce monarque vint après pâques, *parce que les taureaux auroient plus de force, & qu'ils lui donneroient une belle fête.* Les combats de taureaux, si agréables aux Espagnols, lui auroient certainement déplu, comme aux François de la suite

de Philippe V ; mais chaque peuple suppose que ses goûts sont excellens, & cette idée est beaucoup moins singulière, que celle d'attendre un voyage de Louis XIV en Espagne. 1701.

Son zèle pour l'Espagne.

Il s'occupoit continuellement à Versailles des intérêts d'un royaume, devenu François à ses yeux, & qui lui devenoit presque aussi cher que la France même. Sa correspondance avec le duc d'Harcourt embrasse tout avec une attention infinie, les affaires de l'intérieur comme celles du dehors. Je pourrois en tirer beaucoup de détails, nécessaires alors, aujourd'hui peu intéressans. L'histoire n'est déja que trop chargée de minuties ou politiques ou militaires. Tâchons d'écrire uniquement les choses utiles.

Précautions par rapport aux prêtres & aux moines.

Des intrigues de prêtres ou de moines sont d'autant plus dangereuses, qu'un peuple est plus superstitieux & ignorant : il fallut d'abord prendre ses précautions sur cet objet, & il étoit difficile d'en prendre assez. Nous avons vu l'exil des deux confesseurs du feu roi & de la reine, regardé comme essen-

1701. tiel par la cour de France, ainſi que par le miniſtère d'Eſpagne. Un jéſuite nommé Kreſſa rendoit compte directement au confeſſeur de l'empereur, de tout ce qu'il pouvoit découvrir de plus ſecret : il ſervoit preſque d'eſpion aux ambaſſadeurs des puiſſances ſuſpectes. Louis XIV écrivit lui-même qu'il importoit de le faire ſortir de Madrid. Ces faits méritent particulièrement d'être obſervés : car ſi une partie de la nation ſe détacha de ſon roi, ce fut ſur tout par l'impulſion de ſes guides ſpirituels, la plupart d'une ignorance groſſière, & ſoutenant avec un fanatiſme ſéditieux leur zèle pour la maiſon d'Autriche.

Jéſuite eſpion.

Le roi au duc d'Harcourt. 25 *Janvier*.

Il falloit ſe préparer à la guerre.

Les anciens ennemis de la France n'oſoient encore ſe déclarer contre Philippe, mais ne vouloient pas le reconnoître ; & l'on devoit ſe défier de leurs deſſeins. Ceux du roi d'Angleterre, Guillaume III, ſembloient tenir à ſa haine invétérée pour Louis XIV. La Hollande, qu'il gouvernoit avec plus d'empire qu'il n'en avoit ſur ſes ſujets mêmes, ne pouvoit manquer

d'entrer dans ses vues. D'Harcourt & Beauvilliers conseillèrent dès le commencement, d'envoyer en Amérique des forces navales, capables de contenir les Hollandois par la crainte de perdre leurs vaisseaux & leur commerce. *Si l'on doit avoir la guerre*, disoient-ils toujours, *il vaut mieux que ce soit aujourd'hui que demain*. On prit pour cela des mesures, que la situation des affaires rendit trop lentes ou trop foibles. On déclara aux ambassadeurs qu'ils eussent à sortir de Madrid, si leurs souverains refusoient de reconnoître le roi d'Espagne. Les négociations continuoient, & l'on se préparoit à l'action.

1701.

Le duc d'Harcourt au roi. 20 *Janvier*.

Des garnisons hollandoises occupoient Luxembourg, Namur, & d'autres villes des Pays-bas espagnols. Pouvoit-on les y souffrir plus longtems? Louis se décida enfin sur un point si essentiel avec une modération remarquable. Comme Charles II avoit promis aux Etats-généraux de laisser retirer ces troupes, quand ils le voudroient, il consentit à leur retraite;

Garnisons hollandoises dans les Pays-bas.

Le roi au duc d'Harcourt. 11 *Février*.

Louis les laisse retirer.

1701. quoiqu'on eût déja bien des raiſons de les traiter en ennemis. C'étoient vingt-deux bataillons, que la Hollande devoit employer pour lui faire bientôt la guerre ; mais il ôtoit un prétexte de plaintes, il faiſoit reſpecter la bonne foi de la cour d'Eſpagne. Les troupes françoiſes entrèrent dans les places évacuées ; opération extrêmement importante.

Soupçons mal fondés ſur l'électeur de Bavière.

Le duc d'Harcourt au roi. 3 *Février.*

Quelque profonde que ſoit la politique, elle ſe trompe quelquefois dans ſes conjectures, ſoit parce qu'elle juge mal les hommes, ſoit parce que leur conduite varie au gré des événemens ou du caprice. On avoit eu des ſoupçons ſur l'électeur de Bavière, établi gouverneur des Pays-bas ; & quoiqu'on lui témoignât toujours la même confiance, on craignoit de ſa part une conduite au moins équivoque. Cependant il fut le plus fidèle des alliés, avec ſon frère l'électeur de Cologne : l'un & l'autre devinrent les victimes de la guerre.

On comptoit trop au

En même-tems, le duc de Savoie, auſſi ſouple qu'intéreſſé, donnoit de

plus justes inquiétudes. Beau-père du duc de Bourgogne, il alloit encore le devenir du roi d'Espagne: on espéroit, sinon l'enchaîner par ce double lien, du moins le retenir par l'intérêt & par la crainte. Il demandoit à être généralissime des troupes en Italie, & l'on vouloit bien y consentir. Il avoit promis le passage, & l'on croyoit que les forces des deux couronnes le mettroient hors d'état d'agir contre elles. Le duc d'Harcourt écrivoit à Louis XIV: *Il ne peut plus vouloir que ce que vous voulez, & toute autre liaison le jette dans une perte certaine. Ainsi en lui demandant fortement le passage qu'il a déja promis si solemnellement, je voudrois témoigner beaucoup de réfroidissement sur les propositions de mariage: ce prince à la fin se mettra dans les mêmes embarras du vieux duc de Lorraine, & se perdra pour avoir trop bonne opinion de son esprit.* Pour juger surement en pareille matière, il faudroit pouvoir calculer tous les possibles, & prévoir tous les hasards. Les espérances furent confondues par l'événement.

1701.

contraire sur l'alliance du duc de Savoie.

Lettre du 23 *Février*.

1701. Foiblesse de l'Espagne. Si la France, tombée dans un état de langueur, devoit craindre une nouvelle guerre, l'Espagne avoit infiniment moins de ressources. Elle manquoit d'hommes & d'argent. Les vice-rois du Mexique & du Pérou s'enrichissoient par toutes sortes de moyens, en trafiquant des droits du monarque.

Désordres en Amérique.

Le roi au duc d'Harcourt. 7 Mars.

Les postes importans se vendoient à leur profit, ou à celui du conseil des Indes. C'étoit peut-être un moindre mal que l'incapacité des sujets, soit pour le gouvernement, soit pour les armes. D. Pedro Navarette, destiné au commandement de la flotte d'Amérique, passoit pour un homme sans expérience, & si incapable d'une telle expédition, que Louis XIV, malgré son attention à ménager la délicatesse espagnole, jugea nécessaire qu'on lui ordonnât d'obéir au comte de Château-Renaud, qui devoit commander l'escadre françoise. En cas de difficulté, il proposa de faire donner à ce dernier une commission particulière du roi d'Espagne. Chaque jour enfin découvroit des plaies presque incurables.

Incapacité des sujets.

Id. 8 Fév.

1701.

Louis approuve que son ambassadeur entre au conseil.

Ib. 7 mars.

Aussi les Espagnols paroissoient-ils desirer que la France entrât dans leurs affaires, & Louis XIV changea bientôt de sentiment sur la conduite que devoit tenir son ambassadeur. " Vous „ avez raison de croire, lui marqua- „ t-il, qu'il est important pour le bien „ de cette monarchie, que vous as- „ sistiez pendant quelque tems aux „ délibérations du roi mon petit-fils. „ Comme vous ne le ferez que sur les „ instances du cardinal Portocarréro, „ & conformément au desir que toute „ la nation en témoigne, cette nou- „ veauté ne servira qu'à marquer da- „ vantage l'étroite union entre ma „ couronne & celle d'Espagne : par „ conséquent elle ne doit donner au- „ cune jalousie aux Espagnols. Il est „ bon même de faire voir que, si „ quelques puissances de l'Europe „ craignent cette union, leurs prépa- „ ratifs pour prévenir les effets qu'el- „ les en appréhendent, ne serviront „ qu'à la fortifier. Au reste je remets „ à votre prudence d'en user avec „ toute la modération que vous croi-

„ rez convenir au bien des affaires. „

1701. Cependant le roi d'Espagne, au rapport de l'ambassadeur, soutenoit l'idée avantageuse qu'on avoit de lui. Il se montroit également digne de respect & d'amour, bon avec sagesse, grave sans hauteur. Les jeux d'exercice & sur-tout la chasse faisoient son amusement, mais ne diminuoient point son application aux affaires. Dès le premier jour, il avoit travaillé deux heures le matin & autant le soir, sans aucune impatience. A son âge, au milieu de tant de cérémonies & de distractions, c'étoit une matière d'éloges, ce n'étoit pourtant qu'un travail bien médiocre, en comparaison des soins immenses que demandoit sa couronne; & ce travail pouvoit encore se ralentir.

Philippe V commence très-bien.

Le duc d'Harcourt au roi. 23 *Février.*

Il veut se montrer à ses sujets.

Ses prédécesseurs, de la maison d'Autriche, avoient vécu comme les despotes de l'Asie, presque invisibles à leurs sujets; affectant, pour ainsi dire, un air de divinité, que l'inertie & les foiblesses humaines rendoient sans cesse plus méprisable. Philippe

résolut de passer tous les matins une demi-heure dans la chambre des grands, de passer ensuite dans celle où s'assembloient les gentilshommes, de manger quelquefois en public, de se faire connoître enfin de ceux qu'il devoit gouverner. 1701.

Louis XIV approuva fort ce changement : *Il est certain*, dit-il, *que se donnant au public, ses sujets croiront qu'il sera bien plus facile de faire parvenir la vérité à sa connoissance, persuadés que jamais les rois ses prédécesseurs ne l'ont connue.* Heureux les rois & les peuples, si l'accès du trône amenoit toujours la vérité au lieu de la flatterie!

Sentiment de Louis à ce sujet.

Le roi au duc d'Harcourt.

Il falloit, pour soulager les finances, une réforme considérable dans la maison du souverain, où le nombre des officiers inutiles suçoit la substance de l'Etat. Le duc d'Harcourt avoit demandé prudemment qu'elle ne se fît point pendant le voyage, de peur que les mécontentemens ne retombassent sur sa personne & son ministère. On réduisit à six les gentils-

Gentilshommes de la chambre réformés.

1710. hommes de la chambre, qui étoient au nombre de quarante-deux. Ceux qu'on réforma conservèrent leurs entrées pour consolation ; jusqu'alors les grands avoient paru mettre une sorte de bassesse dans leurs civilités envers les François. Ce ne fut plus la même chose après la réforme : ils soutinrent mieux leur dignité, dès qu'ils eurent moins d'espérance. Sans doute un chagrin secret se faisoit déja sentir à plusieurs, & ranimoit la fierté naturelle de leur ame.

Les grands en paroissent plus fiers.

M. de Montviel à M. de Torci. 24 Février.

Le roi varie son habillement.

Philippe s'habilla indifféremment, tantôt à l'espagnole, tantôt à la françoise, afin de plaire à tout le monde sans gêner personne : comme on ignoroit l'habit qu'il voudroit prendre, chacun étoit libre pour l'habillement. Les Espagnols devoient cependant préférer celui du pays.

Sa nourrice abuse de sa facilité.

Trop de facilité dans le caractère l'exposoit à de fausses démarches. Sa nourrice même sembloit déja en abuser. Elle avoit une cour ; elle ne rendoit pas les visites aux femmes de condition ; elle vouloit faire ouvrir une

porte fur un efcalier dérobé, par où elle feroit defcendue dans l'appartement du roi. L'ambaffadeur de France l'empêcha. De petites chofes peuvent avoir de grandes fuites, & Louis XIV y donna toute fon attention. Torci marqua plus d'une fois au duc d'Harcourt, qu'il ne convenoit point que la nourrice, quoique bonne femme, fit aucune figure. *Il eft facile* (ce font fes termes) *que la tête tourne aux françois, & principalement aux françoifes, en pays étranger.* Cette femme avoit obtenu du roi, pendant qu'il jouoit au billard, l'entretien d'un attelage de huit chevaux, fans la participation de l'ambaffadeur. Que devoient penfer des grands, privés de leurs charges par économie? La nourrice fut rappellée en France.

1701.

M. de Torci au duc d'Harcourt. 17 *mars.*

M. de Montviel à M. de Torci. 17 Mars.

Il n'y avoit pas de fonds pour les chofes les plus néceffaires, pour la cuifine, l'écurie, les valets de pied, &c. Philippe, quand on lui parloit de cela, répondoit qu'il falloit fonger à la guerre. Soit qu'il s'agit de quelques piftoles, ou d'une fomme de cent mille

On commence à murmurer.

M. de Louville à M. de Torci. 10 *mars.*

1701. écus, c'étoit toujours la même réponſe. Déja l'on murmuroit. Le paſſage de la joie au mécontentement eſt ſi rapide, lorſque les eſpérances ne ſe réaliſent pas d'abord! Des charges ſupprimées, des penſions retranchées, excitoient les murmures des gens de cour, & le peuple ſe plaignoit de ne voir encore aucune diminution d'impôts. A la vérité, les Caſtillans en payoient d'exceſſifs, tandis que les autres provinces, en vertu de leurs priviléges, contribuoient à peine légérement aux beſoins de la monarchie. Mais comment diminuer les impôts en manquant du néceſſaire?

du Des marques éclatantes de religion, que le roi donna en pleine rue à la rencontre du ſaint-ſacrement, firent néanmoins ſur le peuple des impreſſions très-favorables. Heureuſement ſa piété même l'éloignoit des excès de la ſuperſtition nationale. On lui annonça un *auto-da-fé* pour le jour de ſon entrée ſolemnelle, où l'inquiſition devoit faire brûler trois juifs; on lui en parla comme d'une fête, comme d'un

Ibid.

Il refuſe d'aſſiſter à un *auto-da-fé.*

divertiſſement royal, & un ſeigneur ſe félicita de n'avoir jamais manqué à un ſi grand acte de religion. Louville eut le courage de repréſenter que les ſouverains ne voient les criminels que pour leur faire grace ; qu'ainſi, les loix d'Eſpagne ne permettant pas de l'accorder en pareilles circonſtances, il convenoit que le roi ſe divertît à quelque autre choſe, plutôt qu'à un ſpectacle de cette nature. Le roi déclara qu'il ne s'y trouveroit point. C'étoit une ſorte de proverbe, que les Eſpagnols *n'avoient point de religion, mais beaucoup de foi*. Les *auto-da-fé* sembloient en être la preuve. Mais enfin les lumières diſſipent les préjugés : la foi de l'évangile, mieux connue, relève aujourd'hui en Eſpagne, comme ailleurs, les droits précieux de la nature.

1701.

Lenteur & préſomption des Eſpagnols.

Un des plus grands maux étoit la lenteur de toutes les opérations les plus urgentes. " Je ne ſerois pas fâ„ ché de travailler, écrivoit le duc „ d'Harcourt, ſi je faiſois quelque „ choſe ; mais après avoir travaillé

Le duc d'Harcourt à M. de Torci.
23 *mars.*

1701. „ toute une semaine avec ces gens-ci, „ je m'apperçois que je n'ai rien fait : „ car on ne fait que raisonner, & on „ ne fait ce que c'est qu'exécution. „ Ce défaut n'excluoit pas une confiance présomptueuse. Louis XIV négocioit l'alliance du Portugal. Quelque nécessaire qu'elle fût alors, les Espagnols auroient voulu attaquer cette couronne, qu'ils se flattoient d'assujettir ; & le roi même se laissoit quelquefois entraîner par leurs discours.

Négociation avec le duc de Savoie.

Cependant les négociations étoient sur le point de se terminer, soit en Portugal, soit à la cour de Turin. Le duc de Savoie, qui avoit demandé sept cent mille écus par mois, au lieu de cinq cent mille que Louis avoit offerts, accepta la dernière somme, en s'engageant à fournir dix mille hommes de pied & deux mille chevaux. Il ne s'agissoit plus que du mariage de sa fille. L'Espagne lui devoit beaucoup d'argent, & il vouloit en être payé. On proposa en France de déduire pour la dot de la princesse une partie de la somme, d'examiner toutes les préten-

tions du duc, & de fixer ensuite le terme des payemens. On croyoit toujours, avec plus de vraisemblance que de vérité, devoir compter sur l'alliance de ce prince & sur celle du Portugal, comme si l'intérêt n'avoit pas pu en rompre les nœuds.

1701.

M. de Torci au duc d'Harcourt. 29 mars.

Plus on avança, plus les vices du gouvernement espagnol devinrent sensibles. Le commandement d'Andalousie, avec le pouvoir le plus étendu, avoit été donné au marquis de Léganez, partisan déclaré sous le dernier règne de la maison d'Autriche, mais parent du cardinal Portocarréro. On le pressoit de se rendre à son poste, où sa présence étoit nécessaire; il différoit son départ de jour en jour, sans égard pour le service. Tout se faisoit en Espagne avec cette molle indolence.

Mollesse à la cour d'Espagne.

Philippe n'en étoit pas exempt: naturellement timide & foible, son caractère le rendoit moins propre à gouverner qu'à se laisser conduire, & il falloit de grandes occasions pour exciter son courage. L'ambassadeur de France louoit sa docilité, sa raison, ses autres

Le roi naturellement foible.

1701. Le duc d'Harcourt au roi. 7 Avril. Belle parole qui fait connoitre son équité. M. de Montviel à M. de Torci.

qualités estimables, dont on espéroit des merveilles. Mais l'expérience seule pouvoit donner du poids à de tels éloges.

Quelques traits particuliers firent connoître l'esprit juste & les sentimens généreux du jeune monarque. Monsieur, frère de Louis XIV, lui ayant écrit au sujet de la succession d'Espagne, à laquelle il prétendoit avoir dû être appellé au défaut d'héritier, avant le duc de Savoie & l'archiduc, s'étoit servi de ces termes : *il est du droit & de la grandeur de notre maison, &c.* " Le „ droit est une bonne raison, (dit le „ roi, à la lecture de sa lettre,) mais „ la grandeur ne conclut rien. „

Autre trait qui fait honneur. M. de Louville à M. de Torci. 1 mai.

Le trait suivant lui fit encore plus d'honneur. Tous les vendredis, le conseil de Castille s'assembloit dans la chambre du trône, pour une vaine & ridicule cérémonie. Le roi entroit couvert, les trouvoit agenouillés, s'asseyoit, leur disoit ensuite : *levez-vous* ; & ils se levoient : *asseyez-vous*, & ils s'asseyoient ; *couvrez-vous*, & ils se couvroient. Jamais il n'étoit question

de rien de plus. Philippe en témoigna sa surprise au président ; lui demandant si l'on ne feroit autre chose dans cette assemblée. Le président lui répondit qu'on ne faisoit que cela sous Charles II ; que sous Philippe IV, quelquefois on lui expliquoit les jugemens du conseil. Et que disoit alors Philippe IV ? Il disoit, *cela est bien.* Pour moi, je le dirai, si je le trouve ainsi ; & si je le trouve autrement, je dirai, *cela est mal.* Le président fut déconcerté de cette réponse. D'autres en augurèrent que Philippe sauroit parler en maître.

1701.

On débitoit néanmoins par tout un mot très-plaisant, qui n'étoit pas d'aussi bon augure. D. Francisco de Vélasco ayant présenté un placet au roi, ne reçut de lui aucune réponse. Il en présenta un autre au cardinal de Portocarréro, & ne fut point écouté. Il s'adressa au président de Castille, & ce ministre lui dit qu'il ne pouvoit rien ; enfin au duc d'Harcourt, & le duc refusa de se mêler de son affaire. *Quel gouvernement, messieurs !* dit Vé-

Plaisanterie sur le gouvernement.

Ib. 19 avril.

1701.

lafco : *un roi qui ne parle pas ! Un cardinal qui n'écoute pas ! Un préfident de Caftille qui ne peut pas ! Et un ambaffadeur de France qui ne veut pas !* Ce mot devint le fujet de toutes les converfations.

Maladie du duc d'Harcourt.

Tandis que les inquiétudes augmentoient, que l'on ne favoit ni comment remédier aux défordres de l'Etat, ni comment fe ménager des refsources pour la guerre prochaine ; le poids du travail accabla le duc d'Harcourt & lui attira une maladie mortelle. C'étoit l'événement le plus fâcheux. Blécourt qui avoit le caractère d'envoyé, étoit vieux & peu capable de conduire les grandes affaires. Louville écrivoit à Torci, non fans raifon, que le jeune roi ne pouvoit fe paffer un feul jour de quelque homme inftruit & propre à le diriger. Il infiftoit fur la néceffité d'avoir un ambaffadeur, refpectable par fa naiffance & fes qualités perfonnelles, honnête, affable, défintéreffé, courageux, homme de guerre, qui fût fe faire aimer, obéir & craindre ; qui effuyât patiemment les

Lettre du 17 avril.

Néceffité d'avoir un ambaffadeur propre à diriger Philippe.

les digressions des Espagnols ; qui prît de l'ascendant sur le monarque, en s'accréditant dans son esprit ; enfin qui pût au besoin être premier ministre d'Espagne. Il désignoit le duc de Beauvilliers, ancien gouverneur de Philippe, universellement respecté, & que les Espagnols avoient souvent desiré eux-mêmes, sur-tout pour rétablir leurs finances. 1701.

On desire en vain le duc de Beauvilliers.

Montviel à M. de Torci. 25 avril.

Philippe sembla lui-même l'appeller, en le créant grand d'Espagne de la première classe, après avoir consulté le cardinal & le président de Castille. Il avoit gardé le secret sur cette nomination. Chacun y applaudit ; chacun la regarda comme une preuve de bon cœur & de sagesse. Mais Beauvilliers ne pouvoit se rendre aux vœux des François, qui le desiroient en Espagne.

Le roi se néglige, faute de guide.

Sa présence y eût été d'autant plus utile, que le jeune roi tomboit déja dans l'inaction, n'ayant plus personne pour l'exciter & pour régler sa conduite. Il alloit au conseil parce qu'il falloit y aller, & oublioit en sortant

1701. M. de Louville à M. de Torci. 27 avril.

ce qui s'y étoit fait; il gardoit les lettres importantes des jours entiers, sans les ouvrir; il recevoit des mémoires, & ne les lisoit point, & n'en parloit point. Deux choses étoient essentielles, vu le caractère de Philippe, & l'intérêt que la France prenoit à son sort; l'une, qu'on lui donnât un habile homme qui entrât dans toutes ses affaires; l'autre, qu'on mît auprès de la reine future des gens sur qui l'on pût compter: car on devoit prévoir qu'elle acquéroit sans peine beaucoup de crédit. Louis XIV le prévoyoit effectivement: il ne vouloit pas que cette princesse fût accompagnée de Piémontoises, & pensoit à faire un choix convenable quand il en seroit tems.

Proposition qui prouve une extrême confiance des Espagnols en Louis XIV. Id. 1er mai.

La confiance des Espagnols en lui, paroissoit augmenter tous les jours; tellement qu'on délibéra dans le conseil de guerre de raser toutes les places sur la frontière, parce qu'elles étoient à charge, & qu'on n'en avoit plus besoin contre la France. Un membre du conseil ayant dit qu'il valoit mieux les

garder, s'il y avoit des fonds suffisans, le comte de Fernand-Nugnez répliqua que la division des deux monarchies seroit le plus grand des malheurs; que le roi d'Espagne, hors d'état de résister en cas de rupture, ne devoit pas même être en état d'avoir envie de le tenter; que d'ailleurs il falloit faire sentir aux ennemis de cette *double couronne*, ne fût-ce que pour mettre le comble à leur dépit, que l'union de la France & de l'Espagne étoit éternelle. Il est singulier qu'on ne parlât point de proposer à la France la même chose pour ses places au-delà des Pyrénées. Cet avis, hasardé peut-être légérement, n'eut pas de suites sérieuses. Les ministres auroient-ils pu l'adopter? 1701.

Commencement de cabale.

Malgré de si belles apparences de concorde, il se formoit déjà une cabale, dont le fameux amirante Cabréra & le duc de Montalto étoient les chefs. Ils en vouloient sur-tout au cardinal Portocarréro; & sans rien dire contre le roi, ils cherchoient à faire changer le conseil. La populace de

Bruits pour

1701.

ameuter la populace.

Madrid est insolente. On répandoit des bruits capables de l'ameuter : on disoit que la bourgeoisie auroit défense de porter les armes ; que les désordres de l'Etat subsisteroient ; que le peuple ne recevroit aucun soulagement. S'il est impossible, dans le gouvernement le mieux affermi, d'étouffer entièrement les plaintes & les cabales, il falloit bien s'attendre qu'un prince étranger dans des tems critiques, dans une cour orageuse, rencontreroit des obstacles de toute espèce, d'autant plus difficiles à vaincre, qu'il avoit moins de forces & d'expériences. Les François crurent toujours que Louis XIV pouvoit de Versailles gouverner l'Espagne comme il gounoit son royaume : ils se trompèrent.

Le président de Castille demande sa retraite.

Portocarréro, en butte au mépris & à la haine, chanceloit encore dans sa place par une incapacité réelle. Arias, président de Castille, avoit plus d'esprit & plus de sens, mais peut-être moins qu'une charge si importante n'en exigeoit. Tout-à-coup il demanda la permission de s'en démettre. On

On soup-

conjectura que c'étoit ambition plutôt que modestie & prudence. Cet homme qui, de chevalier de Malte, s'étoit fait prêtre à l'âge de cinquante-cinq ans, qui depuis peu d'années avoit donné à la reine une somme considérable pour devenir président de Castille, à la place du comte d'Oropésa, pouvoit se dégoûter d'une charge dont les fonctions devenoient tous les jours plus épineuses : mais en demandant sa retraite, il pouvoit se flatter aussi qu'on le retiendroit encore pour quelque tems ; qu'il en auroit plus de considération ; que le chapeau de cardinal seroit bientôt sa récompense ; que peut-être il parviendroit à l'archevêché de Tolède, & à la charge de grand-inquisiteur. On le retint, en lui faisant espérer du soulagement pour un travail qu'il disoit au-dessus de ses forces. Le cardinal & lui étoient deux personnages nécessaires, dont cependant on auroit voulu se passer.

1701. ...onne, que c'est par ambition.

M. de Louville à de Torci. 19 *Mai.*

De cruelles inquiétudes se mêlèrent à tant d'embarras. Quelques avis, envoyés d'Italie au ministère de France

Soupçons odieux de projets d'empoi-

1701. fonnement.

Précautions à cet égard.

Le roi au duc d'Harcourt.

15 Mai.

par un homme en place, annonçoient des projets affreux contre Philippe V, & jettoient d'injuftes foupçons fur le duc de Médina-Sidonia, qu'on avoit fait grand-écuyer à la place de l'amirante. Louis XIV fe douta que ce pouvoit être un artifice des ennemis, pour infpirer de funeftes défiances. Il ne laiffa pas de recommander des précautions fingulières à fon petit-fils, comme de ne pas fentir les fleurs qu'on lui préfenteroit; de ne point prendre de tabac; de ne point ouvrir foi-même les lettres, parce que le poifon le plus fubtil fe mêle facilement aux odeurs.

Confeils de Louis XIV. fur le même fujet.

Il écrivit au duc d'Harcourt qu'on ne devoit pas foupçonner légérement la fidélité d'un principal officier, tel que Médina-Sidonia; qu'il n'étoit point à propos d'en parler au roi avant qu'on eût bien éclairci les chofes; mais qu'enfin, dans un grand royaume, il pouvoit fe trouver des gens capables de tous les crimes; qu'ainfi on devoit le prévenir fur les foupçons d'empoifonnement. "Il eft affez ferme » pour n'être pas étonné de ce que

„ vous lui direz, ajoutoit-il. Vous „ devez cependant lui faire connoître „ que ces précautions ſont apparem- „ ment inutiles, mais qu'elles ſont „ ſages dans un pays étranger, dans „ le commencement d'un gouverne- „ ment, & qu'il eſt bon de les pren- „ dre juſqu'à ce que ſon autorité ſoit „ parfaitement affermie, & que les „ peuples, connoiſſant ce qu'ils per- „ droient avec lui, croient qu'ils ſont „ auſſi intéreſſés que lui-même à la „ conſervation de ſa perſonne. „ Peut-on s'empêcher ici de plaindre les princes, ſouvent plus malheureux par les inquiétudes ſecrettes que par les déſaſtres éclatans? 1701.

L'ambaſſadeur, loin d'être en état d'agir, ſe trouvoit encore en danger de mort. Mais Louville inſtruiſoit le marquis de Torci de ce qu'il y avoit de plus important. Une de ſes lettres roule ſur la néceſſité d'avoir de bonnes troupes, ſoit pour la ſûreté du roi, ſoit pour le rétabliſſement de l'ordre. Nous en tirerons des lumières ſur l'état de l'Eſpagne.

Néceſſité d'avoir des troupes.

1701.

Licence de la populace de Madrid.

M. de Louville à M. de Torci. 19 Mai.

Depuis long-tems, rien ne pouvoit réprimer la populace de Madrid. Les maiſons des grands, auſſi bien que les égliſes, ſervoient d'aſyle à tous les criminels. Si le pain renchériſſoit un ſeul jour dans le marché, tout étoit à craindre, & les ſoulèvemens avoient des ſuites terribles. Sur cent cinquante mille habitans, on en comptoit plus de ſoixante mille armés, preſque tous domeſtiques ou gens ſans aveu, vagabonds, mendians; à peine cinq mille qui vécuſſent de leur travail.

Ce que les derniers rois en avoient souffert.

Sous les derniers rois, l'impunité avoit enhardi la licence; les déſordres s'étoient multipliés à l'infini; l'autorité royale étoit avilie au point qu'excepté le régicide, elle avoit eſſuyé tout ce qu'un peuple ſans frein peut entreprendre. Nulle fête de taureaux, nul ſpectacle où l'on ne mît l'épée à la main en préſence du monarque. Charles II, après ſon ſecond mariage, ne pouvoit ſortir de ſon palais, de l'aveu de ſes propres gentilshommes, que la canaille ne courût après lui, & ne lui donnât un nom injurieux (*Mariécon*);

la reine étoit encore moins épargnée. 1701.
Auſſi ſe tenoit-on preſque toujours renfermé dans le palais : du moins on vivoit tranquille dans cette eſpèce de priſon.

Il manquoit une bonne garde.

Louville ne demande, pour tenir en reſpect tout le royaume, que ſix mille hommes de troupes d'élite, bien diſciplinés, ſur quoi pourroit même ſe prendre la garde du roi, qu'il porte ſeulement à douze cents hommes de pied & huit cents chevaux. Il dit que la garde actuelle, compoſée de vils artiſans, ne conſerve qu'un vain nom, & rien de ce qu'elle avoit été ſous Charles-Quint. Il propoſe les moyens d'en faire un corps reſpectable. Il obſerve qu'on ne peut réformer l'état, ſans s'aſſûrer par-là de l'obéiſſance de tous les ordres ; *qu'il faut des troupes pour avoir des finances, & des finances pour entretenir des troupes.* Le remède pouvoit être un mal, mais abſolument néceſſaire, & les Eſpagnols bien intentionnés le deſiroient. Montviel, ſage officier françois, attaché comme

1701. Louville au roi d'Espagne, écrivit à-peu-près les mêmes choses.

Le gouvernement languit de plus en plus.

Tous ne cessoient de répéter que le cardinal Portocarréro, avec de bonnes intentions, étoit incapable du gouvernement ; que le roi ne faisoit rien depuis la maladie du duc d'Harcourt ; qu'on abusoit de cette espèce d'interrègne pour empiéter sur les droits de sa couronne ; que s'il n'étoit pas gouverné par un homme de tête, qui eût la confiance de Louis XIV, le gouvernement ne ferait qu'empirer ; qu'on avoit sur-tout besoin d'un François pour débrouiller le chaos des finances. On n'en doutoit plus à Versailles, & le choix tomba sur Orri que nous verrons jouer un grand rôle.

Mauvais choix du cardinal Portocarréro.

M. de Montviel à M. de Torci. 24 Mai.

Une nouvelle faute du cardinal, confirma la vérité de ces rapports. Il fit nommer président de la *contractation* de Séville, c'est-à-dire, chef & juge du commerce, un vieux prêtre qui n'avoit aucune connoissance du commerce, qui de plus étoit inquisiteur, qui par-là devoit être suspect & même odieux à tout négociant d'une

religion différente de la sienne. L'Espagne étant ainsi gouvernée, que devoit-ce être du royaume de Naples & de Sicile ? L'idée du bon ordre y étoit presque aussi peu connue que dans le Mexique & le Pérou. 1701.

Ce ministre veut qu'on exile l'amirante.

Portocarréro portoit la rigueur envers ses ennemis, aussi loin que l'indulgence pour ses amis ou ses créatures. Il insistoit toujours sur l'exil de l'Amirante. Le marquis de Torci insista de son côté sur les inconvéniens d'une sévérité dangereuse à son égard.

Raisons contraires.

M. de Torci au cardinal Portocarréro. 24 Mai.

" Il y a long-tems, marquoit-il en „ substance au cardinal, que le roi „ connoît ses liaisons, ses sentimens, „ son esprit, & ce qu'il y a de bon & „ de mauvais dans son caractère; mais „ il faudroit quelque chose de plus „ marqué dans sa conduite, pour lui „ attirer une pareille punition. On „ le plaindroit de cette nouvelle disgrace, après qu'il a perdu sans mur- „ murer la charge de grand-écuyer. „ Lorsqu'il en a été dépouillé, rien „ n'empêchoit de le reléguer dans ses „ terres : maintenant il paroît néces-

1701. „ faire d'attendre une autre occaſion. „ S'il ſe montre digne de châtiment, „ on ne doit pas balancer; ſinon, il „ ſeroit à propos de l'éloigner en lui „ donnant au-dehors quelque emploi „ brillant, qui dans le fond fût de „ peu de conſéquence. „ Le miniſtre ajoutoit que l'ambaſſade de Turin, demandant un homme ſûr, ne conviendroit point à l'Amirante, dont il avoit été queſtion pour cet emploi.

Torci propoſe de ſoulager le peuple.

Il faiſoit encore obſerver au cardinal, qu'une diminution ſur les entrées de Madrid auroit produit un effet admirable dans les commencemens du règne; que le roi de France auroit fort ſouhaité qu'elle fût poſſible; que S. M. demandoit ſi l'on ne pouvoit pas diminuer ces impôts ſur le pain, la viande, le vin, les autres choſes néceſſaires; & les rejetter, pour ne rien perdre, ſur le chocolat, le tabac; en un mot ſur les choſes dont on peut ſe paſſer & que l'habitude rend communes.

Abus par rapport aux denrées.

Les entrées à Madrid étoient ſi exceſſives, ſur-tout celles du vin, qu'on

y payoit quarante ſols la quantité de vin qui ne coûtoit qu'environ huit ſols dehors. Des *obligados* ou entrepreneurs y achetoient le privilège de fournir la ville de viande & d'huile pour un certain prix. Ils ne manquoient pas d'avoir deux ſortes de marchandiſes ; l'une bonne, qui ſe vendoit aux gens connus, l'autre déteſtable, qui faiſoit la nourriture du peuple. L'huile du peuple étoit ſi puante qu'on ne pouvoit en approcher ; la viande à proportion.

1701.

M. Ozon à M. de Torci. 19 Mai.

Plaintes fondées ſur des faits.

Falloit-il s'étonner que les murmures éclataſſent, lorſqu'après de belles eſpérances, on ne recevoit aucun ſoulagement ? Les réformes dans la maiſon du roi, la ſouſtraction des ſecours pour la ſubſtance des pauvres veuves, le défaut de payement pour ceux qui en avoient le plus beſoin, tout excitoit les plaintes, & les gardes même de Philippe les pouſſoient juſqu'à l'inſolence. " Depuis que le roi eſt à Ma„ drid, diſoit Louville, il n'a fait „ qu'ôter à tout le monde, rien donné

Louville à M. de Torci. 4 Juin.

1702. „ à perſonne, & cela mérite une très-
„ ſérieuſe réflexion. „

Le roi régloit mal ſes heures.

On ſe plaignoit auſſi dans le palais de la manière de vivre de ce prince, qui ne ſentoit pas encore que ſon rang même devoit l'aſſujettir à une vie réglée & uniforme. Il ne ſe couchoit qu'à deux heures, & donnoit l'ordre pour ſept heures du matin, quoiqu'il ſe levât beaucoup plus tard. Le *deſpacho* ou conſeil du cabinet devoit ſe tenir à neuf; mais le cardinal, le préſident, le ſecrétaire, attendoient quelquefois juſqu'à onze, malgré les affaires dont ils étoient accablés. Le ſouper étoit toujours commandé pour huit heures, on ſoupoit preſque toujours trois heures après. Les miniſtres Eſpagnols n'oſoient repréſenter au monarque ni la perte de tems, ni le chagrin desd omeſtiques. Le préſident de Caſtille pria Louville de s'en charger, & d'*aſſaiſonner* ſon avis *avec bien du miel.* Celui-ci ne réuſſiſant pas toujours, écrivit combien il ſeroit utile que Louis XIV recommandât à ſon petit-fils de régler toutes les heures,

Ibid.

comme il le faisoit lui-même. Cet avis étoit important ; & ne fut pas négligé. 1701.

Le président de son côté exhortoit Philippe à prendre sur lui le soin & la décision des affaires. Mais ses discours sembloient dictés par un esprit de servitude, propre à entretenir un jeune prince dans l'aveuglement, s'il avoit eu le malheur d'y tomber. Imbu des maximes adoptées sous les derniers monarques, il en faisoit la base de ses conseils, & y joignoit des idées mystiques dont on pouvoit également abuser. "Les ministres, lui disoit-il, & „ le cardinal même archevêque de „ Tolède, ont seulement chacun un „ ange-gardien pour les conduire ; les „ rois en ont deux, l'un qui préside „ au gouvernement de leurs états, & „ qui est beaucoup plus habile que „ l'autre : un roi de la plus médiocre „ capacité est plus capable de bien „ gouverner, par les lumières de cet „ ange, que le meilleur & le plus „ grand ministre. „ Il ajoutoit que Dieu avoit mis Philippe à la tête d'un Etat, *non-seulement monarchique, mais*

Exhortations singulieres du président de Castille.

Idée qu'il donne de l'autorité royale.

1701. *despotique*, & *plus despotique* qu'aucun royaume de la chrétienté ; de sorte que la voie même de la remontrance n'étoit pas permise à ses sujets, à moins qu'il ne l'ordonnât. Il auroit dû, en tâchant d'inspirer au prince une généreuse confiance, insister davantage sur la nécessité de l'application & du travail. Les derniers rois avoient imaginé, sans doute, que leur ange devoit tout faire pour eux.

Dispute de l'envoyé de France avec le secretaire du *despacho*. *Ibid.*

Tout se faisoit comme auparavant, avec une extrême lenteur. Blécourt ayant demandé au secrétaire du *despacho* Ubilla, si une dépêche qu'il attendoit depuis long-tems, n'étoit pas prête? Non, répondit le secrétaire. Mais, dit Blécourt, c'est l'affaire d'un demi-quart d'heure, & il y a trois semaines que je retiens le courrier. —. Quand il y aura trois mois, je ne m'en presserai pas d'avantage ; ne croyez pas que vous nous ferez changer de manière. —. On verra si vous serez le maître, répliqua l'envoyé de France. Cette dispute élevée dans la chambre même du roi, presque en sa présence,

ne finit que par l'autorité du cardinal. Le secrétaire étoit expéditif autant que la multitude des affaires le permettoit; mais on le savoit peu affectionné pour la France : ainsi les François devoient naturellement lui trouver des torts. 1701.

Comme Philippe ne pouvoit s'accoutumer à la cuisine d'Espagne, sa maison espagnole fut réformée. Ce fut un nouveau sujet de clameurs. Ceux qu'on renvoya se déchaînèrent en injures contre les François qui prenoient leur place. Une vermine de la cour, les nains, dont le roi étoit toujours accompagné, selon l'étiquette, méritoient bien plus une réforme. Ce prince ayant ôté son chapeau à une duchesse, il y en eut un assez insolent pour lui dire que cela étoit ridicule, & que les rois d'Espagne ne devoient se découvrir devant personne. Ces nains jouissoient de privilèges singuliers : sous prétexte qu'ils étoient sans conséquence, on les voituroit dans les carosses du roi, où les gentilshommes de la chambre n'osoient monter. Sous le dernier règne, ils étoient les

Réforme de la maison espagnole.

M. de Louville à M. de Torci.

Nains de la cour.

1701. pensionnaires des courtisans, & leur servoient d'espions; ils en avoient même servi au roi contre la reine, à la reine contre le roi. Quand on compare la cour d'Espagne de ces tems-là à celle d'aujourd'hui, on s'imagine voir entre-deux un intervalle de plusieurs siècles.

Traité avec le Portugal. M. de Blécourt au roi. 6 juin.

Quelque répugnance qu'eussent les Espagnols au traité avec le Portugal, il fut enfin conclu, parce que Louis XIV le vouloit absolument. Cette couronne exigea des sacrifices d'argent, sous prétexte qu'on lui en devoit. Son alliance étoit trop nécessaire, pour ne pas l'acheter à ce prix. Le président de Castille s'y opposoit néanmoins, alléguant les prétentions de l'Espagne sur le royaume de Portugal; comme s'il eût été possible de faire valoir de pareilles prétentions, tandis qu'on se voyoit exposé aux attaques de tant d'ennemis redoutables. Les instances de Blécourt firent porter l'affaire au conseil d'Etat, où il n'y eut qu'une seule voix contre le traité.

Le conseil

Si la cour de France prenoit plus

d'autorité sur les conseils de Madrid, on doit convenir que le bien des affaires l'exigeoit absolument. Le conseil de Flandre établi dans cette capitale, auquel présidoit le comte de Monterei, sembloit occupé de la ruine plutôt que de la défense des Pays-bas. Le marquis de Bedmar y commandoit, & se conformoit aux vues du ministère françois ; mais des ordres envoyés de Madrid croisoient toutes ses opérations. " Si de tels ordres s'exécutent, „ dit en substance Louis XIV dans „ une dépèche, les revenus du roi „ d'Espagne seront dissipés comme „ auparavant, ses troupes ne seront „ pas payées, on manquera aux engagemens pris avec l'électeur de Bavière. Le comte de Monterei préfère évidemment ses intérêts & „ ceux de ses créatures au bien de la „ monarchie. Je vois les choses de plus „ près. Les secours que je donne avec „ tant de dépenses, deviendront inutiles, si le conseil de Flandre, sans „ connoissance des affaires, peut changer toutes les dispositions que je

1701.

de Flandre se conduisoit mal.

Louis XIV s'en plaint.

Le roi à M. de Blécourt. 13 juin.

1701.

„ crois propres au rétabliſſement des „ affaires. Il faut que le roi ordonne „ au marquis de Bedmar de lui ren- „ dre compte directement de tout, & „ d'obéir ponctuellement aux ordres „ que je lui enverrai.„ Torci en écri- vit au cardinal Portocarréro. On ne réſiſta point à de ſi fortes raiſons.

Obſtacles au bien, du côté des Eſpagnols.

Combien de tems ne falloit-il pas pour tirer les Eſpagnols de leur léthargie, pour ranimer en eux les ſentimens de zèle & de courage que les déſordres du gouvernement avoient affoiblis? C'étoit un prodige qu'un homme de marque offrit de ſervir, ou de faire ſervir ſes enfans dans les armées: il n'y en avoit encore qu'un ſeul exemple. San-Eſtevan refuſa même l'ambaſſade de Turin. Elle fut deſtinée au marquis de Caſtel-Rodrigo, qui en prenoit ſur lui tous les frais. Il étoit Italien: les Eſpagnols ſe plaignirent comme ſi on leur eût fait tort. Enfin les grands trouvèrent mauvais qu'on les mît de niveau avec les ducs & pairs de France, par une communication réciproque des mêmes honneurs; ce

M. de Lonville à M. de Torci. 21 Juin.

Les grands fâchés de ce qu'on leur égale nos ducs & pairs.

que demandoit Louis XIV pour unir davantage les deux nations. La jalousie de Portocarréro devenoit une autre source de mal. Il vouloit que tout passât par ses mains; & le président de Castille refusa d'avoir des conférences particulières avec le roi, de peur de lui faire ombrage. 1701.

On envoyoit cependant un François pour tâcher de rétablir les finances d'Espagne. Louis XIV l'annonce au duc d'Harcourt en ces termes, qui expriment également son zèle pour les intérêts de Philippe, & ses égards pour la nation espagnole.

Orri est envoyé pour le rétablissement des finances.

Le roi au duc d'Harcourt. 22 juin.

"Mon cousin, je vois depuis long-,, tems qu'on ne doit attendre aucun ,, secours d'Espagne, avant que d'a-,, voir remédié aux abus introduits ,, dans la finance du roi catholique. Il ,, y avoit lieu de croire que dans une ,, aussi grande monarchie, il se trou-,, veroit des gens assez habiles & assez ,, désintéressés pour les employer à ré-,, tablir l'ordre dans les finances; & ,, jusqu'à présent je n'avois pas voulu ,, en prendre connoissance, jugeant

1701.

„ que ces détails devoient être laissés
„ aux Espagnols mêmes, & qu'il me
„ suffisoit de donner au roi, mon pe-
„ tit-fils, les secours nécessaires pour
„ la défense de ses états du dehors.
„ Mais comme je vois que son service
„ & son autorité souffrent également
„ du peu de moyens qu'il a de soute-
„ nir l'un & l'autre ; que le mal aug-
„ mente depuis long-tems ; que votre
„ dangereuse maladie vous a mis hors
„ d'état de travailler aux affaires ;
„ qu'enfin le cardinal Portocarréro
„ m'a fait demander quelqu'un intel-
„ ligent en matière de finances, pour
„ voir & connoître l'état de celles du
„ roi d'Espagne, pour examiner les
„ moyens les plus propres de soula-
„ ger ses sujets & de pourvoir aux
„ plus pressans besoins du public ;
„ qu'il m'assure que toute l'Espagne
„ le desire en général : toutes ces
„ raisons m'ont déterminé à choisir
„ le sieur Orri pour l'envoyer à Ma-
„ drid. „

Bornes de sa commission.

Le roi explique ensuite ses intentions. Orri examinera les revenus de

la monarchie, la manière dont ils sont perçus & employés, les engagemens qui ont été faits, & à quelles conditions : il dressera des mémoires sur les moyens d'augmenter ces revenus, & d'établir les choses de manière que les dépenses soient plus proportionnées à la recette : les mémoires seront communiqués à l'ambassadeur de France, qui en écrira son sentiment au roi. Enfin Orri ne fera aucune proposition aux ministres d'Espagnes, que Louis ne l'ait approuvé. Ce financier intelligent, laborieux, fécond en moyens & en ressources, étoit fort propre à remplir sa commission, pourvu que trop d'ardeur & de confiance ne l'emportât point au-delà des justes bornes.

1701.

Comme la fièvre ne quittoit pas le duc d'Harcourt, & qu'il falloit nécessairement le remplacer, Louis rappella de son armée d'Italie le comte de Marsin, pour l'envoyer à Madrid. Il ne devoit prendre en arrivant aucun caractere, quoique muni de lettres de créance avec la qualité d'ambassadeur. On laissoit à sa prudence de différer à

Le comte de Marsin destiné à l'ambassade d'Espagne.

Le roi à M. de Blécourt. 28 juin.

1701. s'en servir, autant que le duc d'Harcourt & lui le jugeroient convenable.

Avis importans donnés à Portocarréro.

M. de Torci au cardinal Portocarréro. 28 juin.

Torci en fit part au cardinal Portocarréro, & lui marqua en même-tems deux choses essentielles; l'une, que les troupes du duc de Savoie n'ayant pas encore joint celles de France & d'Epagne, il convenoit de suspendre la demande qu'on alloit faire de sa fille, jusqu'à ce que le traité fût parfaitement accompli; l'autre, que le roi ne doutoit point que le cardinal ne fût plus attentif que personne sur la conduite du marquis de Léganez. Les soupçons augmentoient chaque jour sur le compte de ce seigneur, à qui Portocarréro avoit confié si légérement l'Andalousie, c'est-à-dire, un des commandemens d'où dépendoit le plus la sureté du royaume.

Inquiétude par rapport aux grands.

La plupart des grands inspiroient déja de l'inquiétude; quelques-uns ne dissimuloient point leur penchant pour la maison d'Autriche: soit par mécontentement de leur part; soit desir réel d'une révolution, c'étoit une chose d'autant plus fâcheuse, que le moindre

dre chagrin pouvoit les aigrir & les ulcérer. On écrivoit sans cesse à la cour de France qu'il n'y avoit que deux moyens de s'assurer de leur conduite, ou par la crainte ou par les graces; que le premier étoit incomparablement le plus sûr; & qu'en distribuant des pensions, on risquoit de prodiguer l'argent à des ingrats. L'essentiel étoit de faire aimer & respecter le gouvernement.

1701.

Une punition bien placée produisit un bon effet. Le duc de Naxéra, général des galères, ayant envoyé sa démission, parce qu'il ne vouloit pas obéir au comte d'Estrées comme il le devoit, le roi lui défendit d'approcher de la cour plus près que de vingt lieues. Un Espagnol ne croyoit pas qu'on pût vivre hors de Madrid, quand on y avoit un domicile. Ce châtiment devoit donc être efficace, sans être capable de révolter.

Punition modérée & efficace.

M. de Louville à M. de Torci. 3 *Juillet.*

On avoit prévu à la cour de France que l'exil du grand inquisiteur, & la lettre écrite au pape sur ce point, occasionneroient des embarras. Clément

La cour de Rome exige le rétablissement du grand inquisiteur.

1701. XI, bien intentionné d'ailleurs, mais craignant la maison d'Autriche, différoit sous ce prétexte de donner l'investiture de Naples. La cour de Rome vouloit que l'inquisiteur fût rétabli. Portocarréro le haïssoit trop pour céder, tout cardinal qu'il étoit. Le nonce du pape, outré de sa résistance, s'adressa au père Daubenton, jésuite François, confesseur de Philippe V, & le pria d'en parler fortement à ce prince. Daubenton s'excusa, disant qu'il ne pouvoit se mèler de pareille chose. Il est bien étonnant, repliqua le nonce, qu'un religieux, qu'un jésuite refuse de se mèler d'une affaire que je lui recommande au nom du pape. Le confesseur embarrassé consulta Louville, qui l'affermit dans sa résolution. Enfin Clément XI parut consentir à l'exil de l'inquisiteur, dans l'espérance, dit-il, qu'on en choisiroit un autre digne de cette importante place, & que la pureté de la foi seroit maintenue.

Id. 30 juin.

Le nonce presse le P. Daubenton de s'en mêler.

M. de Blécourt au roi. 3 juillet.

Demandes des jésuites.

Si Daubenton avoit secondé le nonce, il se fût attiré une disgrace. Le

1701.

Pour le confesseur du roi.

cardinal, déja mécontent de lui, le peignoit à la cour de France comme un ambitieux, qui vouloit entrer dans les affaires d'état. Les jésuites demandoient qu'on rendit au confesseur du roi les anciennes prérogatives, dont les dominicains jouissoient auparavant dans cette place, sur-tout l'inspection sur la nomination des bénéfices, & même la qualité d'inquisiteur, ou le droit d'assister au tribunal de l'inquisition. Torci desiroit des éclaircissemens : Louville lui en donne de favorables, sans montrer de partialité pour les jésuites. Il justifie Daubenton, & prétend qu'on feroit bien de lui accorder ce que demandoit sa société. Il assure que les bénéfices, comme tout le reste, se donnoient par brigue, par cabale & par argent; que les évêques en général étoient indignes de l'épiscopat; que du reste l'inspection du confesseur ne consisteroit, selon les usages établis, qu'à choisir parmi trois sujets proposés par les conseils eux-mêmes, ensorte qu'un jésuite seroit obligé de choisir entre Saint-Ciran,

Louville appuie leurs prétentions

Lettre du 10 juillet.

1701.] Arnaud & Pascal, pour l'archevêché de Tolède, s'ils étoient les trois proposés. Selon lui, on devroit forcer Daubenton à prendre l'office d'inquisiteur, pour lequel il témoignoit une extrême répugnance, afin que le roi eût dans *l'abominable* tribunal de l'inquisition un homme sûr & zélé, qui s'opposât pour son service aux abus qu'on y commettoit. Enfin il ajoute que Philippe étant fortement convaincu que ni son confesseur, ni aucun religieux ne devoit se mêler des affaires, ce jésuite éviteroit par politique un pareil inconvénient, quand même il y seroit porté par ambition.

On verra Louville changer dans la suite de sentimens, se brouiller avec Daubenton, & l'accuser même, après avoir été son panégyriste. L'un & l'autre mériteront de grands reproches, & s'attireront des disgraces par leur esprit intrigant. Déja le confesseur passoit chaque jour une heure entière avec le monarque. A l'en croire, c'étoit malgré lui; mais il profitoit de cet avantage.

La dévotion ſcrupuleuſe de Philippe devoit aſſurer au confeſſeur trop de crédit, pour peu qu'il deſirât en avoir; & certainement un particulier, ſans eſprit de corps, eût mieux convenu à cette place qu'un dominicain ou un jéſuite, quelque ſage qu'on puiſſe le ſuppoſer.

1701.

Le confeſſeur acquéroit trop de crédit.

Dans le même tems, on faiſoit des plaintes amères contre le capucin allemand qui dirigeoit, ou plutôt qui ſubjugeoit la reine douairière; homme arrogant & glorieux, acharné contre la France, & dont les intrigues & les diſcours faiſoient déja beaucoup de mal. La reine avoit paru ſouhaiter de ſe retirer à Paris; Louis XIV y conſentoit volontiers. Le principal obſtacle venoit de ſon capucin: elle craignoit qu'il n'abuſât, ſi elle venoit à le renvoyer, des ſecrets de tout genre dont elle l'avoit rendu dépoſitaire. Cet exemple pouvoit ſervir de leçon. Malheureuſement on paſſoit d'un embarras à un autre, ſans ſavoir quel parti prendre. La vérité déplaiſoit aux miniſtres. Blécourt ayant remis au roi

Capucin confeſſeur de la reine, duquel on ſe plaint fort.

M. de Louville à M. de Torci. 9 juillet.

La vérité déſagréable

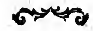
1701. un mémoire, où il parloit des murmures du peuple qu'on ne soulageoit point : *De quoi se mêle-t-il ?* dit le président à la lecture de ce mémoire ; *ce ne sont pas là ses affaires ;* & Blécourt n'osoit plus hasarder de représentations.

aux ministres.

M. de Blécourt à M. de Torci.

Instruction du comte de Marsin.

L'instruction du comte de Marsin, datée du 7 juillet, contient peut-être ce que la prudence pouvoit inspirer de plus utile, pour le bien du roi d'Espagne & pour l'avantage des deux monarchies, autant qu'on pouvoit en juger de loin. C'est une pièce fort curieuse, pleine de sagesse, digne du célèbre Torci, mais que la forme de cet ouvrage ne permet point d'y insérer tout entière. J'en donnerai du moins l'extrait, qui peut répandre des lumières sur l'histoire comme sur la politique. Si l'on y observe quelques erreurs, ce sera un moyen de plus d'instruction.



Extrait de l'instruction pour le comte de Marsin.

Pour rendre utiles les secours désintéressés que le roi donne à l'Espagne, il faut remédier incessamment aux maux de cette monarchie. Sa Majesté a vu la nécessité d'envoyer un homme de confiance, qui suppléât au défaut du duc d'Harcourt pendant sa maladie, & agît de concert avec lui si sa santé ne lui permet pas de s'appliquer aux affaires. Comme le comte de Marsin a fait connoître en toute occasion son zèle, sa sagesse, son désintéressement & sa capacité dans la guerre, qualités bien plus nécessaires présentement à l'Espagne, que l'expérience des négociations, le roi l'a choisi pour cet effet. Il suffira de l'instruire de l'état général des affaires, des particularités qui regardent la personne du jeune roi, sa maison, ses conseils, de la conduite à tenir envers ceux qu'on regarde comme malintentionnés; des principaux abus du gouvernement, dont il feroit impossi-

1701. Eloge de Marsin.

Objets de son instruction.

ble de faire le détail, & des remèdes
1701. qu'on peut y apporter avec le tems : car on se flatteroit en vain de les corriger tous au commencement d'un nouveau règne.

Désordres extrêmes sous les derniers rois d'Espagne.

Le désordre est égal dans toutes les affaires. " Il semble que les rois d'Espagne, successeurs de Charles-quint, » aient été plus occupés à détruire, » par leur mauvaise conduite, la monarchie dont ils avoient hérité, qu'à » la conserver dans sa splendeur. La » confusion a été encore plus grande » sous le dernier règne ; & les Espagnols disent qu'après plus d'un siècle de mauvais gouvernement, il » n'y avoit plus même de gouvernement ". On vendoit à prix d'argent tous les principaux emplois : ce qui a tellement augmenté la paresse, qu'on s'est éloigné entièrement du service militaire. Les droits de la couronne ont été sacrifiés dans les Indes occidentales à l'avarice des vices-rois, des gouverneurs, &c. Ils ont ruiné le commerce, & il est devenu la proie des

étrangers, des plus grands ennemis de l'Espagne. 1701.

L'incapacité & l'intérêt des administrateurs ont entretenu le désordre dans les finances. " D'ailleurs il suffit „ en Espagne de trouver un usage „ établi, pour le suivre scrupuleusement, sans examiner s'il convient „ d'observer dans un tems ce qui „ pouvoit être bon dans un autre. ".

Force des usages les plus mauvais.

L'autorité royale est affoiblie, à proportion que les moyens ont manqué pour la faire respecter. De-là les soulèvemens du peuple de Madrid. Il n'est pas étonnant que le désordre règne dans la justice : l'impunité est si grande, qu'il se commet tous les jours des meurtres sans qu'on recherche les coupables. Le clergé, & sur-tout les religieux, ne sont pas mieux réglés que le reste.

Impunité & licence.

Dans cette monarchie, *le pouvoir des rois a toujours été absolu*. (Torci n'avoit pas sans doute étudié l'histoire d'Espagne avant le règne de Philippe II.) Les peuples, quoique impatiens d'être soulagés, sont très-soumis; les

Rétablir ses finances & avoir des troppes.

1710. grands, divisés entre eux, haïs, sans suite, tremblant d'être éloignés de Madrid; trop paresseux pour être à craindre. Si l'on peut mettre de l'ordre dans les finances, entretenir des troupes; principalement auprès de la personne du roi, rien ne lui sera difficile.

Exciter le roi aux soins du gouvernement.

" Son naturel est excellent, porté „ au bien; il ne peut manquer que „ par la crainte de mal faire; mais „ cette timidité le rend indécis sur „ les moindres choses : il faut le dé„ terminer & lui faire sentir qu'il est „ le maître. Les affaires se trouvant „ en un si mauvais état, on ne doit „ pas s'étonner qu'elles l'ennuient, „ & qu'à son âge il cherche des occu„ pations moins embarrassantes. Il „ seroit fort dangereux cependant que „ l'ennui & le dégoût l'éloignassent „ des soins qu'il doit prendre. On ne „ peut trop l'exciter à gouverner par „ lui-même, à s'informer de tout; à „ s'instruire de ce qu'un roi doit sa„ voir pour rendre ses sujets heu„ reux ".

Les Espagnols sont persuadés eux-mêmes que ce qu'on nomme étiquette *a toujours été une barrière insurmontable entre le prince & les sujets*. S. M. souhaitoit que son petit-fils se délivrât de cete contrainte ; mais l'intérêt de ses principaux domestiques, & celui des grands, l'ont empèché jusqu'à présent. L'exemple des derniers rois n'est pas une raison pour conserver l'étiquette. " On leur attribue les malheurs de l'Espagne : une conduite opposée sera louée des peuples : ils aimeront mieux que le roi leur maître suive l'exemple du roi, que celui des princes de la maison d'Autriche ; & s'il en veut imiter quelqu'un, le modèle de Charles-quint sera meilleur à suivre dans une partie de sa conduite, que celui de ses descendans ".

1701. Détruire les abus de l'étiquette.

Suit un article sur les nains, conforme à ce que nous en avons rapporté. La solitude du palais réduisoit le monarque à cet indigne amusement.

Il est essentiel d'établir au plus tôt une garde telle que le roi doit l'avoir:

Former une garde convenable.

1701. Il faut la compoſer de trois régimens, un de cavalerie & deux d'infanterie : qu'un de ces derniers ſoit flamand & le reſte eſpagnol. Les archers de la garde allemande doivent être caſſés, parce qu'il eſt néceſſaire de ſupprimer en tout le nom allemand, & de le rendre odieux en Eſpagne (la politique l'exigeoit alors.) Si l'on peut avoir pour officiers des perſonnes diſtinguées, la garde ſera ſur un meilleur pied, & excitera peut-être la nobleſſe à ſervir dans les armées.

François de confiance.

" Quand Philipe V partit, le roi „ voulut qu'il emmenât peu de François, & lui donna ceux dont on connoiſſoit aſſez la ſageſſe, pour juger „ qu'ils ne s'attireroient pas des affaires dans un pays étranger, dont les „ mœurs ſont ſi differentes de celles „ de France. Le comte de Marſin peut „ ſe fier entièrement à MM. de Louville & de Montvil, & faire dire „ par eux au roi d'Eſpagne ce qu'il ne „ croira pas devoir dire lui-même ". (Louville, comme on le verra, ne méritoit pas tant de confiance, parce

que l'imagination dominoit en lui sur le jugement.)

1701.

Ordre à mettre dans la maison françoise.

" Le caractère des domestiques étant „ de se plaindre toujours, & souvent „ sans raison, il est à propos pour éviter des embarras continuels, que le „ roi d'Espagne commette à quelqu'un „ de ceux qui sont auprès de lui, le „ soin de sa maison françoise; que celui qu'il en établira comme le chef „ reçoive leurs plaintes, qu'il en examine le fondement, & qu'il ait assez „ d'autorité pour leur faire donner les „ choses nécessaires au service de leur „ maître ". Le plus difficile est d'établir les fonds pour la dépense. On propose de suivre la règle de France sur cet objet. (Une maison françoise devoit trop choquer les Espagnols).

La princesse des Ursins désignée *camaréra-mayor*.

" Comme le roi d'Espagne est d'un „ caractère doux, il sera facile à la reine sa femme d'acquérir un grand „ pouvoir sur son esprit; il seroit par „ conséquent très dangereux de mettre auprès d'elle des personnes dont „ les intentions seroient suspectes. Le „ choix de la *camaréra-mayor* ou dame

1701. „ d'honneur a paru très-important & „ S. M. croit que ce poste ne peut „ être mieux remli que par la prin„ cesse des Ursins. Le feu duc de Brac„ ciano son mari, chef de la maison „ des Ursins, étoit grand d'Espagne : „ elle a passé une partie de sa vie dans „ les pays étrangers ; elle connoît les „ coutumes d'Espagne ; & joignant „ à ces avantages beaucoup d'esprit „ & de politesse, elle paroît plus capa„ ble que personne d'instruire la jeune „ princesse dans l'art de tenir une „ cour avec dignité. Elle ne sera point „ regardée comme étrangère, & ce„ pendant elle l'est assez pour ne pren„ dre aucune part aux intrigues & aux „ cabales de la cour de Madrid „. (On en jugera par les faits. Elle doit conduire la princesse de Savoie ; l'intention de S. M est qu'elle demeure après cette fonction, qu'elle soit *camaréra-mayor*, & qu'il y ait un parfait concert entre elle & son ambassadeur.

Première femme de — Le choix de la première femme de chambre est aussi très-important. Plu-

ſieurs ſouhaiteroient qu'on choisît une Françoiſe. Le roi ne le juge pas à propos. Il conſeille ſeulement d'exclure toute Piémontoiſe. On lui rendra compte de la perſonne qu'il conviendroit de préférer. Il feroit à ſouhaiter qu'on retranchât un grand nombre de femmes inutiles de la maiſon de la reine. 1701. chambre de la reine.

" Ces détails feroient abſolument „ étrangers aux fonctions de l'ambaſ„ ſade, en tout autre emploi que ce„ lui de Madrid. Mais il eſt préſente„ ment néceſſaire que l'ambaſſadeur „ de S. M. ſoit miniſtre du roi catho„ lique; que ſans en avoir le titre, il „ en exerce les fonctions; qu'il aide „ au roi d'Eſpagne à connoître l'état „ de ſes affaires, & à gouverner par „ lui-même. Car il y a lieu d'attendre „ de l'eſprit de ce prince & de l'édu„ cation qu'il a reçue, qu'il aimera „ mieux ſuivre l'exemple du roi; que „ de remettre, comme ſes prédéceſ„ ſeurs, tout ſon pouvoir entre les „ mains d'un ſeul miniſtre, & de „ s'abandonner entièrement à ſa con- L'ambaſſadeur deſtiné à être miniſtre du roi d'Eſpagne.

1701. „ duite : il voit par les effets la diffé- „ rence de l'un & de l'autre exem- „ ple „. (Mais ne devoit-on pas craindre qu'un ministre françois ne déplût trop à la nation ?)

La France intéressée au rétablissement de cette puissance.

“ L'opinion qu'il est de l'intérêt „ de la France d'empêcher que l'Es- „ pagne se rétablisse, loin d'être une „ bonne maxime, doit être regardée „ comme un artifice des ennemis „ communs de l'une & de l'autre „ couronne „. Les François & les Espagnols doivent désormais partager entre eux les avantages, dont les Anglois & les Hollandois jouissent depuis long-tems aux dépens de l'Espagne.

On ne craint plus d'exciter trop de jalousie en paroissant la gouverner.

Si le duc d'Harcourt ne peut plus assister aux conseils du roi, il est à propos que le comte de Marsin y entre, & que cet usage s'établisse à l'égard de celui qui aura le caractère d'ambassadeur. On ne doit plus examiner si une pareille union entre la France & l'Espagne causera de trop grands ombrages au reste de l'Europe. Des ménagemens n'appaise-

ront point la jalousie. Les armées françoises en Italie & en Flandre, les flottes du roi reçues pour la défense des ports d'Espagne dans l'ancien & dans le nouveau monde, l'autorité donnée à S. M. de commander dans tous les états de son petit-fils, excitent la crainte des autres puissances. L'entrée d'un ambassadeur françois dans les conseils de ce prince, ne leur fera rien appréhender au-delà de ce qu'elles voient réellement. (La jalousie des Espagnols étoit plus à craindre, & peut-être y pensa-t-on trop peu.) Pour que la confiance soit réciproque, l'ambassadeur doit informer le roi d'Espagne des ordres qu'il recevra, & toutes les affaires doivent se conduire avec un concert unanime. 1701.

Cette couronne est hors d'état actuellement de dédommager S. M. des dépenses qu'elle fait pour elle. Il faut néanmoins que l'ambassadeur ait toujours en vue le dédommagement, & qu'il songe aux moyens de l'obtenir quelques jours. Ainsi sans compter les dépenses pour la guerre, on joint à l'instruction un état des

Dédommagemens à ménager pour l'avenir.

subſides fournis pour les alliances.

1701.

Sur la conduite du jeune roi.

Le roi d'Eſpagne n'eſt guère moins incertain ſur les heures de ſon lever, de ſon coucher, de ſon travail, & de ſes repas, que ſur les affaires les plus conſidérables. Il faut l'accoutumer inſenſiblement à ſe décider par lui-même; il faut régler toutes ſes heures, enfin remplir ſa journée autant qu'il ſera poſſible, & diminuer l'ennui qu'il reſſent déjà.

Sur Portocarréro & Arias.

Perſonne n'a plus contribué que le cardinal Portocarréro, au teſtament de Charles II en faveur du duc d'Anjou. Auſſi l'a-t-on mis dès le commencement à la tête des affaires. On croit ſes intentions très-bonnes; mais ſon incapacité eſt reconnue, & la nation le mépriſe. S'il ſouhaite véritablement de ſe retirer, ſous prétexte que ſa ſanté & ſon âge l'y obligent, comme il l'a écrit au roi, ſa retraite ne paroît pas devoir préjudicier au ſervice. On prétend qu'il s'étoit uni par ambition au préſident de Caſtille, & que leur ambition mutuelle les a diviſés. Celui-ci demande auſſi

à se retirer, & personne ne l'attribue à un desir sincère de retraite. 1701.

« Sous les derniers règnes, les premiers ministres décidant de tout, » le conseil d'état devint inutile ; & » le grand nombre des conseillers empêchant que le secret ne fût observé, ils n'ont eu depuis long-tems » que des affaires de peu d'importance à examiner. Le titre de conseiller d'état est cependant celui que les » Espagnols desirent le plus, & qu'ils » regardent comme la récompense de » leurs plus grands services ».

Les conseillers d'état.

Les conseillers d'état qu'il importe sur-tout de connoître, ainsi que le cardinal & le président, sont le marquis de Mancéra, le marquis de Villafranca, le duc de Montalto, le comte de San-Estevan, le marquis Del Fresno, l'Amirante & le comte d'Aguilar. Mancéra, président du conseil d'Italie, n'a d'autre guide que son devoir ; mais âgé de 86 ans, il n'y a plus lieu de compter sur ses services. Villafranca possède la charge de grand-maître de la maison du roi. Il méritoit une récom-

Principaux membres du conseil.

Mancéra.

Villafranca.

1701. pense, ayant opiné le premier dans le conseil pour appeler un prince de France. Son génie austère, son extrême attachement à l'étiquette, ont des inconvéniens auprès d'un jeune prince. Montalto, président du conseil d'Aragon, est honnête homme, & paroît bien intentionné. Inquiet, quoique paresseux, homme de peu d'esprit, on le croit capable de se laisser engager contre son devoir, en ne voulant agir que contre le cardinal, qu'il n'aime point. San-Estevan a montré plus d'inclination que tout autre pour la France. Del-Fresno & son fils paroissent pleins de probité & de zèle.

Montalto.

San-Estevan & Del-Fresno,

L'Amirante.

" L'Amirante a beaucoup d'esprit, „ parle & écrit bien, affecte d'aimer „ les gens de lettres, entretient chez „ lui quatre jésuites qu'il fait toujours „ manger à sa table : il n'a cependant „ nulle étude. Il passe pour être avare, „ & veut paroître magnifique; dé„ pensant tout mais sans goût & „ sans connoissance, & seulement par „ vanité. Il n'a jamais songé qu'à ses „ propres intérêts. On ne lui voit

„ aussi aucun ami véritable ”. Aimant ses aises & ses plaisirs, il sera vraisemblablement plus occupé à effacer les mauvaises impressions qu'il a données par sa conduite, qu'à former un parti dans l'état. Il seroit fort dangereux de le mettre dans les premières places; mais on feroit bien de profiter, quoi qu'en dise le cardinal, de l'extrème desir qu'il a de se justifier auprès de son maître. 1701.

Aguilar passe pour avoir encore plus d'esprit que l'Amirante, plus de savoir & de capacité, plus d'expérience de toutes sortes d'affaires; mais on doute qu'il ait de la probité & de l'honneur. On le dit entreprenant, hardi. L'ambition réglera sa conduite. Il a perdu près de trente mille écus de rente par les réformes; lui & l'Amirante ont été imprudemment laissés dans le conseil. Le peuple les hait tous deux. Ils n'ont aucun parti. Il importe de les surveiller. (Ce que l'instruction porte ensuite sur le marquis de Léganez, revient à ce que nous en avons dit ailleurs.) Aguilar.

1701.

Manière de se concilier les plus suspects.

Le comte de Marsin doit dire, surtout à l'Amirante & au comte d'Aguilar, que Sa Majesté connoît le mérite de chacun; que les avis qu'elle peut avoir reçus sur quelques personnes n'auront d'effet qu'autant qu'ils seront confirmés par leur conduite; qu'elle a conseillé au roi son petit-fils de bien examiner, de n'avoir nulle prévention, & d'employer également ses sujets, selon que leur fidélité & leur talent les en rendroient dignes.

Abus qui regnent dans le conseil des Indes.

Les différens conseils de Madrid sont pleins d'abus, & celui des Indes plus que tout autre. Loin d'y punir les malversations, on y soutient les coupables à proportion des présens qu'on reçoit d'eux. " Ainsi les excès „ des vicerois & des autres officiers „ demeurant sans châtiment, cette „ impunité & les biens immenses „ qu'ils rapportent, excitent leurs „ successeurs à suivre le même exem- „ ple. Si quelqu'un au contraire,

Les honnêtes gens punis plutôt que recompensés.

„ sensible à l'honneur, veut tenir „ une route différente, son désinté- „ ressement est puni par une hon-

„ teuſe pauvreté ; & ſi c'eſt un ſubalterne, le reproche que ſa conduite fait à ſes ſupérieurs, ou l'attention qu'il donne à éclairer leur conduite, attirent ſur lui toute leur haine ; il en reſſent bientôt tous les effets par la privation de ſes emplois : car la vérité ne vient jamais à la connoiſſance du roi d'Eſpagne ; le grand éloignement fait qu'elle eſt facile à déguiſer, & les préſens donnés à propos ont toujours ſu l'obſcurcir „.

1701.

Mauvais état des finances; contributions des provinces.

On connoît aſſez le mauvais état des finances. Un des principaux abus eſt que les anciens exemples paſſent pour des maximes inviolables, & qu'on n'oſe propoſer la moindre nouveauté. Chaque province fait quelle eſt ſa contribution, en quels endroits l'argent doit ſe dépenſer. L'Aragon ne donneroit pas le moindre ſecours pour les beſoins les plus preſſans de la Caſtille. (C'étoit un mal ſans doute, mais en même-tems une preuve que les rois n'étoient point abſolus, du moins en Aragon.)

Tâcher de

Les égliſes d'Eſpagne ont des ri-

1701. Tirer de l'argent des églises.

chesses immenses en or & en argenterie, qui augmentent tous les jours par le crédit des religieux : & cela rend l'espèce très-rare dans le commerce. " On propose d'obliger le clergé à „ vendre une partie de cette argente- „ rie. Avant que de prendre ce parti, „ il en faudroit bien examiner non- „ seulement l'utilité que l'on connoît, „ mais aussi les inconvéniens qu'un „ pareil ordre pourroit produire ". Les revenus de la *Cruzada* pourroient être d'un grand secours, s'ils étoient bien administrés. Celui qui en est le président, ou le maître, aura peine à donner des éclaircissemens : il est soutenu par le cardinal.

Trop peu de places à la disposition du roi.

Quoique le roi dût avoir tant de graces à faire, il n'en a presque aucune. Les gouvernemens, les charges, les commanderies, sont à plusieurs vies ; les vicerois & les principaux gouverneurs disposent de la plupart des emplois, & désignent les sujets que le roi nomme pour les autres. Les principales dignités sont réservées aux seuls Castillans : c'est le long séjour des

des rois à Madrid qui eſt cauſe de cet abus : on regarde comme étrangers le reſte des Eſpagnols ; erreur dont le cardinal Portocarréro paroît fort entêté. (Il faut convenir que les Caſtillans ſe montrèrent, par leur fidélité inviolable, dignes de quelque diſtinction.) 1701.

Profiter d'un voyage du roi pour avoir des troupes & réformer des abus.

Un des principaux remèdes aux déſordres ſeroit l'établiſſement d'un corps de troupes. Il faudroit commencer par la garde du roi. Le voyage qu'il doit faire à Sarragoſſe pour jurer les privilèges de l'Aragon, & recevoir le ſerment de fidélité, ſeroit une circonſtance favorable ; car ſa dignité demande que des troupes l'accompagnent. Il pourroit viſiter les différentes provinces, ſéjourner dans les principales villes, ſe faire voir à ſes peuples. Il doit aller à Barcelone recevoir la princeſſe de Savoie. Si l'on peut mettre de l'ordre dans les finances, corriger les abus des conſeils, abolir l'étiquette ; ſupprimer le grand nombre des ſurvivances de toute ſorte, faire obſerver la juſtice, il paroît que

1701. le roi d'Eſpagne le fera mieux & avec plus d'autorité étant hors de Madrid, que demeurant dans cette capitale.

Mot du préſident de Caſtille contre les François.

On prévint le comte de Marſin que le roi ayant envoyé en Eſpagne les avis que S. M. avoit reçus des mouvemens en Sicile, le préſident de Caſtille dit à Philippe V, avec quelque émotion, qu'on croyoit *en France que tous les Eſpagnols étoient des traîtres.*

Recommandations de Louis XIV.

Comme S. M. ne veut recommander que ceux dont les ſervices le mériteront, il importe que ſes recommandations ſoient d'un grand poids à la cour d'Eſpagne. C'eſt le moyen d'effacer les reſtes de penchant pour la maiſon d'Autriche, s'il y en avoit encore, & peut être d'exciter les Eſpagnols au ſervice militaire.

Avis particuliers.

Le roi eſt ſatisfait de la conduite du duc d'Uzéda, ambaſſadeur à Rome, du marquis de Bedmar dans les Pays-bas, du marquis de Caſtel-dos-rios, ambaſſadeur de France. Il deſire que la reine douairière ſoit bien traitée. Il aimeroit mieux qu'elle vînt à Paris;

mais le comte de Marſin ne lui fera aucune inſinuation ſur ce ſujet : elle ſait les intentions de S. M. , & cela ſuffit. 1701.

Cette inſtruction étoit conforme aux vues que Louville avoit données, & Torci eut la bonté de lui en faire l'aveu dans une lettre. Louville ſuppléoit en quelque ſorte à l'ambaſſadeur par ſes relations & ſes avis. Il annonça au miniſtre qu'on devoit mettre auprès de la nouvelle reine toutes les anciennes dames du palais. Quelles ſeront les ſuites de cet arrangement ? outre les ſommes immenſes qu'il en coûtera, la princeſſe des Urſins doit être, ſelon lui, la plus habile femme de l'Europe, ſi elle vient à bout de ces têtes dangereuſes, la plupart vieilles, élevées dans l'étiquette & les préjugés de la cour, paſſionnément dévouées à la maiſon d'Autriche.

Anciennes dames du palais.

M. de Louville à M. de Torci. 10 Juillet.

Cependant le cardinal & les grands avoient déja complimenté les dames du palais, ſans que le roi ſût même que l'affaire fût décidée : grand ſujet

Remiſes en place ſans que le roi le ſache.

1701. d'étonnement & de plainte pour les François. Plus ceux-ci auroient voulu que tout s'arrangeât ſelon leurs idées, plus les miniſtres eſpagnols cherchoient à ſe rendre les maîtres. Portocarréro & Arias, quoique jaloux l'un de l'autre, ſouffroient avec la même impatience tout ce qui ne s'accordoit pas avec leurs préjugés & leurs goûts. Un trait du préſident va faire juger de ſon caractère.

Fernand-Nugnès zélé pour la France.

Le comte de Fernand-Nugnès, extrêmement zélé pour la France, avoit demandé lui-même, tout général de mer qu'il étoit, à ſervir ſous les ordres du comte d'Eſtrées. Louis XIV approuva ſes offres, écrivit en conſéquence à Blécourt, qui remit au cardinal l'extrait des lettres du roi. Le cardinal n'en ayant point parlé à Philippe V, Blécourt pria Louville de le faire. Inſtruit par ce dernier, Philippe propoſe l'affaire au *deſpacho*. Le cardinal & le préſident déconcertés ne ſavent d'abord que répondre. Mais le ſecond paſſa bientôt de la ſurpriſe à la colère. Après avoir dit qu'on devoit

M. de Louville à M. de Torci. 20 Juillet.

Arias ſe déchaîne contre lui.

foufcrire aux volontés du roi de France, il ajoute que ce prince étoit trop mal informé ; que Fernand-Nugnès étoit un coquin, un poltron, un voleur, un méchant homme ; qu'il avoit fui dans toutes les occafions, & volé quand il avoit pu ; qu'il n'étoit bon ni à Madrid, ni à Cadix, ni ailleurs ; qu'il ne cherchoit qu'à faire fa cour à la France, & qu'il marquoit affez la baffeffe de fes fentimens, en demandant à fervir fous un François ; enfin que le roi devroit prendre vingt-quatre heures de réflexion pour fe décider. Portocarréro & le fecrétaire Ubilla appuient ce difcours. L'indignation faifit le roi : il eft tenté de faire expédier fur le champ les ordres pour Fernand-Nugnès ; il confent néanmoins avec fageffe au délai de vingt-quatre heures. 1701.

Philippe ayant confié ces particularités à Louville, (dont le rapport eft peut-être un peu exagéré, comme la plupart de fes relations) ce François lui confeilla de déclarer au *defpacho*, qu'il prendroit toutes les in-

Raifons opposées à fes invectives.

1701. formations possibles sur un homme dont ils disoient tant de mal; mais qu'en attendant il vouloit que le président lui apprit quand Fernand-Nugnès avoit volé, où il avoit fui; comment on avoit donc pu lui confier tant d'emplois, entre autres le gouvernement de Cadix & le généralat de la mer; pourquoi encore le cardinal lui avoit fait espérer depuis deux mois le gouvernement du Mexique. Ces questions eussent été accablantes. Le comte d'Aguilar, ennemi déclaré du général, & le décriant tant qu'il pouvoit, n'attaquoit ni sa valeur ni sa probité, & ne lui reprochoit que de l'indiscrétion, de l'étourderie, peu de talent pour la guerre. " Or, on peut „ bien, remarque Louville, ne pas „ croire tout ce qu'un homme dit de „ son plus cruel ennemi; mais en „ croire beaucoup au-delà, ce seroit „ une étrange folie ou une étrange „ malignité. „

La jalousie contre la France en étoit le principe.

Celui qu'on représentoit comme un voleur, qui réellement avoit eu tant de moyens de s'enrichir, étoit moins

riche que ne l'avoit été ſon père. Il ſe déclaroit avec une ſorte d'enthouſiaſme pour la France : il n'épargnoit pas les vices de ſes compatriotes : voilà ſon crime. L'affaire traîna juſqu'au mois de Septembre. Philippe ne donna l'ordre à Fernand-Nugnès, qu'à la veille de ſon voyage de Barcelone.

1701.

Arias devient ſuſpect de mauvaiſe volonté.

Arias, outré de voir des ordres de France pour les affaires d'Eſpagne, & le jeune roi ſe livrer aux inſtructions de ſon aïeul plutôt qu'aux vues de ſes miniſtres, ſe rendit de jour en jour plus ſuſpect de mauvaiſe volonté; il ne vouloit rien punir, quoique la licence éclatât juſques dans le palais. Un nommé Voiturier, francomtois, archer de la garde flamande, tenoit les diſcours les plus inſolens & les plus ſéditieux, au point que ſes camarades menaçoient de le tuer, dans la crainte qu'il ne ſe portât au régicide. Ce furieux ne fut arrêté que parce que le roi en donna l'ordre au préſident. Encore le fit-on élargir ſans même l'avoir interrogé ; & il fal-

M. de Louville à M. de Torci. 20 Juillet.

1701. lut un nouvel ordre du roi pour le remettre en prifon.

Les miniftres veulent exiger un nouvel impôt.

Auffi durs à l'égard du peuple qu'indulgens à l'égard des criminels, loin de chercher les moyens de lui procurer du foulagement, les miniftres vouloient obliger Ronquillo, corrégidor de Madrid, à exiger encore un impôt pour l'entrée de la reine. Ce magiftrat dit au P. Daubenton qu'il quitteroit plutôt fon emploi ; qu'un nouvel impôt pouvoit être fuivi d'un foulèvement ; qu'au contraire le roi feroit bien de déclarer par un décret, qu'il aimoit mieux fe priver de la fatisfaction de faire recevoir la reine avec l'éclat convenable, que de furcharger le peuple dont il voudroit pouvoir diminuer les charges. Ronquillo devint fufpect au miniftère.

Ronquillo refufe de s'y prêter.

Difpute fur le confeffeur de la reine.

Il fut queftion dans le confeil du confeffeur de la reine future. Le cardinal foutint qu'elle devoit en amener un de fon pays, comme le roi avoit amené le fien de France. Il ne propofa pas même un Efpagnol, ce qui n'eût point fait de difficulté. Le roi

proposant de son côté un jésuite françois résident à Rome, le cardinal demanda comment S. M. pouvoit être sûr de lui. "Et comment, répondit „ Philippe, seriez-vous sûr de celui „ qui viendroit de Savoie ? „ Le *despacho* demeura muet.

1701.

Id. 2 Juill.

Préventions de Louville.

Cependant, malgré la répugnance du monarque, ils lui donnérent un cuisinier italien, qui faisoit, dirent-ils, d'excellens ragoûts à la mode d'Italie. Sur quoi Louville, sans témoigner aucun soupçon, crut devoir demander les ordres du ministre de France.

On ne peut douter que Louville ne fût capable de bien voir les choses, & d'en bien instruire sa cour. Mais il prenoit de l'humeur, il commençoit à étouffer la passion; il attribuoit quelquefois à mauvaise volonté, des effets assez naturels du caractère & des habitudes; il imaginoit trop aisément que les Espagnols auroient dû prendre les inclinations françoises; & on l'en croyoit trop à Versailles.

Les grands montrent de l'humeur.

Le traitement de nos ducs égalé à celui des grands d'Espagne, blessoit

1701. encore leur orgueil, parce qu'ils ne voyoient rien d'égal à leur grandeſſe.

Id. 21 Juill. L'indolence autant que la fierté les empêchoit de faire leur cour ; & les gentilshommes de la chambre y étoient eux-mêmes fort peu aſſidus. Louville ſouhaitoit qu'on ôtât leurs clefs d'or à ceux qui négligeoient ce devoir, qu'on les donnât à d'autres dont le zèle ſeroit d'un bon exemple. Cela produiroit, ſelon lui, un effet excellent, & en vingt-quatre heures ils changeroient tous de conduite : "*car* „ *ce ſont de francs boudeurs*, *& puis* „ *c'eſt tout*, *& qui ne ſavent point ſou-* „ *tenir leurs bouderies.* „ Mais c'eût été plutôt le moyen d'augmenter le nombre des mécontens.

Conſeil violent de Louville.

On remue la ſuperſtition populaire.

Déja la ſuperſtition jettoit des ſemences de révolte. Les gouverneurs ſe plaignoient que les prêtres & les moines abuſoient de la confeſſion, pour aigrir les peuples contre le monarque. On commençoit à taxer d'héréſie le duc d'Uzéda, ambaſſadeur à Rome, parce qu'il avoit eu de grandes liaiſons avec les François ; & l'on

Ibid.

peignoit des François comme hérétiques. On disoit que le pape étoit partisan de l'empereur, que l'empereur avoit donc raison, qu'il ne falloit pas résister au pape. Enfin on remuoit sourdement les esprits superstitieux par les motifs les plus capables de les entraîner. 1701.

Combien la noblesse même étoit supersti-tieuse.

Que ne pouvoient pas produire sur le peuple de pareilles insinuations, puisque la noblesse elle-même étoit trop peu éclairée pour se garantir des préjugés les plus absurdes? La reine douairière ayant envoyé au roi une berline & des attelages, on fut étonné qu'il osât recevoir des présens si suspects de maléfices. Le comte de Bénavente en pleura. Sa charge de *sumiller de corps* lui donnoit inspection sur les choses de cette nature. Si on l'avoit laissé faire, dit plaisamment Louville, il auroit exorcisé la berline, les mules, les jumens & tout ce qui s'ensuit. Autre particularité du même genre. Le roi, revenant de la chasse, essuya sans aucune frayeur un orage accompagné de tonnerre. Ses

Id. **26 Juil.**

1701.

gentilshommes avoient tous à la main une petite clochette des Indes, à laquelle ils attribuoient la vertu de les préserver. Les Espagnols craignoient si fort le tonnerre, que Philippe dans cette occasion leur parut avoir le courage d'un héros.

Le roi montre plus de fermeté.

Il sembloit en même-tems s'accoutumer à parler en roi. La maladie du duc d'Harcourt, les menées des ministres dans cette conjoncture, les avis qu'il avoit reçus, les fautes dont il étoit le témoin, le tiroient de sa langueur & diminuoient sa timidité. On put dès-lors espérer un véritable gouvernement, pourvu qu'il prît le goût des affaires. L'ancienne antipathie des Espagnols pour la France devoit insensiblement s'affoiblir, par les avantages sensibles que procureroit l'union des deux monarchies. Le grand point étoit que Philippe apprît à régner.

Son mariage différé, parce qu'on se défie du duc de Savoie.

Ennuyé de Madrid, il soupiroit pour le moment de son mariage. Castel-Rodrigo étoit arrivé à Turin, & le duc de Savoie se montroit impatient

de conclure. Malheureusement ce prince tenoit encore une conduite équivoque. Les impériaux avoient pénétré en Italie, la guerre y commençoit, & il ne joignoit pas l'armée. On eut avis en France qu'il ne sollicitoit la fin de la négociation que pour être plus en état, après avoir marié sa fille, de rendre des services considérables à l'empereur, en se déclarant pour lui lorsqu'on s'y attendroit le moins; & qu'il avoit des intelligences secrettes avec le prince Eugène. Cet avis ne parut pas sans fondement à Louis XIV; car la politique & l'ambition du duc étoient un sujet continuel de défiance. Il résolut donc d'approfondir la vérité, d'attendre jusqu'à la fin de la campagne, & il écrivit à son petit-fils, en ces termes:

1701.

Le roi à M. de Blécourt. 29 Juillet.

" J'ai cru devoir différer votre mariage, sur des avis que j'ai reçus du peu de sincérité du duc de Savoie. Vous connoissez son caractère. J'avois écrit au marquis de Castel-Rodrigo de suspendre la négociation; j'ai appris depuis qu'elle étoit déja

Louis XIV l'en avertit en père.

Louis XIV au roi d'Espagne. 29 Juillet.

1701.

„ finie. Ne vous étonnez pas cependant s'il fait naître quelque difficulté dans l'exécution : je souhaite qu'il en trouve les moyens. Je n'ai de vue que le bien de V. M., & de la rendre plus heureuse, en retardant même la satisfaction qu'elle croit trouver dans son mariage. Je crois que vous ne devez rien changer à l'égard de votre départ de Madrid. „

Inquiétudes que donnent les discours d'un capucin.

En attendant, les inquiétudes continuèrent en Espagne. Philippe étant allé voir la reine douairière à Tolède, Louville qui l'accompagnoit, apprit que cette princesse étoit toujours obsédé par son capucin allemand, qu'il la dégoûtoit du voyage de Paris, par des discours propres à lui tourner la tête. Il y auroit de la folie à prendre ce parti, disoit le capucin : le roi d'Espagne ne régnera pas encore un an ; l'Andalousie est au moment de se révolter ; toute l'Italie va se déclarer pour l'empereur : quelle seroit la situation de la reine en France? Ses pensions y seroient-elles payées, lorsque

M. de Louville à M. de Torci. 4 Août.

l'archiduc, devenu roi d'Eſpagne, auroit à ſe plaindre qu'elle eût abandonné ſi ouvertement ſes intérêts? Louville concluoit avec raiſon que ce moine entretenoit des correſpondances dangereuſes; & il ſouhaitoit toujours qu'on l'éloignât de gré ou de force. Certainement le parti autrichien ſe fortifioit par de ſemblables manèges. 1710.

Plaintes contre Arias.

D'un autre côté, les plaintes redoublent contre Arias. On lui reproche une aveugle partialité en faveur de Voiturier, dont les diſcours avoient été ceux d'un Ravaillac. On lui reproche de faire le malade, & de ſe tenir enfermé, parce que le roi s'étoit montré ferme dans cette affaire. Le moyen de le guérir, dit Louville, feroit de lui donner la préſidence de Caſtille en titre, (il ne l'exerçoit que par commiſſion); la charge de grand inquiſiteur, le chapeau de cardinal, l'archevêché de Tolède: il ne craindra plus la mort ni l'apoplexie dont il aſſure être menacé. " C'eſt un homme „ inconcevable, qui joint à une hu- *Ibid.*

1701. „ meur horrible, une ambition démesurée; desorte que quand il est „ dans ses accès d'humeur, il veut „ tout rompre & tout tuer, sortir; se „ retirer, &c.; & quand deux ou „ trois *siestes* lui ont calmé le sang, „ l'ambition reprend le dessus, & il „ se veut faire acheter. „

Vues de Portocarréro.

Le cardinal Portocarréro auroit voulu, comme Arias, tenir le roi en tutelle, & sur-tout empêcher que les François ne le gouvernassent. Il avoit des espions auprès de sa personne. On profitoit des momens où aucun François n'étoit avec lui, du tems en particulier où il alloit en carosse, pour lui insinuer les préventions qu'on vouloit. Aussi Louville proposoit-il de gagner par des pensions ce qu'il y avoit de plus honnêtes gens, parmi les seigneurs dont le roi étoit alors environné. Tant l'intérêt lui paroissoit le mobile de tout.

Il faut se défier des relations satyriques.

Je vais transcrire en partie une de ses lettres les plus curieuses sur les deux ministres & sur le gouvernement. Elle contient des vérités. Mais on y

1701.

verra un goût de satyre, peu convenable, qui, en rendant suspect le témoignage de l'écrivain, fera craindre que ses avis, trop écoutés, n'occasionnent des troubles: la suite apprendra combien de tels esprits sont dangereux dans les affaires.

Arias satisfait d'un arrangement conforme à son ambition.

M. de Louville à M. de Toroi. 5 Août.

" Nos deux prêtres se sont raccom-
„ modés ; & le président qui crai-
„ gnoit l'apoplexie, & qui s'en mou-
„ roit hier, est gai ce matin comme
„ un pinson ; & ce qui l'a rendu tel,
„ est que le bon cardinal fit écrire le
„ roi au *despacho*, sans lui donner le
„ tems de se reconnoître ni de pren-
„ dre aucun avis; il le fit écrire, dis-
„ je, de sa main, qu'il lui donnoit
„ la permission de se retirer du gou-
„ vernement de Castille après le vo-
„ yage, mais à condition qu'il reste-
„ roit toujours dans le *despacho*. Voi-
„ là ce que le saint homme deman-
„ doit, & c'est-là où il prétendoit
„ songer à son salut, sans craindre
„ l'apoplexie. Moyenant cela il est
„ bien sûr d'être cardinal, espère
„ avec raison d'être grand inquisiteur,

1701. „ & ne déſeſpère pas d'être archevê-
„ que de Tolède ; après quoi il ne
„ ſera fâché d'aller en paradis, pour-
„ vu que ce ſoit bien tard.

Qualités qu'on ſouhaite au préſident de Caſtille. *Ibid.*

„ Au nom de Dieu, Monſeigneur,
„ ſongez à loiſir à faire choix d'un
„ bon préſident de Caſtille, qui ſoit
„ marié, qui ait des enfans, qu'on
„ puiſſe tenir & gagner par-là, qui
„ ſoit bien intentionné, d'un eſprit
„ doux & liant ; & qui n'ait pas
„ d'horreur pour la France. Rien n'eſt
„ ſi important dans la conjoncture
„ préſente.

Et au grand Inquiſiteur. *Ibid.*

„ Quant à un bon inquiſiteur,
„ nous en avons un tout trouvé, qui
„ ſera tel qu'il nous le faut pour cet
„ emploi, auſſi-bien que pour l'ar-
„ chevêché de Tolède. C'eſt le fa-
„ meux cardinal de Borgia. Il n'a pas
„ le ſens commun, eſt cardinal, doc-
„ teur, théologien de Salamanque,
„ quoiqu'il ne ſache pas ſon catéchiſ-
„ me, & il eſt de bonnes mœurs : il
„ fera tout ce qu'on voudra. Le feu
„ roi l'avoit fait cardinal dans ce deſ-

„ ſein, ayant été trompé au cardinal „ Portocarréro.

1701.

Trop de prêtres dans les emplois. *Ibid.*

„ Souvenez-vous je vous prie, „ qu'on vous propoſera encore des „ prètres pour la préſidence de Caſ- „ tille; que nous avons pour gou- „ verneur du Mexique un prêtre; que „ nous avons un autre prètre qui fait „ notre commerce à Séville à l'âge de „ 72 ans, avec le ſuccès que vous „ voyez; que quand les préſidences „ des conſeils viendront à vaquer, on „ vous propoſera des prètres, & que „ je ne déſeſpère pas que l'on ne vous „ en nomme encore, pour comman- „ der les armées & les flottes quand „ il y en aura.

Affaire du duc de Montéléon, au ſujet du mariage de ſa fille. *Ibid.*

„ Le cardinal a fait ſigner dans le „ *deſpacho*, un décret au roi, pour „ ordonner au duc de Montéléon „ (dont il étoit l'ennemi mortel) „ de marier ſa fille ainée, âgée de „ 17 ans, au marquis de Mortara „ qui l'a voulu enlever, & à qui le „ père & la mère ne la veulent pas „ donner; & cela pendant que le duc „ de Montéléon eſt à Tolède, ſans

1701.

„ lui donner le tems de se reconnoître ni dire ses raisons. Si la duchesse „ de Montéléon n'étoit pas venue „ crier miséricorde à M. de Blécourt „ & à nous autres, la chose seroit „ déja faite. M. de Blécourt en a parlé „ au roi ce matin, & lui a dit une „ petite raison qui ne vaut pas la „ peine d'en parler: c'est que Mademoiselle de Montéléon est mariée „ au marquis de Westerloo en Flandre; qu'elle a signé le contrat conjointement avec son père & sa mère, „ & que l'on a reçu hier le contrat „ de Flandre signé par M. de Westerloo. Le cardinal dit au roi qu'il falloit dès le jour même que Sa Majesté eût la bonté de faire marier „ cette fille avec le marquis de Mortara, son amant, parce que pour „ peu de tems qu'il donnât, M. le duc „ & Mde la duchesse tueroient ou empoisonneroient leur fille. C'est par „ le roi que j'ai appris ce discours: & „ si M. de Blécourt n'avoit pas assuré „ le roi, qu'il lui répondoit sur sa „ tête que M. & Mde de Montéléon

Les François opposés aux violences du cardinal Portocarréro.

„ ne tueroient pas leur fille, elle se- 1701.
„ roit mariée à présent en Espagne
„ par ordre du cardinal, quoique
„ déja mariée en Flandre par ordre
„ du père & de la mère. La pauvre
„ duchesse a demandé la protection
„ de la France pour sa fille, qu'elle
„ envoie en poste à Bayonne; mais
„ elle craint bien que le cardinal ne la
„ fasse enlever & marier en chemin.
„ Voilà ce que c'est de n'avoir per-
„ sonne dans le *despacho* qui puisse
„ s'opposer à des desseins si violens.„

Le cardinal poursuit sa vengeance.

Effectivement le cardinal poursuivit sa vengeance. Le roi n'osant lui résister, signa de nouveaux ordres contre le duc, quoiqu'il eût permis de bouche l'évasion de sa fille. Portocarréro pretendoit n'agir que d'après les règles de l'église; le concile de *Ib. 10 août* Trente, reçu en Espagne, autorisant les mariages sans le consentement des parens. Comme archevêque de Tolède, il ajouta des procédures qu'il n'auroit pu faire comme ministre. Louis XIV instruit de l'affaire par Blécourt, & ensuite par le comte de

1701.

Marſin, crut d'abord que le roi, pour ſe tirer d'embarras, n'avoit rien de mieux à faire que de laiſſer agir le prélat. Il ne voulut ſeulement qu'on demandât en ſon propre nom la grace du duc, après qu'il ſe feroit conſtitué priſonnier : car il y avoit un décret pour l'arrêter. Enfin comme la tyrannie de Portocarréro pouvoit entraîner des ſuites funeſtes, Louis crut devoir s'expliquer, & c'étoit l'unique moyen de finir. Torci écrivit donc en ces termes au cardinal :

Le roi au duc d'Harcourt. 28 Août.

Torci l'invite à la modération.

Lettre de M. de Torci. 12 Sept.

" Monſeigneur, j'ai reçu la lettre „ que V. E. m'a fait l'honneur de „ m'écrire le 24 Août, contenant ce „ qui s'eſt paſſé dans l'affaire du duc „ de Montéléon. Comme il s'agiſſoit „ plutôt de diſcipline eccléſiaſtique „ obſervée en Eſpagne, que de l'autorité du roi catholique, il avoit „ paru au roi qu'il n'étoit pas queſtion de faire intervenir cette autorité dans une pareille conjoncture. „ La lettre de V. E. que j'ai lue à S. „ M. lui a fait voir que V. E. avoit „ cru devoir agir comme archevêque

„ de Tolède, en ſuivant les règles „ établies en Eſpagne. Elle n'a pas „ beſoin de conſeil ſur ce ſujet, & „ elle ſait mieux que perſonne ce „ qu'elle doit faire. Mais il ſemble que „ le duc de Montéléon étant fort at- „ taché au ſervice du roi ſon maître, „ mérite que ces règles ne ſoient pas „ pouſſées à la dernière rigueur con- „ tre lui. V. E. n'ignore pas combien „ elles ſont différentes de celles qu'on „ obſerve en France pour la validité „ des mariages. „. 1701.

Philippe V avoit déja révoqué ſes décrets, & permis au duc & à la ducheſſe de ſe rendre à Bayonne pour l'affaire de leur fille. Elle y avoit été interrogée; elle avoit répondu conformément à leurs deſirs, & le marquis de Weſterloo l'avoit épouſée. Ainſi le cardinal ne dut avoir que du regret de ſes violences.

Cette affaire terminée.

Quelque ménagement qu'obſervât Louis, quelque néceſſaire que fût ſon inſpection ſur un gouvernement ſi difficile à réformer, la jalouſie & la haine des Eſpagnols ne pouvoient

Uſage de traduire en eſpagnol les lettres que le roi recevoit de France.

1701. M. de Louville à M. de Torci. 7 Août.

qu'augmenter chaque jour contre les François, jusqu'à ce que l'union fût parfaitement établie. Ils prenoient des précautions singulières pour tenir leur roi dans la dépendance. Toutes les lettres qui lui étoient adressées passoient au secrétaire du *despacho*; les commis les traduisoient en espagnol, & on portoit au roi ainsi traduites celles même qu'il recevoit de son père, du roi son aïeul. Philippe IV. avoit ordonné autrefois que toute lettre de pays étranger fût traduite en espagnol. C'étoit le fondement d'une pratique si gênante & si absurde.

Louville décrie les Espagnols sans ménagement.

Le duc de Beauvilliers ayant écrit à Louville, que pour maintenir entre les deux monarchies l'union la plus durable & la plus solide, il falloit que la France ne cherchât d'autres intérêts que ceux qui ne blesseroient point les intérêts de l'Espagne. " Je conviens „ de la bonté de votre principe, ré„ pondit le François, mais prenez „ garde d'en être la dupe. Car pour „ que l'Espagnol soit de même à l'é„ gard de la France, il faut que la „ France

M. de Louville à M. de Beauvilliers. 6 août.

„ France domine dans le conſeil d'Eſ- 1701.
„ pagne, & que le roi ſoit en état de
„ ſe faire obéir. Sans quoi, toutes les
„ bonnes intentions, toute la droi-
„ ture & toute la bonne volonté étant
„ de notre côté, & de l'autre toutes
„ les mauvaiſes intentions, toute la
„ jalouſie, toute la noirceur & toute
„ l'ingratitude, rien ne réuſſira à
„ notre avantage, ni par conſéquent
„ à l'avantage de l'Eſpagne, qui ne
„ ſe peut ſoutenir ni rétablir que par
„ nous. Ne croyez point que je char-
„ ge les Eſpagnols. Ils conviendront
„ avec moi de tout ce que j'avance,
„ & ſont très-perſuadés eux-mêmes
„ qu'ils *ne valent rien :* c'eſt la ſeule
„ vérité qu'on leur arrache quand on
„ les met au pied du mur. „ Je ne rapporte ces faux jugemens de Louville, que parce qu'ils eurent une influence pernicieuſe. Si les préventions & le peu de capacité des Eſpagnols étoient un grand mal dans les circonſtances; on verra que les préventions & la ſuffiſance du Fran-

Ses faux jugemens eurent trop d'effet.

çois en étoient un peut-être aussi grand.

1701.

Modération de la cour de France ;

même en recommandant de punir.

Cependant la cour de Versailles observoit toujours de sages ménagemens : les lettres du roi & du ministre en fournissent une infinité de preuves. Elle reconnoissoit que les murmures & les mauvais discours ne devoient point étonner, au commencement d'un règne & dans le triste état des affaires. Elle sentoit qu'il falloit y remédier par des exemples, mais qui fussent réglés par la modération. Le duc d'Arcos, jeune & audacieux, s'étoit rendu l'instrument d'une cabale, en présentant au roi un mémoire contre les arrangemens pris au sujet des grands d'Espagne & des pairs de France. Pour toute punition, il devoit servir dans les Pays-bas. Encore sembloit-on vouloir écarter l'idée de châtiment par des maximes d'honneur. " M. le duc d'Arcos étant „ jeune encore & en état d'aller à la „ guerre, S. M. croit que le roi Ca- „ tholique doit lui ordonner de ser-

Le roi à M. de Blécourt. 8 août.

„ vir dans les Pays-bas, & de partir „ incessamment pour s'y rendre. S'il „ a le cœur aussi élevé que son mé- „ moire le devroit faire croire, il „ doit souhaiter des occasions d'ac- „ quérir de la gloire, & de relever „ encore par ses actions les préroga- „ tives des grands. „ C'est ce que Torci marqua au cardinal Portocarréro.

1710. Lettre du 8 août.

Orri, attendu depuis long-tems, étoit arrivé enfin à Madrid. Les François de la cour le jugèrent d'abord homme d'esprit, mais un peu *engoué* de ses projets, ne réfléchissant pas assez sur les obstacles. " Il se donne „ beaucoup de mouvement, écrivit „ Montviel, & commence à avoir „ quelque espérance de réussir. Je le „ souhaite fort, mais il me paroît que „ c'est voir bien des choses en peu „ de tems. „

Jugement sur Orri.

Lettre du 10 août.

Le comte de Marsin arriva peu de tems après. Il étoit résolu de ne point prendre de caractère, même pendant le voyage de Barcelone, où le duc

Arrivée du comte de Marsin.

1701. d'Harcourt ne pouvoit accompagner Philippe V. Il croyoit devoir auparavant se ménager la confiance du monarque, se mettre au fait des affaires, connoître les principaux Espagnols, apprendre la langue, ce qui étoit nécessaire pour entrer au *despacho*.

M. Marsin à M. de Torci. 18 août.

Mariage de Philippe conclu enfin.

Comme le duc de Savoie étoit à la tête de l'armée, & que sa conduite dissipoit en partie les soupçons, Louis XIV consentit à la conclusion du mariage, en recommandant néanmoins qu'on renvoyât de Barcelone toutes les Piémontoises, dont la princesse seroit accompagnée. Cette précaution lui paroissoit essentielle au bonheur de son petit-fils; tant la cour de Turin lui inspiroit encore de défiance.

Le roi au duc d'Harcourt. 21 août.

Précautions par rapport au clergé d'Espagne.

Il se défioit aussi du clergé d'Espagne, qu'on croyoit favorable au parti Autrichien; & comme l'exemple du pape influoit beaucoup sur la conduite des Espagnols, il vouloit qu'on leur persuadât que Philippe

avoit des raisons secrettes d'être content de la cour de Rome. Il insistoit sur la nécessité de ne pas donner à un ecclésiastique, ni à une créature du cardinal, la présidence de Castille, quand on rempliroit cette importante place : les prêtres & les moines n'avoient déja que trop de pouvoir. 1701. *Ibid.*

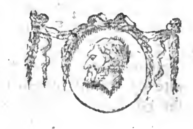
Une affaire conclue avec des négocians pour l'*assiento*, ou le commerce des Nègres, rapporta deux cent mille écus, qu'on destina aux besoins les plus pressans, en particulier à la défense du Milanès. Ce début donnoit quelque espérance. Mais tandis que des François travailloient au rétablissement des affaires d'Espagne, il arrivoit de France une infinité de femmes perdues, *de gens de sac & de corde*, *sans aveu*, *banqueroutiers*, *frippons*, *têtes sans cervelle*, que l'appât du gain attiroit, & qui sembloient venir décrier leur nation par leur conduite. Les uns demandoient des emplois, les autres

Traité de l'*assiento*.

Canaille qui arrive de France.

M. de Louville à M. de Torci. 29 août.

1701. ne pouvoient qu'y suppléer par le vice & l'infamie. On convint de les renvoyer sans les entendre, s'ils n'avoient pas de certificats de l'ambassadeur. Marsin fut même d'avis de faire sortir de Madrid tout François qui n'auroit aucun métier ni aucun état; précaution sage, dans un pays sur-tout où l'on avoit tant d'intérêt à maintenir l'honneur de la nation.



1701.

LIVRE SECOND.

PHILIPPE V, en partant le 5 septembre pour son voyage, laissa toute l'autorité au cardinal Portocarréro, avec le titre de gouverneur du royaume. Le comte de Marsin l'accompagna, sans prendre le caractère d'ambassadeur, parce qu'autrement il n'auroit pu être dans le carrosse du roi, où la première place appartenoit de droit au grand-écuyer, à qui un ambassadeur de France ne devoit point la céder. Il étoit fort important de se trouver en carosse avec Philippe: peu importoit d'ailleurs le caractère; car on avoit réglé que Marsin assisteroit au *despacho*, composé alors du duc de Médina-Sidonia, du comte de San-Estevan & du secrétaire Ubilla. Marsin y assista dès le commencement du voyage.

Le roi part de Madrid, avec Marsin.

Le comte de Marsin au roi. 7 septemb.

Soit négligence, soit faute de moyens, les conseils tant de fois donnés par rapport à la garde du roi n'a-

Insolence d'un prêtre mendiant.

1701.

M. de Blécourt à M. de Torci. 8 septemb.

voient point eu d'exécution. Au moment de son départ, une troupe de mendians s'approcha & lui demanda l'aumône. Parmi eux étoit un prêtre allemand ou polonois, qui ne recevant rien, eut l'audace de vomir contre lui mille injures, mille malédictions, à côté même du cardinal, sans que personne dit à cet insolent de se taire. Blécourt s'assura de sa personne : dès que le roi fut parti, il alla en informer le cardinal, qui fit mettre le coupable en prison, & promit de le châtier. En cas de soulèvement, la majesté royale pouvoit-elle échapper aux insultes, si les choses ne changeoient point.

Preuve singulière de l'attachement aux usages du pays.

Les Espagnols tenoient trop à leurs usages, pour se prêter aux innovations les plus utiles. Philippe avoit ordonné au marquis de Villafranca de remettre à un tapissier françois les étoffes destinées pour le meuble de son mariage, afin qu'on le fit à la françoise. *Ce grand serviteur de l'étiquette*, comme l'appelle Marsin, refusa de suivre ses intentions, & dit pour rai-

M. de Marsin au roi. 17 sept.

ſon au tapiſſier qu'on vivoit en Eſpagne comme en Eſpagne. Il fallut demander un ordre formel & preſſant de Philippe, ſans quoi Villafranca auroit été inflexible. 1701.

En même-tems, le peuple ſignaloit ſon attachement naturel pour le monarque. Des acclamations, des tranſports de joie le ſuivirent par-tout, dans l'Aragon comme dans la Caſtille. Les bruits défavorables que les malintentionnés avoient répandus ſur ſa perſonne, ſe diſſipèrent dès qu'il parut. A Sarragoſſe, où il entra à cheval, une foule ſi prodigieuſe rempliſſoit les rues & les places publiques, qu'il fut obligé ſouvent de s'arrêter. L'amour parut, ſelon le récit de Marſin, aller juſqu'à la fureur, juſqu'à l'idolâtrie. Tous ceux qui pouvoient toucher ſon habit ou ſon cheval, baiſoient auſſi-tôt leur main, & la portoient à leurs yeux. Il mangeoit en public, & plus il ſe montroit, plus on étoit enchanté de lui voir une phyſionomie aimable, beaucoup de dignité avec beaucoup de douceur, au

Les Aragonois paroiſſent idolâtres du roi.

Ibid.

1701. lieu des défauts rebutans dont on avoit chargé son portrait. Le comte de Bérallada, l'un des premiers seigneurs d'Aragon, lui fit présent de douze chevaux superbes, magnifiquement caparaçonnés.

Les députés de l'inquisition veulent passer avant ceux du royaume.

Il y avoit eu une dispute entre les députés de l'inquisition & ceux du royaume, à qui baiseroit le premier la main du roi. Les uns disoient qu'ils avoient eu cette prérogative sous le dernier règne; les autres répondoient que cet exemple étoit unique, & ne devoit pas l'emporter sur la justice & la raison. Le roi décida contre l'inquisition; jugement qui fut très-applaudi, mais qui n'auroit pas dû être nécessaire.

Philippe à Barcelone.

Je ne trouve aucun détail sur la manière dont Philippe fut reçu en Catalogne. Une de ses lettres à Louis XIV prouve qu'il n'avoit pas lieu d'en être content; & qu'il trouva les dispositions des Catalans bien différentes de celles des Aragonois. Il devoit attendre la reine à Barcelone plus long-tems qu'il ne l'avoit cru. Extrême-

ment fatiguée de la mer, elle continuoit par terre son voyage depuis Marseille. L'argent manquoit au monarque, l'ennui le saisissoit. La nouvelle d'une sédition de Naples, qui n'eut pas de suites, augmenta le desir qu'il avoit de passer en Italie & de s'y mettre à la tête de l'armée; projet approuvé par la cour de France. Il auroit voulu partir sans délai. "En
„ tous cas, marquoit-il à Louis XIV,
„ ce sera au plus tard pour le premier
„ de mars. J'en sens de plus en plus
„ la nécessité. Philippe II n'avoit per-
„ du les Pays-bas que pour n'avoir
„ pas voulu y aller aussi-tôt qu'il le
„ falloit. Pour moi, je vous réponds
„ bien que si je perds quelques-uns
„ de mes états, ce ne sera jamais par
„ la même raison.„

1701.

Son desir de passer en Italie.

Philippe V au roi. 7 octobre.

Cette noble ardeur laissoit toujours à desirer une qualité plus essentielle, la force d'esprit & de caractère, sans laquelle il étoit impossible d'éviter les variations & les lenteurs du gouvernement. Marsin eut beaucoup de peine à obtenir qu'on envoyât quelques se-

On se plaint toujours de la foiblesse de son caractère.

1701. cours à Naples. Accoutumé au commandement militaire de France, sans aucune expérience des affaires politiques, c'étoit pour lui une chose inconcevable que la lenteur & les oppositions des ministres espagnols. Il ne souffroit pas moins de l'irrésolution de Philippe, trop indécis, excepté sur les choses que Louis XIV lui mandoit expressément de faire. Il craignoit que le jeune roi, malgré ses promesses, ne pût résister à la reine si elle vouloit garder quelques Piémontois. Se voyant secondé par San-Estevan, il demandoit déja qu'après le voyage on retînt ce seigneur dans le *despacho*, « parce que, dit-il, le roi ne décide » sur rien, & que j'ai absolument » besoin de quelqu'un qui me sou» tienne contre les autres, quand il » seront d'un avis différent. » Les difficultés augmentèrent tous les jours : le plus grand homme d'état qu'eût la France ne les auroit peut-être pas surmontées.

M. de Marsin à M. de Torci. 20 octobre.

Embarras de Marsin.

Louis XIV craint la guerre qui

Déja la cour de Versailles sentoit que la monarchie espagnole devenoit

pour elle un très-grand fardeau. La guerre n'étoit encore allumée qu'en Italie, où le prince Eugène avoit pris une ſupériorité inquiétante. Mais la démarche de Louis XIV en faveur du prétendant, qu'il venoit de reconnoître roi d'Angleterre après la mort de Jacques II, cette démarche fourniſſoit aux Anglois un motif de prendre les armes, malgré ſes proteſtations de vouloir s'en tenir fidellement au traité de Riſwick. L'Angleterre & la Hollande alloient unir toutes leurs forces à celles de l'empereur; & la France voyoit l'orage prêt à éclater, ſans eſpérer aucun ſecours de l'Eſpagne. 1701. va devenir générale.

Une dépêche de Louis XIV au comte de Marſin, fera connoître ſon inquiétude ſur les ſuites d'une guerre ſi dangereuſe, combien il deſiroit de les prévenir, enfin comment il cherchoit à concilier les intérêts de ſon royaume avec ceux de ſon petit-fils.

« L'argent manque abſolument (en » Eſpagne) pour les dépenſes les plus » néceſſaires; on ne peut en trouver Il n'eſpère aucun ſecours de l'Eſpagne.

1701.

Le roi au comte de Marsin.

31 octob.

„ pour soutenir la guerre en Italie ; „ pour satisfaire aux traités & pour „ maintenir les alliances. Il semble „ par la conduite des Espagnols, qu'ils „ s'agisse de maintenir des états dont „ la conservation soit entiérement in„ différente à leur monarchie. On „ voit même qu'ils ont peine à souf„ frir que je mette quelque règle à „ ceux des Pays-bas. Enfin je sou„ tiens de tous côtés les frais de la „ guerre ; les dépenses en sont im„ menses par l'éloignement des lieux „ où il faut porter mes armes ; & „ bien loin d'être aidé par l'Espagne „ à défendre ses propres états, je „ trouve des contradictions de sa „ part dans tout ce que je veux faire „ de plus avantageux pour elle. Si „ le zèle de mes sujets n'a point de „ bornes, ils en trouveront enfin „ aux moyens de m'assister. Je ne „ dois pas attendre cette extrêmité ni „ pour moi ni pour eux ; & ce seroit „ tromper le roi d'Espagne que de ne „ le pas avertir du véritable état de „ ses affaires. „

1701. Représentations qu'il ordonne de faire à Philippe.

„ Il est tems que vous lui disiez
„ pour lui seul, que je n'ai consulté
„ jusqu'à présent que la tendresse que
„ j'ai pour lui ; & que ce motif m'a
„ fait faire les derniers efforts pour
„ défendre ses états ; que je souhai-
„ terois de pouvoir les continuer,
„ que je le ferois avec le même em-
„ pressement ; que j'avois lieu d'espé-
„ rer que les secours de l'Espagne me
„ mettroient en état de le faire ; mais
„ qu'il sait bien qu'elle ne m'en don-
„ ne aucun, & qu'il n'y a pas même
„ lieu de prévoir qu'elle en puisse
„ fournir à l'avenir, ni pour les dé-
„ penses courantes, ni pour le dé-
„ dommagement de celles que j'au-
„ rai faites ; & vous lui ferez voir
„ combien la guerre d'Italie est oné-
„ reuse, les grandes sommes d'argent
„ qu'elle fait sortir de mon royaume,
„ & le nombre d'hommes dont elle
„ cause la perte : que je l'avois bien
„ prévu avant que d'y envoyer mes
„ troupes ; que cependant cette con-
„ sidération ne m'a pas retenu, ju-
„ geant alors qu'une campagne suffi-

1701.

„ roit pour faire ſortir les Allemands „ d'Italie ; que déſormais on ne peut „ y prévoir qu'une guerre très-longue, impoſſible à ſoutenir par mes „ ſeules forces, étant obligé d'en „ avoir encore de conſidérables ſur „ le Rhin & dans les Pays-bas ; que „ ce ſeroit ruiner la France ſans ſauver l'Eſpagne ; qu'il faut par conſéquent ſonger néceſſairement aux „ moyens de faire promptement la „ paix ; que je vois avec un ſenſible „ déplaiſir qu'elle doit être achetée „ par la ceſſion de quelques états dépendans de la monarchie d'Eſpagne ; mais qu'il faut bien en prendre la réſolution ; qu'on doit ſeulement la tenir dans un profond ſecret : car il eſt certain que les ennemis profitant de cette connoiſſance, ſe rendroient bien plus difficiles ſur la paix, & demanderoient „ des avantages que le roi d'Eſpagne „ ne pourroit accorder.

Précautions pour ne pas décourager.

On recommande à Marſin de communiquer avec prudence ces réflexions à Philippe, de ne lui en dire d'abord

qu'une partie, & de lui déclarer le reste peu-à-peu, suivant les occasions. Dans une dépêche du 15 décembre, le roi approuve que l'ambassadeur n'ait point encore entamé cette matière; il observe qu'on doit nourrir & fortifier les espérances de la nation, loin de donner une mauvaise idée de l'état des affaires, dans un tems où Philippe se dispose de défendre lui-même ses états en Italie. 1701.

Sur les finances d'Espagne.

" Les mémoires que le sieur Orri „ a dressés & qu'il vient d'apporter, „ ajoute Louis XIV, font voir la „ confusion & l'abandon général des „ finances du roi d'Espagne, par „ conséquent le peu de secours qu'on „ en doit attendre, les difficultés des „ remèdes pour les rétablir, & l'éloi„ gnement des avantages qu'on pour„ roit en espérer. Je vous ferai sa„ voir les résolutions que j'aurai pri„ ses sur ces mémoires : elles doivent „ être fort secretes. „

Sur le jansénisme.

Il paroîtra peut-être singulier que le jansénisme entre pour quelque chose dans cette dépêche. Mais Louis étoit

1701. vivement frappé d'un objet, que son confesseur ne cessoit de lui peindre des couleurs les plus horribles. Il veut qu'on représente de sa part au roi d'Espagne la nécessité d'arrêter le progrès du jansénisme dans ses états de Flandre, quoique sans doute il porte lui-même toute l'attention convenable sur *une matière si importante.*

Projet de faire céder les Pays bas à Louis XIV.

M. de Torci à M. de Marsin. 30 octobre.

Torci proposa en même-tems au comte de Marsin une idée qui, dans ces conjonctures délicates, lui sembloit pouvoir tourner également à l'avantage de la France, & à celui d'Espagne. C'étoit que Philippe cédât les Pays-bas à Louis XIV, & que moyennant cette cession, le roi se chargeât de défendre le reste de la monarchie espagnole. La guerre, selon lui, en seroit plus aisée à soutenir, & la paix ne seroit pas plus difficile à faire: on ne devoit pas attendre, du côté de l'Espagne, de grandes difficultés contre ce projet; Philippe auroit-il plus de peine à donner les Pays-bas au roi son grand-père, & à sa maison, qu'à la maison d'Autriche? Enfin il

n'étoit pas juſte que la France fit la guerre ſans dédommagement, & on n'en pouvoit imaginer de plus naturel. Après ces réflexions, le miniſtre demande l'avis de l'ambaſſadeur. 1701.

Marſin répond qu'il y voit un trop grand nombre d'inconvéniens; que Philippe, loin de pouvoir ſe déterminer par lui-même ſur une choſe ſi importante, n'eſt pas même encore capable de vouloir quelque choſe; qu'excepté le prince, & les François qui ſont auprès de lui, perſonne peut-être en Eſpagne ne concevroit qu'une telle propoſition fût fondée ſur la raiſon & ſur la juſtice; que les mal-intentionnés accuſeroient la France de n'avoir eu en vue que de profiter du démembrement de l'Eſpagne; que la jalouſie nationale ſe réveilleroit avec animoſité; que les ennemis auroient un prétexte ſpécieux d'éclater en invectives: qu'il faudroit s'attendre à une guerre opiniâtre, dans laquelle entreroient toutes les puiſſances qui n'avoient pas encore pris parti. Objections du comte de Marſin ſur cette idée. Lettre du 18 octobre.

1701.

Combien l'établissement de Philippe devoit coûter à la France.

Ce raisonnement paraît d'autant plus solide, qu'on avoit vu toute l'Europe liguée contre la France, parce que la puissance de Louis XIV faisoit trop d'ombrage, & que ses ennemis personnels exagéroient son ambition : Torci le savoit mieux que personne ; mais il savoit aussi qu'on ne pouvoit plus éviter une guerre générale, dont le poids devoit tomber presque tout entier sur la France. Les meilleures têtes du conseil l'avoient prévu, quand le testament de Charles II fut accepté. Que de périls & de pertes pour le royaume, que de chagrins pour le monarque, naîtront de ce testament si desiré par une foule de politiques !

Intrigue de cour dont la peinture peut être utile.

L'arrivée de la princesse de Savoie, & le mariage du roi d'Espagne, vont ouvrir une nouvelle scène aux intrigues de cour. Moins connues que les grands événemens, elles excitent davantage la curiosité, & en sont quelquefois plus dignes. On y voit l'art de gouverner les esprits, de maîtriser les passions, de mouvoir par des ref-

ſorts imperceptibles la machine des états. On y voit ce que peut la ſupériorité de talent & de caractère ; mais auſſi ce que peut la fortune ſur tous les projets, & à quels écueils le génie eſt expoſé ſans les ſecours de la prudence. On y apprend à connoître les princes & les courtiſans, à plaindre leur ſort plutôt que de l'envier, à ſe défier de ces apparences de bonheur qui couvrent tant de cruelles agitations ; enfin à craindre les cours, & à s'y conduire ſagement lorſqu'on s'y trouve engagé. 1701.

Une françoiſe, de l'illuſtre maiſon de la Trémouille, la princeſſe des Urſins, venoit jouer en Eſpagne un rôle auſſi difficile que brillant. Elle habitoit Rome avant la mort de Charles II. Avec beaucoup d'eſprit, d'ambition & d'adreſſe, elle s'étoit accoutumée aux manèges de l'intrigue, dans le pays du monde où il y en a ordinairement le plus. Pendant la fameuſe diſpute théologique ſur l'amour de Dieu, elle avoit paru fort ardente pour la condamnation de l'archevê- La princeſſe des Urſins. Son ſéjour à Rome.

1701. que de Cambrai. Nous avons plusieurs de ses lettres écrites au maréchal de Noailles sur cet objet: le desir de plaire à la cour de France excitoit probablement l'ardeur de son zèle.

Ses brouilleries avec le cardinal de Bouillon.

Brouillée avec le cardinal de Bouillon, alors ministre du roi, elle fit connoître à cette cour son caractère dangereux, ses imprudences, sa mauvaise volonté (*). Elle contribua probablement beaucoup à sa disgrace, dont il se montra ensuite trop digne, lorsqu'en 1710 il quitta le royaume en bravant Louis XIV.

Desir qu'elle a d'accompagner la reine d'Espagne.

Lettre du 27 décemb. 1700.

Prévoyant le mariage du roi d'Espagne avec la princesse de Savoie, elle souhaita de conduire la reine, & pria instamment la maréchale de Noailles de lui procurer cette commission. " Mon dessein seroit, dit-elle, d'aller „ jusqu'à Madrid, d'y demeurer tant „ qu'il plairoit au roi, & de venir „ ensuite à la cour rendre compte à

(*) Voyez les *pièces détachées*.

„ S. M. de mon voyage. „ Elle jouissoit de la grandesse, elle savoit l'espagnol, elle étoit aimée & estimée dans le pays; elle y avoit un grand nombre d'amis, entre autres le cardinal Portocarréro; autant d'avantages qu'elle ne manquoit pas de représenter, & qui lui donnoient lieu de dire: *Jugez après cela si je ne ferois pas la pluie & le beau tems dans cette cour, & si c'est avec trop de vanité que je vous offre mes services.* On peut juger par-là de sa confiance en ses propres forces. 1701.

L'affaire ayant été réglée, ainsi que nous l'avons vu, la princesse des Ursins écrivit à la maréchale, comme à son oracle, & lui demanda ses instructions:

Ses projets de dépense.

Lettres du 23 mai, 21 & 28 juin 1701.

„ Allant à Madrid, je crois devoir y paroître avec quelque magnificence, pour faire plus d'honneur à mon emploi, qui sans doute ne m'assujettit point aux ordonnances du pays contre le luxe.... Ne craignez point que je demande aucune chose au roi. Je suis gueuse,

1701. „ il eſt vrai, mais je ſuis encore plus „ fière, & rien ne le prouve tant que „ l'opinion que l'on a de mes grandes „ richeſſes. Dans cette occaſion, je „ me ferai un point d'honneur de ne „ rien demander, & cependant je ferai „ une dépenſe proportionnée à „ l'éclat de l'emploi dont le roi m'honore. „ Avec la pauvreté dont elle ſe plaignoit aſſez ſouvent, elle entretenoit ordinairement à Rome, quatre gentilshommes, pluſieurs pages, douze laquais, &c. Elle ſe propoſoit d'en augmenter beaucoup le nombre. Si cette magnificence *pouvoit faire admirer aux Eſpagnols la grandeur du roi*, ſelon les termes d'une de ſes lettres, ne pouvoit-on pas craindre auſſi qu'elle n'introduisît dans cette cour un goût de faſte & de dépenſe, dangereux même dans la cour de Louis XIV?

Son courage & ſa confiance.

Lettre du 6 ſeptembre.

Elle avoit trop d'eſprit pour ne pas prévoir de grandes difficultes, & trop de courage pour les craindre. " Je „ crois, écrivit-elle de Gènes au marquis „ de Torci, qu'il ne m'arrivera pas

„ pas moins d'aventures qu'à don „ Quichotte dans l'entreprise que 1701.
„ vous me donnez : tout cela ne m'é-
„ pouvante pas néanmoins ; pourvu
„ que Sa Majesté Catholique ait con-
„ fiance en moi. „

Résolue de ne se présenter à la reine que lorsqu'elle entreroit dans sa galère, pour éviter des embarras de cérémonial, elle demeura plusieurs jours à Villefranche, s'occupant déja d'affaires & rendant compte de tout au ministre. Elle lui peint le confesseur en ces termes. “ Il est homme d'esprit, „ & *très-jésuite* ; je n'entends pas que „ cette expression signifie de mal ; „ mais je m'en sers pourtant pour „ dire beaucoup avec une seule pa- „ role. „ Le portrait qu'elle fait ailleurs du marquis de Castel-Rodrigo, & sur-tout des Piémontoises qui accompagnoient la reine, n'est point à leur avantage.

Elle commence à écrire d'affaires.

Marie-Louise de Savoie, agée de treize ans, petite, mais d'une taille charmante, le teint fort beau, les yeux vifs & doux, étoit pleine d'es-

Portrait de la jeune reine.

1701. M. de Louville à M. de Torci. 29 octobre.

prit & de raison, gracieuse, aimable, ne manquant pas néanmoins de fierté, & *faisant la reine à merveille*. Louville, que le roi d'Espagne avoit fait chef de sa maison françoise, fut envoyé pour la complimenter, la vit à Montpellier, & la peignit telle qu'elle étoit. " Dieu veuille, ajoute-t-il, qu'elle ,, ne se gâte point par le commerce ,, qu'elle aura avec les furies de Madrid. Je prévois déja que madame ,, des Ursins sera fort à plaindre : il ,, y avoit de petits projets formés de ,, Turin pour gouverner la reine. ,,

On renvoie sa suite piémontoise.

On prévint ce dernier inconvénient. L'ordre étoit donné, conformément aux intentions de Louis XIV, de renvoyer tous les Piémontois & Piémontoises, & on l'exécuta sur la frontière, malgré les plaintes de la jeune princesse & le mécontentement de sa suite.

Lettres de Philippe V, de la princesse des Ursins & du comte de Marsin.

Les dernières cérémonies du mariage se firent à Figuières le 3 novembre. Mais la joie qu'elles devoient causer, se changea d'abord en tristesse. La reine pleura; elle se plaignit avec amertume. On ne douta

Scène inquiétante.

point du motif ni de l'intention : on crut qu'elle agiſſoit par des motifs ſuggérés, & que ſon but étoit d'arracher un contre-ordre. Philippe dans une lettre au roi, écrite le 4, témoigne le trouble & la douleur qui le tourmentent, ſans aucun détail. Louville qu'il faiſoit partir pour la France, devoit en rendre compte. Marſin & la princeſſe des Urſins affermirent le monarque, & le décidèrent à une ſéparation momentanée, dont le bon effet ſurpaſſa leurs eſpérances. 1701.

La lettre que lui écrivit ſon grand-père eſt trop ſage pour ne pas l'inſérer ici. Elle ſuppoſe dans la reine un deſſein déja formé de le gouverner. On peut douter qu'elle l'eût ſi tôt : mais Louville étoit homme à le faire croire.

" J'attendois avec impatience la nouvelle de votre mariage. Votre lettre & Louville que vous m'avez envoyé me l'ont appris. Il m'a parlé de toutes les bonnes qualités de la reine : elles peuvent vous rendre heureux, ſi elle en fait un bon

Conſeils de Louis XIV à ſon petit-fils.

Louis XIV au roi d'Eſpagne. 19 novembre.

1701. „ ufage. Je l'efpère, quoiqu'elle ait „ mal commencé. J'attribue ce qu'elle „ a fait à de mauvais confeils, & „ vous devez juger par cet exemple, „ de l'importance de renvoyer à Tu- „ rin les hommes & les femmes venus „ avec elle. Elle a de l'efprit ; elle „ verra qu'elle doit fonger unique- „ ment à vous plaire. Je fuis perfuadé „ qu'elle s'y appliquera, lorfqu'elle „ fe conduira par elle-même ; mais „ il faut pour votre bonheur & pour „ le fien, qu'elle fe défabufe de tou- „ tes les vues qu'on peut lui avoir „ données de vous gouverner. Je „ crois que V. M. ne le fouffriroit „ pas : elle fent trop vivement le dés- „ honneur qu'une pareille foibleffe „ attire. On ne la pardonne pas aux „ particuliers. Les rois, expofés à „ la vue du public, en font encore „ plus méprifés quand ils fouffrent „ que leurs femmes dominent. Vous „ avez devant les yeux l'exemple de „ votre prédéceffeur. La reine eft „ votre première fujette : en cette „ qualité & en celle de votre femme,

Autorité qu'il doit avoir fur la reine.

„ elle doit vous obéir. Vous la devez „ aimer; vous ne le feriez pas de la „ manière que vous le devez, si les „ pleurs avoient assez d'empire sur „ vous, pour vous engager à des „ complaisances contraires à votre „ gloire. Ayez de la fermeté dans „ les commencemens. Je sais que les „ premiers refus vous feront de la „ peine, qu'ils répugnent à la dou- „ ceur de votre naturel; mais ne „ craignez point de causer de légers „ chagrins à la reine, pour lui en „ épargner de réels dans la suite de „ sa vie. C'est par cette conduite seule „ que vous pourrez prévenir des éclats „ que vous ne pourrez supporter. „ Souffririez-vous que vos sujets & „ que toute l'Europe s'entretinssent „ de vos divisions domestiques? Ren- „ dez la reine heureuse, malgré elle- „ même, s'il est nécessaire. Contrai- „ gnez-la dans les commencemens: „ elle vous en sera obligée dans la „ suite; & la violence que vous vous „ ferez présentement sera la marque „ la plus solide de votre amitié pour

1701.

Prévenir les divisions domestiques.

1701. „ elle. Relisez, je vous prie, ce que „ j'avois prévu sur cet article, dans „ le mémoire que je vous donnai „ quand vous partîtes. Croyez enfin „ que ma tendresse pour vous, dicte „ ces conseils que j'attendrois d'un „ père si j'etois à votre place, & que „ je recevrois comme des preuves „ assurées de son amitié. „

Précautions par rapport au roi de Sardaigne.

Le roi au comte de Marsin. 14 novemb.

Louis, dans une dépêche au comte de Marsin, insiste sur ces importantes réflexions ; & Torci, dans une lettre à la princesse des Ursins. On soupçonnoit le duc de Savoie, d'avoir imbu sa fille de conseils fort dangereux. Il faut empêcher, dit le roi, que les ministres de ce prince ne parlent jamais à la reine autrement que par audience : il faudroit même que dans les audiences qu'elle donnera à tous ministres étrangers, la princesse des Ursins fût toujours auprès d'elle. Si l'on dit que ce n'est pas la coutume en Espagne, l'âge peu avancé de la reine peut servir quelques années de prétexte légitime au changement. Les excellentes qualités de cette princesse devoient se développer de jour en

jour. Elle n'avoit besoin que de bons conseils. 1701.

Dans la crainte, sans doute, qu'elle ne prît trop d'empire, Torci lui-même exhorta madame des Ursins à tacher de gouverner le roi. Car on ne pouvoit plus douter que Philippe ne dût, par son caractère, se livrer entièrement à qui obtiendroit sa confiance. Je crois que j'en viendrai à bout, répondit la princesse, quoique la reine me permette rarement de lui parler en particulier. Elle réussit également auprès de la reine. On verra les troubles que son crédit occasionna; mais sans elle l'Espagne en auroit probablement éprouvé de plus dangereux. Du reste, elle étoit d'un âge qui amortit les passions de la jeunesse, ayant épousé en 1659 le prince de Chalais (Taleiran) son premier mari.

On exhorte la princesse des Ursins à gouverner l'esprit du roi.

La princesse des Ursins à M. de Torci. 12 nov.

Cette femme célèbre se peignoit, sans y penser, dans ses lettres pleines de traits intéressans. En voici une assez singulière, écrite à la maréchale de Noailles, où des riens fournissent matière de réflexions.

1701.

Elle décrit les peines de son emploi.

Lettre du 12 novembre.

« Dans quel emploi, bon Dieu,
„ m'avez vous mise ! Je n'ai pas le
„ moindre repos, & je ne trouve pas
„ même le tems de parler à mon secré-
„ taire. Il n'est plus question de me
„ reposer après le dîner, ni de man-
„ ger quand j'ai faim. Je suis trop
„ heureuse de pouvoir faire un mau-
„ vais repas en courant ; & encore
„ est-il bien rare qu'on ne m'appelle
„ pas dans le moment que je me mets
„ à table. En vérité, madame de Main-
„ tenon riroit bien si elle savoit tous
„ les détails de ma charge. Dites-lui,
„ je vous suplie, que c'est moi qui ai
„ l'honneur de prendre la robe-de-
„ chambre du roi d'Espagne, lorsqu'il
„ se met au lit, & de la lui donner
„ avec ses pantoufles quand il se lève.

Détails singuliers.

„ Jusques-là je prendrois patience ;
„ mais que tous les soirs, quand le
„ roi entre chez la reine pour se cou-
„ cher, le comte de Bénavente me
„ charge de l'épée de S. M. ; d'un pot
„ de chambre, & d'une lampe que je
„ renverse ordinairement sur mes ha-
„ bits, cela est trop grotesque. Jamais

„ le roi ne se lèveroit si je n'allois tirer
„ son rideau; & ce feroit un sacrilège 1701.
„ si un autre que moi entroit dans la
„ chambre de la reine quand ils sont
„ au lit. Dernièrement la lampe s'é-
„ toit éteinte, parce que j'en avois
„ répandu la moitié. Je ne savois où
„ étoient les fenêtres, parce que nous
„ étions arrivés de nuit dans ce lieu-
„ là : je pensai me casser le nez contre
„ la muraille, & nous fûmes le roi
„ d'Espagne & moi près d'un quart-
„ d'heure à nous heurter en les cher-
„ chant. S. M. s'accommode si bien
„ de moi, qu'elle a quelquefois la
„ bonté de m'appeller deux heures
„ plus-tôt que je ne voudrois me
„ lever. La reine entre dans ces plai-
„ santeries, mais cependant je n'ai
„ point encore attrapé la confiance
„ qu'elle avoit aux femmes-de-cham-
„ bre piémontoises. J'en suis étonnée,
„ car je la sers mieux qu'elles, & je
„ suis sûre qu'elles ne lui laveroient
„ point les pieds & qu'elles ne la dé-
„ chausseroient point aussi propre-
„ ment que je fais.„.......

1701. C'est une femme très-haute qui s'asservit à ce point, qui se complaît dans un service si propre à la rebuter! Elle a son but, elle y parviendra. Elle desire à la vérité du soulagement; mais en attendant, elle fait tous ses efforts pour tirer avantages de ses fatigues.

La reine se fait aimer.

Déjà la scène fâcheuse qu'on avoit vue immédiatement après le mariage étoit oubliée. La reine instruite par cette première expérience ne pensoit plus qu'à plaire; elle en avoit le talent à un degré supérieur. " Il n'étoit

Le comte de Marsin au roi. 21 novemb.

„ point question de la maison piémontoise, écrivit Marsin au roi, „ & nous nous étions trompés en pensant trop politiquement. Il ne s'agissoit, selon toute apparence, que „ de quelque crainte d'être méprisée: „ comme la cause a cessé aussi-tôt, „ l'effet a cessé incontinent aussi, & l'union de leurs majestés est présentement parfaite ". Ce ministre ajoute

Elle gouvernera son mari.

qu'il entrevoit que la reine gouvernera son mari sans qu'on puisse l'empêcher; qu'on doit par conséquent s'appliquer à faire en sorte qu'elle le gou-

verne bien ; que la princeſſe des Urſins eſt néceſſaire pour cela ; que ſes progrès ſont conſidérables ; qu'il n'y a pas d'autres moyens à employer auprès de la reine : car pour peu qu'on la pratique, on voit bien qu'il ne faut pas la traiter en enfant. 1701.

Son eſprit. Complaiſant politique.

Elle venoit de faire admirer ſon eſprit dans une circonſtance délicate. Le P. Daubenton lui ayant dit que, chargé par le roi de chercher pour elle un confeſſeur de ſon ordre, il avoit jetté les yeux ſur le provincial de Caſtille, homme d'un mérité diſtingué ; & qu'il venoit ſavoir de S. M. ſi elle croyoit que ce confeſſeur lui convînt ; elle répondit ſans héſiter, d'un air riant, quil ſuffiroit que le P. Daubenton l'eût choiſi pour qu'elle en fût contente ; qu'elle étoit ravie d'en avoir un de ſa main, par la bonne opinion qu'elle avoit de lui, & parce qu'elle ſavoit que le roi l'eſtimoit beaucoup. La jeune reine, comme on voit, ne manquoit pas de politiques.

La princeſſe des Urſins tâche de di-

Un des objets de la princeſſe des Urſins étoit, ſelon les intentions de

1701.

minuer l'étiquette.

La princesse des Urfins à M. de Torci. 19 nov.

la cour de France, de rompre les entraves de l'étiquette en maintenant la décence convenable. Elle infinua aux grands qu'ils ne faifoient point affez leur cour à la reine, & qu'ils fe privoient de cet honneur par un faux refpect. Elle les accoutuma bientôt à venir à fa toilette; ce qui donnoit au comte de Marfin la liberté d'y venir plus fouvent, fans qu'ils en euffent de la jaloufie. Elle y faifoit auffi paroître le roi, en perfuadant aux dames du palais que c'étoit pour leur procurer l'honneur de le voir. Elle hafarda de faire danfer le roi & la reine après le dîner, enfuite quelques-unes des dames. Ces divertiffemens lui paroiffoient néceffaires à Philippe; elle y attira les grands pour avoir leur approbation, & ils l'en remercièrent. *

Comme elle excite le courage du roi.

Voyant le roi fe repofer après un

* Marfin avoit penfé en homme d'efprit qu'il falloit abolir l'étiquette fans le nommer. C'eft un monftre, difoit-il, dont la partie la plus formidable eft le nom; il n'y a qu'à

quatrième menuet, elle lui dit à dessein : un prince qui se lasse si aisément à la danse, sera-t-il capable de soutenir les fatigues de la guerre ? *Les menuets peuvent bien me lasser*, répondit-il, *mais je lasserai le roi des romains.* Elle excitoit en lui le desir de passer en Italie : & il ne desiroit rien tant que cette expédition. 1701.

Mais les Espagnols, en général, la redoutoient infiniment ; les uns par crainte de s'éloigner de Madrid avec le roi, les autres par envie de l'y tenir dans une sorte de dépendance, quelques-uns par inquiétude sur les suites que pourroit avoir son éloignement, plusieurs parce qu'ils avoient besoin de la cour & n'avoient pas d'autres ressources. Le cardinal, le président de Castille, les principaux conseillers d'état ne cessoient d'écrire,

Les Espagnols opposés à l'expédition d'Italie.

---

le laisser-là, & en détruire les effets. Il distinguoit sagement de l'étiquette les usages fondés sur le climat, tels que ceux qui regardent les femmes.

1701. pour l'engager à revenir au plutôt dans sa capitale. Marsin, persuadé qu'ils l'empêcheroient de partir s'il y retournoit, étoit fort d'avis qu'on avançât le voyage d'Italie, & il proposoit dans ses dépêches, les moyens qu'il convenoit de prendre. La cour de France jugea différemment sur quelques articles. Nous parlerons ailleurs du parti auquel on s'arrêta.

Cortès de Catalogne très-difficiles à terminer.

Le séjour de Barcelone, quoique ruineux, (car il avoit fallu y emprunter vingt mille pistoles) se prolongeoit par des causes imprévues. Dès le 12 octobre, le monarque avoit ouvert les *cortès* ou états de la province. Son honneur & son intérêt demandoient également qu'il en vît la fin. Mais rien n'étoit plus difficile. Tout devoit se conclure d'un consentement unanime dans cette assemblée, comparable aux diètes orageuses de Pologne. Le caractère inquiet & indocile des Catalans, leur haine pour les Castillans qui ne les haïssoient pas moins, la hauteur de ces derniers, leurs invectives contre les autres, & même leurs intrigues

opposées au succès d'une affaire si importante, tout multiplioit les obstacles. Excepté San-Estevan & Médina-Sidonia, il n'y avoit auprès du roi aucun Castillan dont Marsin ne soupçonnât la mauvaise volonté; il ne doutoit pas que plusieurs n'agissent, soit à Madrid, soit à Barcelone, contre les vues de la cour. Depuis plus de cent ans, on n'avoit pu venir à bout de terminer les cortès de Catalogne. C'étoit une insigne témérité de l'entreprendre, disoient les Espagnols, puisque le fameux ministre Olivarès y avoit échoué sous Philippe IV. 1701. Le comte de Marsin au roi.

On crut cependant le 30 novembre toucher à une heureuse conclusion. Les députés des trois *bras*, c'est-à-dire, des trois ordres, annoncèrent un don gratuit de trois millions de notre monnoie, comme une chose sur quoi l'on pouvoit compter. Depuis ce jour, on attendoit à chaque instant la décision. Elle n'arrivoit point, quoique Marsin employât avec prudence le nom de Louis XIV. Les Catalans furent choqués de la manière dont les Espérance trompeuse.

1701.

M. de Montviel à M. de Torci.

ministres répondirent au mémoire de leurs demandes. Extrêmement jaloux de leurs priviléges, & empressés à les étendre, ils demandoient beaucoup; mais la réponse étoit trop dure, selon Montviel, & refusoit une infinité de choses compatibles avec l'autorité royale. Les esprits s'échaufférent. Le roi parla lui-même aux députés; il envoya une réponse satisfaisante; on ne douta point d'un prompt succès: on retomba bientôt dans l'incertitude. Montviel écrivoit le 24 décembre au marquis de Torci: " Il paroît que les
„ choses doivent se terminer assez
„ bien; il ne faut cependant compter
„ sur rien de sûr, puisqu'il ne faut
„ qu'un fou, ou un mal intentionné
„ pour tout gâter, & qu'en ce pays-
„ ci il y a bien des gens qui sont l'un
„ & l'autre. "

Il importoit fort de ménager les Catalans.

Louis XIV, si absolu dans son royaume, approuva les ménagemens de son petit-fils à l'égard d'une province, jusqu'alors ennemie plutôt que sujette du gouvernement espagnol. "
„ Votre patience, lui marque-t-il,

„ étoit néceſſaire. Il falloit faire voir „ à des peuples naturellement inquiets „ & jaloux de leurs priviléges, que „ vous n'aviez pas deſſein de les ſup- „ primer. Cette confiance leur inſpi- „ rera plus de zèle pour le ſervice de „ votre majeſté, & il n'eſt que trop „ vrai qu'elle a beſoin de l'aſſiſtance „ de tous ſes ſujets. " A en juger par „ l'événement, il eût mieux valu ne point tenir ces états, dont la concluſion même fut regardée, en Caſtille, comme une brèche à la puiſſance royale : mais on ne pouvoit revenir ſur ſes pas ſans déshonneur ; & plus on ſe dégoûtoit de Madrid, plus la patience devenoit ſupportable à Barcelone.

1701. Louis XIV au roi d'Eſpagne.

Il paroît qu'une antipathie violente entre des ſujets du même roi, étoit la principale ſource des difficultés. " Les „ Catalans, comme tous les pays d'é- „ tat dit Marſin, demandent, tou- „ jours le plus davantages qu'ils peu- „ vent, parmi leſquels il y a beau- „ coup de choſes raiſonnables, & qui „ ne regardent que le bien du gou- „ vernement & de la police du pays.

Antipathie entre eux & les Caſtillans.

Le comte de Marſin au roi. 2 janvier 1702.

1701. „ Il y en a d'autres qui semblent toucher à l'autorité du roi, & qui cependant, dans le fond, ne tendent „ qu'à corriger les abus que l'autorité „ des vicerois & des ministres Castillans ont établi dans cette province, „ depuis deux cents ans qu'il n'y a „ eu d'états conclus. Les Castillans, „ de leur côté, ont une aversion insurmontable pour les Catalans. Ils „ croient être les seuls bons sujets du „ roi d'Espagne, & s'imaginent que „ lorsque S. M. C. a sujet d'être contente des autres, c'est autant de „ rabattu sur leur compte, parce qu'ils „ veulent être seuls possesseurs de tous „ les emplois & de toutes les dignités „ des pays dépendans de la monarchie espagnole. "

Erreur du comte de Marsin.

Cette remarque du comte de Marsin n'étoit pas sans fondement; mais il jugeoit mal de l'avenir lorsqu'il ajoutoit: " Je réponds bien que les „ états de cette province étant une „ fois conclus, elle ne doit pas donner le moindre sujet d'inquiétude, „ & n'a pas besoin alors d'une partie

„ des troupes qui y sont “. Les faits démentirent sa confiance. C'est une preuve, parmi tant d'autres, de la circonspection nécessaire aux hommes d'état, dont une seule idée fausse peut avoir des conséquences si dangereuses. Presque tous les ambassadeurs, depuis le duc d'Harcourt, se tromperent grossiérement sur des points essentiels. 1701.

Les *cortès* conclurent enfin leurs délibérations le 11 janvier 1702. Elles s'étoient déstinées d'une demande à laquelle on ne pouvoit consentir, tendante à enlever au souverain le droit de donner l'exclusion, pour les magistratures de Barcelone, aux sujets dont il pourroit se défier. C'étoit le point disputé par les mutins avec le plus de chaleur. Trois d'entr'eux persistoient dans leur opposition. Montviel rapporte qu'on les menaça de les tuer en sortant, & que la peur les fit revenir à l'unanimité. Le don gratuit fut tel qu'on l'avoit promis, de trois millions de notre monnoie payables en six ans, moyenant quoi Philippe dé- 1702. Conclusion des cortès. Don gratuit; à quelle condition.

1702. chargeoit le plat pays du logement de la cavalerie, qui ruinoit les campagnes avec très-peu d'avantage pour le prince, qu'il étoit obligé de fournir aux troupes l'avoine & le pain, & leur devoit la paye ordinaire. Les concessions accordées à la province ne tendoient, selon Marsin, qu'à réformer des abus dont les vicerois en particulier tiroient leur profit. Aussi le comte de Palma, viceroi, avoit-il mis plus d'obstacles que personne à la conclusion des états.

Le comte de Marsin au roi. 17 Janvier.

Selon le marquis de Saint-Philippe, au contraire, " on ne fit dans cette „ assemblée aucun réglement utile au „ bien public & à la forme du gouver- „ nement; tout aboutit à confirmer „ les anciens priviléges, auxquels on „ en ajouta de nouveaux, qui ne „ pouvoient servir qu'à rendre les „ Catalans plus insolens: car ces peu- „ ples ne s'imaginent être bien gou- „ vernés, que lorsqu'ils jouissent de „ beaucoup de priviléges ". On peut croire que l'ambassadeur & l'historien n'étoient ni l'un ni l'autre tout à

Jugemens opposés sur ces cortès.

Mémoires du marquis de S. Philippe, tom. I. 122.

fait exempts de prévention; que le premier se laissoit un peu éblouir par les apparences, & le second un peu trop dominer par les préjugés de Madrid. " Tout ce que le roi leur accorda, ,, ajoute l'historien, fut autant de ,, perdu, & les plus favorisés furent ,, les premiers à le trahir ,,. Ce fait, il faut l'avouer, l'emporte sur des conjectures. 1702.

Philippe V avoit eu la fièvre plusieurs jours. Convalescent, il se livroit avec une nouvelle ardeur au desir de passer en Italie. Une extrême aversion pour Madrid, où il craignoit d'éprouver encore le despotisme de Portocarréro & d'Arias, comme il l'avoua au comte de Marsin, lui rendoit insupportable tout retardement de ce voyage. Louis XIV avoit cependant jugé qu'il falloit le différer jusqu'au mois d'avril ou de mai, à cause des préparatifs nécessaires; que la reine devoit rester en Espagne, quelqu'envie qu'eût son mari de l'emmener; & qu'en attendant, le roi pouvoit sous divers prétextes séjourner à Sarra-

Impatience de Philippe de passer en Italie.

Le roi au comte de Marsin. 15 décembre 1701.

1702. gosse, à Valence, revenir à Barcelone, enfin ne pas retourner à Madrid, puisqu'on craignoit tant qu'il n'y trouvât des obstacles insurmontables à l'exécution de ce dessein.

Marsin très-porté à cette entreprise.

Le duc d'Harcourt, arrivé en France, avoit donné un mémoire secret contre le voyage. On l'envoya au comte de Marsin, qui loin de changer d'avis, appuya les raisons du roi d'Espagne, insistant sur son dégoût pour Madrid, sur l'impossibilité de différer si longtems le départ sans y retourner, sur la résolution où il étoit de se contenter d'un très-petit équipage. Vraisemblablement l'ambassadeur desiroit autant que le monarque de quitter un séjour, où les épines naissoient à tout moment sous les pas.

Le comte de Marsin au roi. 11 Janv.

Louis XIV y consent.

Dès que Louis XIV. fut informé de la conclusion des *cortès*, & qu'il crut pouvoir compter sur la soumission de la Catalogne; il entra dans les vues de son petit fils. La lettre qu'il lui écrivit donne une idée juste de ses sentimens: on y trouve la tendresse

d'un père & la sageſſe d'un grand roi. 1702.

Lettre de Louis XIV à Philippe V.

" J'ai toujours approuvé le deſ- Il loue le
„ ſein que vous avez de paſſer en courage de
„ Italie ; je ſouhaite de le voir exé- ſon petit-
„ cuté. Mais plus je m'intéreſſe à vo- fils.
„ tre gloire, plus je dois ſonger aux dif-
„ ficultés qu'il ne vous conviendroit
„ pas, comme à moi, de prévoir. Je Louis XIV
„ les ai toutes examinées ; vous les à Philippe
„ avez vues dans le mémoire que V. 23 janv.
„ Marſin vous a lu. J'apprends avec
„ plaiſir que cela ne vous détourne
„ pas d'un projet, auſſi digne de vo-
„ tre ſang, que celui d'aller vous-
„ même défendre vos états en Italie.
„ Il y a des occaſions où l'on doit dé-
„ cider ſoi-même. Puiſque les mouve-
„ mens qu'on vous a repréſentés ne
„ vous ébranlent pas, je loue votre
„ fermeté & confirme votre déciſion.
„ Je ſuis perſuadé que vos ſujets
„ vous aimeront d'avantage, & vous
„ feront encore plus fidèles, lorſ-

1702. „ qu'ils verront que vous répondez à
„ leur attente, & que bien loin d'imi-
„ ter la molleſſe de vos prédéceſſeurs,
„ vous expoſerez votre perſonne pour
„ défendre les états les plus conſidé-
„ rables de votre monarchie. Ma ten-
„ dreſſe augmentant pour vous à pro-
„ portion que je vois qu'elle vous eſt
„ due, je n'oublie rien pour vos
„ avantages. Vous voyez les efforts
„ que je fais pour chaſſer vos ennemis
„ d'Italie, ſi les troupes que j'y deſti-
„ ne y étoient arrivées. Je vous con-
„ ſeille d'aller à Milan & de vous met-
„ tre à la tête de mon armée. Mais
„ comme il faut auparavant qu'elle
„ ſoit ſupérieure à celle de l'empe-
„ reur, je crois que V. M. peut paſſer
„ premièrement dans le royaume de
„ Naples, où ſa préſence eſt encore
„ plus néceſſaire qu'à Milan. Vous y
„ attendrez le commencement de la
„ campagne, vous calmerez l'agita-
„ tion des peuples de ce royaume. Ils
„ ſouhaitent ardemment de voir leur
„ ſouverain; ils ne ſont excités à la
„ révolte que par l'eſpérance d'avoir
„ un

Il lui conſeille d'aller d'abord à Naples.

„ un roi particulier. Traitez-bien la „ nobleſſe, faites eſpérer du ſoulagement aux peuples, lorſque l'état des „ affaires le permettra; écoutez les „ plaintes, rendez juſtice, & vous „ communiquez avec bonté ſans perdre de votre dignité; diſtinguez „ ceux dont le zèle a paru dans ces „ derniers mouvemens: vous connoîtrez bientôt l'utilité de votre „ voyage, & le bon effet que votre „ préſence aura produit. Je fais armer „ quatre vaiſſeaux à Toulon; ils iront „ à Barcelone, & ils vous porteront „ à Naples avec la reine. Je vois que „ votre amitié pour elle ne vous permet pas de vous en ſéparer. Marſin „ vous informera des troupes que „ j'envoie, &c.

1702.

Conduite qu'il faut y tenir.

Une dépêche au comte de Marſin renferme pluſieurs détails, & ſur le voyage même, & ſur le gouvernement à établir en l'abſence du roi. Elle porte que ce prince doit informer le pape de ſa réſolution & lui demander de ſe joindre à lui pour rendre la paix à l'Italie, mais ſans parler de l'inveſti-

Politique à l'égard du pape.

Le roi au comte de Marſin. 24 Janvier.

1702. ture du royaume de Naples: il faut même que son ambassadeur suspende toutes les instances qu'il feroit inutilement sur ce sujet ". Le roi Catholique „ armé dans le voisinage de Rome, „ allant même à Rome, s'il passe à Milan, fera plus que toutes les négociations & toutes les instances de „ son ambassadeur ne pourroient obtenir „. On ne pouvoit pas tout prévoir en France, non plus qu'en Espagne.

Doute de Louis XIV, par rapport au conseil d'état.

Comme les Espagnols étoient ouvertement opposés à ce voyage, Marsin avoit écrit que des lettres du roi de France soit au conseil d'état, soit au carninal Portocarréro, faites de manière à flatter leur amour propre; lui paroissoient un moyen nécessaire pour calmer les inquiétudes. Louis XIV envoya ces deux lettres, en laissant à la prudence de l'ambassadeur de faire remettre, ou non, celle qui étoit pour le conseil d'état, mais en lui marquant qu'il ne le croyoit pas convenable. " Il n'y a point d'autre autorité en „ Espagne, dit-il, que celle du roi,

„ Cette lettre pourra faire croire que „ je regarde le conseil d'état, comme „ étant en droit d'être informé du „ motif des résolutions que prend le „ roi Catholique, & comme étant „ pour ainsi dire en Espagne, ce que „ le parlement est en Angleterre, ou „ le corps de la république en Pologne. „ 1702.

Dans sa lettre au cardinal, Louis faisoit valoir les motifs de l'entreprise, approuvée d'abord par le cardinal lui-même. Il dit qu'il l'auroit formée, s'il avoit été à la place du roi d'Espagne. „ Je consens à ce voyage, ajoute-t-il, „ avec d'autant plus de confiance, que „ je sais qu'il a dessein de vous laisser „ en son absence la principale direction des affaires de son royaume. „ Votre attachement personnel pour „ le roi mon petit-fils, votre lumières „ & votre capacité ne me laissent pas „ lieu de douter que vous ne lui rendiez, en cette occasion, des services „ aussi essentiels que ceux qu'il a déja „ reçus de vous, &c. „ C'étoit prendre le ministre par son foible. On ne

Sa lettre au cardinal Portocarréro.

Le roi au cardinal Portocarréro. 24 janv.

1702. l'estimoit point, mais on le croyoit encore nécessaire parce que sa pourpre en imposoit; & la politique parle rarement le langage de la vérité.

Le conseil d'état entièrement subordonné.

Le comte de Marsin au roi. 7 fevr.

Marsin fit examiner en présence du roi, s'il convenoit d'envoyer au conseil d'état la dépêche de Louis XIV. Les ministres furent d'avis de le faire, la considération que l'on témoigneroit pour ce corps ne pouvant tirer à conséquence, puisque leurs emplois étoient donnés par le roi, qui pouvoit leur en interdire les fonctions, & qui ne suivoit leurs avis qu'autant qu'il le jugeoit à propos. Certainement les maximes angloises n'étoient point à craindre dans Madrid.

Sa représentation au roi, faite autrefois à Charles-Quint.

Le conseil d'état ayant reçu cette dépêche, envoya une représentation à Philippe sur le voyage qu'il projetoit. C'étoit la même qu'on avoit faite autrefois à Charles-quint, lorsqu'il alloit s'embarquer pour l'Italie. Un

M. de Montviel à M. de Torci. 13 février.

Espagnol dit plaisamment, qu'il falloit chercher dans les archives la réponse de cet empereur, & l'envoyer au conseil.

Au reſte on ne manquoit pas de raiſons plauſibles, qui fortifioient les motifs d'intérêt particulier ou de préjugé national. Il ſe formoit des cabales ſourdes en Eſpagne. Léganez revenu de l'Andalouſie par congé, mais conſervant ſon emploi de capitaine-général de cette province, paroiſſoit digne des ſoupçons les plus inquiétans. Quelques mécontens avec d'Aquilar s'aſſembloient toutes les nuits; & l'envoyé de Hollande, qu'on ſouffroit encore dans la capitale, y avoit noué des intrigues dangereuſes. On venoit de faire partir le capucin allemand, confeſſeur de la reine douairière; mais on ne doutoit pas que ce moine & un autre capucin, ſon compagnon, n'euſſent laiſſé des ſemences de révolte. Enfin on avoit une guerre terrible à ſoutenir, & l'on manquoit toujours d'argent.

1702.

Intrigues à Madrid; ſemences de révolte.

Les reſſources que propoſa le cardinal font ſentir l'extrémité des beſoins. Elles conſiſtoient à retenir deux cent mille ducats ſur la penſion de la reine douairière; ce qui faiſoit la moi-

Petites reſſources pécuniaires propoſées.

Le comte de Marſin au roi. 7 févr.

1702. tié de sa pension, & à retrancher le payement de toute pension & gratification au-dessus de trois cents ducats. Ces deux moyens furent adoptés par Philippe. " On nous fait espérer encore, dit Marsin, que l'on pourra tirer quelques sommes des revenant-bons, ou pour mieux dire, des pilleries de la chambre de Castille, du conseil des ordres, & de celui de la Cruzada, & peut-être des autres conseils ".

Louis en fait voir les inconvéniens.

Louis XIV fit observer les inconvéniens de ces moyens, les mécontentemens qui devoient en résulter, le grand nombre de personnes considérables & de subalternes qu'ils aigriroient; il insista sur le respect dû au testament du feu roi, & conseilla de ne point toucher à la pension de la reine; ou du moins, si un tel secours étoit absolument nécessaire, de lui promettre le payement entier pour le tems où arriveroit la flotte des Indes.

Grands embarras pour avoir de l'argent.

Cent mille francs que la ville de Barcelone avoit donnés, quelques dons particuliers que l'on attendoit

d'autres villes, n'étoient rien pour tant de besoins. On envoya ordre au duc d'Escalone, nouveau viceroi de Naples, de prendre le tiers des revenus que les Génois & les autres étrangers avoient dans ce royaume, avec promesse de les rembourser dès que l'état des affaires le permettroit. Torci avoit proposé de la part du roi un expédient si déplorable. Rien n'annonce mieux un mal extrême, que des remèdes qui sont eux-mêmes un grand mal. On apprit pour surcroît de détresse que la flotte des Indes n'arriveroit pas, & que le viceroi du Mexique l'avoit arrêtée: nouveau sujet de craindre des trahisons.

1702.

Le comte de Marsin au roi. 12 févr.

D'un autre côté l'indifférence pour le service étoit si grande, que parmi la jeunesse de Madrid personne encore ne demandoit à suivre le roi en Italie. " Ce qu'il y a de meilleure volonté, disoit Montviel, attend „ qu'il les prie pour se faire acheter. „ Selon lui, c'étoit manque de courage autant qu'amour du re-

Indifférence pour le service & pour les emplois.

Montviel à M. de Torci. 13 févr.

1702. pos. Nous avons peine à le croire. La valeur espagnole pouvoit bien être engourdie faute d'exercice; mais elle ne fut jamais éteinte. Il entroit vraisemblablement de l'orgueil dans cette espèce de nonchalance. On s'étoit plaint souvent que les graces du roi fussent reçues avec dédain, après avoir été demandées comme des dettes; qu'il fallût presque en venir aux prières pour faire accepter les emplois, même à des hommes qui en avoient le plus envie. Vouloient-ils se faire effectivement acheter, ou plutôt se faire valoir? l'un & l'autre, selon les caractères.

Véritables dispositions des Castillans.

Le comte de Marsin au roi. 21 févr.

Ubilla, secrétaire du *despacho*, plus habile que tous les ministres, assura au comte de Marsin: "Qu'il n'y avoit „ rien à craindre au-dedans de l'Es„ pagne de la part des seigneurs ni „ des peuples; qu'il n'y avoit qu'à „ leur laisser la liberté de parler du „ gouvernement & des affaires de l'é„ tat le plus mal qu'ils pouvoient; „ mais que cela ne passoit pas plus „ loin que les discours. „ La fidélité

castillane confirmera en grande partie cette idée, & le zèle s'animera dans le péril & le malheur. 1702.

Cependant Philippe ne respiroit que pour son voyage. Il venoit d'essuyer une seconde maladie, la rougeole accompagnée d'une fluxion sur la poitrine; & son ardeur n'en étoit que plus vive. La nouvelle de la surprise de Crémone, où le prince Eugène avoit manqué son coup, redoubloit encore sa confiance. Il écrivit à Louis XIV:

Maladie de Philippe.

“ Je suis ravi d'avoir été malade : „ car ce sera de la santé pour tout le „ reste de la campagne. L'affaire de „ Crémone ne me sort point de la „ tête; j'y pense jour & nuit; & je „ ne saurois assez louer & les troupes „ & les chefs. Je suis seulement fâché „ qu'il ne s'y soit point trouvé de „ troupes espagnoles, pour en partager la gloire avec les vôtres; mais „ j'espère qu'elles auront leur tour „ la campagne prochaine. „ Si toutes les qualités de Philippe avoient répondu à son courage, on auroit pu

Il n'en a pas moins d'ardeur pour la guerre.

Lettre de Philippe V. 24 février.

1702. déja le compter parmi les grands rois.

Raisons pour que la reine demeure en Espagne.

La cour de France voyant les Espagnols, & le cardinal en particulier, toujours effarouchés de cette entreprise, se trouvoit d'autant plus embarrassée, qu'elle seule régloit tout, décidoit de tout. Louis n'avoit jamais approuvé que la reine s'embarquât avec son mari : il y avoit néanmoins consenti par complaisance, peut-être aussi parce que Marsin le supposoit nécessaire. Maintenant il insinue à l'ambassadeur que la reine devroit rester en Espagne. Torci développe les raisons de ce changement ; les risques, les embarras, les dépenses qu'entraîneroit son voyage ; les bons effets, au contraire, que produiroit sa présence, sur-tout pour détromper les Espagnols de l'opinion artificieusement répandue, que Philippe ne vouloit pas revenir dans le royaume.

Le roi au comte de Marsin, 27 février.

M. de Torci au même.

La cour de France souhaite qu'on l'y détermine.

Il souhaite que Marsin tâche de dissuader adroitement la reine de cette entreprise, de concert avec la princesse des Ursins. "Quoique vous ne

„ deviez ni l'un ni l'autre, dit-il, interposer le nom du roi, je puis vous assurer que vous rendrez un grand service à S. M. si vous y réussissez. La commission est difficile, mais elle en est plus glorieuse. „ On savoit que la jeune princesse ne pouvoit encore avoir des enfans. Ainsi rien ne contrebalançoit les motifs qui engageoient à la retenir. 1702.

Lettre de Louis XIV à Philippe pour cet objet.

Peu de jours après la date de ces dépêches, le roi écrivit à son petit-fils une lettre décisive, aussi remplie de raison que de tendresse. " Si je vous aimois moins, lui dit-il, ma complaisance n'auroit point de bornes; je supprimerois les conseils de père, lorsqu'ils seroient contraires à ce que vous desirez. „ Il lui démontre ensuite tous les inconvéniens qu'entraineroit le voyage de la reine, & conclut ainsi: " Ce que je vous marque est le pur effet de mon amitié, & vous devez suivre mes conseils. Il vaut mieux encore que vous n'alliez point en Italie,

du 3 mars.

1702. „ que d'y mener la reine. Vous en „ voyez les raiſons, je les ai toutes „ peſées. J'eſpère que vous prendrez „ le bon parti, & que vous paſſerez „ ſeul. „

Sentiment de Louville.

M. de Louville à M. de Torci. 5 mars.

Le marquis de Louville, qui arrivoit de la cour de France, jugeoit déja néceſſaire que la reine retournât à Madrid. Il y voyoit cependant quelque danger, & craignoit qu'elle ne fût trop expoſée aux artifices d'une cour corrompue; qu'elle ne prit trop la paſſion de gouverner. Il démêloit auſſi des raiſons particulières pour la princeſſe des Urſins, qu'il n'aimoit pas, & dont il s'attira l'inimitié. " J'eſpère que vous m'entendrez aſ„ ſez, écrivoit-il au miniſtre, ſans „ qu'il ſoit néceſſaire que je m'expli„ que davantage. „ Mais il penſoit qu'on ne pouvoit pas refuſer cette conſolation à l'Eſpagne, tout le monde regardant la reine comme *un otage pour le retour du roi.* La correſpondance de ce François avec le miniſtre deviendra tous les jours plus intéreſſante par ſes effets.

1702. Il propose une imposition.

Il rend compte d'un expédient imaginé par Ubilla, dont on espéroit tirer cent mille écus sans que personne eût à se plaindre : c'étoit d'obliger tous les grands à payer quatre pistoles, & tous les autres gens titrés avec les officiers du roi, à en payer une chacun, pour fournir aux frais du voyage. Cette espèce de petite capitation ne fera crier personne, dit-il, car elle n'attaque ni le peuple ni le clergé, & ne blesse guère les autres : Ubilla compte la renouveller dans six mois, & puis la doubler, & puis essayer si les chefs de famille voudront bien en faire autant : après quoi, on demandera au clergé par forme d'aumône ; & ainsi on pourroit établir insensiblement une capitation en Espagne, *seulement pour faire voir que nous ne sommes pas incapables de profiter des exemples que la France nous donne.* Louville aimoit à plaisanter ; mais la plaisanterie est dure quand il s'agit de pareils impôts : si les circonstances les rendent nécessaires, on doit gémir sur la nécessité même des circons-

Plaisanterie déplacée.

1702. tances. Ce projet ne plut point à Torci.

Philippe & la reine consentent courageusement à se séparer.

Quoique Philippe aimât passionnément la reine, qui se montroit tous les jours plus digne de son estime & de sa tendresse, l'ardeur qu'il avoit pour le voyage d'Italie lui fit prendre courageusement le parti de s'en séparer. La reine y consentit avec un courage encore plus grand, elle ne cessoit de fondre en larmes depuis que cette résolution étoit prise; elle ne cessoit en même-tems d'exhorter son mari, de le consoler, & de l'affermir. Louville se trouvant avec eux, & témoignant sa surprise de voir tant d'amour, de raison, de force, & si peu d'humeur & de volonté : *j'ai toujours eu envie, dit-elle, de n'avoir d'autre volonté que celle que je dois avoir.* Tandis que les pleurs couloient de part & d'autre, la reine entendit qu'on venoit demander au roi s'il passeroit la nuit chez elle. Sa sensibilité éclata pour lors, & lui fit dire en sanglotant : *hé mon Dieu! du peu de tems qui nous reste, veut-on encore en*

Le comte de Marsin au roi 10 mars.

M. de Louville à M. de Torci.

retrancher les nuits ? Ce trait naïf relève le mérite de son courage, & on ne la flattoit point en la regardant comme un prodige. 1702.

C'étoit la première fois qu'on voyoit Philippe avoir une résolution ferme & vigoureuse. Son voyage devenoit une forte passion. Frappé de ce que Louis XIV lui avoit écrit d'un ton d'incertitude, il répéta plusieurs fois en se promenant à grands pas : *j'aimerois mieux que vous n'allassiez point en Italie !* Sa réponse peint les sentimens dont il étoit animé.

Résolution ferme du roi.

Lettre de Philippe V à Louis XIV.

" J'ai été mortifié de ce que V. M. „ paroissoit croire que j'hésiterois à „ me séparer de la reine, lorsqu'il „ s'agiroit de passer en Italie. Lou„ ville vous pourra dire que, m'ayant „ représenté deux jours après qu'il „ fut arrivé ici, tout ce qu'on y „ diroit, aussi bien qu'à Madrid sur „ le départ de la reine ; & m'ayant „ demandé si, au cas que V. M. crût

Il la témoigne fortement à Louis XIV.

Lettre du 10 mars.

„ qu'il convînt au bien de mes af-
1702. „ faires de la laisser en Espagne, je
„ pourrois m'en séparer, je lui ré-
„ pondis que, quoi qu'il me pût
„ coûter par rapport à la tendresse
„ que j'ai pour elle, qui est extrème
„ & qu'elle mérite, je m'en sépare-
„ rois pour dix ans s'il le falloit, &
„ qu'il n'y avoit aucune satisfaction
„ ni aucun plaisir que je ne sacrifiasse
„ pour celui de chasser les Allemands
„ hors d'Italie, la seule chose qui
„ m'occupe & que je desire. Il est
„ vrai que j'étois un peu embarrassé
„ de savoir comment la reine pren-
„ droit une résolution, qui certaine-
„ ment lui déplairoit; mais j'ai trou-
„ vé, malgré toute l'amitié qu'elle a
„ pour moi, qu'elle n'avoit d'autre
„ volonté que la mienne. Ainsi elle
„ s'est déterminée à suivre les con-
„ seils de V. M. sans aucune répu-
„ gnance, & elle cherche au con-
„ traire à me consoler. Son parti est
„ pris, comme j'ai pris le mien, &
„ j'ai déclaré sur le champ que je
„ me séparerois de la reine pour

„ faire plaisir aux Espagnols, puis- 1702.
„ qu'ils le desiroient ainsi avec tant
„ d'ardeur; mais en même-tems je
„ ferois savoir à mes ministres à
„ Madrid, qu'après leur avoir ac-
„ cordé tout ce qu'ils pouvoient rai-
„ sonnablement espérer, ils ne s'a-
„ visent plus de me rien représenter
„ contre mon voyage. J'attends avec
„ la dernière impatience l'arrivée des
„ vaisseaux, &c.

La reine écrivit de son côté à Louis XIV une lettre qui mérite d'être conservée.

Généreux sentimens de la reine.

" Je crois pouvoir dire sans blesser
„ la modestie, monsieur, que j'aime
„ passionnément le roi; ainsi je ne
„ saurois penser que je me sépare de
„ lui qu'avec une extrême douleur.
„ Cependant j'ai connu qu'il falloit
„ que je fisse ce sacrifice à sa gloire,
„ & que je demeurasse en Espagne
„ pour engager ses sujets, qui sou-
„ haitent si fort ma présence, à con-
„ server la fidélité qu'ils lui doivent,
„ & à le secourir dans les besoins
„ qu'il aura pour soutenir la guerre.

1702. „ J'eſpère, monſieur, qu'avec les „ bons conſeils que V. M. veut bien „ lui donner, & le grand nombre de „ troupes qu'elle fait paſſer en Italie, „ il battra les ennemis, & que j'au„ rai la conſolation de le voir reve„ nir en ce pays-ci victorieux, où „ nous n'aurons plus qu'à ſonger à „ des choſes agréables. Comme ce „ ſera principalement aux bontés de „ V. M. & à ſa générosité qu'il devra „ ſon repos, vous voulez bien per„ mettre par avance que je lui en „ faſſe mes très-humbles remerci„ mens. En attendant je vous de„ manderai la grace de me donner „ tous les avis néceſſaires pour la „ conduite que vous croirez que je „ devrai tenir pendant l'abſence de „ mon aimable roi. Je les ſuivrai, je „ vous aſſure, monſieur, comme „ une fille très-ſoumiſe à vos volon„ tés, & qui a pour vous toute l'a„ mitié poſſible. „

Au commencement elle écrivoit d'un ſtyle

Qu'on me permette ici une légère obſervation. Une des premières lettres de la reine à Louis XIV, étoit pleine

de cette familiarité tendre & aimable, mais respectueuse, dont un bon père doit sentir toute la douceur. " Je „ vous avoue, lui marquoit-elle „ alors, qu'il est difficile que je n'aie „ pas un peu d'amour-propre, quand „ je vois que j'ai l'approbation d'un „ roi qui l'a de tout le monde. Ce- „ pendant *mon cher grand papa*, c'est „ principalement par la tendresse que „ j'ai pour vous que je veux m'atti- „ rer vos louanges. Je sens qu'elle „ augmente tous les jours; je sou- „ haite que celle que vous avez pour „ moi fasse le même chemin. Si cela „ est, je ne désespère pas que vous „ ne me procuriez un jour les moyens „ de vous aller embrasser de tout mon „ cœur. Vous m'avouerez que cela „ seroit assez plaisant de voir vos „ deux petites-filles vous sauter au „ cou toutes deux à la fois. Ma sœur „ auroit sur moi l'avantage d'être „ plus grande, mais je pourrois bien „ la gagner de la main par ma légé- „ reté. J'ai enfin reçu une lettre de „ madame de Maintenon, si pleine

1702.

plus familier à Louis XIV.

Lettre de la reine d'Espagne, 17 janv.

1702. „ d'esprit, de politesse, & si fort de „ mon goût, que je l'ai relue une infinité de fois, & toujours avec „ une nouvelle satisfaction. Je serai „ ravie qu'elle veuille bien continuer „ d'avoir un commerce régulier avec „ moi, & je vous serai très-obligée „ de l'y engager. „ Cette lettre dut charmer le roi; mais les siennes eurent toujours la gravité de son caractère, & c'est apparemment pourquoi la jeune princesse lui écrivit elle-même dans la suite sur un ton plus sérieux.

En quel endroit la reine devoit faire sa résidence.

Louville à M. de Torci, 10 mars.

Un point important à décider, étoit de savoir où elle seroit sa résidence. Louis XIV laissoit le choix entre Madrid & Sarragosse. Les Espagnols la vouloient à Madrid. Ce séjour auroit eu beaucoup d'inconvéniens, soit qu'elle eût le titre de régente, ou non; on pensa qu'il convenoit de la faire aller d'abord dans la capitale, puisque la nation le desiroit avec ardeur; mais de lui persuader qu'en l'absence du roi, d'un époux qui lui étoit si cher, elle devoit préférer au

grand monde une habitation tranquille, telle qu'Aranjuez, l'Escurial, &c. où d'ailleurs l'air conviendroit mieux à sa santé, & où elle ne manqueroit pas d'amusemens. Ce parti proposé à la cour de France, eut l'approbation de Louis XIV. 1702.

Philippe V écrivit au cardinal Portocarréro, sur ses représentations contre le voyage d'Italie, qu'il les prenoit en bonne part; qu'il ne pouvoit en donner de meilleure preuve qu'en laissant la reine pour contenter les Espagols; que c'étoit le plus grand sacrifice qu'il pût leur faire; qu'il comptoit sur le zèle de ses ministres, *pendant qu'il verseroit jusqu'à la dernière goutte de son sang, s'il étoit nécessaire, pour empêcher le démembrement de la monarchie*; dont il s'efforceroit de porter la gloire au plus haut point où elle eût jamais été: qu'au reste on ne lui fit plus de remontrances sur un dessein si glorieux, si indispensable, auquel il ne pouvoit rien changer.

Le roi déclare ses intentions aux ministres.

Philippe V. au cardinal Portocarréro, 10 mars.

Cependant il demandoit en vain à Madrid les secours qu'il desiroit pour

On le laisse manquer d'argent.

1702. Le comte de Marsin au roi, 15 mars.

son départ. On est désolé, dit Marsin, par la lenteur qu'il y a dans l'exécution des moindres choses. On résout & on écrit assez; mais rien ne se fait, faute de diligence & encore plus faute d'argent.

Il s'en plaint avec force. Lettre du 17 mars.

Philippe en marqua son étonnement au cardinal par une lettre vigoureuse. " J'ai trop " bonne opinion de vous, (ce sont " ses termes) pour croire que, parce " que vous avez désapprouvé mon " voyage, vous tâchassiez de le faire " échouer faute de moyens. Mais si " les gens dont ces secours dépen" dent, avoient de pareilles vues, " contre votre intention, vous pour" riez leur faire savoir de ma part " qu'ils n'y réussiroient pas, & que " je saurai également me passer d'ar" gent & de gens pour me suivre. " Il annonce qu'il s'embarquera deux jours après que les vaisseaux seront arrivés.

Portocarréro devient plus docile.

Depuis deux mois, le cardinal ne faisoit pas même réponse aux lettres les plus importantes, écrites de la part du roi. Cette *insolence* (Louville

tranche le mot) venoit ſans doute de l'idée que la cour de France, ou du moins les difficultés qu'on trouveroit en Eſpagne, empêcheroient le voyage; le cardinal d'ailleurs étoit aigri, de ce qu'au lieu de le laiſſer maître du gouvernement, on établiſſoit une *junte* qui diminueroit ſon autorité. Mais dès que le roi eut écrit d'un ton ſi ferme, il ſe hâta de lui envoyer cent mille écus, avec promeſſe de fournir régulièrement à l'entretien de ſa maiſon. La certitude d'avoir la reine en otage, ne laiſſoit aucun prétexte de réſiſtance. 1702.

Une réſolution ſubite qu'on venoit de prendre par rapport à elle, pouvoit néanmoins occaſionner de nouvelles plaintes & de nouveaux embarras. L'Archevêque de Sarragoſſe ayant écrit que, ſi la reine tenoit les états d'Aragon, ce qui s'étoit pratiqué autrefois, les Aragonois donneroient des preuves éclatantes de leur zèle, on ſe détermina tout-à-coup à convoquer ces états. Après l'expérience de Catalogne, l'entrepriſe devoit paroî-

Deſſein de faire tenir les états d'Aragon par la reine.

M. de Louville à M. de Torci, 18 mars.

Inconvéniens qu'on ne prévoit pas aſſez.

1702. tre téméraire. On devoit s'attendre que les Aragonois se montreroient, comme les Catalans, fort jaloux de privilèges : combien d'inconvéniens à craindre, soit que la reine accordât ou refusât leurs demandes ? On lui donnoit la qualité de *Lieutenant-général* : c'étoit l'exposer à prendre le goût du gouvernement ; & la joie que lui causa cette nouvelle, fit croire qu'elle y avoit un penchant proportionné à la vivacité de son esprit. De plus, l'Aragon ne pouvoit donner que des secours très-médiocres, qui même ne viendroient que tard : pourquoi donc ne pas attendre le retour du roi ? Enfin, tant de variations au sujet de la reine ne valent rien, dit Louville, *& il vaudroit mieux ne pas si bien faire, que de changer si souvent d'avis.* Il avoit raison sur ce point, quoique son jugement fût suspect de prévention.

Variations sur le prince de Vaudemont.

Dans l'éloignement, le cabinet de Versailles, quelquefois mal informé, prenoit aussi des partis qu'il falloit nécessairement changer bientôt après. On avoit rendu fort suspect le prince de

de Vaudemont, gouverneur de Milan, & Louis XIV avoit mandé à Marsin de le faire rappeller à Madrid. Marsin différa, parce qu'ayant vu Vaudemont en Italie, il jugeoit mieux de ses sentimens. Ce fut un bonheur; car au bout de quelques semaines, le roi écrivit qu'il étoit important de le laisser dans le Milanès, où le duc de Vendôme trouvoit en lui beaucoup de zèle & de fidélité.

1702.

Le roi au comte de Marsin, 23 mars.

Quoique les Espagnols crussent que, selon la constitution de leur monarchie, la reine devoit rester en qualité de régente, quand même elle seroit encore enfant; quoique l'ambassadeur & les autres François sentissent la nécessité de lui laisser prendre ce titre; on fut d'abord en France d'un avis contraire. On ordonne à Marsin de lui faire entendre que dans l'état actuel des choses, le roi regarde l'offre de la régence comme un piége, & comme un dessein formé d'attirer sur elle la haine des mauvais succès; que s'il arrive d'heureux événemens, on lui ôtera le mérite, parce que, dira-

On voudroit en France que la reine n'eût pas le titre de régente.

1702. t-on, elle n'eſt point en âge de gouverner ; que ſi les événemens ſont malheureux, on publiera qu'elle veut être obéie, & que par ſon autorité elle détruit toutes les bonnes meſures qu'on pourroit prendre ; qu'elle doit regarder comme un bonheur d'avoir une raiſon légitime de ſe diſpenſer de la régence, étant dans un âge où les rois mêmes ne ſeroient pas majeurs. Louis ignoroit ce qui venoit d'être décidé pour les états d'Aragon : il n'étoit plus poſſible de ſe régler ſur ſon avis, ou d'exécuter ſes ordres.

Cela étoit impoſſible & dangereux.

C'eût été d'ailleurs expoſer l'Eſpagne à une véritable anarchie. Un Eſpagnol dit naïvement que ſi la reine, à plus forte raiſon le roi, étoit en nourrice, *ils aimeroient mieux que ſa nourrice décidât pour lui, que d'avoir les plus grands perſonnages du monde pour les gouverner*; tant il leur paroiſſoit inſupportable d'être ſoumis à leurs égaux. Le cardinal Portocarréro étant incapable de ſoutenir le poids du gouvernement, on avoit bien ſenti en France la néceſſité d'une junte; mais on avoit

M. de Louville à M. de Torci, 25 mars.

Le comte de Marſin au roi.

cru mal-à-propos qu'il pouvoit la présider. Nul conseiller d'état n'y seroit venu, s'il avoit voulu y avoir la préséance; & il falloit que la reine présidât, pour qu'il y eût une place distinguée, un fauteuil. Ces usages prévaloient en Espagne sur toute considération. 1702.

Parti auquel on se décide.

Restoit à savoir si la reine seroit régente, avec pouvoir de décider en prenant l'avis d'un seul ministre, comme le proposoit le cardinal, qui par-là, eût été maître du gouvernement; ou régente seulement avec la voix *d'honneur*, c'est-à-dire, voix prépondérante, dans une junte. En ce dernier cas, tout devoit se faire en son nom, & le cardinal auroit la mesure d'autorité qu'on lui destinoit. C'étoit le meilleur parti. la cour de France le préféra.

Louis XIV estimoit déjà la reine, de manière à lui témoigner sans détour la confiance qu'il avoit en elle.

Estime & confiance de Louis XIV pour la reine.

" Je n'ai pu donner, lui dit-il, dans „ une lettre, que votre amitié tendre „ & vive pour le roi d'Espagne, ne

1702.
Louis XIV à la reine d'Espagne, 22 mars.

„ vous fit ressentir toutes les peines
„ d'être obligé de vous séparer de lui;
„ mais j'avoue que je ne pouvois
„ croire que cette séparation fût une
„ nouvelle occasion pour moi de vous
„ aimer d'avantage, & de reconnoître
„ que votre esprit, votre raison, vos
„ sentimens surpassent beaucoup tout
„ ce que j'en avois appris jusqu'à pré-
„ sent. C'est aimer véritablement le
„ roi mon petit-fils que de préférer sa
„ gloire à toute autre considération;
„ & je dois plutôt vous donner les
„ justes louanges que vous méritez,
„ que les avis que vous demandez
„ pour votre conduite. Je suis persua-
„ dé qu'il suffit pour la bien régler que
„ vous suiviez votre inclination natu-
„ relle. Elle vous porte à remplir tous
„ vos devoirs. Je ne prétends pas ce-
„ pendant vous refuser les lumières
„ que l'expérience peut m'avoir don-
„ nées; mais je suis persuadé que j'au-
„ rai le plaisir de voir que V. M.
„ d'elle-même aura prévenu mes con-
„ seils, que je n'aurai qu'à vous louer,

» & à vous assurer de toute ma tendresse. » 1702.

Il écrivit en même-tems à Philippe : « Regardez présentement votre mariage comme le plus grand bonheur de votre vie. La complaisance de la reine, sa douceur & sa raison ne sont pas moins rares qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualités dans une personne de son âge... La lettre que vous avez écrite au cardinal Portocarréro est admirée. Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous-même : je souhaite au contraire que vous l'ayez telle que vous le devez, & que je l'ai de vous ».

Il loue également Philippe.

Louis XIV à Philippe V.

Cette lettre au cardinal, dont j'ai donné le précis, sembloit devoir empêcher toute nouvelle représentation. Le conseil d'état revint pourtant à la charge, & pria le roi de ne point passer en Italie, lui représentant qu'on avoit toujours détourné les rois d'Espagne d'une pareille résolution. Philippe dit sur le champ *je leur ferai réponse dans le vaisseau.* Portocarréro

Celui-ci n'écoute plus les représentations contre son voyage M de Louville à M. de Torci 25 mars.

1702. écrivant à la princesse des Ursins, avoit taché de prouver que les états d'Italie ne servoient à rien. C'étoit, au jugement de Louville, une *bêtise singulière*. Il seroit pourtant facile de défendre l'opinion du cardinal. Ce qui paroît le plus singulier, c'est que les Espagnols, instruits par l'expérience, que ces états éloignés affoiblissoient le corps qu'ils avoient trop agrandi, eussent en horreur toute idée de démembrement.

Trait singulier sur la perruque du roi.

Imagineroit-on qu'au milieu d'affaires si importantes, il fût question de perruques ? Mais à la cour, quelquefois plus qu'ailleurs, les choses humaines sont un mélange bizarre de sérieux & de frivole. Le roi avoit perdu ses cheveux pendant sa maladie. On le coeffoit horriblement mal ; & la reine lui en faisoit la guerre. Un changement de perruquier n'étoit pas une bagatelle, si l'on peut s'en rapporter aux plaisanteries de Louville.

Id. 27 mars.

« Il y a une difficulté pour les perruques, écrit-il au ministre de France, » à quoi il faut qu'on ait attention :

„ c'est qu'on prétend ici que les che- 1702.
„ veux avec lesquels on les fera doi-
„ vent être de cavaliers ou de demoi-
„ selles ; & M. le comte de Bénaven-
„ té n'entend pas raillerie sur cela : il
„ veut aussi que ce soient des gens
„ connus, parce qu'il dit qu'on peut
„ faire beaucoup de sortilèges avec
„ des cheveux, & qu'il en est arrivé
„ de grands accidens. Vous voyez,
„ monseigneur, que l'affaire est de
„ grande conséquence, & qu'il n'y
„ faut rien négliger ". Il se peut que Bénaventé ait eu ces idées ridicules ; il se peut aussi que l'écrivain ait mieux aimé être plaisant qu'exactement vrai. Passons à des objets plus sérieux.

Mort du roi Guillaume. Sage avis de Louis XIV.

Le roi d'Angleterre, dont la politique, aussi profonde que passionnée, armoit tant de peuples contre la maison de France, mourut le 19 mars. En l'annonçant au comte de Marsin, Louis XIV observe sagement qu'il ne faut se relâcher sur aucune précaution, quelque espérance de paix que cet événement puisse donner ; que les

Le roi au comte de Marsin, 27 mars.

1702. maximes de Guillaume subsisteront encore ; qu'il faut rendre inutiles ses projets, pour persuader à l'Angleterre & à la Hollande combien la paix est préférable pour elles à une guerre *ruineuse & sans fruit* ; enfin qu'il est essentiel de ne rien négliger pour la sureté de l'Espagne, *la mort d'un seul homme n'étant pas assez considérable pour changer entièrement toutes les affaires.* Cet avis étoit d'autant plus nécessaire en Espagne, que les préparatifs, toujours lents & imparfaits, laissoient de grands sujets d'inquiétude.

Faute reprochée à la princesse des Ursins.

Une faute de la princesse des Ursins augmenta les mécontentemens. Elle avoit pris en Italie pour son secrétaire espagnol D. Miguel Salvador, Catalan décrié, fils d'un apothicaire de Barcelone, qu'elle savoit ne pouvoir garder long-tems, & à qui elle ne confioit rien de secret : du moins l'assura-t-elle ainsi, lorsqu'on lui représenta la nécessité d'en prendre un autre. Elle venoit de lui faire donner cinq cents écus de pension sur un

Blécourt & Louville à M. de Torci, 2 avr.

évêché : c'étoit plus qu'il ne méritoit pour sa retraite. On l'accusa de lui avoir obtenu du cardinal Portocarréro le gouvernement du Potosi, la meilleure place du nouveau monde après celles des vicerois. Le cardinal avoit assuré qu'il se trouvoit trop heureux, de le tirer à ce prix d'auprès de la princesse. Les Espagnols plus sensés crièrent contre un gouvernement, où l'on récompensoit de la sorte un fripon très-punissable. Que ne devoit-on pas craindre du crédit de cette femme, si elle en avoit abusé de la sorte? Le comte de Marsin pressoit néanmoins la cour de France de la faire nommer *camaréra mayor*; & comme ses dépêches n'indiquent pas même le reproche qu'on lui faisoit, nous avons lieu de le croire exagéré. Elle se disculpera bientôt.

1702.

Marsin s'exprimoit avec franchise sur la personne du roi, à qui il restoit encore trop de foiblesse pour dire *non*, & trop de timidité pour parler dans des occasions importantes.

On craint que Philippe ne soit trompé par le pape.

1702. On s'étoit imaginé en France que Philippe gagneroit beaucoup à s'aboucher en Italie avec le pape. L'ambassadeur pense le contraire & s'exprime

Au roi, 3 avr. ainsi: "Quoique le roi Catholique „ ait beaucoup d'esprit & de bon „ sens, il est impossible qu'à son âge „ il ait autant d'expérience que sa „ Sainteté, qui paroît bon politique „ & dont je ne vois pas que l'on „ soit tout-à-fait assuré. Et comme „ ces conférences se passent tête à „ tête, il seroit à craindre que le „ pape, italien, & par conséquent „ fin & intéressé, n'abusât de la „ candeur & de la sincérité du roi „ d'Espagne".

Départ de ce prince. Sa suite. Avant son départ, Philippe nomma pour l'ambassade de France, comme le demandoit Louis XIV, l'amirante qu'on vouloit éloigner de Madrid, Il s'embarqua le 8 Avril, avec un petit nombre de seigneurs espagnols: il étoit accompagné de Marsin, de Louville & de Montviel. Il avoit donné à Louville la clef d'entrée, simple décoration pour ce François. Montviel avoit obtenu le grade de briga-

dier. Marsin devoit commander comme lieutenant-général des armées françoises, & continuer ses fonctions d'ambassadeur, (Il ne commença d'en prendre le titre que dans le vaisseau.) Le *despacho* étoit le même qu'à Barcelone, composé de Medina-Sidonia, de San-Estevan & d'Ubilla, créé marquis de Ribas, dont les François se louoient fort depuis quelque tems. Le duc d'Escalone, viceroi de Naples, devoit y entrer aussi. 1702.

La reine au moment de la séparation ne démentit point son courage. Elle ignoroit encore qu'il fût question pour elle de la régence, parce qu'on attendoit les ordres de Louis XIV, & qu'on ne les avoit pas reçus. La princesse des Ursins, prévoyant qu'elle auroit à se mêler de grandes affaires, avoit écrit depuis peu à Torci: ,, toujours entièrement sou-,, mise aux volontés du roi, j'exé-,, cuterai, sans vouloir m'en faire ,, un mérite, (car je n'ai jamais cru ,, qu'il y en ait à faire seulement ce ,, qu'on doit,) les ordres que vous

La princesse des Ursins prête à se mêler des affaires d'état.

Lettre du 3 avril.

1702. „ me ferez l'honneur de me donner. „ Mais considérez, monsieur, s'il „ vous plaît, que je suis une femme; „ que je n'ai personne à qui je puisse „ me fier ici, M. le comte de Marsin „ n'y étant pas, & qu'ainsi vous ne „ sauriez assez me donner d'instructions dans les embarras où je vais „ me trouver. On ne m'écrit point „ de France, qu'on ne m'annonce „ quelque nouveau monstre à combattre quand je serai à Madrid. „ Je prévois moi-même bien des traverses parmi une nation ignorante, „ mal intentionnée, & qui n'a d'autres vues que de renverser l'état; „ mais je n'en ai pas moins d'espérance d'obliger les plus malins à „ confesser au moins que mes intentions ne sauroient être meilleures... „ Vous vous piquiez autrefois d'être „ mon élève: aujourd'hui je n'ose „ pas faire un pas sans vous ".

Elle se propose de gagner les Espagnols. Elle se propose, dit-elle, de s'acquérir généralement l'amitié des Espagnols, & de ne point entrer aveuglément dans les haines du cardinal

Portocarréro, quoiqu'elle veuille le regarder comme son principal ami : elle sera obligée de voir tout le monde : chacun voudra lui ouvrir son cœur : elle tâchera donc de ramener au bon parti, si on l'approuve, ceux que l'on croit attachés au parti contraire. Ces vues étoient fort louables ; mais l'exécution fort difficile.

1702.

Elle se justifie sur le reproche qu'on lui faisoit.

Lettre du 8 avril.

Dans une autre lettre, elle parle de la grâce accordée à son secrétaire Catalan. Elle a été avertie, dit-elle, que *quelques gens* ont écrit là dessus en France, *autrement qu'ils ne devoient.* Son récit est simple. Elle avoit seulement demandé qu'on lui donnât de quoi vivre ; le cardinal lui ayant marqué qu'il seroit facile de procurer au secrétaire un gouvernement dans les Indes, s'il envoyoit son placet & des certificats de ses services ; elle avoit fait envoyer ces papiers, & D. Miguel avoit été proposé comme le plus capable pour le gouvernement du Potosi. Elle se garde bien de parler de l'importance de cette place,

1702.

Résolutions de la cour de France à cet égard.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 23 avril.

qu'un viceroi du Pérou avoit eue avant de passer à la viceroyauté.

Torci ne lui dissimula point son chagrin sur un point si essentiel. „ Il est revenu au roi de mille endroits, dit-il, que D. Miguel étoit „ un fripon, chassé des bureaux de „ la secrétairerie d'état pour sa mauvaise conduite; écrivant depuis „ des libelles contre la France, à la „ sollicitation du capucin confesseur „ de la reine douairière: ensuite „ aux gages du comte d'Harrach; „ enfin plein de mauvaises qualités „ & très-dangereuses. Pardonnez-moi „ si je vous en parle si vivement; „ mais je ne puis assez vous représenter le mauvais effet & le contre-tems de cette nomination; & „ je ne dois pas vous le taire; vous „ ne l'apprendrez que trop d'ailleurs; „ car le roi écrit fortement à M. de „ Marsin, de presser le roi d'Espagne „ de révoquer ce qu'il a fait. S. M. „ mande à M. de Blécourt de dire à „ M. le cardinal de suspendre les expéditions, jusqu'à ce qu'il eût des

„ nouvelles de S. M. C. & d'empê- 1702.
„ cher que D. Miguel n'entre à Ma-
„ drid. Cela ne suffit pas encore, il
„ faut qu'il forte d'Espagne: En vé-
„ rité ce malheureux gouvernement
„ nous fait bien du mal".

Inconvéniens des graces mal appliquées.

Excellente leçon, mais trop rare, & pour les intrigans qui dérobent les places au mérite, & pour les protecteurs qui se rendent coupables des mauvais choix de la cour, & pour les souverains qu'un choix pareil peut exposer à tant de honte & de malheurs! La princesse des Urfins se disculpe dans une longue lettre, & soutient que les ennemis de son protégé l'ont peint de fausses couleurs; que son père avoit été anobli; qu'il avoit été renvoyé des bureaux par une reforme, qui étoit tombée sur de bons, comme sur de mauvais sujets, &c. Toujours reste-t-il évident qu'une grande place ne convenoit point à un tel homme.

Lettre du 14 mai.

Toison d'or & grandesse pour des François.

Philippe avant son départ avoit envoyé la toison d'or au duc d'Harcourt & au comte d'Ayen. Louis

1702. XIV lui témoigne par une lettre du 14 avril, que cette nouvelle lui est agréable, & ajoute, qu'il doit être bien persuadé du zèle des François pour son service. Le comte d'Estrées, qui le transporta heureusement au terme, fut créé grand d'Espagne de la première classe. On ne pouvoit qu'applaudir à ces faveurs, parce qu'il n'y avoit qu'une voix sur le mérite des personnes, indépendamment de leur naissance.

Philippe reçu à Naples avec transport.

Après une navigation de huit jours, le roi d'Espngne arrive à Naples le 17 avril, au milieu des acclamations d'un peuple d'autant plus ravi de le voir, qu'on avoit moins espéré ce bonheur. On gémissoit depuis long-tems sous le joug des vicerois espagnols, durs, hautains, avides pour la plupart, & n'inspirant que la terreur. On vit avec admiration & avec amour un jeune monarque doux, bienfaisant, accessible, qui s'annonçoit comme le défenseur & le père du royaume. Les commencemens ne pouvoient être que de bon

Lettre de MM. de Marsin, d'Estrées & Louville.

augure. Marsin, d'Estrées, Louville, tous s'applaudirent d'un voyage exécuté malgré tant d'oppositions ; tous pensèrent que les fruits surpasseroient les espérances. Mais défions-nous toujours des jugemens trop précipités, sur-tout quand la flatterie peut y avoir part. 1702.

Graces qu'il accorde au peuple.

Il falloit des actes de bonté pour attirer les secours pécuniaires, dont on avoit si grand besoin. Philippe remit d'abord tous les arrérages dus à la couronne, évalués à près de trois millions d'écus ; bienfait sans doute très-digne de reconnoissance, mais véritablement politique : car il eût été impossible de faire payer cette dette. On prépara un indult pour la délivrance des prisonniers, avec les exceptions convenables, & de même une amnistie pour ceux qui avoient trempé dans la dernière conspiration. On travailla à faire baisser le prix du pain. C'est le moyen le plus infaillible de gagner le peuple ; qui ne réfléchit pas qu'un bien passager peut attirer de plus grands maux.

1702. Miracle de S. Janvier, difficile à obtenir.

Peu s'en fallut que la superstition ne dissipât tout-à-coup les espérances de la cour. Le cardinal Cantelmi, archevèque de Naples, plein de zèle & de bonnes intentions, crut que le fameux miracle de Saint-Janvier serviroit infiniment dans la conjoncture. Il invite le roi à venir entendre la messe dans sa cathédrale. On apporte les reliques du saint; on met à côté de sa tête la fiole où son sang est renfermé. Ce sang coagulé devoit redevenir liquide: c'est en quoi consiste le miracle, que le cardinal annonçoit avec confiance. On fait des prières, mais inutilement; on dit la messe, quoique le roi l'eut déjà entendue: point de miracle encore. On en dit une troisième, & jusqu'à six, & le miracle ne se fait point. Il étoit près de deux heures. Le roi se retire honteux, mourant de faim, laissant le pauvre cardinal dans une inquiétude mortelle. Heureusement le miracle se fit dès qu'on fut rentré au palais. „ Je „ pourrois vous assurer sans impiété, „ dit Louville qu'il seroit infaillible

M. de Louville à M. de Torci, 22 avr.

„ dans la canicule ; mais qu'il eſt fort „ imprudent de le tenter dans le mois „ d'avril par un jour auſſi froid qu'é- „ toit celui-là. Quoi qu'il en ſoit, le „ peuple eſt content, & l'honneur du „ roi, & du cardinal ſont à couvert „. 1702.

Tout ſe diſpoſoit pour faire à Philippe un don de huit cent mille écus, outre ce que le cardinal Cantelmi eſpéroit tirer des moines & des religieuſes par voie d'inſinuation, & ce que donneroient les autres villes du royaume. Mais l'empereur avoit parmi la nobleſſe un parti conſidérable ; quelques-uns des plus mal-intentionnés ſe montroient les plus ardens à donner au roi de trompeuſes démonſtrations de zèle ; pour ſurcroît d'inquiétude, le duc de Montéléon qui l'avoit ſuivi, que Marſin croyoit même propre à une place de gentil homme de la chambre, devenoit ſuſpect de perfidie. Le comte Popoli de Milan, dont ils ne ſe défioient point, donna des avis très-capables d'alarmer ; & quoique l'on ne pût ſoupçonner encore de conſpiration contre la perſonne de Philip-

Parti de mal-intentionnés.

Id. 23 avr.

Sujets d'inquiétude.

1702. pe, on avoit lieu d'en craindre une. La méchanceté de quelques scélérats alloit jusqu'à publier que les François l'assassineroient eux-mêmes, lorsque Louis XIV seroit en état de se rendre maître de la monarchie.

Peu de ressources dans les ministres espagnols.

Ce qu'il y avoit peut-être de plus dangereux, c'est que les ministres espagnols ne s'accordoient point, avoient peu de lumières, faisoient prendre de mauvaises résolutions, rejetoient leurs propres fautes sur les François, & que l'antipathie nationale commençoit à éclater. Le duc d'Escalone, vice-roi, qu'on avoit mis à la place du duc de Médina-Céli, se montroit le même qu'il avoit paru ailleurs, inepte au gouvernement, appliqué à de stériles études. " Il a l'air, dit Louville, d'un boursier de collège, & en a la pédanterie. Il a quelquefois raison; mais quand il ne l'a pas, ce qui arrive souvent, les sept sages de la Grèce ne le feroient pas changer d'avis ". On lui reproche aussi une avarice sordide, & d'avoir porté des droits odieux plus haut que

M. de Louville à M. de Torci.

Caractère du viceroi & vices du gouvernement.

ſon prédéceſſeur. On aſſure que les abus de la viceroyauté ſont tels depuis longtems, qu'un vice-roi peut voler, ou laiſſer voler tous les ans un million d'écus, ſans qu'il y ait matière de lui faire ſon procès. On annonce que Médina-Céli eſt parti fort mécontent, quoiqu'on l'ait nommé préſident du conſeil des Indes & membre de la *junte*; qu'il faut ſe défier de lui, & éclairer ſa conduite. L'événement juſtifiera cet avis. Le manque de ſujets, l'embarras des affaires, certaines convenances fâcheuſes, avoient mis dans les premières places un nombre d'hommes qui n'auroient point dû y parvenir. Ce mal étoit inévitable au commencement du régne, il étoit terrible au milieu d'une guerre étrangère, & de diſſentions inteſtines. 1702.

Erreurs politiques du comte d'Eſtrées.

Tandis que Louville, trop léger dans ſes jugemens, mais plus intelligent que les autres, prévoyoit des orages ſous un ciel en apparence très-ſerein, le comte d'Eſtrées écrivoit à la cour de France: " Il eſt impoſſible „ d'être plus aimé que le roi l'eſt du

Le comte d'Eſtrées à M. de Torci, 25 avr.

„ peuple & de la nobleſſe. Soyez
1702. „ préſentement bien en repos pour
„ Naples : il ne peut rien avoir à
„ craindre, quand il n'y auroit au-
„ cunes troupes ici „. D'Eſtrées ſe
trompoit davantage, en diſant : " je
„ ne ſaurois me perſuader que, de-
„ puis la mort du roi Guillaume, les
„ Hollandois demeurent unis avec
„ l'Angleterre : il y a tant d'anti-
„ pathie entre ces deux nations &
„ d'intérêts ſi oppoſés, qu'il ne ſera
„ pas difficile de les ſéparer „. Ces
faux jugemens en politique font ſentir de plus en plus, combien il importe de ne pas prendre des probabilités pour certitude. Rien n'étoit alors plus commun ni plus nuiſible.

Diſpoſitions des moines. Montviel à M. de Torci, 27 avr.

Montviel écrit de ſon côté, que les moines, auparavant les *plus déchaînés contre le bien des affaires*, ſont ceux qui s'empreſſent à montrer le plus de zèle, & que c'eſt moins l'effet de la bonne volonté que de la crainte. Quand on penſe au pouvoir de moines dans un pays ſi ſuperſtitieux, on doit en conclure que la crainte une

fois calmée, leurs cabales deviendront une ſource de révolte.

1702.

S. Janvier déclaré ſecond patron de l'Eſpagne.

Cependant le jour de la fête de S. Janvier, 6 mai, le miracle ordinaire ſe fit en préſence du roi avec une promptitude qui produiſit le meilleur effet. Rien n'étoit plus capable d'inſpirer au peuple du reſpect & de la ſoumiſſion pour le ſouverain. Si le contraire étoit arrivé, on l'eût pris pour un augure ſiniſtre; on ſe fût livré à l'inquiétude, à la défiance; & que n'eût pas fait la ſuperſtition, quand l'eſprit de cabale l'auroit excitée? Philippe déclara S. Janvier ſecond patron de l'Eſpagne: il avoit demandé pour cela un bref du pape. Les Napolitains, ſur-tout le clergé, parurent extrêmement ſenſibles à la gloire qui en revenoit à leur ſaint; mais les Eſpagnols furent très-fâchés qu'on donnât un ſecond à S. Jacques: ils s'y étoient oppoſés vivement juſqu'à la veille au ſoir. On auroit pu leur épargner ce chagrin.

Le comte de Marſin au roi, 7 mai.

Chagrin qu'en ont les Eſpagnols.

Régiment de gardes italiennes.

On leur en donna un autre en faveur de la nobleſſe napolitaine.

1702. Après la dernière fédition, dix des principaux feigneurs avoient levé des compagnies de cavalerie. Le duc d'Efcalone, en y joignant quelques troupes milanoifes, venoit d'en former un régiment; & avoit mis à fa tête, pour colonel, lieutenant-colonel & major, trois Efpagnols fimples gentilshommes. Les Napolitains regardoient ce choix comme un affront. Le roi, pour les fatisfaire, compofa de leurs dix compagnies un régiment, fous le nom de *gardes italiennes*: il leur ordonna de propofer des fujets de leur pays, dignes des trois premiers emplois, & le choix tomba fur des hommes de qualité que Marfin nomme avec éloge. La nobleffe du pays ne pouvoit qu'applaudir à cette difpofition. Le prince de Montéfalconé s'excufa pourtant d'accepter l'emploi de colonel; il fallut en nommer un autre. On foupçonna que c'étoit une manœuvre des Efpagnols.

Louis XIV toujours occupé de fon petit-fils. Louis XIV, de fon côté, ne perdoit pas de vue les intérêts & les affaires

faires de fon petit fils. Dès qu'il le fut arrivé, il lui écrivit de fa main en bon père & en grand roi: 1702.

Lettre du roi, 1er. mai.

« J'ai appris avec beaucoup de „ joie votre heureufe navigation. „ Un paffage auffi prompt eft un „ commencement de bonheur, qui „ fera fuivi de fuccès encore plus „ heureux: au moins je l'efpère des „ bénédictions que dieu répand fur „ V. M. & je fouhaite que fes fu- „ jets penfent de même. Je fuis „ perfuadé qu'elle fe fera aimer de „ manière qu'ils ne defireront ni le „ roi des Romains ni l'archiduc, & „ que fes peuples feront fidèles au- „ tant par inclination que par devoir. „ Vous devez être affuré de la re- „ commandation que vous me faites, „ en faveur des officiers de mes „ vaiffeaux qui ont fervi à votre paf- „ fage. Vous favez comme roi ce „ que je puis accorder aux demandes „ que vous me faites comme mon „ petit-fils. Si je confulte feulement „ ma tendreffe pour vous, il n'y aura „ rien que je puiffe refufer à la qua-

1702. „ lité que votre naissance vous donne. „ J'ai permis au comte d'Estrées d'accepter la grace que vous lui voulez faire: elle m'est très sensible: „ il la mérite, & par ses services & „ par ceux de sa maison, & j'ordonne à Marsin de vous en remercier de ma part. Je me rapporte à „ ce qu'il vous dira sur l'état présent „ des affaires “.

Conseils qu'il donne sur les Napolitains.

Le roi au comte de Marsin, 2 mai.

Dans la dépêche au comte de Marsin, le roi donne des conseils importans que je présenterai en extrait. Il avertit qu'on ne doit pas encore compter sur les dispositions des Napolitains; que l'empereur a toujours des partisans parmi la principale noblesse; que cet esprit de parti ne pourra s'éteindre, que lorsque le tems & les événemens auront dissipé les espérances de secours de la part de la maison d'Autriche; que le roi d'Espagne, par son application aux affaires, & par la manière dont il traitera la noblesse & les peuples, doit s'efforcer de remplir l'attente qu'on avoit de son voyage. Ne pou-

vant reformer d'abord les abus, qu'il se montre du moins appliqué à les connoître, & qu'il persuade qu'ayant été sur les lieux, il ne se laissera pas aisément tromper par des rapports infidéles. 1702.

Sur la manière de se conduire avec le pape.

Comme on n'a plus lieu de croire que le pape veuille donner l'investiture, il ne faut plus la demander, mais sans se plaindre. *Les peuples étant portés à bien juger d'une cause qu'ils croient que le pape favorise*, il est bon de maintenir l'opinion de sa partialité en faveur de la maison de France. Il faut attendre des succès de la campagne qu'il se détermine enfin, & regarder ses délais comme plus préjudiciables au saint siége, qu'au roi d'Espagne, *qui pourroit bien prendre cette occasion de se dispenser pour toujours d'un devoir à charge à sa couronne.* Ibid.

Sur le duc de Savoie, dont on se défie beaucoup.

Louis témoigne ensuite ses inquiétudes sur le duc de Savoie. Ce prince, après avoir paru disposé à demeurer en Piémont, paroît actuellement vouloir se rendre à l'armée: ce ne peut-

1702. être que dans la vue de *connoître par*
lui-même le caractère du roi, & encore
Ibid. *plus de profiter de son âge, de son peu d'expérience & de sa facilité, pour acquérir sa confiance & certainement pour en faire mauvais usage.* Il ne cherche que ce qu'il regarde comme son intérêt ; son caractère est connu, & l'on ne seroit point surpris de lui voir prendre les plus injustes résolutions. Marsin doit prémunir avec grand soin le jeune roi contre les artifices du duc, & lui apprendre qu'il n'a cessé de ménager les ennemis autant qu'il a pu, malgré tous les engagemens que les mariages de ses filles avoient formés. Mais la prudence exige que Philippe paroisse l'ignorer. Telles étoient les idées de Louis XIV & de son ministre.

Le pape donne des paroles sans effets.

On connut bientôt qu'ils ne se trompoient pas dans leurs conjectures. Le marquis de Louville, envoyé à Rome par Philippe V pour complimenter le pape, en fut reçu de la manière la plus honorable & la plus affectueuse : Clément XI nomma,

ainsi qu'on le demandoit, un légat *a latere* pour Naples; il parla de l'investiture, dont on ne vouloit point lui parler; il assura qu'il ne la donneroit qu'à Philippe: mais il fit entendre qu'il ne la donneroit point tant que les imperiaux seroient à craindre; enfin il écrivit au monarque une lettre pleine de complimens, où il n'y avoit pas un mot d'essentiel.

1702. M. de Louville à M. de Torci, 9 mai.

Au retour de cette espèce d'ambassade, Louville apperçut de nouveaux sujets de plaintes. Les principaux Espagnols lui parurent plus entêtés que jamais de leurs préjugés, & sacrifiant pour la plupart le bien public à leurs intérêts. Ils étoient extrêmement choqués de voir l'étiquette en décadence, soit parce qu'ils auroient voulu éloigner du roi la noblesse italienne, soit parce qu'ils ne pouvoient se plier à des mœurs ou des usages, auxquels ils n'étoient point accoutumés. Comme Philippe se trouvoit embarrassé dans la conversation, on l'avoit engagé à jouer le soir. Ils affectoient

Plaintes contre les Espagnols, au sujet de l'étiquette.

Id. 14 mai.

1702. de ne point paroître à ſon jeu, ils en parloient comme d'un mal horrible. Ils n'aſſiſtèrent pas même à l'opéra que le viceroi fit repréſenter pour lui; ils avoient en averſion tout ce qui l'expoſoit aux yeux de la multitude. C'étoit là le moindre grief.

Abus & dépenſes plus dignes de cenſure.

On fut perſuadé que le comte de San-Eſtevan vendoit les charges, lui dont on avoit fait tant d'éloges; & l'avarice du viceroi ſe manifeſtoit tous les jours. Enfin les Eſpagnols, qui avoient paru vouloir ſupporter, du moins en grande partie, les frais du voyage, touchoient des ſommes très-conſidérables, ſans que le roi en eût connoiſſance; ils ne laiſſoient pas de vivre à ſes dépens. Le médecin françois, encore plus avide, quoique peu digne de ſa place, demandoit qu'on doublât ſon revenu qu'il auroit plutôt fallu diminuer; & le chirurgien & l'apothicaire ſe diſpoſoient à imiter cet exemple. Ainſi les abus & les dépenſes croiſſoient à proportion des beſoins. La facilité de Philippe l'expoſoit ſans ceſſe à des

piéges dangereux; & les Napolitains n'avoient pas même réglé le don que l'on attendoit avec beaucoup d'impatience. 1702.

Philippe mécontent de ce qui se passe.

Ce prince, très-susceptible de mélancolie, se livroit à la tristesse au milieu de tant de sujets de peine: il fit part à Louis XIV du chagrin qu'il ressentoit de s'être abusé par de trop promptes espérances.

" Je suis incommodé depuis quel-
„ ques jours de vapeurs, qui m'em-
„ pêcheront de vous écrire aussi
„ long-tems que je le desiretois,
„ quoique j'eusse bien des choses à
„ vous mander. On travaille à mon
„ *donatif*; mais je ne sais encore s'il
„ avance, car les gens qui s'en mê-
„ lent ne sont pas bien vifs. Tout
„ étoit ici dans un désordre effroya-
„ ble, & il y tant de choses à faire
„ qu'on ne sait par où commencer.
„ Le cardinal Cantelmi ne veut pas
„ faire la fonction des *sermens*, à
„ cause que je n'ai pas l'investiture;
„ & jamais ni son frère ni ses amis
„ n'ont pu l'y résoudre: ce qui me

Lettre du 18 mai.

Démarche inquiétante du cardinal Cantelmi.

1702.

„ fera du tort dans l'eſprit des peu-
„ ples, & ſurtout du clergé, & au-
„ toriſera ſa mauvaiſe conduite.
„ Son frère (le duc de Popoli) croit
„ qu'il a reçu un ordre ſur cela du
„ pape, à qui il aime mieux obéir
„ qu'à moi. Tout le monde eſt fort
„ ſurpris de cette démarche, car il
„ a paru bien intentionné juſqu'à
„ préſent. Je crois être obligé de
„ vous dire que je m'aperçois de
„ plus en plus du peu de zèle que
„ les Eſpagnols ont pour mon ſer-
„ vice, dans les petites choſes com-
„ me dans les grandes, & qu'ils
„ s'oppoſent à tout ce que je deſire.
„ Les Napolitains même bien in-
„ tentionnés s'en plaignent, & di-
„ ſent qu'ils ne les ſecondent en rien:
„ & je vois évidemment que tant que
„ je n'aurai point de troupes à moi,
„ & ſurtout de régiment des gardes
„ dont je ſois ſûr, je ne viendrai
„ jamais à bout de rien. C'eſt pour-
„ quoi je ſuis réſolu de ne jamais
„ retourner en Eſpagne ſans en
„ avoir, & je vous prie de m'aider

Conduite des Eſpagnols, qui paroît ſuſpecte.

„ dans cette résolution. Il vaut „ mieux retrancher d'autres troupes, „ & cela se pourra faire aisément „ cet hiver. Je compte que vous „ aurez eu la bonté de régler ce qui „ regarde mes mousquetaires“. 1702.

La *fonction des sermens* dont il s'agit dans cette lettre, tenoit à la cérémonie où le roi devoit recevoir le serment de fidélité de ses sujets, & leur jurer la conservation de leurs priviléges. C'étoit l'usage que les ecclésiastiques, qui avoient des biens relevans de la couronne, prétassent le serment entre les mains d'un prélat; & comme la cérémonie se faisoit dans la cathédrale, le cardinal archevêque sembloit devoir remplir cette fonction. Avant de le lui proposer, on auroit dû prévoir qu'un Italien, cardinal, soupçonné d'aspirer à la tiare, seroit fort délicat sur les vues ou les prétentions de la cour de Rome; d'autant plus que le cardinal Grimani, vénitien, un des auteurs de la dernière conspiration de Naples, faisoit

Serment des ecclésiastiques; occasion de difficultés.

Le comte de Marsin au roi, 19 mai.

1702. encore répandre des libelles très-dangereux. On prit le parti de s'adresser à l'archevêque de Salerne, en dissimulant le refus de Cantelmi. Celui-ci, dont les intentions d'ailleurs étoient bonnes, assista sans difficulté au ferment. Il prêchoit l'obéissance due à Philippe V, comme un devoir essentiel de religion. Mais tant que le pape ne se déclareroit point, on avoit à craindre soit en Italie, soit en Espagne, que la superstition, artificieusement remuée, n'ébranlât le trône dans des conjonctures critiques.

Le roi attaqué de vapeurs.

Une mélancolie sinistre affecta la tête du roi, jusqu'à le rendre incapable de tout, & le dégoûter de la vie. C'étoit en grande partie l'effet de l'absence de la reine, qu'il aimoit uniquement. Ces noires vapeurs causèrent beaucoup d'alarmes au petit nombre de personnes qui l'approchoit. Les remedes commencèrent la guérison; on espéra que l'exercice l'acheveroit pendant la guerre.

Foiblesse & varia-

Un mal plus dangereux étoit la

conduite des miniſtres. Incertains dans leurs réſolutions, ils varioient ſur les choſes importantes, ils changeoient ce qu'ils avoient arrêté, ils décréditoient le gouvernement faute de conſtance & de principes. Les détails en ce genre ſeroient étrangers à notre objet. J'obſerverai ſeulement que le comte d'Eſtrées, ainſi que Louville, écrivit à la cour de France qu'on devoit y faire une attention ſérieuſe. En effet, les Napolitains qui avoient toujours ſouhaité d'avoir un roi particulier, pouvoient-ils s'affectionner à ce gouvernement variable, où des miniſtres eſpagnols joignoient à leur dureté naturelle une lâche indéciſion? Bien méditer ſes démarches, & les ſoutenir avec autant de fermeté que de prudence, c'eſt ce qui fait reſpecter les gouvernemens.

1702. [...]tions du miniſtère.

Louv. *Ibid.* Le comte d'Eſtrées à M. de Torci, 27 mai.

S'il y avoit eu moins de méſintelligence entre les Eſpagnols & les François, les affaires auroient été mieux conduites. Mais l'humeur des

Méſintelligence entre les Eſpagnols & les François.

1702. premiers, aigrie ſans doute par tout ce qu'ils voyoient à Naples, ſe repandoit ſur les objets politiques, comme ſur les choſes indifférentes, & n'inſpiroit aux ſeconds que dégoût & mécontentement. Il eſt probable que ceux-ci, de leur côté, ménageoient trop peu la délicateſſe des autres, & s'en faiſoient haïr ou par dédain ou par ſuffiſance. Quoi qu'il en ſoit, un trait ſingulier prouve juſqu'où pouvoit ſe porter la jalouſie nationale.

Trait ſingulier de jalouſie nationale.

Philippe eut envie de courir les *têtes* dans une fête qu'on lui préparoit, exercice où il réuſſiſſoit parfaitement, & dont on n'avoit pas d'idée en Eſpagne. Il demanda qu'on fit monter pour cela quelque cheval par un écuyer françois. Un cheval dreſſé par un françois, pour un divertiſſement qu'ils n'approuvoient point, c'étoit de quoi irriter les Eſpagnols. Le palfrenier qui en avoit ſoin, lui enfonça dans le rognon une grande épingle, pour le tuer ou du

moins l'estropier; de sorte qu'il fut impossible au roi de courir les têtes. 1702.
On crut que ce valet avoit seulement exécuté les ordres du premier écuyer: le duc de Médina-Sidonia en parut lui-même persuadé. Mais Philippe ne se fâchant de rien, on se contenta de mettre le palfrenier en prison pour la forme.

Légat dont l'arrivée est utile.

L'arrivée du cardinal Barberin, légat du pape, fut peut-être plus utile que toutes les opérations du gouvernement. Comblé d'honneurs, car le monarque alla au-devant de lui & le fit entrer comme en triomphe, il manifesta les bonnes intentions du saint Siège, & prêcha la fidélité, comme si Philippe avoit reçu l'investiture. Il avoit ordre de la lui promettre, selon Louville; cependant il n'en parla point. Sa légation seule y suppléoit en quelque manière, & enlevoit aux superstitieux un prétexte de soulèvement, qu'on n'eût pas manqué de faire valoir.

Semences de conspirations.

Au milieu des apparences de zèle,

1702. malgré les fermens prêtés au monarque, le parti autrichien conspiroit. En suivant le fil des complots, on découvrit plusieurs illustres coupables qui n'attendoient que l'occasion d'agir. Le cardinal Cantelmi assura lui-même que les manœuvres des prêtres & des moines pouvoient devenir funestes. Il fit arrêter un servite, qui, avec une religieuse, avoit tramé un plan de révolte à Capoue ; & il indiqua un couvent de dominicains qui n'étoit qu'un repaire de conjurés. Enfin on sut par le cardinal de Médicis, que, jusques dans la garnison espagnole de Naples, il y avoit un très-grand nombre d'officiers & de soldats corrompus & payés par l'empereur. Louville insistoit sur la nécessité de faire de grands exemples. Mais le roi alloit partir pour l'armée : comment acquérir les preuves, instruire les procès, & prendre de si bonnes mesures, que les rigueurs ne produisissent pas de plus grands maux ?

Louville à M. de Torci, 31 mai.

Tout ce que l'on put faire, fut de pourvoir à la sureté de Naples par les troupes qu'on y laissoit. Le don des Napolitains venoit à peine d'être accordé, tant les mal-intentionnés y avoient su mettre d'obstacles. L'argent manquoit; les Espagnols ne se donnoient aucun soin pour en avoir: il fallut que Marsin, aidé du seul Ubilla, employât tout son zèle & tout son crédit à faire avancer, par de riches particuliers, sur le *donatif* des barons, une somme de cent mille écus, & des lettres de change pour égale somme.

1702.

On touche peu d'argent.

M. de Marsin au même, 2 juin.

Philippe, au moment de s'embarquer pour Final, écrivit au roi de France: " Je suis fort content des „ troupes que vous m'avez envoyées „ ici: elles sont bien plus belles que „ les miennes; & les Napolitains „ les aiment beaucoup mieux, parce „ qu'elles vivent avec plus de dis- „ cipline. Je suis obligé de changer „ les garnisons des châteaux, & de „ faire sortir d'ici 1500 italiens, le

Philippe ne compte que sur les troupes françoises.

Philippe V à Louis XIV, 4 juin.

1702.

„ régiment de cavalerie de Naples, „ & le régiment de catalans, qui „ sont non seulement inutiles, mais „ dangereux. Ce ne laisse pas d'être „ 3000 hommes de moins dans le „ royaume; mais il en restera encore „ suffisamment, pourvu qu'ils soient „ tous aussi fidèles que les François. „ Je crois que c'est la seule nation „ dont on puisse se servir; je prie „ V. M. de ne m'en pas laisser man„ quer".

Graces qui font des mécontens.

Dans les commencemens, on avoit pensé avec raison qu'il falloit attendre la fin de la campagne, pour distribuer des graces particulières aux Napolitains; que par-là on exciteroit le zèle & l'on préviendroit les jalousies. Marsin étoit de cet avis, & la cour de France l'approuvoit fort. Il y eut cependant beaucoup de graces pareilles accordées avant le départ du roi. Les fausses démarches de son conseil ne doivent point étonner. Ce qui est remarquable, c'est que Marsin loue ces nominations dans la

dépêche où il en rend compte; au lieu que Louville parle de quelques-unes comme de fautes insignes. En effet, elles irritèrent les mécontens, & leur fournirent des prétextes plausibles de se plaindre. 1702.

Ainsi le voyage de Naples, dont on avoit espéré de si grands biens, ne servit guère qu'à découvrir le mauvais état de ce royaume; les vices de l'ancien gouvernement espagnol, qui s'y étoit attiré une haine irréconciliable; le génie factieux & turbulent des nationaux, que la présence du monarque pouvoit à peine contenir; des abus de toute espèce qui sembloient avoir, comme en Espagne, tari les sources les plus précieuses du bonheur public; & enfin l'impossibilité morale de remédier à tant de maux, sans un calme profond que la guerre éloignoit de plus en plus. Louville écrivit qu'il falloit absolument que le roi après sa campagne, retournât à Naples. Mais quand on y auroit passé une année entière, c'eût été probablement à recommencer.

Le voyage de Naples ne sert qu'à découvrir les maux de l'état.

1702. Conseils de Louis XIV à Philippe.

Terminons ce livre par une réponſe de Louis XIV à ſon petit-fils, ſur la ſituation douloureuſe dont le jeune prince gémiſſoit :

Lettre du 7 juin.

„ Les vapeurs dont vous vous plai-
„ gnez, ſont ſeulement incommodes,
„ mais elles ne ſont point dangereu-
„ ſes : elles n'altèrent point le fond
„ de votre ſanté. Songez-y le moins
„ qu'il vous ſera poſſible, & ne faites
„ nul remède pour les guérir. Ne
„ vous étonnez point du déſordre
„ que vous trouvez à Naples dans
„ la conduite des affaires, ni de la
„ froideur des Eſpagnols lorſqu'il
„ s'agit de le corriger. Ils en pro-
„ fitent depuis tant d'années, qu'on
„ ne doit point s'attendre qu'au
„ commencement d'un nouveau rè-
„ gne, ils préfèrent le bien de l'état
„ à leurs intérêts particuliers. Il eſt
„ de votre prudence de ne leur pas
„ témoigner de défiance, mais vous
„ devez parler en maître, & décider
„ ſur les choſes que vous croyez
„ conformes à votre ſervice. Vous
„ avez aſſez d'autorité & même pré-

„ ſentement aſſez d'expérience, pour
„ expliquer vos intentions, & qu'el- 1702.
„ les ſervent de loi. Elles ſeront en-
„ core mieux ſuivies, lorſque vous
„ aurez des troupes pour votre garde:
„ ne perdez point de tems pour la
„ former".

Philippe avoit encore moins be- Conduite des Eſpagnols & des François.
ſoin de troupes que de bons miniſ-
tres. Son grand malheur étoit de n'en
trouver aucun parmi les Eſpagnols.
Les contrariétés de ceux-ci, leur
froideur, & même leur mauvaiſe vo-
lonté, venoient ſurtout de ce qu'ils
ne pouvoient ſouffrir d'être gouver-
nés par des François. Leur jalouſie
n'étoit pas ſans fondement. Mais il
paroît certain que ſans les François,
on auroit vu s'accroître & ſe perpé-
tuer tous les déſordres. Le monarque
auroit été probablement une vaine
idole, à l'exemple de ſes prédéceſſeurs;
& la monarchie défaillante auroit per-
du un reſte de vie. Voyons ce qui
ſe paſſoit en Eſpagne depuis le dé-
part de Philippe V.

LIVRE TROISIEME.

1702. Forme du gouvernement à Madrid.

AVANT que Philippe s'embarquât pour l'Italie, la forme du gouvernement avoit été réglée par la cour de France. Le cardinal Portocarréro & les chefs des différens conseils, Arias, Villa-Franca, Montalto, Médina-Céli, devoient composer la *junte*, & la reine y présider en qualité de régente avec la voix d'*honneur*. Cette princesse alloit ouvrir les *cortès* d'Aragon, pour se rendre bientôt à Madrid. Le cardinal fut déclaré, par un décret, seul gouverneur jusques à son arrivée, sans doute pour prévenir les inconvéniens du cérémonial dans la junte, dont les membres lui auroient disputé la préséance.

La reine tient les états d'Aragon.

La reine fit son entrée à Sarragosse le 25 avril. Elle jura dans la cathédrale de maintenir les priviléges du royaume; elle fit ensuite l'ouverture des états; & les démonstrations de joie & de zèle annoncèrent, selon

l'usage, des suites beaucoup plus heureuses que l'on ne devoit en attendre. La princesse des Ursins avoua bientôt que les *cortès* auroient pu se différer utilement; mais il falloit un prétexte, dit-elle, pour empêcher la reine d'aller à Madrid; lorsqu'on ne savoit pas encore s'il convenoit qu'elle fût régente; & le roi précipitant son départ, on n'avoit sans doute rien trouvé de plus plausible. Elle mande à Torci que les intentions des Aragonois paroissent bonnes en général; que néanmoins il y a des gens qui brouillent, pour se faire rechercher & avoir quelque récompense: que tout le monde dit hautement qu'on doit faire les plus grands efforts pour mériter la protection de la reine; mais que le royaume d'Aragon étant pauvre, ce sera beaucoup si l'on en tire cent mille écus. Comme on se trompoit dans des affaires si importantes! L'appât du don gratuit avoit décidé à ces dangereuses convocations d'états: & l'on ne recevoit rien des Catalans! & l'on risquoit d'échouer

1702.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 23 mai.

On s'y étoit déterminé mal-à-propos.

1702. en Aragon, avec si peu d'apparence de profit même en cas de réussite! La nécessité d'attendre les ordres, soit de Versailles, soit de Naples, augmentoit prodigieusement les embarras.

Point d'argent de Catalogne. ,, Les Catalans ne payent rien encore de ce qu'ils avoient promis au ,, roi, dit Louis XIV, dans une dé- Le roi au comte de Marsin, 29 mai. pêche au comte de Marsin; les troupes qu'on a laissées en Catalogne dé- ,, sertent faute de payement; le roi ,, mon petit-fils en est apparemment ,, informé: vous jugez bien de la ,, nécessité d'y remédier le plus tôt ,, qu'il sera possible: la difficulté con- ,, siste à trouver les moyens de le ,, faire". Inconvéniens de tous côtés, lenteurs & incertitudes sur tous les objets, c'est à quoi l'on se trouvoit réduit.

Les états ne finissent point à Saragosse. Enfin la reine reçoit les ordres de Philippe, d'aller présider comme régente à la junte établie pour le gouvernement. La princesse des Ursins à M. de Torci, 31 mai. On exhorte les états à profiter du peu de tems qu'elle doit être encore à Sarragosse. Ils lui en-

voyent aussitôt une députation, l'archevêque à la tête, qui promet qu'on travaillera jour & nuit. Le même jour, il fut proposé dans un des *bras* d'accorder au roi cinq cens mille écus argent comptant. La princesse des Ursins espéra qu'on ne tarderoit guère à conclure. Mais elle manda peu de jours après, que le bras des *hidalgos* (des nobles) arrêtoit tout; qu'avant de régler ce qui regardoit le service du roi, ils vouloient regler leurs propres demandes; qu'il n'y avoit pas d'exemple d'états d'Aragon finis en si peu de tems; & qu'ainsi on ne pouvoit guère espérer d'avoir satisfaction sans un miracle.. „ La plupart de ces „ gens, ajoute-t-elle, ne sont point „ touchés de ce que fait leur roi pour „ la défense de la monarchie, & ils „ sont accoutumés depuis long-tems „ à vendre bien cher le peu qu'ils „ accordent à leur maître “.

1702.

Ibid 7 juin.

Il paroît qu'en Aragon, comme en Catalogne, les états ressembloient moins à une assemblée régulière qu'à une cohue de factieux. On tira sou-

Tumulte dans cette assemblée.

1702. vent l'épée dans le bras des hidalgos, composé de plus de huit cents membres. Leurs prétentions n'avoient point de bornes. La reine devant partir, il y avoit lieu de craindre une rupture éclatante & honteuse, si l'on ne trouvoit quelque moyen de la tirer de ce mauvais pas; d'autant plus qu'elle avoit ordre de nommer pour président à son départ, l'archevêque de Sarragosse, & que les cortès lui auroient disputé le droit de nommer un président. Ce prélat vint conseiller lui-même de prévenir tout éclat. Après avoir délibéré là-dessus, on entra en négociation; on gagna quelques-uns des plus mutins: il fut enfin arrêté, qu'on prieroit la reine de proroger les états, & qu'ils feroient un don de cent mille écus argent comptant, sans demander de grace.

La reine se tire d'embarras.

Les cent mille écus furent donnés à la reine, & destinés à son usage. Elle les envoya sur le champ au roi. Ce trait de générosité parut un prodige aux Espagnols; mais s'il augmenta leur vénération pour sa personne, on n'en fut pas

Elle se fait honneur par son désintéressement.

pas plus avancé pour l'essentiel. Les choses restèrent en Aragon, comme elles étoient avant le voyage de Sarragosse. La reine en partit fort contente, parce que du moins l'honneur de la couronne étoit à couvert. Elle écrivit de sa main à Louis XIV : 1702.

"Me voici enfin hors de Sarragosse, » en chemin pour Madrid, comme » V. M. me l'a ordonné. Si j'eusse pu » rester encore une quinzaine de jours » dans ce royaume, j'aurois achevé » les états & envoyé au roi cinq cents » mille écus ; mais il a fallu me contenter de cent mille. Je les envoie » au roi avec un plaisir extrême. J'ai » beaucoup de sujets d'être contente » de l'affection que les Aragonois » m'ont témoignée, ne pouvant faire » les choses avec plus de respect & » d'envie de me plaire qu'ils ont fait.... » J'ai appris par un courrier que le » roi m'a dépêché de Naples, qu'il en » étoit parti pour se rendre à l'armée » qu'il va commander. Je vous laisse » à penser quelles vont être mes inquiétudes. Je plains fort ma sœur

Elle se loue des Aragonois, & craint pour son mari.

Lettre du 17 juin.

1702.

„ de ſe trouver dans une pareille ſi-
„ tuation ; elle a pourtant la conſola-
„ tion d'avoir plus ſouvent des nou-
„ velles de M. le duc de Bourgogne,
„ (il commandoit en Flandre) que
„ je n'en ai d'Italie. V. M. qui gou-
„ verne avec tant de gloire toutes
„ leurs conduites, a tant d'affaires que
„ je ne veux pas faire ma lettre plus
„ longue ".

La réponſe du roi de France eſt pleine des ſentimens que méritoit cette princeſſe :

Louis XIV la comble de louanges.

" J'apprends avec plaiſir la manière
„ dont vous avez terminé les états
„ d'Aragon. L'impatience qu'on a de
„ vous voir à Madrid me paroît ſi
„ grande, qu'il vous étoit impoſſible
„ de refuſer plus long-tems à cette
„ ville la ſatisfaction qu'elle ſe promet
„ de votre préſence. Je ne ſuis point
„ ſurpris qu'elle ſoit deſirée avec em-
„ preſſement, & que V. M. poſſédant
„ tant de qualités propres à ſe faire
„ aimer, le ſoit dans tous les lieux où
„ elle paſſe. Je comprends en même-
„ tems que les acclamations des peu-

„ ples ne la détournent point de l'in- 1702.
„ quiétude continuelle que lui cause
„ l'absence du roi son mari. Je sou-
„ haite, autant pour votre bonheur
„ que pour le mien, que les succès de
„ cette campagne l'ayant comblé de
„ gloire, vous oubliez par son retour
„ toutes les peines que vous aurez
„ souffertes. Je suis persuadé que le
„ plaisir de le revoir ne vous empê-
„ chera pas de songer à la tendre ami-
„ tié que j'ai pour vous ".

On fut transporté de joie à Madrid, en y voyant arriver la reine le 30 juin. Elle s'y montra supérieure même à sa réputation. Plus on étoit empressé de lui rendre hommage & de lui faire la cour, plus elle se livra aux soins que lui imposoit sa qualité de régente. Elle assista tous les jours deux ou trois heures à la *junte*. "Cette occupation m'est

Son arrivée à Madrid ; son application aux affaires.

„ très-honorable, dit-elle à Louis
„ XIV, cependant j'avoue qu'elle n'est
„ pas divertissante pour une aussi jeune
„ tête que la mienne ; sur-tout n'en-
„ tendant presque jamais parler que
„ de besoins pressans & de l'impossi-

Lettre du 8 juillet.

„ bilité d'y pourvoir, par le mauvais „ état où sont les finances".

1702.

Le *tontillo* des dames supprimé à la cour.

Blécourt à M. de Torci, 24 juin.

Blédourt avoit prévenu le cabinet de Versailles, contre un changement qu'elle vouloit faire à l'habillement espagnol. Il s'agissoit d'en retrancher le *tontillo*, espèce de queue fort incommode par sa longueur, mais qui servoit à couvrir les pieds & les jambes des dames quand elles s'asseyoient à terre, selon la coutume du pays : quelques maris poussoient l'extravagance jusqu'à dire qu'ils aimeroient mieux voir leurs femmes mortes, que de souffrir qu'on leur vît les pieds. A Barcelone & à Sarragosse, la reine avoit desiré que ses dames du palais fussent comme elle sans *tontillo*, parce qu'en le traînant, on excitoit beaucoup de poussière. C'étoit du moins la raison qu'apportoit la princesse des Ursins.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 3 juillet.

La cour de France ne l'approuvoit point, craignant qu'à Madrid cette innovation ne fit une affaire d'état, dont on seroit *plus frappé que d'une descente générale des Anglois sur toutes les côtes d'Espagne*. Cependant toutes

les dames du palais prirent la nouvelle mode, & quelques-unes de la ville s'y conformèrent, sans qu'il y parût d'inconvénient, ou que les murmures éclatassent. 1702.

L'autorité pouvoit beaucoup en Espagne, sur-tout employée par d'habiles mains. " Avec ces gens-ci, le plus „ sûr est de témoigner de la fermeté, „ écrivoit la princesse des Ursins au „ ministre de Louis XIV. Plus je les „ vois de près, & moins je trouve „ qu'ils meritent qu'on ait pour eux „ l'estime, que je croyois qu'on ne „ pouvoit leur refuser. Comme ils se „ connoissent encore mieux que nous „ ne les connoissons, ils ne cessent de „ se déchirer les uns les autres; & je „ n'ai jamais tant oui dire de mal que „ depuis le peu de jours qu'il y a que „ je suis ici. Mon ami, le cardinal est „ très-mécontent de la manière dont „ on a réglé le gouvernement : il dit „ fort haut qu'on s'appercevra qu'il a „ raison de le désaprouver. Ils ne sont „ d'accord à la junte que pour insinuer „ à la reine de l'éloignement contre

La princesse des Ursins juge défavorablement des Espagnols.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 9 & 15 juillet.

1702.

„ la France : elle en eſt elle-même „ ſcandaliſée ".

Son témoignage eſt ſuſpect.

Quoique la princeſſe des Urſins, qui avoit toute la confiance de la reine, eût auſſi le talent de bien voir & de bien écrire, ſon témoignage doit paroître ſuſpect à certains égards. On ne peut douter qu'elle n'eût la paſſion de l'intrigue. Les Eſpagnols l'accuſoient depuis quelque tems de vouloir gouverner. Leur jalouſie n'étoit pas tout-à-fait injuſte, comme ſes proteſtations n'étoient pas tout-à-fait ſincères. Elle juroit au marquis de Torci, en lui rendant compte des états de Sarrogoſſe, où elle avoit agi utilement, qu'elle ne ſe mêleroit plus d'affaires.

Elle promet en vain de renoncer aux affaires d'état.

M. de Torci à la princeſſe des Urſins, 3 juillet.

Ce miniſtre lui répondit : " vous pou„ vez me parler d'affaires ſérieuſes „ dans vos lettres, ſans que les Eſpa„ gnols puiſſent le trouver mauvais. „ Je n'empêche point que vous trai„ tiez durement ceux qui voudront „ vous en parler à Madrid ; mais il „ n'eſt pas juſte que je ſouffre de la „ colere où vous ſerez contre eux, & „ que j'ignore beaucoup de choſes que

„ j'espère apprendre de vous, & qui „ feroient utiles pour le service du „ roi". Il desiroit donc qu'elle évitât les affaires, & qu'elle se contentât de donner quelques avis. C'eût été peut-être un bien, mais qu'on ne pouvoit guère espérer. Elle se contraignit d'abord; ensuite le penchant naturel l'emporta : d'ailleurs les circonstances l'entraînèrent, & nous verrons la cour de France changer même d'idées à cet égard. 1702.

On ne peut refuser une éloge à Louis XIV & à son ministre : c'est que l'équité & la sagesse dirigeoient alors presque toutes leurs résolutions. Ils se trompèrent quelquefois : comment démêler toujours la vérité dans un tel chaos d'embarras, d'incertitudes ? Mais ils méritoient certainement, soit pour la France, soit pour l'Espagne, des succès plus heureux qu'on n'en avoit eu sous les époques les plus brillantes de ce règne : en voici de nouvelles preuves. Sage conduite de la cour de France.

Après une amnistie publiée en faveur des Messinois, qui s'étoient ren- Amnistie pour les Messinois,

1702. dus coupables d'une ancienne fédition; après un ordre de reftituer ce que l'on n'avoit pas encore vendu de leurs biens ; le cardinal del-Giudicé, qui exerçoit les fonctions de viceroi en Sicile, ayant fait des repréfentations contre ce décret fi propre à ramener les efprits, le *defpacho* avoit été fur le point de l'annuler. Mais craignant d'être blâmés en France, les miniftres y avoient envoyé les repréfentations du cardinal. On infiftoit fur la perte de cinquante mille écus de rente, fi le décret étoit maintenu, comme néceffaires pour le payement des troupes; mais qui, felon Marfin, ne devoient fervir que de pâture à l'avidité des Efpagnols. L'ambaffadeur avoit confeillé de leur faire fentir qu'on pénétroit leurs intentions.

défapprouvée par les Efpagnols.

Le comte de Marfin au roi, 27 mai.

Louis XIV jugea plus à propos de ne leur témoigner aucun foupçon de cette nature ; d'attribuer même à leur zèle la démarche imprudente qu'ils avoient faite ; de leur donner feulement à entendre que des réfolutions du roi, juftes & publiques, devoient

Jugement de Louis XIV fur cet objet.

Le roi au comte de Marfin, 21 juin.

fubfifter pour l'honneur du gouvernement. En cas que les cinquante mille écus fuffent réellement néceffaires, on propofa de fufpendre la reftitution jufqu'à la fin de l'année. C'eft la fubftance d'une dépêche de Louis XIV au comte de Marfin. 1702.

Principes de modération & d'équité.

Torci développa dans une lettre au fecrétaire du *defpacho* les motifs qui devoient rendre le décret invariable. Sur l'article de la diminution des revenus; il dit avec fageffe : " Jamais „ apparemment on n'a compté fur ces „ revenus comme fur un fond folide : „ il eft même à fouhaiter que le roi „ Catholique n'augmente jamais fes finances de cette manière; & que „ la fidélité de fes fujets foit affez „ grande pour éloigner toute occafion „ de confifcation ". Des fentimens fi modérés & une conduite fi équitable devroient être la bafe des gouvernemens : l'autorité en feroit plus affermie : elle régneroit par l'amour plutôt que par la crainte.

Lettre au marquis de Rivas, 19 juin.

Entrevue de Philippe V avec le

Revenons à Philippe V. Quelque impatience qu'il eût de joindre l'ar-

1702. duc de Savoie.

mée, le duc de Vendôme qui la commandoit, & le prince de Vaudemont furent d'avis qu'il se montrât d'abord à Milan. Le duc de Savoie eut avec lui plusieurs entrevues sur la route.

Le comte de Marsin au roi. Louville à M. de Torci, 10 juin.

Louis XIV avoit fort recommandé d'être attentif sur le cérémonial à l'égard de ce prince, qu'il croyoit vouloir exiger des honneurs extraordinaires. Le duc ne demanda rien, se conduisit avec autant de respect que de dignité, donna même à son gendre d'excellens conseils sans pédanterie. Il lui échappa un mot qui fut mal interprêté, quoique très-innocent en soi. Etant à la fenêtre avec Philippe, & entendant les acclamations du peuple d'Alexandrie : *J'entends bien des faussets*, dit-il, *je voudrois entendre des basses*. Il vouloit dire que ces cris ne venoient que des enfans. Du reste il ne parla point d'aller à l'armée. On craignoit qu'il n'y pensât ; & l'on s'applaudit d'avoir cet embarras de moins.

Difficulté pour le cérémonial.

Il est singulier que les Espagnols se montrassent alors moins difficiles pour

1702.

le cérémonial que les François. *Le despacho* avoit décidé que le roi donneroit un fauteuil au duc, comme il faisoit aux cardinaux. Louville ne le vouloit point. Les fauteuils furent placés ; mais le roi évita de s'asseoir. Le duc qu'il avoit invité à souper, entrevit sans doute l'inquiétude où l'on étoit sur cette égalité de siéges : il s'excusa sous prétexte de lassitude. On apprit bientôt en France qu'il se plaignoit de la froideur avec laquelle il avoit été reçu ; ce qui acheva peut-être de l'aliéner.

M. de Montviel à M. de Torci, 21 juin.

Marsin veut quitter l'ambassade & se néglige.

Le comte de Marsin, en butte à la haine du ministère de Madrid, parce qu'il avoit contribué plus que personne au voyage d'Italie ; dégoûté d'ailleurs par le caractère & la conduite des Espagnols, ne soupiroit que pour la fin de son ambassade ; il représentoit fortement que son retour en Espagne seroit préjudiciable au bien du service ; il ne doutoit point qu'on ne lui nommât un successeur, & laissoit un peu trop aller toutes les affaires au gré des ministres. Torci en étoit in-

1702. quiet. Il apprenoit aussi avec chagrin que les moines se montroient de tous côtés les plus zélés partisans de la maison d'Autriche. Les capucins s'étant distingués par-là, il en parla fortement à leurs supérieurs, au nom du roi; & leur dit; *qu'on pourroit pour des causes moins légitimes chasser des communautés d'un royaume.* Enfin toutes les dépêches sont pleines de réflexions douloureuses.

Les moines dangereux par leurs factions.

M. de Torci à M. de Louville, 21 juin.

La mélancolie de Philippe augmente.

Philippe fut reçu à Milan avec les signes de joie ordinaires en pareille circonstance. Mais les vapeurs dont on l'avoit cru délivré, devinrent plus inquiétantes. Extrêmement triste & taciturne, il auroit voulu ne voir qu'un très-petit nombre de personnes, que ceux à qui il étoit accoutumé. Sans cesse il envoyoit chercher Louville, ou son médecin, ou son confesseur; il se croyoit toujours près de mourir; il disoit que sa tête étoit vuide, *qu'elle alloit tomber;* & cette idée le suivoit par-tout, quoiqu'il ne craignît nullement la mort. Marsin & Louville furent si alarmés de son état, qu'ils

Louville à M. de Torci, 20 juin.

demandèrent qu'on envoyât au plutôt de France un médecin capable de le guérir ; demande qui parut avec raison mal fondée. Cette maladie du jeune roi est remarquable, parce qu'il en eut des accès plus ou moins fréquens, plus ou moins forts, dans tout le cours de sa vie. L'ennui & les chagrins qu'il éprouva au commencement de son régne, en furent probablement la source. 1702.

On eut encore de plus grands sujets d'inquiétude. A peine Philippe étoit parti de Naples, qu'il s'y éleva des mouvemens de conspiration. Le vice-roi fit arrêter quelques seigneurs fort suspects ; entre autres le duc de Noïa & le prince de Trébisacia. Louis XIV, informé de cette nouvelle, recommanda de punir promptement les coupables, dès qu'ils seroient convaincus. « Il faut des exemples, dit-il, le roi „ d'Espagne doit seulement prendre „ garde à les faire avec justice ».

Mouvemens à Naples.

Le roi au comte de Marsin, 4 juillet.

Louis craignoit depuis quelque tems un attentat contre la personne même de son petit-fils ; & sur des avis reçus

On craint un attentat contre Philippe.

1702. de toutes parts, il suppoſoit le prince Eugène capable d'un crime ſi noir. Il avoit déja envoyé ſix gentils-hommes françois qui ne devoient point quitter Philippe à l'armée, ſans que l'on ſût les motifs de cette précaution. Le duc de Vendôme étoit averti de veiller ſpécialement à la conſervation du prince. On en fit un devoir particulier à l'ambaſſadeur ; Torci en écrivit même à Louville par ordre du roi, & lui marqua : *Le prince Eugène ne croit pas avoir d'autres reſſources pour ſortir avantageuſement de l'embarras où il ſe trouve.* Nous ne ſaurions croire que de tels ſoupçons euſſent un fondement ſolide : c'eſt aſſez que la cour de France y ajoutât foi, pour que l'on ſe perſuade que la ſucceſſion d'Eſpagne faiſoit le malheur des deux monarques.

Précautions de Louis.

M. de Torci à Louville, 4 juill.

Louville, plus mécontent des Eſpagnols; outré d'avoir vu le duc d'Oſſuna ſouffleter en préſence de Philippe un huiſſier françois, ſans que cette inſolence eût été ſuivie de la moindre ſatisfaction ; outré de pluſieurs traits pa-

Ce prince doit il retourner, ou non à Madrid ?

reils qui augmentoient l'antipathie nationale, insistoit sur la nécessité d'un plus long séjour en Italie. " Quant à „ la conservation de ce prince, disoit-„ il au ministre, Dieu qui l'a conservé „ le conservera encore, & tout ce „ que cela prouve, est qu'il faut veil-„ ler plus que jamais à sa conserva-„ tion, moyenant quoi il sera plus „ en sûreté qu'il ne le seroit à Ma-„ drid sans gardes. Mais je suis sûr „ que le plus grand plaisir que vous „ puissiez faire au prince Eugène & „ à l'empereur son maître, c'est de „ faire sortir au plutôt le roi d'Es-„ pagne d'Italie, comme vous le de-„ sirez ". Effectivement on desiroit qu'il retournât à Madrid, & l'on avoit raison.

1702. M. de Louville à M. de Torci, 15 juillet.

Ainsi le pour & le contre, les avantages présumés & les inconvéniens certains, embarrassoient toutes les affaires, au point qu'il étoit presque impossible de prendre un parti sans tomber sur un écueil. La conduite de la cour de France en faveur du duc de Médina-Céli seroit inconcevable en

Médina-Céli digne de reproches.

1702. toute autre conjoncture. Ce seigneur s'étoit fait détester à Naples ; il avoit tenu de mauvais discours à Milan, quoiqu'on l'eût dédommagé amplement de la viceroyauté dont on le privoit ; il étoit parti de cette ville la veille du jour que Philippe devoit y arriver ; il étoit venu sans sa permission à la cour de Louis XIV. Mais comme il avoit des talens & de la capacité, on l'y reçut très-favorablement, dans l'espérance de l'attacher à ses devoirs & de lui inspirer un zèle inaltérable. On lui promit même d'engager le roi d'Espagne à lui donner la présidence du conseil d'Italie, quand elle seroit vacante ; place qu'il préféroit à celles des Indes. Bien plus, ayant souhaité de connoître avant son départ toutes les intentions du roi, il reçut du marquis de Torci une longue lettre, où ce ministre lui parle avec une entière confiance, sans flatter les Espagnols ; où il expose les ménagemens qu'on a eus pour leur délicatesse, où il se plaint vivement de la manière dont ils répondent aux services qu'on

On le reçoit très-bien à la cour de France.

Confiance que lui témoigne Torci.

M. de Torci au duc de Médina-Céli, 18 juill.

ne cesse de leur rendre. Citons quelques morceaux de cet écrit, parce que la matière est importante. 1702.

„ Aussi-tôt qu'il y a quelque sujet „ de plainte à Madrid, soit des particuliers, soit du public, on ne „ manque pas d'en attribuer la cause „ à la France : si les particuliers ou „ le public ont au contraire quelque „ sujet d'être satisfaits, jamais on ne „ veut croire que la France y ait part. „ De pareils jugemens importeroient „ peu, si d'ailleurs les affaires étoient „ dans l'état où il conviendroit qu'elles „ fussent ; mais le mal a été jusqu'à „ présent que les principaux de „ la monarchie ont été bien plus occupés „ de leurs prétentions, de „ leurs intérêts & de leurs passions, „ particulières, (votre excellence pardonnera „ si je lui parle avec cette „ confiance) „ qu'ils ne l'ont été du bien de l'état. Ainsi l'on ne sort point „ encore du désordre des régnes précédens : & si les choses continuent „ sur le même pied, bien loin que „ l'intelligence de la France & de

Plaintes de ce ministre contre les Espagnols.

1702. „ l'Eſpagne ſerve à la grandeur de „ l'une & de l'autre monarchie, comme il y avoit lieu de le croire, cette „ union ne ſervira qu'à ruiner la „ France, par des ſecours exceſſifs „ d'hommes & d'argent qu'elle eſt „ obligée de donner, & à perdre l'Eſpagne par le peu d'efforts qu'elle „ fait pour réſiſter aux entrepriſes de „ ſes ennemis „.

Leurs variations à l'égard du roi de France.

Torci relève l'injuſtice des Eſpagnols à l'égard de Louis XIV. Lorſque ce monarque refuſoit au commencement d'entrer dans les détails de leur adminiſtration, on murmura, on dit à Madrid qu'il ſe contentoit d'avoir mis ſon petit-fils ſur le trône, & qu'il ne s'embarraſſoit point de remédier aux maux de l'Eſpagne. Lorſque depuis il a bien voulu être conſulté, & donner ſon avis ſur les affaires, on a dit que rien ne ſe décidoit plus qu'à Verſailles; on s'eſt récrié ſur ce que les Eſpagnols devoient attendre leur ſort de la cour de France.

Leur indifférence pour le ſer-

Torci ſe plaint avec modération de la nobleſſe, qui a montré tant d'indif-

férence pour le service de son roi ; qui l'a laissé partir seul pour la défense de la monarchie, qui a même augmenté par ses discours le mal d'une pareille conduite. Il parle avec la même sincérité du cardinal Portacarréro, d'Arias devenu archevèque de Séville, de Médina-Sidonia, de San-Estevan. Il témoigne au duc de Médina-Céli le desir qu'à Louis XIV de pouvoir s'en rapporter principalement à ses lumières & à son zèle. Il assure que Philippe, après la campagne, reprendra le chemin de Madrid. Il parle de la princesse des Ursins avec éloge, en observant qu'elle paroît bien resolue de ne se point mèler d'affaires, selon l'intention du roi, & qu'il ne faut pas s'étonner que son poste lui attire des envieux ni que l'on tienne contre elle de mauvais discours.

1702. vice de Philippe.

Dans le tems même que le ministre écrivoit ainsi au duc, Louville, avec sa vivacité ordinaire, écrivoit au ministre que c'étoit un homme sans religion & sans probité; *sept fois grand d'Espagne, & par conséquent sept fois*

Médina-Céli décrié par Louville.

Lettre du 19 juill.

1702. *plus corrompu que les autres*; d'une prodigalité excessive, & capable de toutes sortes d'injustices pour satisfaire à ses dépenses ; d'une ambition démesurée, & d'une licence de mœurs scandaleuse. *Enfin laissez-le retourner à Madrid, & vous verrez si vous pourrez tirer bon parti d'un homme de ce carractère.* Il devint effectivement dans la suite un des plus dangereux ennemis de son roi.

La junte prévenue contre les François.

Ce qui se passoit alors à Madrid, confirma d'ailleurs les plaintes du ministre de France sur les Espagnols. Portocarréro pressoit la princesse des Ursins de prendre connoissance des affaires, pour aider la reine de ses conseils : elle refusa constamment : que n'eût-il pas dit si elle avoit voulu s'en mêler, & qu'elle n'eût pas appuyé ses préventions ? Le pardon accordé aux Messinois excita les murmures de la junte. *Ce sont-là des conseils de France,* s'écria d'un ton emporté Villafranca. Au sujet d'une consulte concernant le commerce des François en Amérique, Monterei releva les services que la France rendoit à l'Espagne ; mais

La princesse des Ursins à M. de Torci, 12 juill.

Montalto ne craignit point de dire que, si elle la défendoit d'un côté, elle la ruinoit de l'autre. La princesse des Ursins tenoit de la reine ces particularités désagréables, & en rendoit compte. 1708.

C'étoit bien l'intention du cabinet de Versailles, que la reine consultât en secret la princesse sur les affaires du gouvernement: on en sentoit la nécessité pour le tems où aucun François n'assisteroit à la *junte*. Cette femme habille, profitant des avis qu'elle avoit reçus, évitoit avec soin de se compromettre. Les Espagnols commençoient à la louer. "Il faut leur pardonner, lui marquoit Torci, si ce „ qu'ils avoient vu sous l'autre règne „ leur faisoit craindre sans distinction „ toutes les personnes en place „. „ Quand à la reine, tout retentit de „ ses louanges, dit le ministre, les „ lettres sur son sujet sont si uniformes, que je crois qu'elle pourroit „ entreprendre des choses plus difficiles que celles de racourcir les queues,

Succès de la princesse des Ursins,

Lettre du 23 juill.

& de la reine.

1702. „ & de réformer les *tontillos* des dames de Madrid „

Opinion du ministre de France sur Médina-Céli.

Il ajoute, en parlant du duc de Médina-Céli, que ses intentions lui paroissent bonnes, *autant qu'on peut juger par des paroles*; qu'il le croit capable de bien servir les deux rois, & qu'il a voulu pour cette raison l'attacher particuliérement aux intérets de la France. Une dépèche du roi à Marsin roule en grande partie sur le même objet, & fait entendre que le duc avoit été trop peu ménagé, & qu'il importoit de le regagner à force de bons traitemens, y ayant si peu de sujets en Espagne dont on pût attendre des services essentiels. On jugeoit sur des probabilités, ne pouvant mieux faire : on changea souvent d'opinion au gré des circonstances.

Le roi au comte de Marsin. 24 juill.

Louis craint qu'on n'empêche Philippe de s'exposer.

Louis XIV, inquiet pour la sureté, de son petit-fils, n'étoit pas moins zélé pour sa gloire. Il craignoit que les Espagnols ne le tinsent éloigné de tous les périls; il ordonnoit à Vendôme & à Marsin, non de l'exciter, puis-

qu'il ne manquoit pas de courage, mais de le diriger par leurs avis *Son rang & sa qualité de roi*, dit-il, *l'obligent à donner l'exemple à ses sujets* L'essentiel est de lui faire connoître *les conjonctures où il doit s'exposer aux dangers*, *& celle où la prudence veut qu'il les évite.* En même-tems il écrit au jeune roi: 1702.

„ Il est inutile de vous dire combien je souhaite que les succès de votre première campagne soient heureux. La réputation de toute votre vie en dépend; & je suis persuadé que vous ferez pour l'acquérir tout ce que je puis attendre, & de votre sang & de la bonne opinion que j'ai de V. M. Ne vous exposez pas mal-à-propos, mais ne déférez pas à des conseils timides. Croyez ceux du duc de Vendôme & de Marsin. Je crois vous donner les marques les plus essentielles de mon amitié en songeant à votre gloire „.

Il l'invite à exercer sa valeur.

Louis XIV à Philippe, 24 juill.

Philippe avoit naturellement du courage, & brûloit d'impatience de se signaler contre ses ennemis. Il partit

Vendôme défait un corps de cavalerie.

1702. le 20 juillet de Crémone pour joindre l'armée. Le 26, Vendôme surprit à SantaVittoria un corps de cavalerie allemande, de trois mille hommes, que commandoit le général Visconti ; il le défit entièrement, presque sans combat. L'affaire fut si prompte, que le roi marchant à la tête d'une colonne n'eut pas le tems de charger, & n'arriva que lorsqu'on pilloit déjà le camp. " Ne soyez point surpris, marqua-t-il à Louis XIV, si je laisse à M. de Vendôme le soin de vous envoyer un courrier : je ne veux point me faire honneur d'une action dont il a tout le mérite ; & quand j'enverrai à V. M. quelqu'un de ma part, je veux que ce soit une action décisive, afin que V. M. n'ait pas une fausse joie ". Reggio se rendit au premier coup de canon, & le duc de Modène, allié des impériaux, abandonna sa capitale.

Philippe V à Louis XIV, 27 juillet.

Honneurs que lui rendent les Espagnols.

Un grand homme, surtout après une action d'éclat, triomphe des préventions les plus contraires à ses compatriotes. Aux yeux des ministres espagnols,

espagnols, Vendôme devint en quelque sorte un Espagnol digne de tous les honneurs. Comme il se trouva dans la chambre du roi à l'heure du *despacho*, & qu'il voulut se retirer, Médina-Sidonia, & San-Estevan prièrent Philippe de le faire conseiller d'état pour honorer leur corps, de lui donner même l'ancienneté sur eux : de sorte qu'il entra au conseil, où il eut la première place. C'étoit parmi eux une distinction inouie.

1702.

Le comte de Marsin au roi, 1er. août.

En révérant ainsi le mérite dans un François, ils rougissoient sans doute pour leur patrie de la conduite du duc d'Ossuna, qui avoit abandonné le roi lorsqu'il marchoit aux ennemis. Quel que fût son motif, une telle action fut représentée comme infame. Louis XIV, déjà fâché qu'on ne l'eût pas puni sur le champ après l'affaire de l'huissier, écrivit qu'à la première occasion qu'il en fourniroit, on devoit l'envoyer prisonnier au Château de Milan, & blâma le comte de Marsin d'avoir souffert que ses fautes restassent impunies. Marsin méritoit

Fautes du duc d'Ossuna impunies.

peut-être ce reproche. Quoique infiniment rebuté par les désagrémens de sa place, c'étoit à lui à soutenir la foiblesse du prince, d'autant plus dangereuse alors que ses vapeurs l'avoient rendu presque insensible à tout.

1702.

Le roi au comte de Marsin, 6 août.

Conseil dangereux sur l'Espagne.

Lettre du 7 août.

Louville affectoit de n'y pouvoir plus tenir. « Vous me donneriez cent „ mille écus de rente, & me feriez „ grand d'Espagne pour y demeurer, „ que je ne le ferois pas, écrivoit-il „ à Torci; & j'y demeurerois pour rien, si la France vouloit enfin pren„ dre la hardiesse de gouverner l'Espa„ gne, & que le roi d'Espagne fût pré„ cisément le contraire de ce qu'il „ est. On ne se laissa que trop persuader par ces dangereuses insinuations.

Bataille de Luzara qui ne décide rien.

Il auroit fallu chasser d'Italie le prince Eugène; comme on l'avoit espéré, pour exécuter ensuite solidement des projets de réforme politique. Mais ce général, quoique très-inférieur en forces, trouvoit dans son courage & son génie de quoi résister même à Vendôme. Les deux armées combattirent le 15 à Luzara. Il y eut

beaucoup de sang répandu. Le roi s'exposa au canon, & montra de l'intelligence pour la guerre, ainsi que de la valeur. Il remporta l'avantage, puisqu'il se rendit maître de Luzara, le magasin des ennemis. Cependant Eugène resta dans son poste, d'où il canonna encore les vainqueurs, sans qu'ils pussent attaquer ses retranchemens. Ils prirent Guastalla en neuf jours. On avoit délivré Mantoue dont les impériaux faisoient le blocus On se félicitoit d'une campagne avantageuse. Elle l'étoit sans doute; mais il s'en falloit bien qu'elle fût également décisive; & le comte d'Estrées se trompa fort en écrivant de Messine, qu'on ne pouvoit douter que les Allemands ne fussent entièrement chassés d'Italie.

1702.

Le comte d'Estrées à Torci, 29 août.

En Espagne, la reine, dirigée par la princesse des Ursins, se faisoit adorer des grands & du peuple. Elle étonnoit la junte par une application & un amour du travail, dont peu de ministres étoient capables. Leurs longs discours, souvent inutiles, l'ennuyoient fort: ne voulant pas les

Adresse de la reine d'Espagne, pour éviter les longs discours.

1702. La princesse des Ursins à M. de Torci.

interrompre de peur de les offenser, elle leur donna une leçon adroite qui produisit le meilleur effet : elle prit son ouvrage, lorsqu'elle les vit se perdre en digressions. Comme on parle de choses qui ne regardent point les affaires, dit-elle gracieusement, j'emploierai ce tems à travailler. Ils la comprirent, se regardèrent avec étonnement, rirent beaucoup, & se corrigèrent en partie. Dès que l'ancienne habitude revenoit, la reine prenoit son ouvrage, ou bien ils s'avertissoient mutuellement qu'elle alloit le prendre.

Sa prudence dans les affaires.

Elle faisoit tout son possible, en accordant des graces, pour qu'on s'en crût obligé au roi seul. Elle secondoit les intentions de la cour de France, toujours exposée à une critique jalouse. Orri avoit été renvoyé en Espagne, pour l'exécution des projets qu'il avoit tracés. Portocarréro & Arias parlant de lui dans la *junte*, comme d'un fort habile homme, qui s'occupoit des moyens de rétablir les finances & le commerce, deux autres mi-

niſtres demandèrent *avec une impertinence outrée*, (c'eſt ainſi que la reine s'en expliqua) quel beſoin on avoit pour cela des François, & de quoi ſe mèloit Louis XIV ? Rien n'étoit certainement plus difficile que de faire entendre raiſon à des hommes ſi altiers & ſi prévenus.

1702. Impertinence de quelques miniſtres.

La princeſſe des Urſins, en rapportant ces détails, prie Torci de réfléchir à l'extrême jeuneſſe de la reine. " Si elle doit gouverner le roi dès-à-„ préſent, il faut qu'elle ait quelqu'un „ elle-même qui la gouverne, ou qui „ puiſſe au moins lui donner de bons „ conſeils & du courage. Comme je ne „ crois pas pouvoir reſiſter long-tems „ dans cet emploi, la choſe à quoi „ vous devez le plus penſer, c'eſt à „ trouver celle qui remplira ma place. „ Si j'avois été Eſpagnole la reine l'au-„ roit été auſſi „. Elle ſouhaite ſurtout un excellent ambaſſadeur, & ne doute point qu'en ſe ſervant toujours du nom de Philippe V, il ne vienne à bout de réformer la monar-

La princeſſe des Urſins conſeille d'envoyer quelqu'un de France pour gouverner.

1702. chie. Au lieu de croire qu'on pouvoit seulement, dans les conjonctures, étayer cette grande machine qui menaçoit ruine de toutes parts, elle se montre persuadée qu'avec de certaines précautions, le cabinet de Versailles peut entreprendre tout ce qu'il voudra, dès que Philippe sera de retour. C'étoit bien de la confiance en des tems si orageux.

Descente des ennemis à Cadix.

M. de Blécourt au roi, 2 septembre.

Peu de jours après la date de cette lettre, les Anglois & les Hollandois firent une descente aux environs de Cadix; & le prince de Darmstadt qui s'étoit attaché à leur service, fit répandre des libelles pour soulever les provinces. Un prêtre de la chapelle du roi & un moine connoissoient ses correspondans: on les arrêta tous deux.

Inquiétudes sur la Catalogne.

Si la saison n'eût pas été trop avancée, & que les ennemis eussent passé le détroit, on risquoit de perdre la Catalogne. Les peuples y respiroient déjà la révolte, & le comte de Palma, viceroi, n'étoit propre qu'à rendre leurs dispositions plus mauvaises. Médina-

Céli y séjournoit dans ses terres. Le ministre de France, qui l'avoit pressé de se rendre incessamment à Madrid, le pressa par une seconde lettre de ne point quitter la Catalogne, où ses services devenoient absolument nécessaires. Ces preuves de confiance envers un homme qu'on avoit peint de couleurs si odieuses, venoient toujours de l'espérance de le gagner, & de suppléer par ses talens à l'incapacité des autres. La reine lui envoya des ordres conformes aux vues du ministère françois.

1702.

On y emploie Médina-Céli.

A l'approche du danger, elle se fit admirer davantage : elle offrit d'aller par tout où sa présence pourroit être plus utile ; elle soutint le poids des affaires & les ennuis de la junte, avec une ardeur au-dessus de ses forces ; elle y gagna de grands maux de tête. Son exemple, l'amour & la vénération qu'elle inspiroit, excitèrent des sentimens de patriotisme. Quelques-uns des principaux personnages offrirent leur argent ; plusieurs villes offrirent de lever des troupes ; & l'on ne

La reine excite les courages.

1702. vit dans le peuple en général aucun mouvement qui pût donner de l'inquiétude.

Louis XIV desire que Philippe retourne en Espagne.

Louis XIV n'en étoit pas moins persuadé, que les circonstances exigeoient le retour de son petit-fils en Espagne.

Le roi au comte de Marsin, 14 septemb.

„ Il est de sa gloire autant que de son „ intérêt, marque-t-il au comte de „ Marsin, de retourner à la défense „ de son royaume; & même le pré„ texte de repasser en Espagne est plus „ honorable, qu'il ne le feroit s'il „ attendoit jusqu'au mois de novem„ bre pour quitter l'armée, & si la sai„ son avancée l'obligeoit à partir, „ laissant encore les Allemands en Ita„ lie ". Qu'il retourne à Milan, qu'il y régle les affaires, qu'il s'embarque au bout de quinze jours ou trois semaines: c'est ce que le roi desire & conseille.

Il désigne le cardinal d'Estrées pour ambassadeur.

Il annonce que le cardinal d'Estrées lui a paru plus capable que personne de remplacer Marsin dans son ambassade. Ce choix pouvant déplaire aux Espagnols à cause de la dignité du car-

dinal, il convenoit de prendre quelques précautions. Ainsi d'Estrées, qui négocioit à Venise, devoit se rendre bien-tôt à Milan, sous prétexte de saluer le roi avant son départ. Philippe devoit lui offrir d'assister au *despacho*, lui proposer ensuite de l'accompagner en Espagne, & se charger d'obtenir le consentement nécessaire. Enfin le cardinal devoit paroître y aller, non par ordre de sa cour, mais à la prière du roi d'Espagne. Tels étoient les arrangemens : peut-être auroit-il mieux valu éviter ces inutiles détours. 1702.

Le dégoût du jeune prince pour les affaires devenoit si dangereux, que Louis XIV s'efforça de l'aiguillonner, en lui écrivant avec autant de force que d'amitié sur les effets de cette indolence qui venoit autant du caractère que des vapeurs. Voici sa lettre : **Il tâche d'exciter son petit-fils au travail.**

" Vous avez parfaitement répondu
,, pendant la campagne, à ce que j'attendois de votre courage, & les marques que vous en avez données ont fait voir combien vous êtes digne de votre sang & du trône où **Lettre instructive. Louis XIV à Philippe V, 10 septembre.**

„ Dieu vous a placé. Le zèle des Espa-
1702. „ gnols paroît même augmenter à pro-
„ portion de la gloire que vous avez
„ acquise ; & je vous donne avec
„ plaisir, avant votre retour en Espa-
„ gne, toutes les louanges que j'étois
„ persuadé que vous mériteriez lors-
„ que vous vous seriez fait connoître.
„ Elles ne vous doivent point être
„ suspectes de ma part. Je louerai
„ toujours le bien que vous ferez, &
„ je vous avertirai de même de ce que
„ j'apprendrai de vos défauts : l'ami-
„ tié particulière que j'ai pour vous
„ le demande, aussi bien que la con-
„ fiance que vous avez en moi. Per-
„ sonne ne vous diroit ce que je puis
„ vous dire : ainsi vous auriez sujet
„ de vous plaindre de mon silence, si
„ je ne vous faisois pas remarquer le
„ mal que vous pouvez corriger. Il
„ faut seulement que nous observions
„ un profond secret, & que qui que
„ ce soit ne soit informé des avis que
„ je vous donnerai. Il ne suffit pas d'a-
„ voir fait connoître votre valeur à la
„ tête des armées ; il faut pour vo-

La valeur peu utile à un roi, sans l'application aux affaires.

„ tre gloire travailler au rétabliſſe-
„ bliſſement de vos affaires, & vous
„ n'y parviendrez que par beaucoup
„ de ſoins & par une extrême appli-
„ cation. Vous ne voyez que trop le
„ déſordre où elles ſont par la pareſſe
„ des rois vos prédéceſſeurs. Leur
„ exemple vous apprendra à réparer
„ par une conduite oppoſée le préju-
„ dice qu'ils ont cauſé à la monarchie
„ d'Eſpagne. Je vous avouerai que je
„ vois avec douleur que, dans le tems,
„ que vous vous expoſez ſans peine à
„ tous les périls de la guerre, il ſem-
„ ble que le courage vous manque
„ pour combattre un vice auſſi odieux.
„ Je ſais qu'il vous entraîne, & que
„ vous ſuccombez lorſqu'il eſt queſ-
„ tion d'entendre parler d'affaires &
„ de vous appliquer. Enfin, j'ai pei-
„ ne à vous le dire ; mais on m'aſſure
„ que les lettres que je reçois de vous,
„ & même celles que vous écrivez à
„ la reine, ſont dictées par Louville.
„ Pendant qu'il étoit auprès de moi,
„ j'en ai reçu de V. M. Ainſi je ſais
„ qu'elle n'a pas beſoin de ſecours

1702.

Le public n'ignore pas les fautes des princes.

1702. „ pour bien écrire; mais le public pen-
„ sera différemment. Il ne faut pas
„ croire qu'il ignore de telles parti-
„ cularités. Elles lui sont connues
„ avant même qu'elles parviennent
„ jusques à moi : car on ne s'empresse
„ pas de me donner de pareils avis.
„ Jugez de l'effet que ce bruit doit
„ faire pour votre réputation ; songez
„ aussi au chagrin de la reine, si elle
„ en est informée, & considérez si elle
„ n'aura pas sujet de croire que vous
„ manquez pour elle de confiance &
„ d'amitié. Vous n'avez pas de plus
„ grand ennemi que la paresse : si elle
„ vous surmonte, vos affaires achève-
„ ront de périr, & leur décadence vous
„ fera perdre la réputation que votre
„ courage a commencé de vous acqué-
„ rir. Je vous dois cet avertissement,
„ & par la tendresse que j'ai pour vous,
„ & par la nécessité dont il est que
„ vous travailliez de votre côté, si vous
„ voulez que je continue à vous secou-
„ rir. Comptez enfin que je n'aurai
„ jamais de joie plus parfaite que lorf-
„ que je vous verrai tel de toutes ma-

„ nières que je vous ai toujours souhaité ". Quel père donneroit à son fils de meilleurs conseils?

1702.

On venoit de conclure en France un traité avec l'électeur de Bavière, pour l'engager à faire une diversion contre l'empereur. On lui assuroit le gouvernement héréditaire des Pays-bas, & même la cession des deux petites provinces de Gueldres & de Limbourg, au défaut de conquêtes équivalentes. Louis avoit fortement insisté dans ses dépêches sur la nécessité de quelque démembrement, seul moyen de sauver le corps de la monarchie d'Espagne. Les ministres du *despacho* la sentoient aussi, & Philippe ratifia sans difficulté les engagemens pris avec l'électeur.

Cession faite à l'électeur de Bavière.

Quoiqu'il ne s'attendît point à quitter si tôt l'Italie, & qu'il eût de la répugnance à retourner en Espagne, il se détermina au départ sans beaucoup d'efforts. Le desir de revoir la reine le rappeloit. Marsin ajoute à ce motif *le goût pour l'inaction, la solitude & le silence*. Il assure qu'une fois retourné

Philippe se détermine au retour.

Lettre à M. de Torci, 19 septembre.

1702. à Madrid, le monarque y sera plus volontiers & mieux enfermé qu'aucun de ses prédécesseurs, & que la reine le gouvernera infailliblement, lui & le royaume. Du moins si elle prenoit cet ascendant, on pouvoit compter qu'elle y joindroit le mérite de l'esprit & des vertus.

Les Espagnols craignent que le roi ne lève des troupes.

La princesse des Ursins à M. de Torci, 21 septemb.

La reine faisoit déjà beaucoup: elle donnoit du zèle à la nation, de l'activité à la *junte*; mais elle trouvoit toujours des obstacles dans la lenteur & dans les préjugés opiniâtres des Espagnols. On avoit consenti à la levée d'un régiment de cavalerie qui devoit porter son nom: on avoit ensuite rendu cette levée comme impossible par un mauvais choix d'officiers; & la crainte de voir des troupes réglées à la disposition du roi, prévaloit sur les besoins pressans de l'état.

Personnes suspectes, qu'on néglige d'arrêter.

Plusieurs particuliers étoient suspects d'intelligences criminelles: Arias, entêté de l'opinion qu'un *Espagnol ne peut être infidèle à son roi*, négligeoit les avis qu'on recevoit à cet égard, & les supposoit de peu d'importance. On

arrêta cependant l'écuyer de l'ambassadeur de Turin, le seul homme de considération qui parût coupable : cet ambassadeur donna un bel exemple, en demandant qu'on le punît s'il l'étoit". Je ne ferai guère tranquille, „ écrivoit la princesse des Ursins, si „ le roi revient ici sans troupes. On „ découvre tous les jours des gens „ engagés dans le parti ennemi ; & „ l'expérience fait voir que les pro- „ pres domestiques de S. M. ne sont „ pas plus fidèles que les autres. „ Cela ne peut guère être autrement : „ car ils servent tous en même-tems „ quelque grand seigneur, sans le- „ quel ils ne pourroient pas subsis- „ ter ". 1702.

Un de ces grands seigneurs, l'amirante de Castille sembla vouloir justifier tous les soupçons qui tourmentoient depuis long-tems les deux cours. Depuis le départ du roi pour l'Italie, il étoit nommé à l'ambassade de France, conformément aux intentions de Louis XIV. Il avoit différé son départ sous divers prétextes,

L'Amirante diffère de partir pour l'ambassade de France.

M. de Blécourt à la princesse des Ursins, 26 septemb.

1702. quoiqu'il affectât le desir de se rendre promptement à un poste si honorable; il avoit su éluder toutes les représentations, tous les ordres contraires à ses vues secrettes. Enfin il partit le 13 septembre, emportant, dit-on, pour trois millions d'effets; tant il souhaitoit, à l'entendre, de faire honneur au roi & à l'ambassade.

Sa fuite en Portugal.

Il prend le chemin de Madrid, comme le plus beau. Arrivé à Tordésillas, il feint que la reine lui a donné un contre-ordre, & qu'il est chargé d'une négociation pour Lisbonne; il quitte la route de France; il passe en Portugal, avec le comte de la Corzana son neveu, & avec tous ses équipages.

Indolence d'Arias.

Le président de Castille, averti de sa marche, n'en voulut rien croire. La princesse des Ursins alla le lendemain à la junte en porter des nouvelles sûres; elle fit instance pour qu'on dépêchât des courriers; on n'envoya personne. On n'apprit les détails que par le courrier ordinaire. La fuite de l'amirante étoit d'autant plus incompréhensible, qu'il possé-

doit en Espagne des biens immenses: il alloit les perdre, sans que rien pût l'en dédommager. 1702.

Frayeur de la reine.

La reine effrayée écrivit à Louis XIV: „ comme une pareille résolu-„ tion d'un sujet si considérable par „ sa naissance, ses biens, sa parenté „ & ses créatures, peut avoir des „ suites très-fâcheuses, je ne saurois „ trop implorer votre protection „ pour le roi votre petit-fils & pour „ moi; d'autant plus qu'avant hier „ la nuit on essaya d'entrer dans mon „ appartement. Je vous avoue que „ mon courage n'est pas à l'épreuve „ des trahisons, & que ma peur fut „ extrême. Ce palais-ci est ouvert à „ tout le monde, & l'on ne peut être „ en sureté parmi une infinité de do-„ mestiques qui sont donnés par tou-„ tes sortes de gens ".

L'imagination avoit grossi les objets.

Elle avoit entendu essayer des clefs dans quelques serrures; la princesse des Ursins en avoit pris l'épouvante comme la reine, & peignit vivement le fait à Torci: mais tout le mal ve-noit probablement, comme le mar-

1702. qua Blécourt, d'un homme qui avoit une clef, & qui s'en étoit servi pour entrer chez une dame du palais. Cette aventure, grossie par l'imagination, fit encore mieux sentir la nécessité d'une bonne garde.

On s'occupe sérieusement des moyens de former la garde.

On s'occupoit sérieusement à l'armée de cet objet : les ministres du *despacho*, plus raisonnables que ceux de la junte, se prètèrent aux vues du roi ; & il envoya ordre au marquis de Castanaga de lever pour sa garde un régiment de cavalerie. Il lui envoya en même-tems les fonds nécessaires : car on ne pouvoit en espérer de la junte. Les cent mille écus de la reine, ce fruit des états d'Aragon, qui étoient encore en réserve, furent consacrés principalement à l'exécution d'un projet, qu'elle-même avoit si fort à cœur. Marsin proposoit aussi le plan d'un régiment d'infanterie Walonne, & l'on écrivit en Flandre pour l'exécuter.

Soupçons publics contre le prince Eugène.

Nous avons vu les soupçons répandus sur le prince Eugène, les précautions prises en conséquence. Un nou-

vellifte de l'armée ayant écrit que la crainte de quelque attentat des ennemis, contre la perfonne du roi, avoit fait renforcer fa garde ordinaire, & la lettre ayant été interceptée, Eugène la renvoya au duc de Vendôme avec un manifefte de fa main en ces termes :

1702.

Le comte de Marfin au roi, 26 fept.

Manifefte qu'il envoie à Vendôme.

" Cette lettre a été prife par un „ de nos partis. L'on fait favoir à „ M. le duc de Vendôme & à toute „ l'armée, que le prince Eugène n'a „ jamais été un affaffin, & qu'il n'y „ a aucune raifon qui pût l'obliger à „ une auffi infâme action : il eft même „ connu dans le monde fur le pied „ de ne fervir que pour l'honneur & „ la gloire, outre qu'il fert un maî„ tre qui ne s'eft jamais fervi de pa„ reilles voies, & qui eft incapable „ de les commander. Ainfi, s'il n'y „ a d'autre raifon que cela qui a fait „ redoubler les gardes, on les peut „ fur ma parole laiffer dans le pre„ mier état ".

La garde n'en étoit pas moins néceffaire.

Quelle apparence en effet qu'Eugène eût médité ce crime affreux ?

1702. mais les avis qu'avoit reçus la cour de France ne devoient pas être négligés : ils auroient dû seulement demeurer secrets. Quant à la garde qu'on vouloit former en Espagne, elle étoit évidemment nécessaire, soit pour la sureté du roi, soit pour la réforme du royaume. Du bon ou du mauvais usage qu'on en feroit, devoit dépendre en partie le bonheur ou le malheur des Espagnols.

Les Anlgois échouent à Cadix, par le zèle des Espagnols.

S'ils étoient difficiles à plier aux changemens qu'on jugeoit indispensables, du moins la fidélité de la nation en général pouvoit inspirer de la confiance. Les ennemis s'étoient vainement flattés, sur les assurances du prince de Darmstadt, que l'Andalousie & d'autres provinces remueroient en leur faveur. L'expédition de Cadix échoua, parce qu'ils ne trouvèrent que du zèle au lieu de soulèvement. Presque sans troupes, avec des milices mal armées, le marquis de Villadarias eut la gloire de les repousser. Ils levèrent le siège de Matagorda, forteresse qui défendoit Cadix;

ils ſe rembarquèrent le 27 ſeptembre, n'ayant fait que ſe rendre odieux en ſaccageant le port Sainte-Marie. 1702.

Quelques jours auparavant, les galions du Mexique étoient heureuſement arrivés, ſous l'eſcorte de vingt-trois vaiſſeaux françois, commandés par le comte de Chateau Renaud. On les attendoit avec une extrême impatience, comme la principale reſſource de l'état. Louis XIV en particulier, qui ruinoit malgré lui ſon royaume pour la défenſe de l'Eſpagne, ſe flatta d'être ſoulagé d'une partie de cet énorme fardeau. Il ſe hâta d'envoyer ſes inſtructions & ſes ordres ſur un objet ſi important.

Arrivée des Galions.

Il vouloit que les effets de la flotte ne fuſſent point débarqués avant le retour du roi; que s'ils l'étoient, on défendît de les tranſporter ou d'en délivrer aucun; en un mot, que tout fût ſuſpendu juſqu'à ce que le roi eût fait lui-même, à Madrid, les diſpoſitions les plus conformes au bien de la monarchie. Son intention étoit que Philippe déclarât alors con-

Intention de Louis XIV pour qu'on retienne une partie des effets.

1702. fisqué, tout ce qui se trouveroit sur la flotte pour le compte des Anglois & des Hollandois, ses ennemis, auteurs d'une guerre injuste; qu'il déclarât en même-tems que les autres propriétaires ne recevroient aucun dommage, mais qu'étant obligé de faire d'énormes dépenses, & de rembourser en partie celles que la France avoit déjà faites pour lui, il prétendoit emprunter les effets appartenans à ses sujets, à ses alliés, & aux nations neutres; qu'il leur en payeroit pendant la guerre l'intérêt à six pour cent, & que le principal leur seroit rendu après la paix dans le terme de trois ou quatre ans.

Inconvéniens de cette opération.

Le roi au cardinal d'Estrées, 10 octob.

« Je sais, dit Louis XIV dans une „ dépèche au cardinal d'Estrées, que „ ce projet n'est pas sans inconvénient, & qu'il y a de fortes raisons „ pour le combattre; mais il faut en „ regarder l'exécution comme une „ ressource extraordinaire pour continuer la guerre. Le préjudice ne „ retombera que sur quelques particuliers. On peut dire même que

„ ce sera moins une perte pour eux, 1702.
„ qu'une occasion qu'ils auront manquée de faire tout le profit qu'ils „ pouvoient espérer". La bonne foi du commerce réclamoit contre de pareilles mesures : l'extrême nécessité pouvoit seule les rendre excusables ; & d'ailleurs il paroissoit impossible aux Espagnols de reconnoître sûrement ce qui appartenoit aux ennemis.

La princesse des Ursins les fait sentir.

La princesse des Ursins ne goûta pas elle-même ce projet. " J'y trou- „ ve, dit-elle, deux inconvéniens „ terribles. Le premier est qu'il n'y „ aura personne qui ne compte son „ capital perdu, par le peu d'appa- „ rence qu'il y a que le roi d'Es- „ pagne puisse jamais rembourser „ une somme si considérable : on „ croira même les intérêts très-mal „ assurés, par tant d'exemples que „ l'on a de la mauvaise foi du con- „ seil des finances : ainsi, outre les „ banqueroutes que cet argent ainsi „ retenu causera dans tout le com- „ merce, tous les intéressés crieront,

La princesse des Ursins à M. de Torci, 27 sept.

1702. „ parce que ces rentes ne feront d'au-
„ cun débit ; & je ne fais fi la France
„ n'en fouffrira pas autant & plus
„ qu'aucune autre nation. Le fecond
„ inconvénient eft que l'on compte
„ qu'il y a près d'un quart des effets
„ de la flotte deftiné à des œuvres-
„ pies, ou qui appartiennent à des
„ particuliers qui ont leur bien dans
„ les Indes, & qui attendent depuis
„ cinq ans leurs revenus pour payer
„ leurs créanciers. Ces gens feront
„ beaucoup de bruit, & on peut
„ dire que la moitié de l'Efpagne y
„ fera intéreffée ou directement ou
„ indirectement ". Il ne faut pas s'étonner que la princeffe entrât plus que jamais dans les affaires : elle étoit l'unique ou le meilleur confeil de la reine, & la cour de France applaudiffoit à fa conduite. Elle propofa un autre parti qui fut approuvé.

Défaftre de la flotte françoife.

Tandis qu'on s'occupoit ainfi de la flotte, il étoit à craindre qu'elle ne devînt la proie des ennemis. Les Efpagnols voulurent qu'elle débarquât dans leurs ports. Château-Renaud l'avoit

l'avoit conduite à Vigo en Galice. Quoique ce port fût mal fortifié, & n'eût que des milices pour défenseurs, il crut cependant l'avoir mise en sureté. On déchargea, on transporta l'or & l'argent à Lugo ; les marchandises restèrent sur les galions ; l'escadre françoise jeta l'ancre à l'entrée du port. Mais les Anglois & les Hollandois, sous les ordres du duc d'Ormond, venoient se venger du peu de succès de leur expédition de Cadix. La valeur des François & des Espagnols ne put résister à cette flotte redoutable. Le port fut forcé : on mit le feu aux vaisseaux ; & la France en perdit quinze. Une grande partie des marchandises fut jetée à la mer ; les flammes en consumèrent beaucoup ; les ennemis estimèrent cependant leur prise quatre millions d'écus. 1702.

Grande perte pour les Espagnols.

Cette affreuse nouvelle arriva le 29 octobre à Madrid. La reine assembla aussitôt la junte. On n'y prit d'autre résolution que d'envoyer les lettres au conseil d'état & de guerre. Elle représenta que ces longueurs étoient

Lenteurs inconcevables dans les affaires.

1702. La princesse des Ursins à M. de Torci, 31 octob.

préjudiciables, lorsque tous les momens étoient précieux: on lui répondit unanimement que *rien ne pressoit*. Le malheur venoit de ce qu'on avoit pris trop tard les précautions nécessaires; mais l'expérience ne corrige point les hommes entêtés de leurs préjugés & de leurs usages,

Louis XIV revient à sa première idée, par besoin d'argent.

Louis XIV à la reine d'Espagne, 10 novemb.

Louis XIV, dont la fermeté devoit subir bien d'autres épreuves, écrivit à la reine d'Espagne sur le désastre de la flotte: *les événemens sont entre les mains de dieu: souvent il tire le bien de ce que nous regardons comme des malheurs. Il faut songer à prévenir les suites de celui qui vient d'arriver. V. M. les a prévenues.* Il encouragea de même Philippe, & chercha de son côté les meilleurs expédiens. Il reprit ses premieres vues sur les trésors dont les galions étoient chargés: il

Le roi au cardinal d'Estrées, 11 novemb.

jugea absolument nécessaire que le roi d'Espagne les retint, s'en réservât la moitié pour lever des troupes, & lui en remit l'autre pour une partie des dépenses faites, & pour celles qu'on devoit encore soutenir; le tout avec

l'obligation de payer l'intérêt aux propriétaires. Il avoue dans une dépêche que les observations de la princesse des Ursins lui avoient fait abandonner ce projet, mais qu'il ne voit plus d'autres ressources. 1702.

Plus les inquiétudes redoubloient, plus la cour de France étoit embarassée au sujet des Espagnols. Elle avoit fait une fausse démarche en demandant l'amirante de Castille pour ambassadeur : elle en fit une autre toute semblable, en voulant que le marquis de Léganez le remplaçât. On avoit déterminé celui-ci par des insinuations, peu différentes d'un ordre formel, à passer en France, pour se justifier des soupçons & des reproches dont on le chargeoit. L'intention des deux cours étoit qu'il y fût hors d'état de nuire. Il partit après de longs retardemens, selon l'usage. On ne lui dissimula point les griefs accumulés contre lui, les preuves qu'on croyoit avoir de ses intelligences avec les ennemis de l'état. Il répondit à tout avec tant de force,

Fausse démarche par rapport à Léganez.

M. de Torci à la princesse des Ursins, 8 octobre.

1702. que Torci resta en suspens. Je vous „ avoue, dit-il à la princesse des „ Ursins, que plus je le vois, moins „ je sais encore ce que l'on doit vé„ ritablement penser sur son sujet, „ & que je crois très dangereux de „ se déterminer à le croire innocent „ ou coupable". Les Espagnols étoient persuadés de son innocence, observe le ministre, & on les révoltoit tous en le tenant comme exilé.

Léganez veut partir de France, & s'explique avec hardiesse.

Quand la fuite de l'amirante fut connue, cet embarras devint encore plus fâcheux. Léganez parla d'un ton hardi, déclarant qu'il préféroit son honneur à la vie & à la liberté; qu'il ne pouvoit rester en France comme un proscrit & un criminel; qu'il s'y voyoit deshonoré, puisque la défiance qu'on avoit de ses desseins étoit la seule cause de son voyage; que le roi son maître ne lui ayant pas ordonné expressément d'y venir, il se croyoit libre & étoit résolu de retourner en Espagne; que si l'on vouloit l'emprisonner, il ne craignoit aucun tribunal, étant sûr de son in-

Le roi au cardinal d'Estrées, 10 oct.

nocence. Pour le retenir sous un prétexte honorable, on imagina de le faire nommer ambassadeur extraordinaire, & Louis XIV demanda un ordre absolu qui ne lui permît point de refuser cet emploi. Philippe devoit donner pour raison, qu'il rappeloit le marquis de Castel-dos-rios son ambassadeur, dont la présence lui étoit nécessaire au Pérou : on l'en avoit nommé viceroi depuis longtems. 1702.

La patente d'ambassadeur est expédiée pour Léganez, malgré la répugnance du *despacho*. Marsin prie Torci de penser, avant de la remettre, s'il convient de faire une prison de l'ambassade d'Espagne en France, où l'on n'envoie que les criminels ou du moins les gens douteux. Louville s'exprime encore plus fortement. « Cette conduite foible & molle de « récompenser ceux qui font le mal, « permettez-moi de vous le dire, « monseigneur, perd tout. MM. de « Medina-Sidonia & de San-Estevan « en font d'une surprise extrême ; &

Il convenoit peu de le faire ambassadeur ; on envoie néanmoins sa patente.

Lettres du 18 oct.

1702.

„ le premier, quoique très-mesuré, „ ne put s'empêcher de me dire hier: „ quoi, il n'est donc question que „ d'être bien attaché à l'empereur & „ d'aller à Paris, pour avoir toutes „ sortes de distinctions du roi très- „ chrétien. Quel découragement, „ disoit-il, pour les gens fidèles, & „ quelle consolation pour les mal- „ intentionnés "!

On lui laisse la liberté de retourner en Espagne.

Mais la cour de France avoit changé de résolution, en apprenant que l'Andalousie étoit hors de péril. On cessa de craindre que Léganez pût nuire en Espagne: on crut devoir lui laisser la liberté de partir, d'autant plus qu'on étoit sûr qu'il le feroit au mépris d'une défense; & l'on ne jugeoit pas convenable d'arrêter un Espagnol de ce rang, qui n'étoit convaincu d'aucun crime. Louis ordonna de ne point parler dans le *despacho* de l'ambassade qu'on lui avoit destinée. C'étoit trop tard. De telles variations du ministère paroissent moins une preuve de foiblesse, qu'une suite de l'extrême difficulté des affaires. Il

Le roi au cardinal d'Estrées, 31 oct.

falloit gouverner la France & l'Espagne: la France épuisée donnoit seule assez de soucis. 1702.

Jusqu'alors le marquis de Louville, honoré de la confiance de Philippe V & de celle de Torci, avoit eu par ses conseils une influence, quelquefois utile, quelquefois dangereuse. Il s'étoit attiré des ennemis puissans qui cherchoient à le desservir auprès de Louis XIV. On lui reprochoit trop de précipitation dans les affaires, trop de familiarité avec Philippe, trop de hauteur avec les Espagnols. Sur ces deux derniers articles, il assure que c'est le roi qui a de la familiarité avec lui, ou plutôt qui lui en donne & l'oblige de la recevoir; mais que cette familiarité n'est jamais indécente surtout en public, au lieu que les François du plus bas étage se permettent avec ce prince des libertés inexcusables: qu'à l'égard des Espagnols, il n'a montré que deux fois de la hauteur; l'une en faisant accepter le traité de Portugal malgré Portocarréro & Arias; l'autre, en

Reproches faits à Louville.

M. de Louville à MM. de Beauvilliers & Torci, 12, 14, & 24 octob.

1702. empêchant qu'on ne fit périr injuſtement le duc de Montéléon ; deux crimes dont il aura bien de la peine à ſe repentir. Il rapporte que le duc de Savoie a dit ſur ſon compte : " Tant „ que ce monſieur de Louville reſ„ tera auprès du roi, on lui attri„ buera tout ce que le roi fera de „ bien ; & il faudroit à ſa place un „ bon Eſpagnol, qui de long-tems „ ne paſſeroit pour avoir le même „ aſcendant. Enfin il attribue au duc „ de Savoie le deſſein de le perdre „ par le moyen de la reine d'Eſpa„ gne ; & il ſoupçonne le Duc d'Ar„ court d'y concourir, parce qu'on „ n'avoit pas ſuivi ſes vues contraires „ au voyage d'Italie ". Quoiqu'il en ſoit, ſes ſervices parurent encore néceſſaires. Torci voulut qu'il retournât en Eſpagne. On crut que l'expérience le rendroit plus modéré ; on ne prévit pas les orages de la cour, où ſon caractère ardent pourroit attiſer le feu de la diſcorde.

Il prétend que le duc de Savoie veut le perdre.

On le fait retourner en Eſpagne, mais avec des précautions.

Cependant un mémoire envoyé au cardinal d'Eſtrées, pour ſervir de ſup-

plément aux instructions du comte de Marsin, prouve l'attention de Louis XIV & de son ministre aux plaintes des Espagnols, ainsi qu'aux moyens de rectifier leur gouvernement. Il y est dit de Louville, qu'on se plaint depuis le passage de Philippe en Italie, de sa trop grande vivacité, de sa hauteur; du mépris avec lequel il traite les Espagnols & qu'il inspire pour eux. Le roi ordonne au cardinal d'examiner le fondement de ces plaintes. Si Louville abuse de la confiance de Philippe, s'il aliéne la nation, on doit prendre le parti de le rappeler: si l'envie seule excite ces plaintes, on doit seulement l'avertir de se modérer davantage, & l'ambassadeur peut se servir de lui fort utilement, pour faire savoir au roi d'Espagne ce qu'il ne pourra dire lui-même.

1702. Mémoire pour le cardinal d'Estrées.

Selon le mémoire, ce prince "éloi-„ gne la nation espagnole de son ser-„ vice par une préférence trop mar-„ quée pour les François: il semble „ que ses sujets lui soient insupporta-

Les Espagnols se plaignent de la préférence que Philippe V donne aux François.

1702. „ bles; au moins ils s'en plaignent: „ ils prétendent que c'est par cette „ raison que plusieurs sont retour- „ nés à Madrid, au lieu de suivre „ le roi à l'armée: ils publient que „ depuis qu'il est sorti de cette ville, „ il a cessé entiérement de parler leur „ langue, & qu'ils montrent un mé- „ pris & une aversion extrême pour „ la nation... Il est froid, les Es- „ pagnols sont réservés: rien ne „ forme la liaison entre le souverain „ & les sujets. Ceux-ci attribuant „ aux François l'éloignement du „ prince pour les Espagnols, leur an- „ tipathie naturelle en est extrême- „ ment augmentée".

Marsin leur avoit déplu.

Le comte de Marsin, ajoute-t-on, quoiqu'il ait toute la sagesse & toutes les qualités nécessaires, n'a pu éviter que les Espagnols le regardassent comme un de ceux qui contribuoient le plus à les décrier auprès du roi leur maître: il a représenté que son retour en Espagne nuiroit beaucoup au service, parce que la vivacité de son zèle avoit en quelque sorte soulevé

toute la nation contre lui. (Le cardinal d'Estrées la souleva bien davantage. Dans l'éloignement, on se trompoit sur beaucoup d'objets. Nous verrons surtout que Philippe V s'attacha très-fortement à l'Espagne.) 1702.

" Il est nécessaire que le roi d'Espagne s'applique à gagner l'amitié de ses sujets. S'il a peu d'estime pour les Espagnols, il faut qu'il cache avec soin ses sentimens, qu'il songe qu'il doit passer sa vie avec eux, que c'est sur eux qu'il régne. ..... Il faut les former, augmenter leur zèle, les exciter à se rendre habiles à toutes sortes d'emplois. Ils deviendront plus incapables encore, & le zèle s'éteindra entièrement, s'ils ne sont soutenus par l'espérance d'être estimés de leur maître. La nation espagnole a produit de grands hommes autant que toute autre: il peut s'en élever encore... Le roi d'Espagne est jeune; il verra prendre une autre face aux affaires s'il s'y applique.... Il faut louer son amitié

Manière dont il convient de se conduire à leur égard.

1702.

„ pour les François : il ne doit jamais perdre le souvenir de sa naissance : il est juste qu'il aime une nation qui répand son sang pour lui ; mais son amitié pour la France doit lui faire souhaiter l'union des François & des Espagnols : s'il préfère trop ouvertement les premiers, la haine augmentera : l'antipathie n'est déja que trop forte ".

Sur la reine & la princesse des Ursins.

On parle ensuite de la reine avec les éloges qu'elle mérite. On se félicite d'avoir mis auprès d'elle *une personne de confiance, & aussi propre que la princesse des Ursins à lui inspirer les sentimens qu'elle doit avoir.* On ajoute que si Philippe *doit être gouverné, il vaut beaucoup mieux que ce soit par la reine que par qui que ce soit*, & que l'intention de S. M. est que le cardinal d'Estrées *agisse d'un parfait concert avec la princesse des Ursins.*

Sur Orri.

„ Le sieur Orri, dit-on, connoît la nécessité de soulager le peuple de Madrid des impôts dont-il est accablé ; il en propose les moyens par ses mémoires. Cette résolu-

„ tion eſt une de celles que le roi „ d'Eſpagne doit prendre & exécuter „ le plus tôt. On voit auſſi tous les „ jours les mauvais effets des réfor- „ mes que l'on a faites au commence- „ ment du régne. Il faut avoir en vue „ de corriger les abus d'un état ; mais „ il n'eſt pas poſſible de les réfor- „ mer tous en même tems : on s'ex- „ poſe à tout perdre, en voulant „ finir avec trop de précipitation.... „ La reine d'Eſpagne s'eſt attirée „ des louanges infinies, en rem- „ plaçant depuis quelques jours un „ de ces réformés ".

1702.

Réformes trop précipitées.

Je ſupprime les détails de l'inſtruction, au ſujet des miniſtres & de quelques-uns des principaux ſeigneurs : ils n'apprendroient rien d'intereſſant. On ajoute que le roi attend du cardinal d'Eſtrées le même zèle dont il a toujours donné des marques dans les importans emplois dont il a été chargé. L'extrême conſéquence & les difficultés de celui-ci ſont telles, *que S. M. croit y devoir employer le ſujet le plus capable qu'elle ait dans ſon royaume.*

Sur le cardinal d'Eſtrées.

1702. Cet ambassadeur ne convenoit pas dans les circonstances.

On se trompoit encore sur ce point. Quoique vieilli dans les négociations, le cardinal n'étoit pas tel qu'on le supposoit. Sa tête n'avoit plus la même force; & plus elle s'affoiblissoit, plus il avoit de hauteur dans le caractère. Si par malheur il débutoit mal, croyant avoir moins de ménagemens à garder qu'un autre, il pouvoit tout brouiller & tout perdre.

Désintéressement de Marsin.

Le comte de Marsin donna un bel exemple à la fin de son ambassade. Le roi d'Espagne lui offrant la grandesse, il la refusa. "Comme il est

Le comte de Marsin au roi, 18 octobre.

„ absolument nécessaire, écrivit-il à „ Louis XIV, que l'ambassadeur de „ votre majesté en Espagne ait un „ crédit sans bornes auprès du roi „ son petit fils, il est aussi absolu- „ ment nécessaire qu'il n'en reçoive „ jamais rien sans exception, ni „ biens, ni honneurs, ni dignités; „ parce que c'est un des principaux „ moyens pour faire recevoir au „ conseil du roi Catholique toutes „ les propositions qui viendront de

„ la part de votre majesté “. Il dit modestement que, n'ayant point de famille, & n'ayant pas dessein d'en avoir, ce sacrifice apparent ne doit lui être compté pour rien. Un autre auroit mis son adresse à le faire compter pour beaucoup. 1702.

“ Quoique je ne sois pas surpris „ de votre désintéressement, lui ré- „ pondoit le roi, je ne le loue pas „ moins; & plus il est rare, plus „ j'aurai soin de faire voir que j'en „ connois le prix, & que je suis „ sensible aux marques d'un zèle „ aussi pur que le vôtre “. Marsin eut le cordon bleu.

Louis le récompense.

Le roi au comte de Marsin, 30 octobr.

Philippe devoit s'embarquer à Gènes pour Antibes ou pour Marseille, & de-là continuer son voyage par terre. Il ne partit de Milan que le 6 novembre, après avoir procuré quelque soulagement au peuple, & distribué des graces aux principales maisons. Les Génois le reçurent magnifiquement. Toute la suite fut défrayée, du moment qu'il fut sur leurs terres. Le doge, avec le sénat en

Philippe V à Gènes.

Le comte de Marsin au roi, 14 nov.

1702. habits de cérémonie, l'attendit à l'entrée du palais qu'on lui destinoit dans le fauxbourg de Saint-Pierre d'Arène; ils le conduisirent à son appartement & l'y complimentèrent. Le président Hénault rapporte qu'il traita le doge d'altesse, & le fit couvrir lui & tous les sénateurs comme représentant le corps de la république; il ajoute que l'empereur Charles-quint leur avoit fait le même traitement. Ces particularités devoient paroître intéressantes à la cour.

Méprises des historiens les plus exacts.

Observons ici combien les auteurs les plus exacts sont sujets à se méprendre sur les minuties de l'histoire. Hénault suppose que ce voyage de Gènes précéda la campagne du roi. Le marquis de Saint-Philippe tombe dans une autre erreur. Il suppose que l'intention du roi étoit d'aller par mer à Barcelone, & que le mauvais tems l'obligea de débarquer à Antibes: sa route par terre étoit cependant réglée de concert avec la France.

Difficultés pour la garde du roi.

Une compagnie de cent mousquetaires, formée depuis qu'on étoit

parti d'Espagne, escortoit le roi & chagrinoit déjà Madrid. La reine lui avoit écrit qu'elle y seroit vue de très-mauvais œil. Il desiroit néanmoins d'en former une seconde. Le projet d'avoir une bonne garde devenoit plus intéressant, à mesure qu'on se rapprochoit de l'Espagne. Castanaga qui devoit lever & commander le régiment dont nous avons parlé ailleurs, étant mort au commencement de cette opération, il falloit le remplacer, & l'on ne savoit par qui. Marsin écrivit qu'il conviendroit peut-être de faire colonel le cardinal Portocarréro, comme le cardinal d'Aragon l'avoit été autrefois; que c'étoit le moyen de procurer de la protection à un établissement si combattu; qu'alors on chercheroit un bon lieutenant colonel, qui feroit tout, tandis que le *bon homme Portocarréro* seroit obligé de le soutenir. Quel étrange expédient, & quelle preuve de la difficulté des affaires!

1702.

On propose de faire colonel le cardinal Porto-carréro.

Marsin au roi, 14 & 28 nov.

Les Espagnols en général ne vou-

1702.
Crainte des Espagnols au sujet de ces troupes.

loient point de troupes réglées dans le royaume; ils crioient qu'on ne cherchoit qu'à les subjuguer par le moyen de ces troupes. On avoit beau dire, & Louis XIV l'écrivoit lui-même, qu'on ne cherchoit qu'à les défendre, que les troupes de la garde se porteroient par-tout au besoin, que l'invasion des ennemis faisoit assez connoître la nécessité d'avoir des forces militaires. Les grands craignoient pour eux, & delà les oppositions.

Politique des Grands, & leurs griefs.

Suivant les avis que donne la princesse des Ursins, les sujets de défiance & d'inquiétude se multiplient. Le duc de Médina-Céli n'est plus le même depuis le désastre de Vigo. Dans la junte, il impute au comte de Château-Renaud la perte de la flotte; il a dit au sujet des procédures contre l'amirante: *On ne doit pas traiter de la sorte des gens comme nous*. Les grands machinent entre eux quelque chose; du moins ils craignent quelque changement considérable en Europe: ils évitent de paroître affec-

La princesse des Ursins à M. de Torci, 24 & 29 novemb.

tionnés à la France, parce qu'ils la croient épuisée, hors d'état de résister à tant d'ennemis, & qu'il leur paroît possible que l'archiduc devienne maître de l'Espagne. Ils prétendent d'ailleurs que Louis XIV veut faire la paix, & laisser à la maison d'Autriche une partie de la monarchie espagnole. Incertains du prince qu'ils auront; possédant des biens en différens endroits: rien ne convient moins que d'agir, disent-ils, dans les tems que la paix & la guerre sont également à craindre, pour ceux qui malheureusement auroient soutenu, avec trop de zele, l'un des deux partis. Les ministres, de leur côté, se plaignent qu'ils ont les mains liées; que sur les moindres choses il leur faut attendre le sentiment du roi, qui ne prend aucune résolution sans la communiquer à son grand-pere: cela fait perdre un tems infini: Philippe n'ordonne pas aux grands d'armer, comme les rois précédens le pratiquoient dans quelques occasions; on leur marque 1702.

1702. une défiance fâcheuſe : pourquoi ſe ſacrifieroient-ils ?

Avis de la princeſſe des Urſins ſur les affaires.

En rendant compte de ces diſpoſitions, la princeſſe des Urſins parle d'un traité ſecret entre l'empereur & le roi de Portugal, pour mettre l'archiduc ſur le trône avec le ſecours de l'Angleterre & de la Hollande, traité qu'elle ne croit pas chimérique. Elle ne doute pas au reſte, qu'on ne puiſſe compter ſur le peuple, & ſur la nobleſſe même, qui accuſent les grands de la ruine du royaume ; elle croit même que pluſieurs de ceux-ci n'héſiteront point de ſe livrer au roi, dans l'eſpérance de s'avancer par l'éloignement des autres. Ainſi, quand il y auroit, dit-elle, une douzaine d'amirantes en Eſpagne, le parti de l'empereur n'en ſeroit guère plus fort.

Lettre impartiale d'un Eſpagnol.

D. Jul. Sanchez au roi, 1er. déc.

Peu d'ambaſſadeurs auroient mieux inſtruit leur cour, que ne faiſoit la princeſſe des Urſins. Mais nous avons une lettre adreſſée à Louis XIV par un gentilhomme eſpagnol, D. Julien Sanchez, qui paroît également judi-

cieuſe & impartiale, & dont je vais extraire quelques particularités intéreſſantes. Au ſujet de l'amirante en particulier, l'auteur dit, qu'on avoit affecté de faire paſſer poar une diſgrace ſon ambaſſade de France; qu'il avoit été frappé de ce coup, que preſſé de partir ſans néceſſité, il en avoit pris de l'inquiétude; que perſuadé alors qu'on le laiſſeroit mourir à Paris, comme dans un exil, ſa mauvaiſe ſanté; l'honneur de ſa maiſon, la crainte des mauvais traitemens l'avoient déterminé à la fuite; mais que, ſelon toute apparence, il n'eût point été capable de trahiſon, tant qu'il auroit pu eſpérer de vivre tranquillement à Madrid.

1702.

Cauſes de la fuite de l'Amirante.

Lorſque les ennemis débarquèrent à Cadix, tous les grands, dit-il, connoiſſant la faute qu'ils avoient faite de ne pas ſuivre le roi, offrirent de marcher en Andalouſie: leur préſence n'y auroit pas été d'un grand ſecours, *mais ſi on avoit accepté leurs offres; cette marque de confiance les auroit raſſurés de leurs défiances.* Aucun d'eux

Offre des Grands, qu'on avoit rejetée.

Idée que Sanchez donne d'eux.

1702. n'eſt capable de raſſembler cent hommes, ni de former un parti. Excepté quelques-uns, ils ſont tous pauvres, ne faiſant l'aumône *ni par religion ni par vanité*, ne faiſant plaiſir à perſonne, ne payant ni domeſtiques ni ouvriers, ignorans, remplis d'eux-mêmes, haïs du peuple & de leurs vaſſaux qu'ils perſécutent par des injuſtices & des extorſions continuelles. Il n'y a rien à craindre de pareilles gens. La moindre grace de la cour ſuffit pour détacher un mécontent des autres.

Ses conſeils déſintéreſſés. Sanchez convient que le crime de l'amirante n'étant plus douteux, on doit le punir très-rigoureuſement pour l'exemple ; qu'il faut des troupes pour contenir l'inſolence du peuple, pour le maintien de la juſtice, pour la perception des droits de la couronne ; mais il ajoute que le roi étant le plus fort, doit traiter doucement la nobleſſe, oublier tous les ſujets de défiance, rendre la liberté aux priſonniers contre leſquels il n'y aura pas de preuves certaines, rétablir les gen-

gentilshommes de la chambre dans leurs fonctions en supprimant leurs gages. Après avoir donné ces conseils, " Je n'ai rien à ajouter à V. M. dit-il, „ sinon que je ne suis ni duc, ni „ marquis, ni en état de l'être ; je ne „ suis en commerce avec les uns ni „ avec les autres ; je n'ai d'autres „ vues que la gloire de Dieu & le „ rétablissement de cette monarchie ". 1702.

L'Espagnol paroit d'autant plus croyable, qu'il ne flatte pas sa nation, attribuant le malheur de Vigo à cette paresse qui fait négliger les précautions les plus nécessaires, *jusques-là que nous regardons comme impérialiste*, (ce sont ses termes) *quiconque craint, ou parle de prévenir un mauvais événement.*

Paresse qu'il reproche à sa nation.

Aussi toutes les dépêches de la cour de France insistent-elles sur les mesures à prendre, soit pour avoir de l'argent, soit pour se précautionner contre les entreprises redoutables des ennemis, soit pour établir l'ordre & réprimer les abus. Le cardinal d'Estrées observoit avec raison que la plupart de

Nécessité de prendre de bonnes mesures.

Le cardinal & l'abbé d'Estrées montrent une prudence qu'ils n'ont pas.

1702.

ces objets devoient être examinés ſur les lieux. L'abbé d'Eſtrées ſon neveu, deſtiné à lui ſervir de ſecond, venoit de joindre la cour de Philippe à Montpellier. Il écrivit de là au miniſtre, qu'il s'abſtiendroit de traiter de matières importantes, juſqu'à ce qu'il pût les connoître & en juger par lui-même : *Je ne ſuis pas*, dit-il, *comme de certaines gens qui croient tout connoître en quatre jours.* Ils n'oublièrent que trop l'un & l'autre combien la précipitation étoit dangereuſe.

Lettre à M. de Torci, 7 décemb.

La timidité du roi, ſujet d'inquiétude pour la reine.

Une des choſes qu'on craignoit toujours le plus, c'étoit la timidité ou plutôt la foibleſſe du jeune monarque. La reine qui en connoiſſoit auſſi les inconvéniens, avoit écrit à Louis XIV :

Lettre de la reine d'Eſpagne, 24 novemb.

« Je ſupplie très-humblement V. M. » de ſe ſervir de toute l'autorité qu'elle » a par tant d'endroits ſur le roi ſon » petit-fils, pour qu'il s'accoutume » bien à dire d'un ton hardi *je veux* » ou *je ne veux pas*, enfin qu'il tâche » de vous imiter. Ce ſera un prince » parfait s'il y peut parvenir. Je ne » vois en cela qu'une choſe qui me doit

„ doit faire de la peine; c'est que si „ cela étoit, je l'aimerois avec trop „ d'excès : car vous savez que dans „ celles qui sont même les plus per- „ mises, il faut avoir encore de la „ modération ". Louis XIV répondit: “ Si vous lui promettez de l'en aimer „ davantage, vous lui ferez surmon- „ ter ce reste de timidité si contraire „ à ses intérêts. Je comprends que „ pour vous plaire, il changera bien- „ tôt en perfections les défauts qu'on „ peut encore lui reprocher. S'il vous „ a cette obligation, elle sera pour „ moi une nouvelle raison de vous „ aimer davantage ". Mais l'amour même n'a qu'un foible empire sur le caractère.

1702.

Réponse de Louis XIV, 10 décemb.

On arriva le 21 décembre à Barcelone. Marsin avoit suivi le roi jusqu'à Perpignan, parce que le nouvel ambassadeur l'en avoit prié. Le cardinal d'Estrées & son neveu voyoient déja les choses autrement que lui. Ils espéroient que Philippe sauroit prendre le ton de maître; ils s'efforçoient de l'amuser, afin de le rendre moins

Son arrivée à Barcelone.

1702. froid & moins taciturne : car les Espagnols s'étoient toujours plaints qu'il ne daignât pas leur dire un seul mot. On s'occupa d'affaires & de projets, dont la décision ne pouvoit avoir lieu qu'à Madrid.

Les cortès de Catalogne déja blâmées.

L'abbé d'Estrées à M. de Torci, 22 déc.

Tout parut assez tranquille à Barcelone ; les Catalans témoignèrent même du zèle & de l'affection. " Il faut „ seulement prendre garde, dit l'abbé „ d'Estrées, de ne point donner at„ teinte à leurs *fuéros*, (priviléges) & „ différer après la paix à remédier au „ tort que le roi d'Espagne s'est fait à „ la tenue des derniers états, où pour „ 40,000 liv. par an il a abandonné „ ses plus beaux droits, & a donné „ une atteinte à son autorité, dont il „ ne pourra revenir que par une puis„ sance absolue ". C'étoit le jugement des Espagnols sur le résultat des *cortès*, jugement adopté en France, quoique Marsin eût assuré le contraire. Tant le même objet change pour ainsi dire de nature, selon les tems & les personnes !

Louville, attaqué de toutes parts,

prenoit déja le dessus. L'abbé d'Estrées, avec qui il avoit depuis long-tems des liaisons, écrit à la cour de France, qu'il ne l'a point reconnu au portrait qu'on faisoit de lui, qu'il le voit respectueux avec le roi, plein d'attentions pour les Espagnols; que son plus grand crime est d'être bien auprès du souverain; qu'un air de confiance & de faveur l'a exposé à des inimitiés de la part de l'une & de l'autre nation; que les Espagnols sont revenus pour lui; enfin que les défauts qu'on lui reproche sont très-peu considérables, en comparaison de l'utilité dont il est dans sa place, & que de long-tems on ne pourra se passer de lui. Ainsi Louville communiquera ses préventions à l'abbé d'Estrées, & sera mêlé dans toutes les brouilleries.

1702. Préventions de l'abbé d'Estrées pour Louville. *Ibid.*

On ne savoit encore quel parti prendre pour le nouveau régiment des gardes. Donner le titre de colonel au cardinal Portocarréro, comme Marsin l'avoit proposé, devoit paroître une chose ridicule à quiconque n'entreroit

On propose de donner le régiment des gardes à Médina-Sidonia.

1702.

pas dans les idées eſpagnoles. Le cardinal d'Eſtrées inſinue qu'on pourroit jeter les yeux ſur Médina-Sidonia : car il convenoit de mettre un grand à la tète de ce corps. Cette idée venoit probablement de Louville. C'étoit, ſelon une de ſes lettres, le meilleur choix qu'on pût faire dans le cas préſent, n'y ayant aucun bon ſujet à choiſir. Il peint ſatyriquement le duc comme *un fourbe*, *un poltron*, *qui a vieilli dans la corruption de la cour de Madrid*; mais en même-tems comme un grand ſeigneur, fort attaché au roi, ennemi de tous ſes ennemis, dévoué à la France par intérêt, d'une ſoupleſſe extrême, ſans famille à récompenſer, qui a commandé les armées trois ans, qui ſoutiendra ce corps avec tout l'éclat imaginable, & qui devant ſortir du *deſpacho*, & ayant ſervi ſon maître avec la plus grande aſſiduité, mérite une pareille récompenſe. La cour de France approuva beaucoup la propoſition du cardinal : Torci témoigna même être ſurpris qu'on n'eût pas encore ſongé à faire

M. de Louville à M. de Torci, 22 décemb.

On le peint cependant comme indigne.

M. de Torci à l'abbé d'Eſtrées, 14 janv.

un choix ſi convenable. Cependant il ne ſe fit pas.

1703.

Madrid attendoit le roi avec une impatience mêlée d'inquiétude. Toutes les affaires languiſſoient, le gouvernement alloit changer; chacun ignoroit quelle forme il devoit prendre; chacun penſoit à ſa fortune; & les beſoins extrêmes de l'état fourniſſoient d'ailleurs matière aux réflexions les plus ſérieuſes. La reine ſe diſpoſoit à partir pour Guadualaxara, où elle vouloit attendre Philippe. La princeſſe des Urſins eut l'adreſſe d'engager les grands à donner une preuve de zéle en allant auſſi le recevoir. On leur avoit défendu la première fois de ſortir de Madrid: ils en étoient encore piqués; & le premier à qui la princeſſe s'adreſſa, lui répondit qu'il attendroit le roi dans la même galerie où on les avoit fait reſter lorſqu'il arriva en Eſpagne. Elle fit ſi bien que tous s'empreſſérent à demander la permiſſion d'aller au devant de lui. La reine voulut

Inquiétude à Madrid. Les Grands vont au devant du roi.

La princeſſe des Urſins à M. de Torci, 10 janv. 1703.

1703. qu'ils ne passassent point Alcala, pour que les plus vieux ne fussent point incommodés du voyage.

La princesse des Ursins s'applaudit du gouvernement de la reine. *Ibid.*

" Tout me paroît présentement „ plus tranquille, dit la princesse des „ Ursins à Torci, & j'espère que M. „ le cardinal d'Estrées achevera par „ son habileté de ramener les grands, „ en faisant encore mieux valoir les „ raisons dont je me suis servie pour „ leur ôter leur défiance. Voilà, „ grace à dieu, mon ministère, si „ j'ose me servir de ce terme, glo„ rieusement fini pour la reine. Jus„ qu'à ce que vous songiez à me re„ tirer d'ici, je me mêlerai beau„ coup moins de ce qui ne me re„ garde pas ", Ce terme de *ministère* n'étoit pas trop fort: elle avoit dirigé la reine en tout, elle avoit le secret de la France; & il eût été difficile de remplir mieux une commission si délicate.

La cour de France très-contente de ses services.

La réponse du ministre de Louis XIV fut une invitation pressante de continuer ses services, " Vous ne „ pouviez mieux; madame, termi-

„ ner votre miniſtère que par la né- 1703.
„ gociation que vous avez faite, M. de Torci à la princeſſe des Urſins, 28 janvier.
„ pour obliger les grands d'Eſpagne
„ à marcher au-devant du roi leur
„ maître. Vous ne me donnez lieu
„ de vous louer que ſur cet article,
„ pendant que vous méritez de plus
„ grands éloges ſur la manière dont
„ la reine s'eſt conduite depuis qu'elle
„ eſt en Eſpagne. Jugez s'il vous
„ plaît, madame, ſi la propoſition
„ de vous retirer de Madrid, ſeroit
„ bien reçue du roi, lorſque vous y
„ réuſſiſſez ſi parfaitement, qu'il
„ faudroit vous prier d'y retourner
„ ſi vous en étiez partie. Malgré vos
„ menaces de ne me plus écrire d'af-
„ faires ſérieuſes, j'eſpère encore
„ que la néceſſité & le bien du ſer-
„ vice vous perſuaderont de conti-
„ nuer ".

Cependant elle touche au moment d'une diſgrace.

Qui ne croiroit que la princeſſe des Urſins eſt pour long-tems au comble de la conſidération, & à l'abri des orages ou des revers? Préciſément alors ſe prépare une tempête dont elle doit-être la victime. Ses enne-

1703. MM. d'Estrées, ses ennemis.

mis arrivent avec le roi d'Espagne. C'est le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France, car il avoit pris ce caractère, pour apprendre aux Espagnols, *par rapport à l'amirante & à l'impertinente gloire de quelques grands, que l'honneur de représenter deux si grands rois ne pouvoit disconvenir à quelque rang & à quelque dignité dont on put être revêtu* (je rapporte ses expressions). C'est l'abbé d'Estrées, partageant les soins de l'ambassade, & desirant peut-être déjà d'en avoir le titre. Ils arrivent prévenus contre la princesse : la brouillerie éclatera d'abord, & fournira la matière d'une narration aussi instructive que curieuse.

Le cardinal d'Estrées au roi, 8 janv.

Avant de la commencer, plaçons ici deux morceaux de lettres de la princesse des Ursins, qui peignent son esprit & ses sentimens, toutes les deux à la maréchale de Noailles.

Ses idées sur l'indifférence des rois.

« Ma faveur augmente tous les » jours auprès de la reine, & je ne » sais presque plus qui de leurs ma- » jestés me fait l'honneur de m'ai-

„ mer davantage. Cela me flatteroit
„ beaucoup, ſi je pouvois m'ôter de
„ la tête que les rois ſont faits pour
„ être aimés, mais que dans le fond
„ ils n'aiment jamais rien. Ces grands
„ princes ſeroient malheureux, ſi
„ dieu les avoit fait autrement.
„ Nous ſommes au déſeſpoir quand
„ nous perdons un ami: quelle vie
„ mèneroient-ils ſi, perdant tous
„ les jours une infinité de ſujets
„ pleins de zèle pour leur ſervice,
„ ils étoient auſſi ſenſibles que nous?
„ Il faut donc ſe contenter qu'ils n'ou-
„ blient pas le nom des gens qui
„ leur deviennent inutiles, & croire
„ qu'on leur eſt fort obligé quand
„ on obtient d'eux des graces à force
„ de les demander. Notre roi, me
„ direz-vous, madame, n'eſt pas
„ fait comme cela. Mais je vous ré-
„ pondrai qu'il ne feroit pas l'admi-
„ ration de tout le monde, s'il étoit
„ fait comme les autres. Tout ceci
„ eſt à propos de la réponſe que M.
„ le duc de Noailles a attendue ſi
„ long-tems, & de la toiſon que M.

1703. La princeſſe des Urſins à la maréchale de Noailles, 16 déc. 1701.

„ votre fils n'a pas encore ; quoi-
1703. „ que vous me disiez, ce me sem-
„ ble, qu'il en a le brevet ".

Sa faveur auprès du roi d'Espagne.

Cette lettre est du 16 décembre 1701. Plus Philippe V avoit naturellement d'indifférence, plus la princesse pouvoit s'applaudir d'une faveur acquise en si peu de tems. Elle sut la maintenir & l'augmenter, parce qu'elle devint nécessaire à ce prince froid & taciturne. L'éloge qu'elle fait de Louis XIV sent un peu la flatterie ; mais il n'étoit pas sans fondement : on sait que Louis ayant voulu connoître l'amitié, & s'étant trompé dans ses choix, disoit, *j'ai cherché des amis & je n'ai trouvé que des intrigans.* Du moins il honoroit & récompensoit le mérite : c'est pour un roi la meilleure façon d'aimer.

Louis XIV n'avoit pas trouvé d'amis.

Dans une autre lettre du 14 octobre 1701, la princesse des Ursins s'exprime ainsi :

La princesse se croyoit nécessaire en Espagne.

"Je vous laisse à penser si je se-
„ rois aise d'avoir l'honneur de vous
„ voir, & M. le duc de Noailles,
„ en m'en retournant à Rome. Mais,

„ madame, je ne me flatte pas d'a- 1703.
„ voir si tôt ce plaisir. Je m'aperçois
„ que ma demeure en ce pays-ci
„ est trop nécessaire, & que la reine
„ & peut-être le roi, tombant entre
„ d'autres mains que les miennes,
„ pourroient se trouver dans d'étran-
„ ges embarras: ma fidélité, mon
„ zèle & ma perpétuelle application
„ à leur service, à leur sureté & à
„ leur gloire, ne peut, ce me sem-
„ ble, se trouver en une autre fem-
„ me que moi; & je vous avoue
„ que, le connoissant comme je le
„ fais, & voyant combien tout cela
„ a rapport à la satisfaction du roi
„ notre maître, je n'aurai pas la
„ force de lui demander à me reti-
„ rer, tant que je verrai les choses
„ dans la situation où elles sont pré-
„ sentement, quelque dommage que
„ cela fasse à ma santé ". Elle ajoute,
& ne se trompe point, que la reine
l'ayant jugée digne de toute sa con-
„ fiance, „ regarderoit comme un
très-grand malheur si elle l'abandon-
noit. Et au sujet du cardinal d'Es-

1703. trées destiné à l'ambassade d'Espagne :

Ses pronostics sur l'ambassade du cardinal d'Estrées.

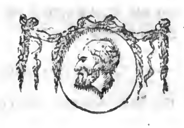
„ Je souhaite de tout mon cœur
„ que cette éminence ait les satis-
„ factions qu'elle mérite & qu'on
„ attend ; qu'elle puisse remédier aux
„ maux invétérés de cette monar-
„ chie ; que son esprit transcendant,
„ vaste & éclairé puisse encore mieux
„ persuader les Espagnols que s'en
„ faire admirer. Mais je ne voudrois
„ pas jurer, à vous parler franche-
„ ment, que tout réussît à souhait :
„ car j'ai peur que la nation, na-
„ turellement orgueilleuse, ne re-
„ garde comme une marque de mé-
„ pris du côté de la France, qu'on
„ leur envoie un des plus grands gé-
„ nies qui y soit, *non pour les con-*
„ *seiller, mais pour les gouverner,*
„ *& que cela n'augmente l'éloigne-*
„ *ment qu'ils ont pour les François*".
" Il faut que je combatte souvent
„ sans blesser personne : ainsi c'est
„ une espèce de miracle que l'on ne
„ me haïsse pas, & je crois que
„ c'est parce que les Espagnols con-

„ noiſſent que je les aime naturelle-
„ ment “.

1703.

Ses inclinations percent dans ſes lettres.

On entrevoit aiſément que la princeſſe des Urſins aimoit à entrer dans les affaires ; que ſa faveur & ſes ſuccès augmentoient cette paſſion ; qu'elle ne deſiroit point le cardinal d'Eſtrées pour ambaſſadeur, ſoit qu'elle craignît de le trouver contraire à ſes vues ; ſoit qu'elle prévît qu'il révolteroit effectivement les Eſpagnols, Au reſte je dois convenir, après la lecture de leurs lettres, que la princeſſe l'emportoit ſur le cardinal par le talent d'écrire, & qu'elle l'égaloit au moins par celui de mettre les affaires dans un jour avantageux.



PIÈCES DÉTACHÉES.

LETTRES de la princesse des URSINS.

Ces lettres sont propres à faire connoître le caractère de la princesse des Ursins, & contiennent des particularités curieuses, qui auroient paru déplacées dans nos Mémoires.

Au maréchal de NOAILLES.

Sur le cardinal de BOUILLON (*auparavant duc d'*ALBRET); *& sur les affaires de Rome.*

A Rome, ce 12 juillet 1698.

VOUS me donnez le courage, monsieur, de vous ouvrir mon cœur, par la bonté avec laquelle vous me faites l'honneur de m'écrire, sur le

mauvais procédé que M. le cardinal de Bouillon a avec moi. Il est vrai que j'ai tous les sujets du monde d'être mal satisfaite de lui, ayant reçu avec une froideur, qui a étonné tout Rome, mille honnêtetés que je lui ai faites dans les commencemens qu'il est arrivé ici, & ayant depuis ce tems-là cherché tous les moyens de me donner des dégouts. Quoiqu'il fût très-préjudiciable pour mes affaires qu'un ministre du roi me traitât de la sorte, je n'osois me plaindre néanmoins, de crainte de l'éloigner encore davantage, & pour ne pas faire croire en France que j'eusse donné quelque occasion à sa mauvaise humeur; mais ayant poussé sa malignité jusqu'à vouloir me rendre de mauvais offices à la cour, sur des choses qui dans le fond mériteroient qu'on le tournât lui-même en ridicule, je me suis senti obligée, pour me justifier, de faire savoir au roi & à ses ministres, une partie des mécontentemens que j'ai reçus de lui, & ce qui peut en être la cause. La lettre que je me suis donné

l'honneur d'écrire à S. M. étoit ſi longue, que je ne ſais ſi elle aura eu la la patience de la lire. Mais, Monſieur, j'ai à faire à un homme ſi artificieux, & qui ſait ſi bien empoiſonner les meilleures actions des perſonnes qui ne lui plaiſent pas, que j'ai cru devoir rapporter les circonſtances des faits ſur leſquels il accuſoit ma conduite ; outre que je ſuis ſi ſenſible à tout ce qui a rapport au roi, que je ſerois la plus malheureuſe femme du monde, ſi S. M. pouvoit ſeulement ſoupçonner que je n'euſſe pas une attention perpétuelle à lui marquer mon entier dévouement. Si, heureuſement pour moi, le roi avoit ordonné de lui faire un extrait de ma lettre, vous auriez, ſans doute, monſieur, admiré ma modération, qui m'a obligée de m'en tenir ſeulement à me juſtifier, quand je pouvois écrire mille choſes de M. le cardinal de Bouillon, qui perſuaderoient ſans doute S. M. qu'il ne fut jamais un plus mauvais François, ni un miniſtre moins attaché aux intérêts de ſon maître. Je ne mets rien du

mien en parlant de la ſorte. Je puis nommer des cardinaux & d'autres perſonnes conſidérables, que M. le cardinal de Janſon ménageoit très-fort, qui n'ont pu s'empêcher de s'expliquer ainſi avec moi. Effectivement ſa vanité inſupportable lui fait donner des dégoûts généralement à toute ſorte de gens ; & l'entêtement qu'il a de ne ſuivre en rien les maximes de ſon prédéceſſeur, l'engage à négliger ceux qui de tous tems ont été attachés à la France, pour courir après d'autres qui, dans les rencontres, feront bien voir combien ils ſont dévoués à l'empereur. La nation françoiſe ne trouve aucune protection auprès de lui ; il eſt inacceſſible à tous ceux qui, pour affaires, ſont obligés d'y recourir ; & ceux qui, après bien des peines, peuvent enfin s'en approcher, ont toujours lieu d'être mal contents. Ses prétentions ſur Liège & d'autres vues auſſi vaines que celle-là, lui font ménager plus que qui que ce ſoit l'ambaſſadeur de l'empereur ; il en ſouffre des avanies qui ne conviennent guère

au caractère de ministre d'un aussi grand roi que le nôtre. Aussi, à vous parler franchement, monsieur, il ne se soucie de cet honneur, que parce qu'il s'en sert pour établir ici les chimères qu'il raconte.... Quoique le roi ait eu la bonté de lui ordonner plusieurs fois d'appuyer mes intérêts, bien éloigné d'en faire au moins quelque cas apparent, non-seulement il cache avec grand soin que S. M. me fait cet honneur, mais il semble encore m'en haïr davantage. C'est assurément un mauvais moyen pour avoir quelque part dans son amitié, que de mériter par un dévouement véritable les graces du roi....

AU MEME.

A Rome, le 30 août 1698.

J'AI toujours cru, monsieur, qu'on ne trouveroit pas bon en France qu'une femme s'ingérât de donner des avis, ou de censurer la conduite du ministre; & sur ce principe je m'étois prescrit de demeurer dans une ou-

défensive avec M. le cardinal de Bouillon. Je l'ai fait dans un tems où je savois qu'il s'efforçoit de me perdre dans l'esprit du roi : à plus forte raison, le ferois-je encore présentement que sa malignité est connue, & que je sais que ses traits empoisonnés n'ont produit, graces à dieu, aucun mauvais effet pour moi auprès de S. M. ; mais je crois devoir changer de sentiment, m'apercevant aujourd'hui que ma retenue pourroit être préjudiciable aux intérêts de notre maître, & pouvant confier mes observations à une personne qui n'est pas capable d'agir par passion, ni d'avoir d'autres vues que le service & la gloire de S. M. Comptez donc, monsieur, que vous saurez tout seul ce que je me donnerai l'honneur de vous écrire ; car je n'en ferai pas même part à messieurs les cardinaux d'Estrées & de Janson, persuadée qu'ils ne sauroient ignorer l'acharnement qu'a eu M. le cardinal de Bouillon à les décrier ici ; & que mes lettres, contre mon inten-

tion, viendroient peut-être à leur fournir de quoi faire éclater leur ressentiment.

La nomination d'un ambassadeur (le prince de Monaco) a été un coup de foudre pour notre ministre. Il a fait répandre d'abord par ses créatures : que S. M. lui faisoit l'honneur de lui écrire que ne pouvant plus résister à ses instances, elle avoit enfin choisi pour ambassadeur le meilleur de ses amis; que par l'intelligence parfaite qui seroit entre eux, il avoit toujours la même part dans les affaires, & que c'étoit plutôt un secours dans sa mauvaise, santé, qu'un camarade qu'on lui envoyoit. S'appercevant ensuite que cela ne trouvoit point de créance parmi des gens qui ne connoissent que trop, combien le roi doit être peu content de sa conduite, il n'a pu cacher d'avantage son chagrin, & il a dit publiquement que ses ennemis triomphoient; mais qu'il auroit bientôt de quoi les mortifier, laissant entendre que S. M. ne pouvoit pas s'empêcher, ou de le déclarer protecteur

des affaires de France, ou de ſuſpendre le départ de ſon ambaſſadeur.

Voilà qu'elles ont été ſes démonſtrations publiques. Sous main, il a fait inſinuer aux Florentins, qui eſt la faction la plus forte qui ſoit ici, & celle ſur qui nous pouvons compter davantage, que M. de Monaco étant proche parent de pluſieurs cardinaux génois, & particulièrement du cardinal Imperialé, qui eſt à la vérité tout dévoué à l'empereur, ils ne pourroient jamais s'ouvrir à lui ſans haſarder infiniment les intérêts de leur maître. Ceux-ci ont donné la même alarme aux Vénitiens & aux miniſtres des autres princes d'Italie, & enfin la choſe eſt arrivée juſqu'au pape.

Dans le tems que cette cabale ſe formoit, le P. Peira vint me voir pour ſavoir de moi quel caractère d'homme étoit M. le prince de Monaco. Ce religieux eſt une ancienne créature de M. le cardinal d'Eſtrées ; il eſt auſſi penſionnaire du roi, & il ſert fort bien la France, ayant beaucoup d'amis, & étant très-bien informé de tout ce qui

ſe paſſe en cette cour. Il me confia l'inquiétude où étoient les Florentins; ſur quoi je lui dis que M. le prince de Monaco étant fort ami de M. le cardinal de Janſon, & étant auſſi le vôtre & le mien, il étoit impoſſible qu'il ne fût pas très-ſerviteur de M. le grand duc ; qu'outre cela, il ne connoîtroit point d'autres intérets que ceux du roi, qui étoient les mêmes que ceux du grand-duc dans les conjonctures préſentes ; & qu'il renonceroit à tous ſes parens, s'il ne les trouvoit pas entièrement dévoués à S. M. Je lui racontai encore une affaire qui ſe paſſa entre M. le cardinal Landgrave de Heſſe & M. de Monaco, dans un voyage que ce dernier fit autrefois ici, qui acheva de le perſuader qu'il n'y pouvoit pas avoir beaucoup d'amitié entre lui & la nation allemande. Tout mon diſcours fut rapporté à l'abbé Fedé agent du grand-duc, qui courut auſſitôt en informer le Pape. Sa ſainteté en eut de la joie, & répondit ces propres paroles : *bon, bon, puiſqu'il eſt ami du cardinal de*

Janson & de la princesse des Ursins, il sera aussi le notre. S. S. fut bien aise aussi de se ressouvenir de l'affaire du cardinal Landgrave & témoigna beaucoup de satisfaction de voir qu'il ne seroit pas ami des Allemands....

Je sais qu'il a écrit (le cardinal de Bouillon) à sa majesté, que n'ayant plus le caractère de ministre, il ne lui restoit d'autres moyens pour se défendre contre ses ennemis, que d'avoir la protection des affaires de France. N'ayant d'autres ennemis ici que les véritables serviteurs du roi, il n'a pas besoin d'armes contre eux; il suffit qu'il ait de meilleures intentions, & qu'il les persuade, par une conduite toute opposée à celle qu'il a tenue jusqu'à présent, qu'il n'est pas le plus ingrat de tous les hommes, & celui qui mérite le moins les graces d'un maître pour qui il devroit sacrifier mille vies, s'il les avoit. Je vous parle, monsieur, sans avoir d'autre passion que celle que nous sommes tous obligés d'avoir pour S. M. Le roi sera toujours trompé, lorsqu'il confiera

quelque chose à M. le cardinal de Bouillon. Cet homme porte dans son cœur une haine qui ne finira qu'avec sa vie ; & quelques bienfaits qu'il puisse recevoir, il les trouvera toujours au dessous de l'évêché de Liège, qu'il se figure qu'on lui a fait manquer. Rarement est-il venu chez moi, qu'il n'y ait trouvé ou quelque cardinal, ou quelque prélat considérable. Je prenois toujours plaisir à faire tomber la conversation sur les merveilles qui composent la vie du roi ; mais il la détournoit avec soin, & jamais je ne l'ai entendu louer S. M. qu'une seule fois, pour dire qu'elle jouoit bien de la guitarre.

Souvenez-vous, je vous supplie, monsieur, que c'est pour vous seul que je parle ; faites savoir, s'il vous plaît, ce que vous jugerez à propos à M. de Monaco, sans me citer néanmoins, ne voulant pas être l'instrument de la mésintelligence qui sera bientôt entre eux. Je ne lui écrirai rien qui puisse lui donner de la défiance du cardinal de Bouillon, à moins

moins qu'il n'y allât absolument du service du roi de lui découvrir quelques pièces qu'il voudroit lui faire. Il seroit bon qu'on lui donnât toutes ses instructions en France ; car je sais de bonne part que celui-ci le fera donner dans tous les panneaux qu'il pourra, s'il en a quelqu'uns à lui donner. Il faudroit encore qu'on dressât ses instructions sur l'état où étoient les affaires, lorsque M. le cardinal de Janson les a quittées : car son successeur a voulu prendre d'autres voies, & il a tout gâté.

Pour ce qui regarde l'affaire de M. de Cambrai, je vous dirai, monsieur, qu'il me paroît, partout ce qui me revient, qu'elle tire à sa fin, & que ce sera bientôt aux cardinaux à dire leur sentiment. J'entends dire que M. le cardinal de Bouillon presse extrêmement le pape de donner une décision dans le mois qui vient ; & qu'il espère, en précipitant, que la décision ne pourra pas être si forte qu'elle seroit peut-être à désirer, & laissera quelques échappatoires aux partisans de

M. de Cambrai pour l'exécuter. Je sais que c'est ce que M. l'abbé Bossuet appréhende, & il n'est pas le seul. Le cardinal prétend toujours aller à Frascati ; on croît que c'est pour trouver plus aisément un prétexte de s'absenter, s'il ne juge pas à propos de se trouver obligé de dire le premier son sentiment sur cette affaire devant le pape.

AU MÊME.

À Rome, le 6 septembre 1698.

Je suis toujours d'opinion qu'il est absolument nécessaire, non-seulement pour cette affaire, mais encore pour toutes les autres que S. M. peut avoir en cette cour, que M. de Monaco vienne au plus tôt. On ne saura jamais par la bouche de M. le cardinal de Bouillon quelles sont les véritables intentions du roi ; & hier encore le prince de Belveder (qui est le Napolitain qui a le plus de crédit auprès du pape) me demandoit comment je voulois qu'on pût s'imaginer que le

roi desirât véritablement la condamnation de M. de Cambrai, quand on voyoit M. le cardinal de Bouillon se déclarer, dans toutes les congrégations, si hautement en sa faveur. Il ajoutoit qu'il étoit impossible de supposer qu'un ministre pût être capable d'une pareille désobéissance, & concluoit enfin qu'il y avoit là dedans un mystère, qui apparemment ne devoit pas être révélé au public. Ce raisonnement est naturel à des gens qui sont éloignés de la source des choses, & qui ne peuvent juger que sur des apparences qui ne leur sont pas même données telles qu'elles sont; mais il est encore insinué par les jésuites. Je sais une personne à qui le père Charonier a dit que le roi n'agissoit dans cette affaire qu'avec répugnance, & pour se délivrer des persécutions de madame de M. Il le prouvoit particulièrement, en faisant remarquer que la lettre que S. M. a écrite au pape sur ce sujet, étoit datée de Meudon, où le conseil n'alloit point, & où il avoit

été moins difficile par conséquent de l'arracher.

AU MEME.

A Rome, le 27 septembre 1698.

.... Je me suis donné l'honneur de vous marquer, monsieur, qu'on ne peut faire partir assez-tôt notre ambassadeur; cela devient tous les jours plus nécessaire. Il n'y a que deux jours que le cardinal de Bouillon disoit à un homme, qu'il ne croit pas être autant de mes amis qu'il en est : *Vous pensez bien qu'étant à la veille d'avoir ici un ambassadeur, je me soucie fort peu comment puissent aller les affaires.* Il n'y a guère plus long-tems qu'il se plaignoit à un prince romain que le roi vouloit les choses avec tant de hauteur, qu'il demandoit même qu'on sacrifiât jusqu'à sa propre conscience : c'étoit à propos de l'affaire de M. de Cambrai; & il ajoutoit qu'il n'étoit pas d'humeur à le servir de cette façon. Je vous laisse à penser, monsieur, ce que peuvent produire de pa-

reils discours, & quel doit être le fond du cœur de celui qui les tient. On continue à vouloir diminuer par des faussetés toutes les bonnes qualités qui se rencontrent dans la personne de M. de Monaco. Le petit marquis d'Oria, son neveu, qui souvent me rapporte quelques nouveautés là dessus, en est encore dans une colère contre M. le cardinal de Bouillon qui me divertit. Tout jeune qu'il est, il observe fort bien que ce sont les créatures de ce cardinal qui sont les premiers à répandre ces fadaises....

Depuis ma lettre écrite, j'ai su que M. de Cambrai a envoyé ici à ses partisans un thême donné autrefois à Monseigneur par M. de Meaux, dans lequel il établissoit par des autorités qu'on ne m'a pas citées, qu'*il seroit à souhaiter qu'il n'y eût ni enfer, ni paradis, afin d'ôter de l'amour que l'on doit avoir pour dieu, l'espérance & la crainte qui en gâte la pureté.* * Où cet

* Supposé que Bossuet eût donné au dau-

homme là va-t-il chercher de pareilles choses ?

A U M E M E.

A Rome, le 6 juin 1699.

COMPTANT que M. le prince de Monaco arriveroit ici bien plus tôt que nous ne l'aurons, je croyois, monsieur, vous avoir écrit ma dernière lettre sur ce qui regarde les affaires du roi. Mais la nouvelle scène qui agite cette cour, pouvant avoir des suites fâcheuses pour le service de sa majesté, & me paroissant que M. le cardinal de Bouillon prend de fausses mesures pour remédier à ce désordre naissant; je me crois obligée, toujours par le même zèle qui m'a fait agir jusqu'à présent, de me donner l'honneur de vous écrire encore une fois.

---

phin un thème sur cette matière, il paroît évident que la tournure & le sens n'en étoient pas tels qu'on le voit ici. La princesse répétoit un récit qui sans doute étoit peu exact.

Le roi ne peut être informé du fait que d'une maniére très-éloignée de la vérité ; chaque parti y ajoutant des circonstances conformes à ses propres intérêts, & personne ne parlant avec le désintéressement dont je me trouve seule capable, par le dévouement absolu que j'aurai toute ma vie au service de sa majesté. Je ne sais si la cour a su l'affront que l'ambassadeur de l'empereur fit à M. le cardinal de Bouillon, quand le cardinal Cornaro fit son entrée, & quel a été son sentiment sur un certain billet que le premier devoit écrire, & qui ne le fut jamais, dont notre ministre se contenta lorsque le cardinal Grimani fit la sienne ; mais je dois supposer, ou qu'elle n'en a pas été informée, ou qu'elle a donné des ordres de repousser de telles violences dans une autre occasion, même par la force.

Quoi qu'il en soit, ceux qui blâment le plus M. le cardinal de Bouillon, doivent avouer qu'il étoit en obligation, s'il ne vouloit pas se des-

honorer encore davantage, de se mettre en état de ne pas craindre une nouvelle insulte, & d'empêcher le comte de Martinitz d'établir une prétendue primauté dans les cortèges, qui lui est encore bien moins due lorsqu'un cardinal françois fait ici la figure de ministre du roi. * Pour satisfaire à ce devoir si précis, le 24 du mois passé, l'ambassadeur de Florence devant faire son entrée, le cardinal de Bouillon fit poster sur la route, destinée à ces fonctions, tous les François qu'il avoit pu ramasser, & une trentaine de paysans armés de mousquetons, à qui il avoit fait donner les manteaux de ses gens.

Cela s'exécuta apparemment sans que le comte Martinitz en fut averti; car son carrosse fit d'abord quelque tentative pour passer le premier, & il ne quitta le cortège qu'après qu'un allemand, venu exprès, eut dit au

* Heureusement ces vaines querelles de cérémonial n'ont plus lieu aujourd'hui.

cocher de se retirer par un autre chemin. Cette action se passa à la tête de la marche sans aucune violence de part & d'autre; parce que les paysans qui occupoient ce poste, ou moins pressés d'agir que les François, ou plus obéissans qu'eux aux ordres que je suppose qu'on avoit donnés, ne firent aucun mouvement. Je ne crois pas que les ennemis de la France en eussent pu faire un crime, si les choses avoient continué avec la même modération; mais les François ayant mis l'épée à la main, & crié plusieurs fois *vive Bouillon*, dans tous les postes qu'ils occupoient, lorsque le cortège passa devant eux, cette folie attira la raillerie des uns, & parut criminelle aux autres.

Une autre circonstance, & plus forte contre M. le cardinal de Bouillon, c'est qu'au lieu que tous ces gens-là devoient être pêle-mêle parmi le peuple, & même cachés dans des boutiques; ils étoient attroupés de distance en distance comme des corps-de-garde, & les paysans levoient

même de tems-en-tems leurs manteaux, pour faire voir les armes à feu qu'ils portoient.

Le comte de Martinitz, offensé de cette surprise, prit peut-être la résolution de se venger, dans le cortège qui se devoit faire deux jours après, pour accompagner l'ambassadeur de Florence à l'audience du pape, s'il pouvoit ramasser assez de monde pour être supérieur en nombre au cardinal de Bouillon : au moins il fit des discours qui visoient à cela ; & on assure qu'il fit toutes les pratiques qu'il put pour s'assurer de la canaille de Rome.

Je ne sais rien de positif là-dessus ; ce ministre ayant agi avec beaucoup de secret, & n'ayant fait aucune démonstration publique. Mais les personnes qui avancent ce fait, prétendent qu'il ne put y réussir ; soit qu'il ne voulût pas faire assez de dépense, soit que la haine qu'on a pour lui retînt ces gens-là.

M. le cardinal de Bouillon, de son côté, quoique retiré à Franscati, augmenta ses troupes de plusieurs

autres François, & d'une centaine d'Italiens, que l'espérance de gagner quelque argent fit courir chez lui.

Les choses étant en cet état-là, tout Rome se trouvoit dans une inquiétude très grande. Les plus sages craignoient avec d'autant plus de raison le désordre qui pouvoit arriver, que l'on faisoit courir le bruit que le comte de Martinitz avoit plus de 500 hommes à sa disposition. Mais enfin l'ambassadeur de Florence remédia à tout, en envoyant dire à tous ceux qu'il avoit invités, environ une heure avant que les carrosses se rendissent chez lui, qu'il lui étoit survenu une fluxion qui l'empêchoit de pouvoir aller à l'audience.

Il est à croire que ce fut un expédient insinué par ordre du pape, ou même par l'ambassadeur de l'empereur, qui sans doute ne se trouvoit pas le plus fort. Ainsi finit cette grande journée. Il faut avouer qu'elle auroit fait honneur à la nation, si notre ministre par une imprudence pire que celle du premier jour, n'a-

voit fait ses apprêts avec un éclat & d'une manière qui a dû véritablement offenser le pape. Toute la matinée on ne vit que ses gens & ses carrosses courir par la ville pour ramasser des armes. Il fit de son palais, qui devint une place de guerre, le rendez-vous de tout son monde ; & pour surcroît de mauvaise conduite, lorsqu'il fut question de congédier ces gens, Serte & son écuyer les firent comme passer en revue publiquement devant sa porte.

Ce sont ces circonstances ridicules qui ont irrité sa sainteté. Les ennemis de la France voulant en tirer avantage, ils lui ont représenté que cette action est un attentat contre sa souveraineté, pire que tout ce que l'ambassadeur de l'empereur a pu faire. Les uns lui ont fait croire que Rome a été sur le point d'être pillée, & les autres lui font encore appréhender que Martinitz, pour se venger ne fasse des desseins qui n'éclateront que lorsqu'il aura fait venir des scélérats, qu'il attend du royaume

de Naples & du Milanès. Ils lui ont reproché en même-tems qu'il souffre tout des François, dans le tems qu'il refuse, avec dureté, audience à l'ambassadeur de l'empereur depuis plusieurs mois, sur des prétextes & pour des raisons qui sont cent fois moins criminelles que cette entreprise; joignant à tout cela des menaces du ressentiment de l'empereur. Le pape au désespoir de se voir dans de tels embarras, a témoigné une colère extrême contre le cardinal de Bouillon: il a dit publiquement qu'il ne vouloit plus le voir, qu'il savoit depuis long-tems que lui & le comte Martinitz agissoient de concert pour lui donner toutes sortes de dégoûts. Sa sainteté a demandé plusieurs fois avec impatience quand arriveroit donc le prince de Monaco.

M. le cardinal de Bouillon, informé de ce qui se passoit, envoya au palais demander audience samedi dernier. Le pape la lui refusa. Mais pour faire connoître en même-tems, que c'étoit la personne qui lui étoit désagréable

& non le ministre du roi ; il envoya dimanche à la pointe du jour chercher le sieur Poussin. Vous savez, monsieur, combien ce secrétaire déplaît au cardinal, & les raisons qui lui ont attiré sa haine.

Cette nouvelle démonstration de sa sainteté, très-honorable pour lui, l'aigrirent encore davantage ; & au lieu de lui permettre d'aller au palais, il envoya Serte à sa place, pour recevoir les ordres de sa sainteté. Le maître de chambre répondit à celui-ci que c'étoit Poussin que le pape attendoit, & on ne voulut pas absolument le faire entrer. Le cardinal de Bouillon fut donc obligé d'envoyer le sieur Poussin, à qui sa sainteté dit mille gracieusetés respectueuses pour le roi, & mille choses désobligeantes pour la personne du cardinal ; persistant toujours à ne lui point donner d'audience, quelques très-humbles remontrances que le sieur Poussin lui pût faire.

Voilà, monsieur, une relation très-fidelle du fait. Ayant que de

parler du mauvais parti que le cardinal de Bouillon veut prendre, je me donnerai l'honneur de vous dire avec la confiance que vous desirez de moi, & que je dois avoir dans une personne aussi passionnée que vous pour la gloire du maître, mon sentiment sur le sort des uns & des autres.

Je regarde comme une obligation essentielle à la France d'empêcher l'ambassadeur de l'empereur d'établir sa prétendue préséance dans les cortèges : jamais il n'y a eu de régle là-dessus, & l'adresse des cochers a toujours été le seul moyen dont les ministres les plus jaloux de leur rang se soient servis, pour faire prendre place aux carrosses qu'ils envoient à ces fonctions. Si on vouloit y mettre quelque régle, ce seroit, suivant ce qui est établi, aux carrosses de MM. les cardinaux à passer les premiers. Mais il ne convient pas à sa majesté de rien changer à l'usage, puisque son ambassadeur perdroit une supériorité qu'il a presque toujours eue jusqu'à présent.

Le roi, qui a donné la loi à l'Europe liguée contre lui, n'a déja que trop de bonté, ce me semble, de vouloir bien céder dans les autres fonctions à un prince électif & sans puissance. Et d'ailleurs, quand on ne se servira pas de la voie des armes, comme le comte Martinitz a fait le premier, mal-à-propos, le désordre est peu de chose, puisqu'il n'est question que de carrosses rompus, ou de chevaux estropiés.

Ainsi donc le cardinal de Bouillon n'a eu de tort, lorsqu'il a armé, que dans la publicité avec laquelle il l'a fait. Car il faut lui passer l'extravagance que firent les François de tirer l'épée, puisqu'il est à supposer qu'il n'avoit pas donné cet ordre. Cela étant, je trouverois que le pape feroit mal, si j'ose le dire, s'il continuoit à refuser de l'entendre.

Il y a une grande différence entre cette action, entreprise uniquement pour se défendre d'un affront dont le cardinal étoit menacé, & la témérité qu'a eue l'ambassadeur de l'empereur

d'ériger dans son palais un tribunal pour faire le procès à un prisonnier, que l'on croit même qu'il a fait mourir : d'un autre côté, le pape ne sauroit séparer le ministre d'avec la personne du cardinal ; & il ne convient pas & que celui-là soit puni d'une faute qu'à proprement parler il n'a pas faite, & que les affaires du roi en souffrent, comme il arriveroit si M. le prince de Monaco tardoit encore à venir. Mon opinion est donc, (c'est à vous seul, monsieur, à qui il m'est permis de parler de la sorte) que le roi en cette occasion doit soutenir, non la personne du cardinal, mais le caractère de son ministre dont elle se trouve honorée. Il sera facile à sa majesté de porter le pape à tout ce qu'elle desirera, ou par une lettre de sa main, ou par la négociation de son ambassadeur, quand une fois il sera arrivé.

Rien n'est plus mal imaginé à mon sens, ou peut-être plus artificieux, que les premières demarches que M. le cardinal de Bouillon a faites, & que

ce qu'il voudroit qu'on fît encore.

Au lieu d'être des premiers au consistoire qui se tint lundi passé, où il pouvoit avec quelques paroles soumises & flatteuses adoucir le pape, & sans entrer en matière dans ce lieu public, demander une audience pour détruire les faussetés dont il savoit que les ennemis de la France s'étoient servis pour brouiller les deux cours; il arriva que la porte étoit fermée, & il lui fut impossible d'entrer.

Au lieu d'envoyer quelque personnage de confiance capable de gagner l'esprit du pape, pour donner encore plus de prise à nos ennemis, il fait des protestations; il fait dire à sa sainteté qu'il enverra tous les jours deux fois lui demander audience jusqu'à ce qu'elle lui soit accordée; & menace d'empêcher la venue de M. de Monaco.

Je ne sais que trop que tous ceux qui avoient de l'inclination pour la France, ou se sont engagé ailleurs, ou se sont refroidis depuis qu'il est ici. Mais est-il possible qu'il n'ait pas pour

ami un cardinal ou un prélat de crédit, qui puiſſe parler de ſa part, quand des cardinaux oſent dans les conſiſtoires intercéder pour l'ambaſſadeur de l'empereur ?

Déſeſpérant d'obtenir ſon audience, il s'eſt enfin déchaîné contre les miniſtres du grand-duc, qu'il accuſe d'avoir contribué à le brouiller avec le pape, par complaiſance pour le comte Martinitz, & il a expédié un courier à M. l'ambaſſadeur, pour lui dire de retarder ſa marche, & de reſter à Livourne ou à Bagnaye, juſqu'à ce qu'on lui ait donné ſatisfaction.

Je ne prétends pas ſervir de caution aux Florentins : je ſais cependant très-ſûrement que l'agent Fédé, à la ſollicitation du ſieur Pouſſin, travaille utilement à regagner l'eſprit du pape, & que ſi l'audience s'accorde, ce ſera par ce moyen. Mais il eſt bon que vous ſoyez informé, monſieur, que la véritable raiſon qui oblige le cardinal à ſe plaindre du grand-duc, eſt la protection que ce prince a bien voulu donner, à la recommandation de M.

le cardinal Janſon & de M. l'archevèque de Paris, au ſieur de Madot, qui porta en France les lettres de l'abbé Boſſuet, après la déciſion de cette cour, ſur le livre de M. de Cambrai.

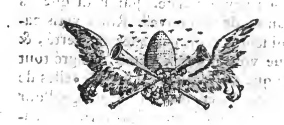
M. le cardinal de Bouillon, toujours plein de petiteſſes, s'eſt mis en tète que ce pauvre gentilhomme lui a manqué de reſpect en ſe chargeant de cette commiſſion. A peine l'a-t-il ſu de retour, qu'il a fait avertir l'abbé Boſſuet de ne le pas retirer chez lui, s'il ne vouloit pas expoſer ſa maiſon aux violences que des gens qui lui ſont attachés, pourroient ètre capables d'entreprendre contre ce malheureux. Ayant ſu depuis qu'il s'étoit retiré au palais de Médicis, pour pouvoir finir en ſûreté quelques affaires qui l'obligeoient à reſter encore deux ou trois jours à Rome; il envoya dire à l'agent du grand-duc, en termes très-incivils, qu'il eût à le chaſſer, ou que l'on verroit ce qu'il feroit capable de faire; & ayant enfin été averti qu'il partoit pour Florence, où il étoit aſſuré de trouver de l'emploi, il s'eſt donné la

peine d'écrire au grand-duc pour le prier de ne pas prendre à son service un homme qui l'a osé offenser, & qu'il assure être le plus mal-honnête qui soit au monde. M. le grand-duc lui a répondu qu'il croit tout le mal qu'il lui marquoit de ce gentilhomme, puisqu'il l'assuroit ; mais qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir lui donner la satisfaction qu'il souhaitoit, ayant déja promis de l'employer à M. le cardinal de Janson & à M. l'archevêque de Paris, qui tout au contraire lui en avoient écrit des biens infinis ; que supposant ces messieurs, des amis de son éminence, il la prioit de leur demander qu'ils trouvassent bon, avant que de passer outre, qu'il leur manquât de parole. Cette réponse l'a irrité à un point, que le roi sans doute s'en appercevra lui-même dorénavant dans les dépêches qu'il aura l'honneur de lui écrire....

J'ai cru, monsieur, devoir vous faire ce long détail dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira, & j'ai passé sous silence bien des choses, parce

que ma lettre feroit devenue un volume. J'ajouterai feulement une réflexion que je fais fur la fituation où fe trouve M. le cardinal de Bouillon. Il eft impoffible que le roi ne foit pas très-mal content de fa conduite. Le pape lui donne, en lui refufant audience, la marque la plus éclatante de fon indignation. L'ambaffadeur de l'empereur, qu'il a toujours ménagé, en dit rage, parce qu'il prétend que la veille même du jour de l'entrée de l'ambaffadeur de Florence, il lui avoit fait donner encore mille affurances de fon amitié, & madame de Carpegne qu'il regardoit comme fon amie folide, au grand étonnement des honnêtes gens & du pape même, ne l'épargne pas auffi, outrée de ce qu'il s'eft fervi d'elle pour porter fes affurances d'amitié à l'ambaffadeur de l'empereur, & pour lui faire dire qu'il avoit des ordres du roi de le fervir auprès de fa fainteté. Tout cela arrivant dans le tems que fon miniftère eft près d'expier, il me femble voir la fin de ces tragédies, dont l'intention eft de

découvrir les artifices des méchans, & de punir le vice. La feule reſſource de M. le cardinal de Bouillon, eſt dans les bons offices qu'il attend de M. le duc de Berwick : outre la bonté naturelle de ce ſeigneur, il l'a mis dans ſes intérêts, en lui rendant ici, comme il devoit, tous les ſervices qu'il a pu, & en lui donnant des gardes qui ne lui ont pas permis d'écouter ceux qui pouvoient lui faire remarquer ſa mauvaiſe conduite. Il l'a fait partir exprès depuis quelques jours; ainſi il arrivera avant que vous receviez cette lettre.



LETTRE

De la princesse des URSINS *au comte d'*AYEN, *sur son projet d'accompagner la reine d'Espagne.*

A Rome, 16 avril 1701.

QUELLE opinion aurez-vous de nous autres Romaines, monsieur, quand vous verrez que je vous attaque de si loin, & que je me donne l'honneur de vous écrire avant que vous l'ayez mérité. J'ai peur que les dames de la nouvelle Rome vous paroissent n'avoir pas assez de fierté, & que vous doutiez même, malgré tout ce que vous aurez pu lire, si celles de l'ancienne en avoient davantage. Pour ne vous pas donner des sentimens encore plus désavantageux, je ne vous dirai point, monsieur, qu'il y a long-tems que je suis tentée de rechercher votre amitié, sur les louanges infinies que je vois qu'on vous donne : je prendrai

drai pour prétexte de cette lettre, la nécessité de vous entretenir d'une affaire dont madame votre mère me marque qu'elle vous a écrit. Je lui ai confié l'envie que j'aurois d'accompagner jusqu'à Madrid la princesse qui sera destinée pour être reine d'Espagne; & madame de Maintenon a eu la bonté d'en parler au roi notre maître, qui a répondu qu'il seroit fort aise que j'eusse cet honneur, & qu'il me nommeroit si on lui demandoit son avis. La chose ne dépend pas entièrement du roi Catholique; car c'est au père de la princesse qu'il appartient de faire ce choix. Cependant je vous supplie très-humblement, monsieur, de prévenir S. M. en ma faveur. Cela ne vous sera pas difficile si vous voulez bien lui dire la protection dont le roi m'honore, les bontés que toute votre maison a pour moi; & si vous agissez de concert avec M. le cardinal Portocarréro, sur l'amitié duquel je compte infiniment. L'agrément de S. M. C. me rendra ce voyage encore plus désirable: outre que M. le duc de Sa-

voie se porteroit plus aisément à me faire cette grace, si elle avoit la bonté de faire insinuer par ses ministres, ou à Madrid ou à Turin, que cela lui feroit plaisir. J'ai par-dessus toutes celles qui peuvent aspirer à cet honneur, l'avantage d'être grande d'Espagne ; & cette qualité jointe à l'inclination naturelle que j'ai de rendre mes très-humbles services au petit-fils de mon roi, me fait rechercher cette commission avec un empressement que personne ne peut avoir aussi grand que moi. Après vous avoir parlé si sérieusement, monsieur, vous voulez bien que je vous dise que je serois ravie encore de vous voir à Madrid au milieu de vos trente-six musiciens, non pour louer votre musique, que je crois assez mauvaise, quoique m'en aient pu dire vos admirateurs, messieurs de Nangis & d'Hudicourt, mais pour vous faire admirer la mienne qui n'est pas à beaucoup près si nombreuse. L'abbé Bossuet m'a écrit que vous n'avez point les compositions de Scarlati. Cela n'est pas pardonnable à un homme de bon

goût. Dépêchez vous donc pour votre honneur de les ramasser. Cet homme excellent est fort dépendant de moi : & sur vos ordres, un de mes gentilshommes vous y servira comme vous le souhaiterez. Je mettrai cette lettre dans le paquet de M. le nonce, qui est fort de mes amis, & qui m'écrit de longues lettres toutes pleines de vos louanges. Ne lui dites pas néanmoins, je vous supplie, monsieur, mon projet d'aller en Espagne. Ce secret n'est que pour la maison de Noailles, à qui je ne crains point de découvrir mes visions. Vous vous en appercevrez par vous-même, monsieur, quand je vous trouverai assez persuadé de la vérité avec laquelle je vous honore.

P. S. Quand je pense d'aller jusqu'à Madrid, mon dessein n'est pas de faire tort aux dames espagnoles, & d'occuper une place qu'elles doivent rechercher.

LETTRE

De la princesse des URSINS *au marquis de* TORCI, *sur des disputes d'étiquette.*

A Barcelone, le 16 décembre 1701.

Je crois, monsieur, que vous n'êtes jamais de meilleure humeur, que lorsque vous me faites l'honneur de m'écrire; mais je vous avoue aussi que je n'ai pas moins de plaisir quand je vous fais réponse. Qui vous a si bien informé du peu d'adresse que j'ai à porter la lampe que le comte de Bénavente me présente gravement tous les soirs? C'est sans doute madame la duchesse de Noailles, qui est une causeuse, & qui n'est jamais plus aise que quand elle peut me nuire. Ne vous aura-t-elle point dit aussi que je laisse tomber assez souvent le pot-de-chambre du roi? qu'ordinairement je ne sais pas le matin ce que j'ai fait le soir de son épée?

Ce qui me console c'est que vous seriez aussi embarrassé que moi, si vous vous trouviez chargé de cet attirail ; car sûrement deux mains n'y sauroient pas suffire. Il ne se peut rien changer dans cette cérémonie. Le roi ne seroit pas obéi, & je me ferois une affaire, comme il est arrivé ces jours passés, dans une chose beaucoup plus sérieuse néanmoins. Quoique le comte de Marsin doive vous en écrire, je vais vous la raconter, quand ce ne seroit que pour avoir le plaisir de vous parler d'un vieux & malin petit singe, qu'on appelle ici le patriarche des Indes.

Le jour de la conception, le roi & la reine firent leurs dévotions à la grande église. Il fut question la veille de régler le cérémonial ; & dans le tems que leurs majestés me faisoient l'honneur de m'en parler, mon petit singe entra. Le roi lui demanda qui devoit tenir la nappe ? Il répondit que le roi défunt, ayant toujours communié seul, c'étoit lui & le *sumiller de corps* qui avoient fait cette fonction ; mais que la reine

s'y trouvant, c'étoit à lui & à moi à avoir cet honneur, quoiqu'il eût encore à leur présenter la coupe. Après qu'il se fut retiré, je représentai à leurs majestés qu'il ne me paroissoit pas décent, qu'à l'autel & aux yeux de tout le monde, je figurasse avec un patriarche; que si cette fonction étoit ecclésiastique, je ne devois pas y être employée; & que si elle ne l'étoit pas, il me paroissoit beaucoup mieux que le *sumiller* la fit avec moi. Le roi loua cette réflexion, & envoya aussitôt son confesseur dire au patriarche qu'il donneroit la coupe, & que le comte de Bénavente & moi tiendrions la nappe. Ce prélat répondit que cela ne se pouvoit pas, n'en donna point de raison, & ne fit aucune remontrance là-dessus. Le lendemain dans le tems de la communion, le comte de Bénavente prit la nappe qui avoit été préparée, & je m'approchai auprès de la reine. Mais le petit prélat, plus leste, gagna de la main, & présenta au roi une autre nappe qu'il

tira apparemment de sa poche, si courte qu'à peine l'extrémité arrivoit jusqu'à la reine. Le roi ne vit rien, la reine me fit observer ce ridicule par un signe qu'elle eut la bonté de me faire. Quand on fut de retour, le roi me témoigna être fâché que le patriarche ne lui eût pas obéi. Je rencontrai quelques momens après ce prélat, & je lui dis que tout le respect que je lui devois, ne pouvoit pas m'empêcher de lui marquer l'étonnement où j'étois, qu'il ne fit pas ce que le roi lui commandoit, & qu'il m'eût privé de faire un service qu'il m'avoit dit lui-même être de ma charge. On en parla le soir dans le conseil, où il fut résolu que j'écrirois le fait à M. le cardinal Portocarréro, le roi n'ayant pas voulu prendre aucune résolution sans avoir son avis auparavant.

Le patriarche m'a envoyé depuis le père Daubenton pour se justifier sur ce qui me regarde; mais outre que ce père approuve lui-même mon sentiment, je lui ai fait remarquer que

je suis pour peu de chose dans cette affaire, & que c'est la désobéissance aux ordres du roi qu'il faut considérer. Cette journée fut celle des incidens : car il en est arrivé un autre, où je n'eus d'autre part que celle de servir de témoin.

Quand il fallut approcher le fauteuil du roi plus près du prié-dieu sur lequel leurs majestés étoient à genoux, le comte del-Priégo, *mayor-domo*, le prit, le duc d'Ossonne courut pour le lui ôter. Cela fit un petit combat presque au pied de l'autel; car le premier ne vouloit point le lâcher, & le second vouloit l'avoir, croyant l'un & l'autre que ce service regardoit leur charge. Le dernier enfin l'emporta à force de coups de coudes, & par la complaisance de l'autre. Pendant qu'ils se tourmentoient ainsi, je vis le moment que le duc d'Ossonne, que vous savez, monsieur, n'être pas plus gros qu'un rat, alloit être culbuté avec le fauteuil sur la personne du roi & le roi sur la reine. Leurs majestés ne s'apperçurent pour-

tant point de cette scène, étant l'un & l'autre attentifs à prier dieu, & le bruit que l'on fait ordinairement dans les églises en ce pays-ci les ayant empêché d'y faire attention. Avant que de sortir, je crus à propos d'en avertir le roi, afin qu'il empêchât que ces messieurs n'en vinssent aux voies de fait. Sa majesté en parla dans l'église même au duc d'Ossonne, & dans le palais au comte del-Priégo. On régla le soir même ce différend dans le conseil. Il fut jugé que le duc d'Ossonne avoit tort, & le roi les accorda en parlant une seconde fois à tous les deux comme il convenoit. Ces messieurs, de cœur & d'esprit pacifiques, avoient peu d'envie, je crois, de se battre ailleurs que dans l'église. Ce qui a donné lieu à cet incident, c'est que le *mayor-domo* n'y étant point, le duc d'Ossonne croyoit que c'étoit au premier gentilhomme de la chambre à faire ce service. Au reste, monsieur, leurs majestés assistèrent à l'église le matin & l'après-dinée sans *cortenas*; (sans rideaux)

il n'y en avoit point ici, & cela faisoit dire aux Espagnols que cette fonction ne se pouvoit faire. Mais nous fûmes bien aises de donner cette atteinte à l'étiquette ; & quand il y en auroit eu, nous ne nous en serions pas servis, la fantaisie de cacher un roi aimable au peuple me paroissant une des moins sages de Philippe II.

Je ne vous entretiens que de bagatelles ; la matière étant épuisée, quand je vous ai parlé de l'union parfaite qui continue à être entre leurs majestés. Notre cour est presque toujours la même depuis le commencement du mois jusqu'à la fin ; & je ne sais quoi imaginer pour la diversifier dans un pays où il n'y a rien absolument qui puisse y contribuer. M. le cardinal Portocarréro me presse toujours de représenter au roi combien son retour est nécessaire à Madrid. Si ces peuples-ci, qui sont des enfans gâtés, ne finissent pas leurs *cortès* au gré de sa majesté, ceux qui ont conseillé de rester si long-tems à

Barcelone, ne seront pas bons à donner aux chiens quand nous serons à Madrid. Le roi est piqué de voir la hardiesse & les mauvaises intentions de quelques Catalans, qui assistent aux états. Je lui disois l'autre jour sur ce sujet, en présence de quelques Espagnols de qui nous doutions un peu, qu'il y avoit eu de la témérité à croire qu'un roi de 18 ans, dans le commencement de son régne, pût faire une chose que quatre de ses prédécesseurs, & entre autres le fameux auteur de l'étiquette, avoient toujours tenté inutilement.

P. S. La réponse de M. le cardinal Portocarréro est arrivée. On ne peut point voir une lettre plus respectueuse pour moi, ni qui marque en même-tems plus de zèle pour son roi & de soumission à ses ordres. Son avis est que sa majesté commande au patriarche de l'aller attendre à quelques lieues de Madrid; & cela sera exécuté.

Fin du tome II.

TABLE

DES SOMMAIRES.

entreprise, 166. Louis XIV. y consent. Il loue le courage de son petit-fils, 167. Il lui conseille d'aller d'abord à Naples, 168. Conduite qu'il faut y tenir, 169. Politique à l'égard du pape. *ib.* Doute de Louis XIV, par rapport au conseil d'état, 170. Sa lettre au cardinal Portocarréro, 171. Le conseil d'état entièrement subordonné, 172. Sa présentation au roi, faite autrefois à Charles-quint. Intrigues à Madrid; semences de révolte, 173. Petites ressources pécuniaires proposées. *ib.* Louis en fait voir les inconvéniens, 174. Grands embarras pour avoir de l'argent, *ib.* Indifférence pour le service & pour les emplois, 175. Véritables dispositions des Castillans, 176. Maladie de Philippe, 177. Il n'en a pas moins d'ardeur pour la guerre, *ib.* Raisons pour que la reine demeure en Espagne, 178. La cour de France souhaite qu'on l'y détermine. *ib.* Sentiment de Louville, 180. Il propose une imposition, 181. Plaisanterie déplacée. Philippe & la reine

R 2

R 3

d'Espagne, *ib.* Louis XIV n'avoit pas trouvé d'amis, *ib.* La princesse se croyoit nécessaire en Espagne, 322. Ses pronostics sur l'ambassade du cardinal d'Estrées, 324. Ses inclinations percent dans ses lettres, 325.





TABLE

DES PIECES DETACHÉES.

Fin des Tables du tome II.



